This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

E F FABER

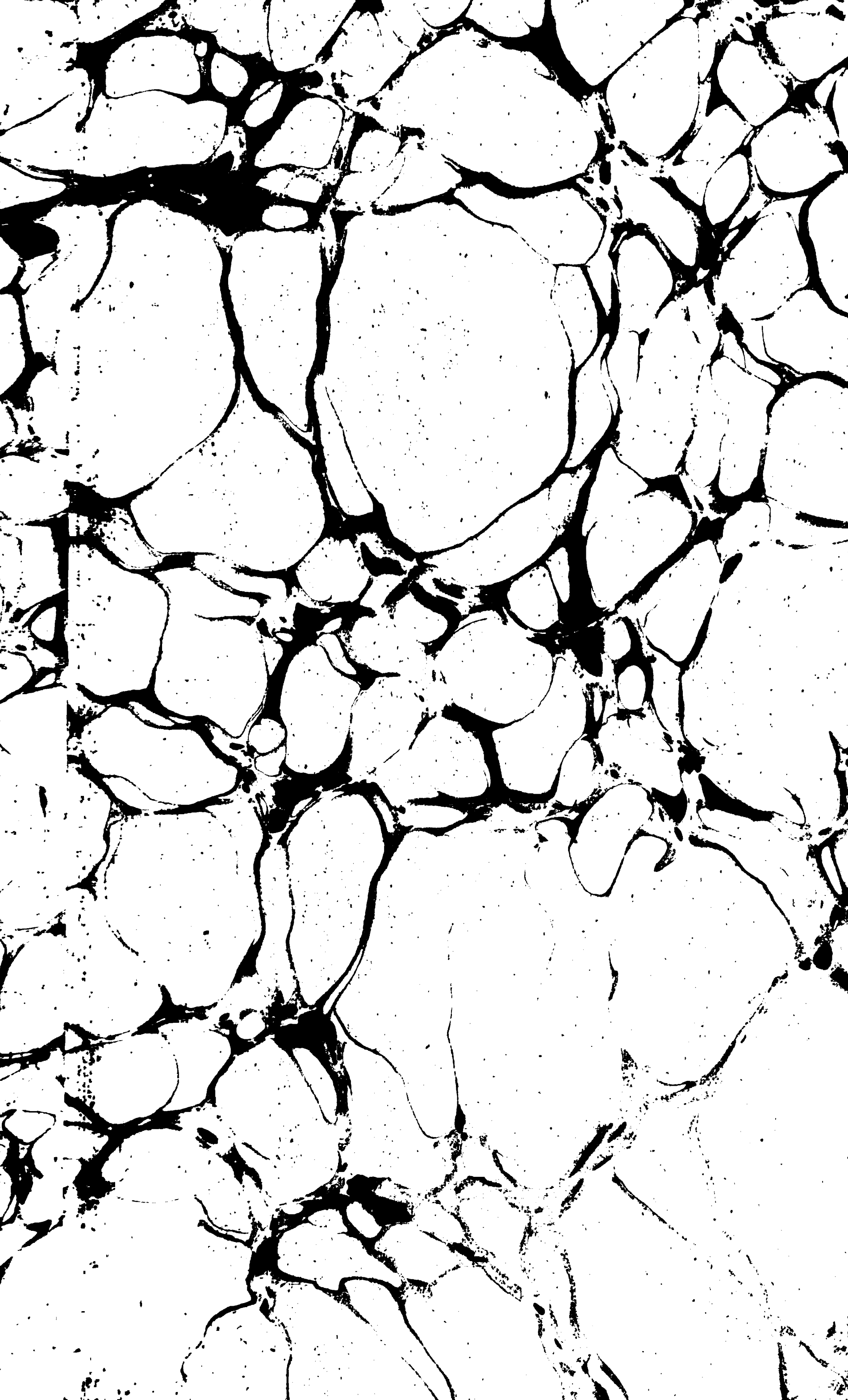

AS
242
.B893
B9

COMPTE RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

COMPTE RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

Quatrième Série.

TOME DOUZIÈME.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

rue de Louvain, 108.

1885

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — Ier BULLETIN.

Séance du 7 avril 1884.

Présents : MM. le baron Kervyn de Lettenhove, président; Gachard, secrétaire; Alphonse Wauters, Stanislas Bormans, Charles Piot, Léopold Devillers, Gilliodts-Van Severen, membres; Léon Vanderkindere et Napoléon De Pauw, membres suppléants.

Installation de MM. Vanderkindere et De Pauw.

M. le président ouvre la séance en donnant lecture d'un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur dont la teneur suit :

232461

« Le Ministre de l'Intérieur,

» Vu les articles 3 et 4 du règlement organique de la Commission royale d'histoire en date du 28 avril 1869,

» Arrête :

» Sont nommés membres suppléants de la Commission royale d'histoire MM. Léon Vanderkindere, membre de la Chambre des représentants, professeur à l'université de Bruxelles, et Napoléon De Pauw, procureur du Roi, à Bruges.

» Bruxelles, le 13 février 1884.

» (*Signé*) G. Rolin-Jaequemyns. »

M. le président déclare installés comme membres suppléants MM. Vanderkindere et De Pauw.

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier est lu et approuvé.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur accuse la réception de l'état de situation du fonds des Chroniques Belges au 31 décembre 1883, ainsi que du rapport de la Commission sur ses travaux pendant la même année.

Par d'autres dépêches, M. le Ministre consulte la Commission sur différentes demandes qui lui ont été adressées à l'effet d'obtenir soit les Chroniques, soit les Bulletins qu'elle publie.

Après en avoir délibéré, la Commission décide de l'avis qu'elle exprimera sur chacune de ces demandes.

Une dernière dépêche ministérielle accompagne un

exemplaire du rapport que le département de l'Intérieur d'Italie a fait paraître sur les Archives de ce royaume pour les années 1874 à 1882. Ce volume a été remis au gouvernement par S. E. le marquis Maffei, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles. M. le Ministre de l'Intérieur l'envoie à la Commission pour sa bibliothèque.

Les remercîments de la Commission seront adressés à M. le Ministre.

— M. le lieutenant-général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, accuse la réception des ouvrages qui lui ont été adressés pour être déposés dans la bibliothèque de cette compagnie, et transmet diverses demandes qu'il a reçues concernant les publications de la Commission.

— M. Schoolmeesters, curé-doyen de Saint-Jacques, à Liège, écrit : « Le Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques, imprimé en 1788, mentionnait, sous le n° 542, un volume in-4° contenant, entre autres, une relation manuscrite du schisme qui désola le pays de Liège sous Jean de Bavière, en 1407. Paquot, l'éditeur du Catalogue, l'avait remarquée et la signalait à l'attention des amateurs..... Or, ce manuscrit précieux, dont on avait perdu la trace, se trouve au British Museum, à Londres, n° 10019. Connaissant l'intérêt que la Commission royale d'histoire porte aux travaux historiques, j'ose m'adresser à elle afin d'obtenir, par sa bienveillante entremise, une copie de la relation susdite. Après l'avoir reçue, je me ferais un devoir de la publier, et je serais très heureux si la Commission royale voulait admettre mon travail dans ses *Bulletins.* »

Il est résolu qu'avant de faire des démarches à Londres,

la Commission s'assurera si quelque copie de la relation dont il s'agit n'existe pas dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

Le secrétaire fait connaître l'état des volumes en cours d'impression.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, t. IV (éditeur, M. Kervyn de Lettenhove). Les quatre premières feuilles sont en épreuves.

Correspondance du cardinal de Granvelle, t. IV (éditeur, M. Ch. Piot). Quatre-vingt-seize feuilles sont tirées; il ne manque plus que l'introduction pour compléter le volume.

Table analytique des Chroniques liégeoises de Jean de Stavelot et de Jean d'Outremeuse, par M. Stanislas Bormans. Elle est imprimée jusqu'à la feuille 38.

Cartulaire des comtes de Hainaut, t. III (éditeur, M. Léopold Devillers). 10 feuilles sont tirées.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par Renon de France, t. Ier (éditeur, M. Piot). L'impression est parvenue à la feuille 48.

COMMUNICATIONS.

M. Alphonse Wauters donne lecture d'une notice portant pour titre : *A propos de deux documents apocryphes ou altérés: l'Inscription funéraire de Conrad Ier, comte de Luxembourg, et la Charte de fondation de l'abbaye de Laach en 1093; Origine de la tradition de Geneviève de Brabant.*

Cette notice sera insérée au *Bulletin*.

— M. Alexandre Pinchart a remis à la Commission le 4e fascicule de la *Correspondance artistique du comte de Cobenzl*. — Insertion au *Bulletin*.

— La Commission a reçu :

De M. Louis Galesloot, une note sur la réinstallation du conseil de Brabant en 1793,

Et de M. Charles Rahlenbeck une notice intitulée : *La légende des Marengeois*.

La première a été examinée par M. Alphonse Wauters, la seconde par M. Stanislas Bormans.

Sur les rapports et conformément aux conclusions de ces deux commissaires, la Commission vote l'insertion de l'une et l'autre dans le *Bulletin*.

COMMUNICATIONS.

I

A propos de deux documents apocryphes ou altérés : l'Inscription de Conrad Ier, comte de Luxembourg, et la Charte de fondation de l'abbaye de Laach, en 1093. Origine probable de la tradition de Geneviève de Brabant.

(Par M. Alphonse Wauters, membre de la Commission.)

J'ai eu occasion, dans l'une des précédentes séances de la Commission, de montrer à quel point on a modifié le texte primitif d'inscriptions funéraires ou de chartes. Je n'ai point à insister sur le but que l'on poursuivait en opérant ces modifications; elles peuvent provenir, soit d'idées fausses que l'on se faisait du temps passé, soit de l'ignorance où l'on était de la vérité historique ou du médiocre respect qu'elle inspirait. Il y a peu de temps j'ai eu de nouveau à m'occuper de l'histoire ancienne du duché de Luxembourg et j'ai pu m'assurer à quel point elle est encore imparfaitement connue, bien qu'elle ait fait l'objet de travaux excellents.

Certains écrivains continuent à admettre comme un document méritant l'attention l'épitaphe suivante, que Bertholet (1) dit avoir été trouvée sur une lame de plomb dans la tombe du comte de Luxembourg, Conrad Ier, lors-

(1) *Histoire du duché de Luxembourg*, t. II, p. 282.

qu'on fit au XVIe siècle l'ouverture de son sépulcre, placé dans la crypte de l'église du Munster :

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis
Quiescit hîc comes Conradus
Hic cum inter sæculi principes famâ probitatis
Esset celeberrimus,
Sepulchrum vitæ Principis adiit
Amore divino succensus,
Indeque rediens divinâ se vocante clementiâ obiit
Peregrinus sepultus in terrâ decenter non suâ
Indeque anno dormitionis suæ secundo sublatus
Anno quarto, ipso die annuæ migrationis suæ
De sæculo, hîc fuit repositus,
Præsente conjuge suâ Clementiâ,
Per manum Adalberonis primicerii Metensis,
Henrici comitis, Conrardique comitis,
Præsente Rodolpho abbate, filio comitis,
Quem ipse provisorem et ordinatorem hujus loci
Statuerat.
Facta, sunt hæc, regnante, permissu Dei,
Henrico tyranno damnato,
Ac piæ memoriæ Gregorio pontifice Romano.
Obiit
Autem vi idus aug. anno Dominicæ incarnationis
mlxxxvi.

Le style employé dans ce monument lapidaire n'appartient ni au XIe, ni au XIIe siècle, époque où les épitaphes étaient ordinairement très concises. Il rappelle tout à fait, au contraire, la manière ampoulée et amphigourique du XVIe siècle. Si le comte Conrad est réellement mort le 8 août 1086, il ne peut avoir été exhumé deux ans après (en 1088), et deux ans plus tard (en 1090) de nouveau

inhumé, cette fois au Munster, le tout sous le pontificat de Grégoire VII, puisque ce souverain pontife mourut le 25 mai 1085. De plus, les comtes de Luxembourg Conrad Ier et Guillaume ayant été les défenseurs de la cause impériale, on n'a pu inscrire sur le tombeau du premier que son suzerain, Henri, était « un tyran damné »; les religieux du Munster, qui devaient leur fondation à Conrad, n'auraient pas osé insulter aussi ouvertement à ses sympathies politiques, et Guillaume, qui augmenta leur dotation, n'aurait probablement pas toléré une pareille conduite. Signalons enfin, dans cette inscription plus que douteuse, l'omission du nom du comte Guillaume, l'un des fils et des successeurs de Conrad Ier.

Je dis l'un des successeurs de Conrad Ier parce que l'on voit se représenter ici, pour la troisième fois, dans la liste ordinaire des comtes de Luxembourg, l'omission d'un prince nommé Henri. Sigefroi, le premier des comtes, le constructeur de la célèbre forteresse dont sa postérité prit le nom, eut, de même que son fils Frédéric, un fils aîné du nom de Henri, honoré plus tard par la dignité ducale. Conrad Ier, à son tour, laissa ses domaines, non à son fils Guillaume, comme on le dit le plus souvent, mais à son aîné, nommé également Henri, et qui décéda au bout de quelques années, sans laisser d'enfants; ce fut à cet Henri et non à Conrad Ier que Guillaume succéda. Il est vrai que celui-ci est qualifié, dès 1093, de comte de Luxembourg dans la charte de fondation de l'abbaye de Laach, mais le savant Ernst a très bien établi que ce diplôme ne peut être accepté comme authentique (1), et son opinion a aujourd'hui complètement prévalu.

(1) *Histoire du duché de Limbourg*, t. II, p. 23.

Il nous aurait paru inutile de revenir sur cette question, si la charte de Laach n'était intéressante à étudier, comme exemple des procédés que l'on employait jadis dans la fabrication des chartes. Celle de 1093 est évidemment copiée sur un document de l'an 1112 environ, dans lequel le comte palatin Sigefroi confirme la fondation faite d'abord par son parent, le comte palatin Henri.

Les stipulations relatives à l'avouerie sont à peu près les mêmes dans les deux diplômes; mais, tandis que Sigefroi (1) oblige les religieux à prendre pour avoué, après sa mort, celui de ses enfants ou de ses héritiers qui possédera ses biens près de Laach (*Me autem defuncto, cuicunque filiorum meorum vel in posterum cuicunque heredum meorum bona mea Lacum circunjacentia obvenerint, hunc advocatum sibi fratres assumant*), le palatin Henri se sert d'expressions laissant aux religieux une latitude presque sans limite : Après ma mort, dit-il, les sujets et les possessions de l'abbaye auront pour avoué ou *dinchvoit* celui que les frères choisiront, soit parmi mes beaux-fils (comme si Henri avait prévu qu'il mourrait sans enfants), soit parmi les personnes de la province considérées par les religieux comme les plus capables de leur venir en aide par leur puissance, par leur bienveillance et par leur aptitude à les protéger (*Post mortem vero meam, quem fratres prefati monasterii, sive ex provignis meis, sive in provincia viribus et benignitate sed et subveniendi oportunitate magis idoneum providerunt, ejusdem monasterii familiis et possessionibus preficiatur advocatus, quod*

(1) Voir un bon texte de la charte dans BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. Ier, p. 481.

dicitur dinchvoit) (1). Dans la prétendue charte de Henri on a intercalé un membre important de phrase qui n'existe pas dans celle de Sigefroi : le droit de l'avoué ne constitue pas une prérogative héréditaire; il n'en est investi que pour le salut de son âme, afin d'assurer la sécurité du monastère et en vertu d'une concession de l'abbé (*Sciat jus hujus honoris se hereditario jure non contingere, sed hanc provisionem pro remedio anime sue ad tutelam monasterii de manu abbatis se suscipere*). Une extension aussi considérable des droits abbatiaux au préjudice de ceux des avoués, fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye, serait inexplicable si elle n'était caractéristique; introduite dans un acte évidemment falsifié, tandis qu'elle est omise dans un document dont l'authenticité n'est pas mise en doute et qui est la confirmation, mais une confirmation non falsifiée du précédent, elle explique le but que l'on a voulu poursuivre par cette fabrication.

Faut-il rappeler les principales erreurs de ce texte : les qualifications, absolument inusitées, de comte palatin du Rhin et « seigneur de Laach » (*comes palatinus Rheni et dominus de Laach*), données à Henri; l'indication fautive de l'année de l'épiscopat de l'archevêque de Trèves, Hilbert ou Engilbert (XIV pour X), le titre de duc de Limbourg donné à Henri, comte de Limbourg, qui ne devint duc qu'après la mort de Godefroid de Bouillon, en 1100; celui de comte de Luxembourg attribué à Guillaume, fils du comte Conrad Ier, tandis qu'il était alors l'apanage de Henri, son frère; l'épithète de parents (*cognati*) du palatin Henri donnée au duc Henri et au comte Guillaume, sans que l'on sache à quel titre; la men-

(1) Beyer, *loc. cit.*, p. 444.

tion parmi les témoins de Waleran et Foulques, comtes d'Arlon, qui étaient morts ?

Il n'est pas dit un mot, dans la charte de l'an 1093, de la sujétion du monastère de Laach à l'abbaye d'Afflighem, tandis qu'elle est nettement établie par le diplôme de 1112; dans ce dernier, il est vrai, le comte Sigefroi s'attribue cet assujettissement, mais j'incline fortement à croire que ce dernier fut l'œuvre de Henri, son prédécesseur, qui avait en Brabant à peu près les mêmes droits que lui, comme je le ferai remarquer dans un instant. D'après les volontés de Sigefroi, les deux monastères étant, l'un et l'autre, situés dans ses propriétés allodiales (*in allodio meo*), devaient être tous deux gouvernés par le même abbé. Si celui-ci venait à mourir, les religieux habitant Laach étaient tenus de se rendre à Afflighem ou, s'ils étaient empêchés par quelque raison plausible d'assister à l'élection, d'accepter le choix de l'autre communauté. Dans le cas où le nouveau supérieur aurait été nommé par simonie ou imposé par la violence, il leur était loisible de lui refuser l'obéissance et ils étaient obligés, au contraire, de recevoir parmi eux, en leur faisant l'accueil le plus cordial, ceux des moines d'Afflighem dont la conscience répugnerait à tout commerce avec l'intrus. Malgré ces prescriptions formelles, les deux abbayes ne restèrent pas longtemps unies et, dès le 26 juin 1130, on mentionne un nommé Gisbert comme ayant été le premier abbé de Laach (1).

Les biens des comtes palatins en Brabant leur vinrent d'une fille du comte Lambert II de Louvain, appelée Adèle (*Adela de Brabant et castello quod Lovene dicitur*), femme d'Othon d'Orlamund, marquis de Misnie et de Thuringe,

---

(1) Beyer, *loc. cit.*, p. 529.

puis, après la mort d'Othon, arrivée en 1067, de Dodon ou Dedon, marquis de Lusace. De la première de ces unions naquirent trois filles : Ode, Cunégonde et Adelheïde ou Adelaïde, et de la seconde, deux fils : Henri, marquis d'Uburch, et le comte Conrad, qui fut tué par les païens, c'est-à-dire par les Slaves, auxquels les peuples de la Saxe faisaient alors une guerre acharnée, pour la possession des contrées situées entre l'Elbe et l'Oder. La troisième des filles d'Adèle de Brabant, Adelheïde, se maria aussi deux fois : d'abord à Adelbert, comte de Ballenstedt, et ensuite à Henri, comte palatin. Le premier lui donna deux fils : l'un nommé Othon, l'autre appelé Sigefroid, et qui fut comte palatin après son beau-père, dès le 9 novembre 1099 (1).

L'histoire du duché de Brabant montre les fils puînés de la Maison de Louvain dotés de domaines situés d'habitude dans la même circonscription. Quant aux filles, on leur donnait quelquefois des terres et quelquefois de l'argent; pour ce qui est d'Adèle, elle doit avoir reçu pour sa part des biens se trouvant dans diverses parties des États de son père. Elle en obtint du côté d'Aerschot, puisqu'on la voit en 1062, de concert avec Othon, son premier mari, vendre à l'abbaye de Saint-Servais, de Maestricht, des terres situées à Weerde (localité dont l'ancienne église est actuellement remplacée par celle de Langdorp) et à Thilt ou Thielt (2). Il lui en échut aussi près d'Assche, notamment à l'endroit où s'élève l'abbaye d'Afflighem, car

---

(1) Ces faits ont été établis par Ernst, dans son *Mémoire sur les comtes de Louvain*. Adelheïde ne fut pas enterrée à Laach; mais, à ce qu'il semble, à Echternach. Voir Tolner, *Historia palatina*, p. 281.

(2) Un texte complet de l'acte du 21 septembre 1062 se trouve dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, p. 195.

le jour même où l'empereur Henri IV fut couronné, le 31 mars 1084, les premiers religieux de ce monastère se présentèrent à ce prince et réclamèrent son consentement, ainsi que celui du comte palatin, à qui l'abbaye d'Afflighem appartenait en partie (1). Or, à cette époque, le comte palatin était Henri, le second mari d'Adelheïde, fille d'Adèle. Enfin, Sigefroid, lorsqu'il confirma la fondation du monastère de Laach, assigna aux frères qui y habitaient des hommages ou des manoirs tenus de lui en fief en plusieurs endroits et notamment à *Meylen* en Brabant (2). Ce *Meylen* n'est probablement ni Meslin-l'Évêque (jadis *Melin*), qui était situé dans l'ancien *pagus* dit de Brabant, mais constituait une propriété des évêques de Cambrai, et même l'une de leurs résidences favorites (3); ni Mélin près de Jodoigne, qui était jadis compris dans la Hesbaye, et où les ducs de Brabant ne paraissent avoir dominé à la fin du XIIe siècle qu'après avoir joint à leurs possessions le patrimoine des comtes de Duras (4); mais Mellet près de Fleurus, dont le nom s'est longtemps écrit *Melin* (en 946), *Meling* (en 1251), ou *Melleingne* (1404). Dès le XIe siècle, on s'habituait à appeler Brabant le pays voisin de Mellet, originairement compris dans le *pagus* de Darnau, parce que les comtes de Louvain, qui se qualifiaient aussi

---

(1) *Ipsius comitisque palatini, ad quem pars allodii respiciebat, assensum quærunt et inveniunt.* Chronique d'Afflighem, dans D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 770 (éd. in-folio).

(2) Trithème, en parlant de la seconde fondation de l'abbaye de Laach par le palatin Sigefroid, dit que ce prince y appela l'abbé d'Afflighem Giselbert; ce nom constitue en tout cas une erreur, car Afflighem n'eut un Giselbert pour abbé qu'en 1493.

(3) Voir Gislebert, *Chronica Hannoniæ, ad annum* 1174.

(4) Voir mes *Analectes de diplomatique*, p 26.

comtes de Brabant, y dominaient en qualité d'avoués du riche chapitre de Nivelles et de la célèbre abbaye de Gembloux. Il y a une centaine d'années, la communauté d'Afflighem, dont les destinées ont été quelque temps unies à celles du monastère de Laach, prélevait encore, à Mellet, sur 24 bonniers de terres, une dîme s'appelant *la dîme de Sainte-Gertrude.*

On entrevoit ainsi comment a pu se populariser, sur les rives du Rhin, une légende romanesque où l'on associe une victime résignée, nommée Geneviève de Brabant, à un farouche seigneur, véritable héros de mélodrame, du nom de Sigefroid. La première rappelle le souvenir des princesses qui ont transmis aux comtes palatins quelques lambeaux du patrimoine de la Maison de Louvain. Le second a emprunté le nom de ce Sigefroid qui fut renommé pendant les premières années du XIIe siècle. Fondateur d'un monastère opulent et bâti dans une contrée pittoresque, il a vécu dans la mémoire des hommes, d'une manière confuse, il est vrai. Guerrier actif et vaillant, il se trouva avec l'empereur Henri IV au siège du château de Limbourg, en 1101, et signa, le 16 mai de cette année, la charte par laquelle ce monarque fit droit aux réclamations de l'abbé de Lobbes; en 1105 et 1106, il soutint énergiquement le même prince contre son fils rebelle, depuis empereur sous le nom de Henri V (1); enfin, en 1108, celui-ci le fit arrêter et confia sa garde à l'évêque de Wurtzbourg, en l'accusant d'avoir conspiré contre lui. Mais, en 1110, à la demande générale des princes de l'empire, il fut mis en liberté. Henri V lui rendit momentanément toute sa confiance et tint sou fils Guil-

(1) Comme l'atteste l'*Annalista Saxo.*

laume sur les fonts de baptême. La succession du comte saxon Ulric, de la famille d'Orlamund, décédé en 1112 sans laisser d'enfant, le rejeta par malheur dans le rang des mécontents. L'empereur lui ayant refusé les biens d'Ulric, il entra dans la révolte qui éclata contre Henri et périt le 21 février 1113 dans une bataille livrée aux troupes impériales.

Sigefroid avait épousé une dame nommée Gertrude, fille de Henri le Gros, comte de Northeim. Il n'en eut qu'un fils, nommé Guillaume; celui-ci devint à son tour comte palatin et avoué de l'église de Trèves, mais il expira en l'année 1140 et, comme il ne laissa pas de postérité, ses dignités et ses domaines passèrent à d'autres lignées. On oublia ou on dénatura l'histoire de Guillaume et de ses ancêtres, leurs châteaux furent abandonnés ou transformés, leurs sépultures négligées.

Comment est née la légende de Geneviève de Brabant? A-t-elle un fondement historique? A mes yeux non, ce n'est qu'un roman, mais un roman basé sur une aventure réelle. On sait qu'au milieu du XIIIe siècle une princesse brabançonne, Marie, fille du duc Henri II, fut soupçonnée par son mari, le duc Louis de Bavière, comte palatin, décapitée par ses ordres le 18 janvier 1256, et trop tard reconnue innocente. Voilà l'histoire, au sujet de laquelle on peut consulter Butkens (*Trophées de Brabant,* t. Ier, p. 243). C'est sur ce thème que l'on a brodé; sans doute la réalité est souvent plus dramatique que la fable, mais à quelle époque et dans quel pays une femme peut-elle vivre seule, et de plus élever son fils dans la solitude, comme la prétendue Geneviève de Brabant? Une vague mention, rattachée à l'origine du monastère de Frauenkirchen, parle d'un très chrétien Sigefroid, palatin très

noble qui prit les armes contre les payens du temps de l'archevêque de Trèves Hildulphe, après avoir épousé la trop belle Geneviève, princesse de sang royal, fille du duc de Brabant (*Veteri historiola de fundatione monasterii Frauenkirche, in diocesi Trevirensi, temporibus beati Hildolfi archiepiscopi Trevirensis, qui in palatio Offendinck residebat, factum est passagium contra paganos. Erat autem in palatio Trevirensi nobilissimus palatinus, nomine Sigefridus, christianissimus, qui sumpsit uxorem de stirpe regia, filiam ducis Brabantiae, nomine Genovefam, pulchram nimis.* Freher, cité par Tolner, *Historia palatina,* p. 156). Ce Sigefroid, on a prétendu le retrouver dans un noble franc, dont le nom se rencontre au bas d'un diplôme du roi Childebert, de l'an 710 ou 715 environ, et non pas à l'époque où le siége archiépiscopal de Trèves a été occupé par un prélat nommé Hildulphe, c'est-à-dire de 666 à 671.

Quant à Geneviève, elle est restée insaisissable. Molanus, dans ses *Natales sanctorum Belgii,* la qualifie de sainte et Miræus, dans ses *Fasti Belgici et Burgundici,* lui donne le titre de bienheureuse, mais les Bollandistes (*Acta sanctorum, aprilis t. I,* p. 57) n'accordent que peu de confiance à la légende de Geneviève et accusent formellement le père René Cérisier, qui en a fait l'objet du livre intitulé *l'Innocence reconnue* (Bruxelles, 1647, in-8°, et 1672, in-12), d'y avoir introduit beaucoup de détails uniquement puisés dans son imagination (*Renatus Cerizerius de hac Genovefa edidit gallicè librum sub titulo Innocentiae recognitæ et multas novas inventiones adjunxit*). La prétendue Geneviève, que l'on disait avoir été enterrée à Frauenkirchen, avait fait l'objet d'un écrit dû au frère carme Matthias Emicho, mais cet écrit, qui du temps de

Tolner était conservé en manuscrit à Coblentz, ne date, je pense, que du XVe siècle.

Je ne sais ni ce que devinrent les domaines de Sigefroid en Brabant, ni comment se dénoua l'association conclue sous ses auspices entre les sanctuaires d'Affligbem et de Laach. Peut-être faut-il chercher la cause de la séparation des deux communautés dans les événements politiques qui suivirent la mort de l'empereur Henri V. Le duc de Brabant, Godefroid Ier, de la Maison de Louvain, se souleva alors contre le successeur de Henri, l'empereur Lothaire de Saxe; à la faveur de la guerre qui désola la Basse-Lotharingie pendant plusieurs années, les relations entre les bords du Rhin et Afflighem étant devenues difficiles, les religieux de Laach se seront constitués en communauté indépendante. C'est dans ces conditions qu'ils obtinrent, du roi Conrad III, en avril 1138, la restitution du domaine de Bendorf, et du pape Innocent II, le 23 mars de l'année suivante, la confirmation de leurs possessions et de leurs immunités et, en particulier, de la faculté de se choisir un abbé, conformément à la règle de saint Benoît (1). Le chef du diocèse duquel Afflighem dépendait, l'évêque de Cambrai, figure comme témoin de la charte royale, mais le duc Godefroid, quoique l'un des partisans du roi Conrad, ne s'y montre pas. On ne peut donc dire s'il a approuvé la séparation de Laach et d'Afflighem.

---

(1) Voir Beyer, *loc. cit.*, pp. 551 et 560.

II

Correspondance artistique du comte de Cobenzl.
(4e fascicule.)

(Par M. Alexandre Pinchart, Chef de section aux Archives du royaume.)

— § XV. —

Jean Garemyn, peintre d'histoire et de genre, naquit à Bruges, le 5 août 1712, et y mourut le 23 juin 1799. (*Biographie nationale*, t. VII, col. 485.)

Sommaire : Envoi des deux tableaux que Cobenzl lui avait commandés.

I.

Garemyn a Cobenzl.

Bruges, le 22 janvier 1762.

Monseigneur, les deux tableaux qu'il a plu à Votre Excellence de m'ordonner sont partis aujourd'hui : ils arriveront à Bruxelles, le 23, par le coche. Par le travail on conjecturera aisément, je pense, ma diligence, ce que Mr le vicomte de Vooght, notre grand bailli (1), qui m'a journellement bien voulu encourager, témoignera, désirent [*sic*]qu'ils puissent être

(1) Pierre-François, vicomte de Vooght, grand-bailli de la ville et district de Bruges et du Franc, par lettres-patentes du 11 juin 1756.

du goût de V. E., et la suppliant d'approuver la courte explication de mon idée que je prens la liberté d'y joindre, etc.

J. Garemyn.

L'explication des deux tableaux. — Comme il a plu à V. E. de m'ordonner des ruines bien détaillées, j'espère qu'elle ne désapprouvera que j'y ai ajouté la représentation d'un Marché aux Herbes, enrichi de toutes sortes de légumes tardifs, qui sont assez communs dans la province de Flandre. Les fruits et légumes caractérisent la saison que j'ai peint mes tableaux, avec la plus grande application. Le devant du tableau présente en partie des troupes qui y sont actuellement de garnisson, savoir du régiment de Ligne et d'Arberg, qui font une bonne partie de la consomption de notre ville.

L'autre pièce représente une ruine sur la plage de nos côtes, ornée de bateaux de pêcheur, convenables pour y aborder, où les pêcheurs (jouissant d'une grande tranquilité sous la bonne patrouille des troupes de S. M. l'impératrice-reine), satisfaits de la bonne prise, l'exposent en vente. On y trouve aussi le frère quêteur surchargé de poison [*sic*]. Le tout y est représenté d'après nature.

II.

Bruxelles, 26 janvier 1762.

Cobenzl a Garemyn.

J'ai bien reçu les deux tableaux de votre composition, et j'en suis infiniment content. L'usage que je compte en faire me mettra, j'espère, à même de contribuer à la juste récompense de vos talens. En attendant je vous prie de dire à Mr le vicomte de Vooght le prix de vos peines; dès que je le sçaurai je vous en ferai tenir le montant. Je suis, etc.

— § XVI. —

F.-J. Jacqué était libraire à Lille.

Le *Catalogue des livres de la bibliothèque* de cet amateur se compose de 522 pages qui comprennent 6,246 numéros. Le *Catalogue des estampes et tableaux* de son cabinet décrit plus de 2,200 recueils et estampes en feuilles, cartes, dessins, etc., et une centaine de tableaux, parmi lesquels il y avait beaucoup de copies.

SOMMAIRE : Vente de la collection des tableaux de l'abbé Favier, dont faisaient partie un Tiziano, un Van Dyck et un Teniers que Cobenzl aurait désiré voir.

I.

Il lui adresse, par lettre du 30 août 1765, un exemplaire du catalogue de la collection de feu l'abbé Favier, « qui pas- » soit à juste titre — dit-il — pour le plus grand amateur et » curieux de cette ville », et il lui fait ses offres de service.

II.

COBENZL A JACQUÉ.

Bruxelles, le 3 septembre 1765.

Je vous suis obligé, Monsieur, pour le beau catalogue que vous avez bien voulu m'envoïer, et en attendant que j'aie le tems de parcourir les livres, je vous prie de me dire s'il n'y auroit pas moïen que je puisse voir quelques tableaux qui pourroient convenir à moi ou à quelque ami. Ces tableaux sont :

1. *Un jeu de boules*, de Teniers, marqué n° 24.

2. *La chute des réprouvés*, marqué dans l'avis des amateurs n° 2.

3. *Le portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre*, par Van Dyck, n° 12.

Je paierai avec plaisir les fraix de l'envoi et du retour en les mettant à mon adresse; ils ne paient point de droits dans les bureaux de l'impératrice-reine; mais il faudroit voir ce que coûteront les droits d'entrée et sortie aux bureaux de la France. Si les tableaux peuvent se vendre de la main à la main, je vous prie de m'en dire le dernier prix, sinon je vous les renverrai et vous donnerai la commission de les acheter.

III.

JACQUÉ A COBENZL.

Lille, le 6 septembre 1765

Monseigneur, j'ai communiqué à l'exécuteur testamentaire de feu M. l'abbé Favier la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 3 courant. Nous avons cherché, Monseigneur, tous les moyens possibles pour pouvoir satisfaire votre curiosité quant au n° 24 contenant *un Jeu de boules* de Teniers, par la raison que tous les jours ce sont des étrangers qui viennent de toutes les villes voisines, et qui demandent à voir le cabinet de tableaux, où rien ne peut manquer dans la crainte qu'un faux bruit ne se répande qu'on venderoit à la main ce qui est annoncé dans le catalogue, ce qui feroit grand tort à la vente, et ce qu'ils ne veuillent absolument pas faire. Quant aux trois autres, le s[r] Le Clerc, peintre, dépositaire et point propriétaire de ces trois tableaux, n'oseroit prendre sur lui de les laisser sortir de son cabinet sans le consentement dudit propriétaire, qui est un seigneur demeurant à 30 lieux ou environ d'icy, à qui il deveroit écrire pour en obtenir la permission, et il est moralement sûr de ne pas l'obtenir. En conséquence j'ai pris le parti d'en envoyer le prix à V. E.

La chute des réprouvés, par Rubens : 7,000 livres de France (1).

---

(1) Ce tableau, qui est une toile de grande dimension, fait aujourd'hui partie du Musée de Munich.

Le portrait de Charles Ier, par Van Dyck : 3,000 livres.
Le portrait d'un Espagnol, par Van Dyck : 700 livres.

Ledit sr Le Clerc a encore les tableaux suivants à vendre qu'il a l'honneur de vous offrir : *le portrait de Juste Lipse*, peint par François Pourbus, haut de 16 pouces et large de 12 : 150 livres; *la Prise de Samson étant avec Dadilla* [*sic*], peint [par] le Titien; haut de 4 pieds, large de 3 1/2 : 3,000 livres.

Si V. E. avoit quelqu'un de confiance et connaisseur qui voulût prendre la peine de se transporter icy, je crois qu'elle ne se repentiroit pas d'avoir fait le voyage, etc.

F.-J. Jacqué.

IV.

Cobenzl répondit le 11 du même mois pour le remercier et lui dire que s'il peut envoyer quelqu'un à Lille, il le fera.

— § XVII. —

Le sculpteur Alexandre-François Schobbens naquit à Anvers, le 9 octobre 1720; il était fils de François et d'Anne de Winter. Dès l'année 1732, on le trouve inscrit comme élève de Corneille Struyf; plus tard il fréquenta l'atelier d'Alexandre Van Papenhoven. Son admission comme maître date du 11 octobre 1751. Il était allé suivre pendant quelques années les cours de l'Académie royale de peinture et de sculpture, à Paris. Schobbens fut appelé, le 9 novembre 1752, à la direction de l'Académie d'Anvers en remplacement de son dernier maître qui avait été frappé de paralysie; il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 15 novembre 1781. En 1754 et en 1771 les confrères de la gilde de Saint-Luc l'avaient élu doyen. Cet artiste eut successivement pour élèves chez lui : Jo-

seph Lemineur, en 1757; Henri Fayens, en 1765, et Joseph Camberlain, en 1771. (*Voyez :* Van der Straelen, *Jaerboek der gilde van Sint-Lucas*, pp. 265 et 384, et Rombouts et Van Lerius, *les Liggeren.*) M. Edm. Marchal a publié dans son *Mémoire sur les sculpteurs des Pays-Bas* (p. 87) les seuls renseignements que fournissent les livres sur les œuvres de Schobbens, œuvres qu'il a exécutées pour les églises de Saint-Michel (1754) et de Saint-Martin (1758), à Gand, et pour celle de Sainte-Walburge, à Anvers. C'était dans cette dernière le monument de la famille de Borsbeke, qui ornait la chapelle du Saint-Sacrement, et qui est antérieur à l'année 1756, car il est cité dans une description des objets d'art de la ville, imprimée en cette année : il représentait le Christ debout et des enfants (1). Tout le mobilier de cette église fut vendu en 1797, et l'édifice lui-même peu de temps après (2). Les lettres que nous publions font connaître d'autres travaux de cet artiste, au sujet desquels nous avons fait de vaines recherches. Il est aussi l'auteur d'un buste du prince Charles de Lorraine (3). On verra dans la correspondance de Cobenzl avec l'échevin Van Schorel que c'est par lui que le ministre entra en relations avec Schobbens.

---

(1) « Het middel stuk verbeeld eenen staenden Christus met nog » eenige kinderkens, dewelke al gemaekt zyn door den fameusen beeld- » houder Alexander Schobbens. »

(2) Van der Straelen, *Jaerboek*, cité, pp. 300 et 346.

(3) Thys, *Historique des rues d'Anvers*, p. 108.

SOMMAIRE : Renseignements au sujet du prix d'une statue en marbre de Vénus d'après le modèle que Schobbens avait fait parvenir à Cobenzl. — L'artiste envoie au ministre un dessin d'après deux enfants sculptés par A. Quellyn.

I.

SCHOBBENS A COBENZL.

Anvers, 16 mai 1761.

Monseigneur, étant chargez de Mr Van Schorel de montrer à Votre Excellence quelque model de mon ouvrage, j'ay l'honneur de vous présenter le model d'une Vénus. Je souhaitterois d'être en état de vous présenter autre chose dingne de votre attention. Suppliant S. E. de prendre la peine de vouloir s'informer des ouvrages que j'ay fait en 1756 pour Nancy, en Lorraine, pour la chapelle mortuaire du feu duc de Lorraine (1), et dernierrement d'un saint François d'Assice pour les récollets à Namur, en marbre. J'ay actuellement une statue de sainte Vierge entre les mains pour Verdun, aussy en Lorraine, laquelle partira dans quinze jours. Espérant de pouvoir donner un [sic] satisfaction à V. E. si j'ay le bonheur d'en être employez.

A.-F. SCHOBBENS,
sculpteur et directeur de l'Accadémie royalle.

II.

COBENZL A SCHOBBENS.

Bruxelles, 18 mai 1761.

J'ai vu, Monsieur, la belle Vénus que vous avez bien voulu me faire montrer, et je suis infiniment content. Dites-moi, je

(1) Il s'agit ici de Léopold, décédé en 1729, père de l'empereur François Ier, qui fut enterré près de ses ancêtres dans l'église des cordeliers, à Nancy.

vous prie, ce que vous demanderiez pour une d'égale grandeur, en pierre et en marbre, et combien il vous faut du tems pour faire l'une ou l'autre. Je serai charmé de pouvoir faire connoître vos talens et de vous prouver ma parfaite estime.

III.

SCHOBBENS A COBENZL.

Anvers, 19 mai 1761.

Monseigneur, j'ay reçue celle dont Votre Excellence a bien voulue m'honnorer. Pour faire une Vénus en marbre de la grandeur de mon model que j'ay eue l'honneur de vous faire présenter, il me faudré quatre à cinq mois de temps pour l'achever. Nous n'avons point de pierre propre dans ce païs pour exécuter des objets si petits, vue que toute le sortes sonts trop sabloneuse ou trop gros des grains paste pour de figures grande comme nature ou à peu près. A l'égard du prix je n'ose le fixer. Que S. E. ai la bontez d'ordonner; seulement je tâcherois de mon côtez de faire mon mieux possible pour la donner une entière satisfaction. A.-F. SCHOBBENS.

IV.

Cobenzl avait très probablement insisté pour savoir le prix de la statue en question, car Schobbens écrit, le 23 mai, qu'elle coûtera 500 florins.

V.

Cobenzl répond, le 25, qu'il avertira la personne pour qui est la statue et qu'il lui fera connaître sa réponse.

VI.

SCHOBBENS A COBENZL.

Anvers, 21 juillet 1762.

Monsiegneur [*sic*], cy-joint les croquis des deux enfants en marbre blanc de Carara : ils sont haut de trois pieds et demy

et très bien travaillez; je pense de Arnold Quilien, fameux sculpteur du siècle passez (1). Je les liveirai à Bruxelles pour 700 florins argent de change, sans les droits, comme j'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence.

A.-F. SCHOBBENS.

— § XVIII. —

Jean-Matthias Cok, peintre et dessinateur, qui traita à la fois l'histoire et plusieurs autres genres, vit le jour à Amsterdam en 1720, et y décéda en 1770. Il avait réuni une assez importante collection de tableaux qui fut vendue 16 décembre 1771. Coka a gravé à l'eau-forte et laissé de nombreux dessins à la sépia et à l'encre de Chine. (*Voy.* VAN EIJNDEN et VAN DER WILLIGEN, *Geschiedenis der vaderlandsche schilderkunst*, t. II, p. 147.)

SOMMAIRE : Il envoie à Cobenzl le catalogue d'une grande vente de tableaux qui doit avoir lieu à Amsterdam, et il lui en fait l'éloge.

I.

COK A COBENZL.

Amsterdam, 23 may 1765.

Monseigneur, le premier sujet qui me fait prendre la liberté d'écrire ces lignes à Votre Excellence c'est, quoiqu'inconnu, pour vous offrir mes très-humbles services. Ma profession est celle de peintre, et je suis courtier juré pour tout ce qui con-

(1) Arnould (*Artus*, en flamand) Quellyn, le Vieux, baptisé à Anvers le 30 août 1609, mourut dans cette ville le 23 août 1668 (ROMBOUTS et VAN LERIUS, *les Liggeren*, t. II, p. 114, note). Ces dates sont les véritables : elles diffèrent de celles qu'ont indiquées les livres publiés jusqu'à ce jour.

cerne cet art. C'est en conséquence que j'exposerai le 19 du mois prochain en vente publique un cabinet de pièces exquises dont j'ai envoyé les catalogues dans toutes les principales villes de l'Europe, entr'autres aussi chez vous, à Mr Jacobs qui doit les recevoir par le canal de Mr Vergelo, d'Anvers, avec ordre d'en remettre à V. E. Mais comme du depuis j'apprends qu'il ne les a pas reçu, V. E. les trouvera sous ce pli pour votre spéculation. Tout ce que je puis ajouter à ce sujet c'est que tout ce que renferme ce catalogue (1), et bien principalement les noms des autheurs, est la pure vérité; et pour ce qui concerne la beauté parfaite des pièces, V. E. en pourra être informé par Messieurs de Pestre, Tassart (2) et Bertelse qui ont vu cette collection rassemblé en longues années avec grands soins et fraix par feu Mr Pieter Leenderd de Neufville, père de mes-

---

(1) Kramm a décrit dans le t. Ier de son ouvrage, p. 251 (*de Levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*) le titre de ce catalogue qui était orné d'une vignette à l'eau-forte gravée par Cok. Il a été réimprimé dans le recueil de Hoet et Terwesten, t. III, p. 468, avec les prix.

(2) Philippe-Joseph Tassaert — ce sont là les véritables prénoms de ce peintre et graveur — était le fils et le petit-fils des peintres d'Anvers; il a vu le jour dans cette ville, et non à Bruxelles, comme le disent plusieurs biographes, qui lui donnent les prénoms de Pierre-Joseph. Sauf le *Dictionnaire des peintres* de M. Siret, qui le fait naître en 1732, tous les auteurs reculent cette date à 1736. L'époque exacte n'a pas été déterminée jusqu'ici. Quant à celle de sa mort, nous l'avons trouvée renseignée dans la seconde édition (1873) de l'*Allgemeines Künstler-Lexicon* de Mr Seubert (t. III, p. 400); d'après lui Tassaert mourut à Londres le 6 octobre 1803. Il fut inscrit comme maître dans la gilde de Saint-Luc d'Anvers le 27 juillet 1756, et admis dans celle de Bruxelles en 1763. Le lieu de sa naissance avait déjà été affirmé dans l'édition flamande de la description des peintures et sculptures d'Anvers publiée en 1765 par l'imprimeur Gérard Berbie, à propos des huit tableaux sur toile, représentant des épisodes de la vie des apôtres Pierre et Paul, qui décoraient la salle du métier des tailleurs de diamants (*doôr de Konstschilder P.-J. Tassaert, geboôrtig deézer stad*).

sieurs les frères de Neufville, l'un des principaux amateurs et connoisseurs de l'art que nous ayons eu ici de son temps; et ces messieurs pourront en communiquer leurs sentiments à V. E.

Jean-Matthias Cok,
peintre et courtier.

— § XIX. —

Ange-Laurent de Lalive (ou de la Live) de Jully, marquis de Removille, fut un des grands amateurs d'œuvres d'art de son temps. Il naquit à Paris en 1725 et y mourut en 1775. Sa collection, qu'il avait formée avec l'aide de Pierre-Jean Mariette (1), se composait en majeure partie de morceaux choisis des principaux maîtres de l'école française du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il possédait peu de tableaux de l'école flamande. Parmi ceux-ci deux perles sont à citer : le portrait d'Hélène Fourment, seconde femme de Rubens, accompagnée de deux de ses enfants, qu'il avait payé 4,000 livres, et qui fut poussé à sa vente jusqu'à 20,000 (2), et le portrait du peintre François Snyders avec sa femme et son fils (*sic*), par Antoine Van

---

(1) Dumesnil a consacré un volume entier à Mariette dans son *Histoire des plus célèbres amateurs*. Les nombreuses notes que ce savant inocophile avait recueillies ont été publiées, de 1853 à 1860, sous le titre d'*Abecedario* dans le recueil intitulé : *les Archives de l'art français*; elles forment six volumes. Nous nous sommes étonné qu'il n'y ait aucune lettre de lui dans la correspondance de Cobenzl.

(2) *Voy.* sur ce tableau le *Trésor de la curiosité*, par Ch. Blanc, t. Ier, pp. lxxxvii et 164.

Dyck (1); de Lalive l'avait acheté à Anvers, en 1762; après sa mort il fut vendu 12,020 livres. L'œuvre de Rubens est aujourd'hui au Musée du Louvre. La vente du cabinet de Mr de la Live eut lieu en mars 1770; le catalogue, dont Mr Ch. Blanc a reproduit les principaux articles dans le *Trésor de la curiosité* (t. Ier, pp. 164-171), renseigne aussi quelques sculptures en marbre et des terres cuites. Au nombre de ces dernières se trouvait un bas-relief attribué à François Du Quesnoy. Sous le nom du même artiste figure un groupe d'ivoire. Inutile de dire que les sujets sont des enfants. De Lalive a peint en miniature, et a laissé une centaine de gravures à l'eau-forte (2). « Mr de la Live, — dit le graveur Ch.-N. Cochin, » dans ses *Mémoires*, — amateur riche et qui dessinailloit » un peu (3). »

Ses relations avec Cobenzl datent de 1761. Celui-ci l'avait recommandé à Mr Van Schorel de Wilryck, à Anvers, pour lui faire voir sa collection et tout ce qu'il y avait de beau en objets d'art en cette ville (4). Leur corres-

---

(1) On lit dans le *Peintre amateur et curieux* de G.-P. Mensaert (t. Ier, p. 62) qu'une autre œuvre de ce maître faisait partie de cette même collection; elle provenait du cabinet de Robyns, amateur, à Bruxelles. « Mr Remy, dit-il, a fait passer en France un *saint Sébastien*, peint par » Van Dyck; on le voit en estampe, gravé par Vostermans junior. Ce » *saint Sébastien* est présentement dans le cabinet du marquis de la » Lyve. »

(2) Ce chiffre est donné par Descamps, *Vie des peintres flamands*, etc., t. III, p. vi.

(3) *Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin*, publiés en 1880 par C. Henry, p. 143.

(4) Il écrivait à ce propos la lettre suivante, le 16 mai 1771 :

« Monsieur d'Alive, introducteur des ambassadeurs du roy très chrétien » qui vous remettra la présente, est un connoisseur des beaux-arts, qui

pondance a été fort active. Nous en avons extrait tout ce qui peut intéresser l'histoire de l'art. Mr de la Live avait épousé en secondes noces Mlle de Nettine, de Bruxelles, dont il eut trois enfants.

SOMMAIRE : La majeure partie de cette correspondance concerne des acquisitions de tableaux et de dessins qu'ont faites Cobenzl et de Lalive. Elles renferment aussi des détails sur les ventes d'objets d'art.

I.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, 9 janvier 1763.

Je n'ai jamais regardé la plus belle pièce de ma collection des dessins que je dois à vos bontés sans désirer de trouver quelque chose qui puisse mériter quelque place dans votre beau cabinet. Le hazard m'a enfin procuré deux petits tableaux de Neefs (1) que j'ai prié Me de Walckiers de vouloir bien vous faire agréer. Vous m'avés donné le plus beau dessein que j'ai et qui existe peut-être, et je ne vous offre que les plus mauvais tableaux que vous ayés dans votre cabinet, et je vous aurais une obligation infinie si vous voulés bien les accepter, etc.

» les cultive et les protége. Il voyage pour voir les beaux tableaux de ces
» pays-ci. Je vous prie de lui faire voir tout ce que vous avez de beau
» chez vous et dans votre ville. Je suis seur que vous me sçaurez grez de
» vous avoir procuré sa connoissance, et vous serai infiniment obligé pour
» toutes les politesses que vous lui ferez, etc. »

(1) Ils ne figurent pas dans le catalogue de la collection que M. de Lalive a fait imprimer en 1764, sous le titre suivant, accompagné de son portrait gravé par lui à la pointe sèche, d'après C.-N. Cochin, fils : *Catalogue historique du cabinet de peinture et sculpture française de M. de Lalive* (124 p.). L'exécution de ce portrait justifie l'expression dont Cochin s'est servi en parlant de cet amateur, et que nous avons rapportée plus haut.

II.

De Lalive a Cobenzl.

Paris, 16 janvier 1763.

Je ne puis exprimer à Votre Excellence combien j'ay été sensible à la galenterie qu'elle a bien voulu me faire, et que Mᵉ de Walckiers m'a remise de sa part. Je n'ay rien vu de Peter Neef (1) de si fin et de si précieux, et je n'en avois point dans ma collection; mais ce qui en augmente le prix, et ce qui y met le comble, c'est que cela me rapelera toute ma vie une marque d'amitié de V. E., qui est plus précieux pour moy que tout ce que je puis dire. Comme je suis tous les jours visité par beaucoup d'artistes, je leur ay fait voir ces petits tableaux dont ils ont été enchantés. Je suis bien flatté que le dessein de Rubens ait fait quelque plaisir à V. E., je luy trouve mille fois plus de valeur qu'il n'en avoit chés moy.

. . . .

Lalive.

III.

De Lalive a Cobenzl.

Paris, le 15 juin 1763.

. . . .

La vente de Mʳ Pailhon où Votre Excellence désire acquérir

---

(1) Il s'agit très probablement ici de Pierre Neefs, le Vieux, que tous les biographes font naître à Anvers, vers 1570, et mourir vers 1651. M. Van den Branden a établi, avec beaucoup de probabilité, qu'il est venu au monde en 1578 (*Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 609). Neefs ne fut inscrit dans la gilde de Saint-Luc qu'en 1609, et non 1610, comme le dit cet auteur. La date de son décès est encore inconnue, mais elle est postérieure à 1656.

des tableaux est remise. Les deux Vauvremans (1) sont très beaux et de son meilleur temps, mais je ne conseilleray pas à V.E. de passer 1,500 livres. Je ferai donc mon possible pour les luy faire adjuger à ce prix-là, et même au-dessous si je le puis, suposé qu'elle soit toujours dans le dessein de les acquérir.

Mon cabinet, qui est totalement fini actuellement, m'attire un grand nombre de curieux qui en paroissent fort contens, mais rien ne me flatcroit autant que d'avoir l'honneur d'y recevoir V. E., et je serais bien plus attaché à mes goûts en en conférant avec elle.

. . . .

LALIVE.

IV.

COBENZL A DE LALIVE.

Cobenzl répondit à la lettre précédente le 18 juin. Il le remercie de ce qu'il veut bien se charger de l'acquisition des deux Wauwermans, et en laisse le prix à son appréciation. Il ajoute qu'il a un peu augmenté sa collection de tableaux, et considérablement celle de ses dessins.

V.

A Paris, ce 1er janvier 1764.

DE LALIVE A COBENZL.

. . . .

Votre Excellence peut être très tranquile sur son paysage de Rubens; celuy qui est icy est une copie, même mauvaise, et n'a jamais été regardé autrement. On vient de finir icy la vente

(1) *La Fontaine du Dauphin* et *la Buvette des cavaliers :* ces deux tableaux ont été vendus 1,900 livres (Ch. BLANC, *le Trésor de la curiosité*, t. Ier, p. 114). Ils ont été gravés par Jean Moyreau dans la suite des quatre-vingt-neuf pièces d'après Philippe Wouwerman.

de Mr Pailhon (1) où les tableaux se sont vendus extrêmement chers, et certainement un tiers de plus que le propriétaire ne les avait achetés. J'en suis fort aise : cela augmente la valeur de tous ceux que l'on possède. Je fais travailler avec soin à la monture des vases que V. E. m'a fait envoyer, et je feray tout mon possible pour qu'elle ait lieu d'en être content, etc.

LALIVE.

VI.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, le 17 janvier 1764.

. . . .

Je vous suis infiniment obligé de l'assurance que vous voulés bien me donner que mon paysage de Rubens (2) n'a point de rivals dans celui qui est à Paris. Je regrette d'autant moins de n'avoir rien acheter dans la vente qui s'est faite à Paris que j'ai eu un hazard unique que je brûle de soumettre à votre jugement. C'est un tableau de 6 pieds de long sur 4 de hauteur, que tous les connoisseurs d'ici croient être de la première beauté. On me dit qu'il a [*sic*] deux Wouvermans à Paris chez le sr Ramy (3), ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc,

---

(1) M. Peilhon (*sic*) avait été secrétaire du roi Louis XV. La vente de ses tableaux eut lieu en 1763, après sa mort. Quelques articles sont mentionnés dans CH. BLANC, *le Trésor de la curiosité*, t. Ier, p. 554.

(2) Ne serait-il pas question ici du paysage gravé par A.-A.-J. Cardon, et dédié à Cobenzl; le catalogue de la collection Peignon-Dijonval le qualifie de *Vue d'une campagne en Flandre* (no 3201)?

(3) Pierre Remy (*sic*) était peintre, et fort réputé comme expert; il fit à Paris un très grand nombre de ventes d'objets d'art et de curiosité, de 1755 à 1783, comme on le voit dans le *Trésor de la curiosité* de Ch. BLANC, t. Ier passim, et pp. LXXIII à CII de l'introduction. Il est assez singulier que cet ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc n'ait pris aucune part aux expositions que celle-ci a organisées, et dont les livrets ont été republiés par M. Jules GUIFFREY, en 1872. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur lui dans les dictionnaires qui traitent des artistes.

rue Poupée. S'ils étoient tels qu'on me l'assure et que le prix en fut honête, je pourrois en faire emplettes; mais je vous suis si à charge que je n'ose vous prier de vouloir vous en informer. Mes vases de porcelaine feront le plus bel ornement de mon cabinet.

VII.

De Lalive a Cobenzl.

A Paris, ce 25 mai 1764.

. . . .

Mr Danouet(1) m'a beaucoup parlé du beau tableau de Rubens dont Votre Excellence a fait l'acquisition depuis peu de temps. La réputation de ce tableau est connue icy de tous nos anciens amateurs, et j'espère être du nombre de ses admirateurs avant la fin de l'année. Mr Danouet m'a paru fort content de mon cabinet, mais mon goût pour les arts seroit au comble si je pouvois quelques jours en faire les honneurs à V. E.

. . . .

Lalive.

VIII.

Cobenzl avait demandé à de Lalive (2) une lettre de recommandation pour un jeune artiste qui s'en allait étudier à Rome aux frais du prince Charles de Lorraine. De Lalive la lui envoya, le 24 novembre 1764, et il écrivait à ce propos :

(1) Ce nom est évidemment celui de la personne qui est citée dans la lettre de Cobenzl à de Lalive du 25 avril 1765. Dynhoot — c'est ainsi que le nom doit s'écrire — était un banquier de Bruxelles qui avait un cabinet de tableaux. Il en est parlé dans Mensaert, *le Peintre amateur et curieux* (1763), 1re partie, p. 67. Michel, dans son *Histoire de la vie de P.-P. Rubens*, (1771), dit qu'il possédait trois pièces du chef de l'école flamande.

(2) La minute de la lettre de Cobenzl n'a pas été retrouvée; elle nous aurait très probablement fait connaître le nom du jeune homme.

« J'espère que Mr Natoire (1) luy procurera tous les agrémens » et les facilités de pouvoir augmenter ses talens ». Plus loin on lit : « J'ay beaucoup parlé icy depuis mon retour à nos » amateurs et à nos artistes du beau Rubens de V. E. Je » conois peu de tableau de ce maître qui m'ait fait autant de » plaisir ».

IX.

COBENZL A DE LALIVE.

2 février 1765.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser un dessein que j'ai fait faire de mon petit tableau de Rubens, et que je souhaiterois de faire graver par un bon graveur à Paris. Comme ce tableau n'a jamais été gravé, il n'est pas douteux que cette estampe aura un débit infini, et je ne doute pas que tout graveur s'en chargea avec plaisir. Je crois le dessein assez bien fait pour que le graveur n'ait pas besoin de voir le tableau, que je ne pourrois jamais me résoudre de laisser sortir de mon cabinet. Je souhaiterois que le graveur me rendît le dessein, et qu'il me donnât une centaine d'estampes en gardant la planche et vendant les autres estampes à son profit. S'il demande quelque chose de plus, j'accepterai toutes les conditions que vous croirez exécutables, et j'espère que vous pardonnerez la peine que je vous donne en faveur de la beauté du tableau et du plaisir qu'auront tous les amateurs d'en posséder l'estampe.

---

(1) Charles-Joseph Nattoire, peintre, né à Nîmes en 1700, mort en 1777, à Castel-Gondolfo, près de Rome, où il s'était retiré. Il fut directeur de l'Académie française établie dans cette ville, de 1751 à 1774.

X.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, 17 février 1765.

Le chevalier Dorn, premier commis du département des affaires des Pays-Bas (1) à Vienne, m'engage à vous recommander le peintre Gilis (2), porteur de la présente, et pour mieux servir un ami que je désire d'obliger je vous prie d'oublier le portrait du prince Kaunitz (3) que vous avez vu ici, et qui est l'ouvrage de ce jeune homme. Mr Dorn souhaite qu'il s'applique entièrement aux portraits, et comme il a assez le don de saisir la ressemblance, je vous supplie de l'adresser à quelque bon peintre qui puisse lui enseigner la méthode d'empâter ses couleurs, et lui donner du goût pour les attitudes, etc.

---

(1) Nous publierons dans la suite sa correspondance avec Cobenzl.

(2) Jean-Joseph Gilis, fils d'Antoine, naquit à Valenciennes, où s'était établi son père qui était peintre et sculpteur; celui-ci était né à Dôle, en Franche-Comté, en 1702. Jean fréquenta les cours de l'Académie d'Anvers et y remporta le troisième prix en 1757 (VAN DER STRAELEN, *Jaerboek der gilde van Sint-Lucas*, p. 267). Nous l'avons trouvé inscrit comme maître dans la corporation de Saint-Luc à Tournai, à la date du 27 juin 1758. Son père était allé s'établir dans cette ville en 1756, appelé par le magistrat à la direction de l'Académie que l'on venait de créer. Jean Gilis cultiva également la peinture et la sculpture; il mourut dans l'établissement de Froidmont, le 27 décembre 1788. (*Voy.* SOIL, *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournay*; 1883, p. 85.)

(3) Le prince de Kaunitz-Rittberg était chancelier de cour et d'État de Marie-Thérèse à Vienne pour les affaires des Pays-Bas et d'Italie.

XI.

De Lalive a Cobenzl.

A Paris, ce 3 mars 1765.

. . . .

Je n'ay pas encore eu l'honneur de répondre à Votre Excellence au sujet du dessein qu'elle m'a fait remettre, voulant avoir quelque chose de positif à luy demander. Le dessein est bien fait, quoiqu'un peu lourd, mais il est fort possible de graver d'après. Un de nos plus fameux curieux d'estampes à qui je l'ay fait voir, a cru que le tableau avoit été gravé autrefois, mais après les recherches les plus exactes qu'il en a fait, il s'est trouvé qu'il ne l'a point été; qu'il y a seulement dans toutes les estampes de paysages gravées d'après Rubens, quelques parties à peu près semblables, ce qui arrive à tous les peintres. Il m'a été après difficile de trouver icy un graveur qui voulût l'entreprendre, car quoiqu'il y ait de quoy en faire une fort jolie estampe, le débit ne peut jamais être fort avantageux pour l'artiste comme seroit un joly sujet d'histoire sacrée ou profane. J'ay cependant trouvé depuis quelques jours un jeune homme dont je conois le talent, particulièrement pour ce genre, qui s'est chargé de l'entreprendre pour son compte, et qui est en état de le bien faire. Je suis convenu avec luy qu'il me remetteroit seulement une cinquantaine des premiers [*sic*] épreuves; que la planche seroit terminée dans le courant du mois de juin; qu'il la garderoit, et me remetteroit alors le dessein, dont je luy ay recomandé le plus grand soin. Si la planche réussit bien, je luy ay fait espérer, sans cependant luy rien promettre de positif, une légère gratification. Je suivray cet ouvrage exactement, et je tascheray que l'estampe rende à peu près le tableau, je dis à peu près, car je défie tout graveur, quelque habile qui [*sic*] soit, de rien faire qui puisse soutenir la comparaison de ce précieux morceau.

. . . .

Lalive.

XII.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, 7 mars 1765.

. . . .

Je vous suis infiniment obligé des peines que vous vous donnés avec mon petit dessein. Sous votre direction il ne pourra être que bien gravé, et je consens à telle gratification que vous voudrés bien promettre au graveur, qui ne doit pas être embarassé pour le débit, puisque je suis sûr à lui faire vendre quelques cent exemplaires dans les Païs-Bas, et lui fournirai pour cela des commissionaires dès que je pourrai leur montrer les premières épreuves.

. . . .

XIII.

DE LALIVE A COBENZL.

A Paris, ce 1er avril 1765.

J'espère que Votre Excellence voudra bien avoir la complaisance d'accepter un portefeuille de desseins que je luy ay fait remettre; c'est la suite des desseins originaux en quatorze feuilles de la chapelle des Enfants trouvés peinte icy par Mr Natoire, directeur de notre académie à Rome. V E. ayant une superbe collection de desseins de toutes les écoles, j'ay toujours désiré pour l'honneur de mon pays que quelques desseins intéressans de l'école françoise puissent y tenir une bonne place. C'est depuis le salon de Mr Le Moyne (1) l'ouvrage

(1) Jean-Baptiste Le Moyne, sculpteur, fut un amateur distingué; il naquit à Paris, vers la fin du mois de février 1704 et y mourut le 25 mai 1778 (JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire;* 1re édition,

le plus considérable que nos arts ayent entrepris, et un de ceux qui font le plus d'honeur à nos artistes. Cette collection deviendra tous les jours d'autant plus intéressante que la chapelle ayant été peinte avec la bâtisse trop fraîche, la peinture en soufre tous les ans et finira peut-être par se perdre entièrement (1). Le plaisir de mettre sous les yeux de V. E. quelques desseins qui fassent honeur à nos artistes modernes me sert de titre pour espérer qu'elle voudra bien accepter cette suite. Ces desseins ont tous été gravés avec soin (2). Je félicite V. E. sur les arrangemens qu'elle a pris pour le Wauvremans de Mr le prince de Rubempré (3); c'est un des plus

---

p. 765). « Les artistes de son temps se firent un plaisir d'orner son cabinet de leurs ouvrages » (Ch. Blanc, *le Trésor de la curiosité*, t. Ier, p. 432). Cet ouvrage donne beaucoup de détails sur ses travaux, et quelques extraits du catalogue de la vente de ses tableaux, sculptures, estampes, etc., qui eut lieu après sa mort.

(1) Voici ce qu'en disait, la même année, Piganiol de la Force dans sa *Description historique de la ville de Paris* (t. 1er, p. 415) : « Celui-ci a » peint tout ce qui remplit les arcades au rez-de-chaussée et toute la par- » tie du fond jusqu'à la voûte, où il a représenté *la Nativité de Notre-* » *Seigneur, l'Adoration des Mages et des Bergers,* et une *Gloire* » *d'Anges* dans le haut. Les peintures du rez-de-chaussée ayant été » faites trop tôt, et sans que le plâtre fût assez sec, sont déjà presque » effacées. C'est une perte pour le public qui les avait admirées avec » justice. »

(2) Ils forment une suite de seize planches gravées par Étienne Fessard.

(3) Maximilien-Léopold de Mérode, prince de Rubembré, ne mourut que le 22 février 1773 (Richardson, *Geschichte der Familie Merode,* t. Ier (1877), p. 190). C'était un grand amateur des arts et des lettres. Il avait considérablement augmenté la belle bibliothèque, la riche collection d'estampes et de médailles, et l'importante galerie de tableaux que Philippe-François, son père, mort en 1742, s'était plu à former. Ceux-ci furent vendus à Bruxelles, le 18 avril 1765; la vente des estampes et des dessins eut lieu à Paris au mois de juin suivant. (*Voy.* Ch. Blanc, le *Trésor de la curiosité,* t. Ier, pp. 124 et 125 et 125.) Mensaert parle de

beaux que je conoisse et ce tableau capital manquoit à sa collection.

. . . .

LALIVE.

XIV.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, le 3 avril 1765.

J'ay reçu la lettre que vous m'avés feit l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, et M[r] d'Howelay vient de me remettre les magnifiques desseins que vous avés eu la bonté de m'envoïer. Les desseins sont de la plus grande beauté et le malheur qui arrive aux peintures de l'église des Enfants trouvés les rend encore plus précieux. Recevés-en, je vous supplie, mes très humbles remercîmens; ce sera le plus bel ornement de ma collection, etc.

. . . .

J'ay l'honneur de vous féliciter sur la belle acquisition que vous venés de faire, et suis bien charmé d'apprendre que cela ne vous privera plus du plaisir de vous voir tous les ans à Bruxelles. J'espère à votre premier voïage vous montrer les acquisitions que je vais faire à la vente de M[r] le prince de Rubempré qui compléteront mon petit cabinet, etc.

---

ces collections dans son livre intitulé : *le Peintre amateur et curieux*, 1re partie, p. 58. L'arrangement auquel M. de Lalive fait allusion aurait été conclu, comme on le voit dans la lettre que nous reproduisons ici en note à propos de la lettre XV, avec Philippe-Maximilien, comte de Mérode, gendre du prince de Rubempré, qui avait épousé la seconde fille de ce seigneur.

XV.

Cobenzl a de Lalive.

Bruxelles, le 25 avril 1765.

Je sais que Mr le vicomte de Nettine vous a envoïé le catalogue des tableaux du prince de Rubempré avec les prix auxquels ils ont étés vendus. J'ai emporté le beau Wouwermans (1) avec un petit Breuglc qui sert de pendant imparfait à mon petit Rubens que vous avez la bonté de faire graver. Mr Basan (2) a eu les deux beaux Teniers; le Poussin (3) va en Angleterre avec Charle Maralte [*sic*] (4), et Mr Danhoot a acheté les

---

(1) Philippe Wouwerman, baptisé à Harlem, le 24 mai 1619, mort en mai 1668 (Van der Willigen, *les Artistes de Harlem*, p. 338). Le tableau dont il s'agit est celui qui représente *le Jeu du Chat*, et qui passait alors pour le chef-d'œuvre de ce maître : il fut adjugé à la vente au prix de 4,500 florins de Brabant. Voici ce qu'écrivait à ce sujet Cobenzl au chevalier Dorn, à Vienne, dans sa lettre du 19 mai 1765 :

« Vous aurez été informé sans doute de la belle vente que l'on a faite ici du cabinet du prince de Rubempré. Il y avoit peut-être une vingtaine de bons tableaux. La réputation de ce cabinet les a enchéris et a fait vendre bien cher même les mauvais tableaux. J'ai eu le bonheur d'attraper un des plus beaux Wouwermans qui est au monde par un troc que j'avais arrangé avec le comte de Mérode. Des marchands français ont emporté deux Teniers que je crois uniques dans le monde, mais ils les ont payés largement. Tassart a acheté pour des Anglais du bon et du mauvais pour 10,000 florins. Notre banquier Dynhoot a donné 1,000 écus pour deux esquisses de Rubens. Vous les verrez, s'il plaît à Dieu, l'année qui vient, en tapisseries, et je crois que l'on n'aura jamais rien vu de plus beau. Le sujet est *le Rapt des Sabines* et *la Guerre des Sabins*, et je ne crois pas que l'on aura jamais vu une si belle tapisserie. »

(2) Pierre-François Basan, graveur et marchand d'estampes.

(3) *La Vierge enseignant à lire à l'enfant Jesus.*

(4) *La Femme adultère.* Charles (Carlo) Maratti, né en 1625, mort à Rome, en 1713.

deux esquisses de Rubens pour 2,200 florins (1). Tout a été poussé assez haut et on vend à présent les estampes. J'ai été prié par un ami de m'informer si l'esquisse du beau tableau de Rubens que vous avez vu à l'abbaïe de Coudenberg (2), et qui se trouve à Paris chez l'homme dont j'ai l'honneur de joindre l'adresse, est original, et quel en seroit le prix. Oserois-je prendre la liberté de vous prier de vouloir bien vous en informer, etc

XVI.

De Lalive a Cobenzl.

(Sans date. Mai 1765.)

J'espère que Votre Excellence me pardonnera de ne luy avoir pas encore répondu à la dernière lettre qu'elle m'a fait l'honeur de m'écrire au sujet d'une esquisse de Rubens dont le tableau est à l'abbaye de Coudhenberg, mais comme le s[r] Boileau (3) étoit encor à Bruxelles, je n'ay pu voir cette esquisse aussitôt que je l'aurois désiré. Je l'ay chés moy depuis deux jours, et l'ay bien examiné, tant par mes yeux que par ceux de plusieurs de nos meilleurs conoisseurs. Cette esquisse a deux pieds de long sur un pied de haut. Il est vraisemblable que c'est l'esquisse de Rubens original du beau tableau qui est à Coudhenberg. Les deux figures de l'archiduc et de l'infante qui sont sur les volets du tableau sont aussy dans

(1) *L'Enlèvement des Sabines* et *la Guerre des Sabins contre les Romains;* sur bois. D'après Van Hasselt, *Histoire de P.-P. Rubens*, pp. 288 et 289, ces esquisses étaient, en 1840, en la possession d'Alexandre Baring, collectionneur anglais.

(2) Le tableau de *Saint Ildephonse* est aujourd'hui au Musée de Vienne.

(3) Ce nom doit être celui de l'huissier-priseur qui avait collectionné des tableaux, des dessins, des estampes et des objets de curiosité, et dont la vente eut lieu à Paris, en 1782. (*Voy.* Ch. Blanc, *le Trésor de la curiosité*, t. II, p. 55.)

l'esquisse. Mais le tableau est si beau que l'esquisse m'en a paru bien foible et qu'elle ne m'avoit pas même frapée beaucoup à une vente qui s'est faite à Paris cet hyver où cette esquisse étoit provenante de la vente faite à Bone des tableaux de l'électeur de Cologne (1). Je serois assés tenté de croire que cette esquisse, quoiqu'originale de Rubens, ayant un peu souffert, a été racordé dans plusieurs endroits. Boileau se l'est fait adjuger à la vente qui s'est faite à Paris; elle n'a pas été portée tout-à-fait à 400 livres. Sa femme m'a dit qu'il en vouloit 30 louis faisant 725 livres; mais comme je n'ai pas encore vu le propriétaire, je ne sçais encor le prix qu'imparfaitement. J'attendray sur cela les ordres que V. E. voudra bien me donner. Je la félicite de l'acquisition du beau Wauvremans; c'est le plus beau tableau de la vente. Nos marchands ont à ce qu'il me paroît acheté bien cher : je doute qu'ils trouvent à gagner beaucoup icy.

. . . .

Je ne sçay si j'ay parlé dans mes dernières lettres à V. E. du nommé Gilis, peintre, qu'elle m'avoit adressé; je ne néglige rien icy de tout ce qui peut contribuer à son avancement. Il a été trouvé très foible du côté du dessein, et je luy ay fait avoir une place icy pour dessiner à l'Académie d'après le modèle.

LALIVE.

XVII.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, le 3 juillet 1765.

. . . .

Le dessein de mon beau Wouvermans est achevé par le

---

(1) *Voy.* plus haut § XIV, lettre VIII, note. Boileau était un des experts de la vente dont parle la lettre de Mr de la Live. Le catalogue a pour titre : « *Liste d'une partie de peintures provenantes de la succession de son Altesse Sérénissime de Cologne,* qu'on a intention de » vendre publiquement à Bonn, le lundi, 14 mai 1764, et jours suivants. »

même homme qui a dessiné mon petit Rubens, et il en fait un autre d'un petit et très joli tableau du même peintre dont j'ay fait l'acquisition. Si après que l'estampe du Rubens sera achevée, le même graveur vouloit se charger de graver ces deux desseins, il y trouveroit sûrement son compte, et je ne lui demanderais qu'une couple d'estampes et mon dessein de retour, m'engageant à lui procurer des occasions à en vendre un bon nombre. S'il accepte cette proposition je prendrai la liberté de vous envoïer les deux desseins.

XVIII.

De Lalive a Cobenzl.

A Paris, 20 juillet 1765.

. . . .

J'aurai bientôt des premières épreuves du dessein du petit paysage de Rubens. Il ne dépendra pas de moy que Votre Excellence n'en soit contente, et j'auray l'honeur de luy en envoyer un échantillon dès que je l'auray, ainsi que de luy rendre compte ensuite de ses propositions pour en faire graver d'autres.

. . . .

Lalive.

XIX.

De Lalive a Cobenzl.

Paris, 15 août 1765.

. . . .

J'ay reçu le Christ de buis qu'a raporté Mr Valckier; il est très beau, et je le crois de François Flamand (1). Je fais faire

(1) François Du Quesnoy. Les christs en ivoire et en buis sont généralement attribués à cet artiste dans tous les catalogues anciens et encore de nos jours.

un petit dessein pour le monter sur une croix, avec un petit socle, et Mr de Valckiers en portera le projet à Votre Excellence que je ne ferais exécuter qu'après avoir reçu ses ordres.

J'ay les premières eaux fortes du petit dessein de Rubens : elles viennent fort bien, et j'espère dans six semaines pouvoir en envoyer à V. E. des épreuves terminées. Je ne négligeray rien pour qu'elle en soit contente. A l'égard des deux desseins d'après Vauvremans, ils sont très bien, mais il sera peut-être plus difficile de trouver des graveurs qui s'en chargent pour leur compte (les estampes d'après Vauvremans étant comunes) que pour l'estampe d'après un paysage de Rubens, qui est peut-être une chose unique en ce genre. J'en doneray des nouvelles à V. E. dès que j'auray fait des informations à ce sujet, etc.

LALIVE.

XX.

DE LALIVE A COBENZL.

A Paris, ce 22 février 1766.

. . . .

Je suis enchanté que Votre Excellence ait acquis le beau *Sébastien* de Van Dyc (1); elle peut le regarder comme un des plus beaux ouvrages de ce maître; aussi a-t-il été regardé comme tel icy, et l'a-t-on vu sortir avec regret. Mais V. E. sçait l'occasion de l'acquisition qui m'en a fait défaire.

. . . .

LALIVE.

---

(1) Ce sujet a été souvent traité par cet artiste. *Voy.* l'excellent livre de M. J. GUIFFREY, p. 252.

XXI.

De Lalive a Cobenzl.

Paris, 27 janvier 1767.

Je dois à Votre Excellence mille excuses de ne luy avoir pas encor renvoyé le dessein de son beau paysage de Rubens; mais elle n'ignore pas que souvent à force de soins et de précautions pour serer les choses précieuses dans la crainte de les égarer, on a beaucoup de peine à les retrouver : c'est ce qui m'est arrivé pour ce dessein.

J'ay trouvé icy un bon graveur qui se charge de graver le grand Vauvremans de V. E. ainsi que le petit, moyennant que je l'ay assuré deux cent épreuves de débit du grand, dont V. E. prendra cent à un prix raisonable, dont je conviendray avec le graveur, et cent autres, dont je me suis chargé du débit : c'est un habile homme auquel la composition de ce tableau a beaucoup plu, et qui y mettra beaucoup de soins et de goût. Je le suivray exactement afin qu'il y travaille de suite, et que V. E. puisse en jouir promptement. Je la félicite des nouvelles acquisitions qu'elle a faite [*sic*], et il me tarde bien d'aller moy-même les admirer et luy en faire mes complimens sur les lieux.

Nous allons avoir ce caresme une des plus belles ventes que nous ayons eu depuis longtamps du cabinet de Mr de Julienne (1); j'imagine que V. E. en a reçu un catalogue; à tout

---

(1) Ce cabinet jouissait d'une grande réputation. Jean-Baptiste de Jullienne fut nommé conseiller honoraire de l'Académie royale de peinture et de sculpture le 31 décembre 1739; il mourut, âgé d'environ quatre-vingts ans, le 19 mars 1766. (Vitet, *l'Académie royale*, etc., p. 364.) La vente de ses collections de tableaux, dessins, estampes, sculptures, etc., commença à Paris, le 30 mars 1767. D'après ce qu'a dit A. Thibaudeau dans la lettre imprimée en tête du livre de Ch. Blanc, *le Trésor de*

hasard elle ne sera peut-être pas fachée d'en recevoir un nouveau avec des notes que j'ay fait des principaux tableaux que je conois comme les miens. Si V. E. y désire quelqu'emplette, j'en seray le commissionaire avec autant d'empressement que d'exactitude. LALIVE.

XXII.

COBENZL A DE LALIVE.

Bruxelles, le 1er de février 1767.

J'ai reçu par la poste d'hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'éerire le 22 de ce mois, et le matin j'ai reçu le petit dessein de Rubbens que vous avés eu la bonté de me renvoyer. Je vous suis très obligé des peines que vous vous êtes données pour la gravure de ce dessein, et j'apprens avec un plaisir infini que vous avez trouvé un graveur pour mes deux Wouwermans, et je m'engage volontiers à prendre les estampes pour mon compte au prix que vous jugerés. Le catalogue que vous m'avez envoyé m'a fait un plaisir infini par les notes que vous y avez ajoutées. Comme j'ai fait quelques dépenses cette année-ci je ne voudrois tout au plus y employer que 50 louis. J'ait fait extraire les nos et les noms des autheurs que je prends la liberté de joindre icy.

— § XX. —

Charles-Antoine Bridan, qui fut un des bons sculpteurs français de son temps, naquit en 1730 et mourut en 1805. La lettre que nous publions parle de ses travaux à Chartres. Voici à ce sujet quelques renseignements extraits de

---

la curiosité, t. Ier pp. LXXVII-LXXX), le total des ventes s'éleva à environ 392,000 livres; mais d'après l'exemplaire du catalogue que possède la Bibliothèque royale à Bruxelles, la somme aurait atteint à peu près 525,000 livres. Quelques extraits du catalogue des tableaux ont été imprimés dans l'ouvrage de Ch. BLANC cité, t. Ier, p. 135.

la *Description de la cathédrale* de cette ville, publiée en 1850 par l'abbé Balteau. On y lit qu'il fit pour cette église quatre bas-reliefs en marbre placés dans le chœur; un groupe de deux figures, assez médiocres, de *l'Apparition de Jésus à Madeleine*, et enfin le fameux groupe de *l'Assomption de la Vierge*, composition de quatre figures de proportions colossales, où Marie est représentée s'élevant au ciel sur des nuages avec trois anges qui semblent la soutenir, et çà et là des têtes de chérubins. Bridan en avait entrepris l'exécution en 1767, par contrat moyennant le prix de 30,000 francs pour son travail seul, qui devait être placé pour les Pâques de l'an 1773; le prix total du marbre et de son transport s'éleva à 57,000 francs. L'abbé Balteau a rapporté dans son livre un passage d'un mémoire écrit à ce sujet, et qui fournit de curieux détails sur l'exécution de cette œuvre en Italie, œuvre à laquelle collabora notre compatriote Le Roy, comme on le verra dans sa lettre insérée au paragraphe suivant. Voici ce texte :

« Bridan se rendit à Carrare et se mit en rapport avec un sculpteur nommé Vatale (*sic*) Finelli, qui l'aida puissamment dans son premier travail. Deux mois furent employés à parcourir les carrières de marbre blanc statuaire, à mesurer et à faire découvrir un grand nombre de blocs. Ils prirent le parti de faire tailler dans la cime d'une montagne six blocs des plus gros. Enfin, après un long travail, le plus gros de ces blocs se détache de la cime et se perdit; il fallut près de cinq mois pour en détacher un autre. Bridan acheta d'abord les marbres sur la montagne, à raison de 8 pauls la palme, et traita séparément pour la descente au pied de la montagne, en proposant de diminuer le poids des blocs par des épannelures et levées qui approchaient de la forme dont il avait besoin. Le prix de la descente fut fixé à 4 pauls par palme; le transport de la

montagne à la ville coûta 120 sequins de Florence; on y employa quarante-huit ou cinquante bœufs. Bridan tailla et ajusta les queues des blocs pour entrer l'un dans l'autre, et ne composer qu'un tout solide; ce travail coûta 150 sequins. Puis il ébaucha les figures et diminua les blocs de plus des deux tiers du poids de leur achat. Le tout fut déposé dans sept caisses, conduit au port sur des traînaux. »

SOMMAIRE : Il envoie une statue de saint Charles que P.-F. Le Roy avait exécutée, et dont il fait l'éloge. Il parle des travaux dans lesquels celui-ci l'a aidé.

I.

BRIDAN A COBENZL.

De Paris, le 28 août 1768.

Je prend la liberté d'acompager [*sic*] de la présente la figure de *saint Charles* que le s[r] Le Roy a l'honneur de vous présenter. Je croi que vous en serez content. J'ai été témoin de sont application et de la facilité même avec laquelle il y a mie le goût et l'esprit que vous remarquerez dans cette figure. Mes confrères qui l'ont vue en ont été aussi fort satisfaits, et nous [avons] convenue tous qu'elle annonce les plus heureuse disposition. Oserois-je ajouter icy les témoignages de contentement que je reçois de ce jeune homme pour mes diférens travaux à Paris, à Chartre et à Metz, pour laquelle ville même nous allons partire pour faire pronptement quelque ouvrage commandé par M[r] le maréchal duc d'Étré (1), et de là nous allons droit en Ytalie, où en faiscnt mes affaire, je ne manquerai pas de le faire étudier d'aprest les beauté infinie qui ce trovent dans ce riche pays. Je ne vous cache pas, et vous ne doutés pas qu'un tel voyage face des dépence considérable. Si

(1) Louis-César Letellier, comte d'Estrées, nommé maréchal de France en 1756; il mourut en 1771.

vous pouviés procurer au s[r] Le Roy quelque secours de la part de S. A. R. le prince Charles, cela l'aiderait à travaillier plus aisément et plus utilement pour pouvoir faire les traveaux qui seront commandé par vous. Excusés la liberté que je prend, aïant si peut l'honneur d'estre connu de Vostre Grandeur. C'est le zèle pour rendre service à cette personne qui le mérite qui m'inpire [*sic*] cette hardiesse; elle me procure aussi l'occasion de vous assurer du trè humble respect et de la profonde considération avec lesquels j'ai l'honneur d'estre, etc.

BRIDAN,
sculpteur du roy et de son Académie royale.

— § XXI. —

Pierre-François Le Roy, sculpteur, naquit à Namur, le 14 janvier 1737, et mourut à Bruxelles, le 27 juin 1812. C'était le grand-père des frères Étienne et Henri, qui se sont consacrés à la restauration des tableaux, et du peintre William. Nous avons publié dans nos *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres* (t. III, 1re série, pp. 248-256) une importante série de documents qui ont jeté la lumière sur la biographie et les travaux de cet artiste.

Le Roy, qui habitait alors sa ville natale, eut le 18 décembre 1789 sa maison et son atelier pillés par les soldats de l'armée belgique dits *les Patriotes*. Bien d'autres personnes souffrirent des dévastations du même genre. On voit par les déclarations qu'il présenta au sujet de ces dégâts qu'il évaluait ses pertes à plus de 50,000 florins, « tant pour le pillage de la boutique de modes de sa femme » que de celui de ses marbres, dégradations faites à sa » maison, des intérêts qu'il a soufferts comme artiste et de » l'interruption du commerce de sa femme (1). »

(1) Archives du conseil privé, aux Archives du royaume.

Sommaire : Les lettres qu'il écrit à Cobenzl sont datées de Carrare, où il aida, pendant trois ans, son maître Bridan, dans les travaux dont il a été question au paragraphe précédent. Il donne, dans la première, des détails sur ses voyages et les projets qu'il médite. Dans la seconde, il est question d'un buste de Vestale. Cobenzl étant mort en 1770, Le Roy n'a pu les lui livrer.

I.

Le Roy a Cobenzl.

De Carrara, ce 16 avril 1769.

Monseigneur, j'ay mille remercîmens à vous faire des bons services que vous avez bien voulu me rendre auprès de Son Altesse royalle, pour mon passeport et lettre de recommandations qu'il vous a plu m'onoré auprès de Son Excellence Monseigneur le conte de Rosenber. J'ay l'honneur d'informer Votre Excellence [de] mon arrivé à Carrara le 11 avril. Comme j'ay craind de devenir inportun aupré d'elle, ce qui m'a fait attendre le moment de mon arrivé pour avoir l'honneur de luy faire part de mon voïage. J'ay resté 15 jours à Gêne pour prendre des idées des superbre figures du Puget, et pour remarquer les baux tableaux qui sont dans cette ville. Je ne croïet pas, Monseigneur, que j'euse resté si longtems sur les travaux que j'ay fait à Metz, may comme V. E. sez que des grands ouvrages ne peut être trop perfectionée lorsqu'ils sont exposé au yeux de tous les artistes, vous jugez assez, Monseigneur, que ma réputation dépand beaucoup de la perfection de cest ouvrage, et combien j'ay eu de zèle à l'y pousser pour mériter de plus en plus les protections de V. E. Maintenant, Monseigneur, je fait quelle [*sic*] morsaux d'étudre, en attendant que les marbres soit apprêté pour le groupe de la catédrale de Chartres; et lorsqu'il seront un peut avancé je me rendray à Florence, et me présenter, comme V. E. m'a ordonnée. Je tâcheray de coppier les belles choses pour avoir l'honneur de le consacrer à V. E. en reconnoissance des tans des bienfait que j'ay deijà resenty d'elle. Ensuite je passeray à Rome pour

y achever le reste de me étude, et revenir aus ordres que V. E. voudray m'onorer. Et étant appuïez de votre puissante protection j'ose me flater de faire honneur à V. E. comme étant insigne protecteur des arts. Sy V. E. vouloit m'onorer de quelle [*sic*] petits secours pour contribuer à l'avancement de mes étudre, et me faciliter les moïens de pouvoir étudier plus frécanment, je pouray, Monseigneur, faire des plus grands progret. C'est la grâce signalée que vous demande avec le plus profond respect et déjà pénétré de la plus vive reconnoissance, etc.

P.-F. Le Roy,
sculpteur.

Oseray, Monseigneur, vous présenter mon addres; elle et chez Mr Vitale Finelli, sculpteur (1). Je resteray, Monseigneur, quelleque tems à Carrara pour conoydre toutes les calité des marbres; comme le vray marbre statuaire et fort rare, et que dans notre pays il en viens jamais, ce pourquoy je me feray des amis ici pour en avoir du véritable pour faire en marbre les superbre figures que je coppiray d'après les antiques pour V. E. et en orner votre cabinet.

II.

Le Roy a Cobenzl.

De Carrara, le 13 décembre 1769.

Monseigneur, puisque vous l'ordonnez, vous serez obéi. J'ai acheté le bloc de marbre que j'ai façonné en Vestale trois

(1) Cet artiste appartient à la famille des sculpteurs de ce nom. Les *Memorie biografiche* publiés par M. Campori en 1873 sur les peintres, sculpteurs, etc., natifs de Carrara, lui consacrent quelques lignes, sans toutefois faire connaître la date de sa naissance et celle de son décès. Vitale Finelli était le père de Charles, fameux statuaire, né en 1782 et mort en 1853.

sans livres, argant de France. Mon salaire est qu'il vous soit agréable, mais pour entrer dans les vues de Votre Excellence, je demande pour la façon deux fois la valeur du marbre. Heureux, Monseigneur, si cet essai de mes travaux peut m'assurer pour toujours votre protection toute-puissante. Le buste partira de Ravine pour Marcille par mer. J'ai l'honneur d'être, etc.

P.-F. Le Roy,
sculpteur.

III.

La réinstallation du conseil de Brabant en 1793, d'après une relation officielle.

(Par M. L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume.)

L'inauguration récente et solennelle du splendide Palais de justice de la capitale donne un intérêt d'actualité à certains documents transcrits dans un des registres aux résolutions de l'ancien conseil souverain de Brabant et en relève la valeur historique. Mais, combien les circonstances diffèrent et que les temps sont changés (1)! La Belgique, jadis courbée sous le joug de l'étranger, est aujourd'hui un État indépendant et prospère.

Ces documents se rapportent à la réinstallation du conseil de Brabant, après le retour du gouvernement autrichien, suite de la défaite des Français à Neerwinden. Elle eut lieu en grand apparat, le 5 avril 1793. Le comte de Metternich-Winnebourg, ministre plénipotentiaire pour

---

(1) *Mutantur tempora et nos mutamur in illis*, a dit Cicéron, dont la statue est un des ornements du nouveau Palais « le monument du » siècle ». Par ses proportions colossales, son originalité, sa richesse, il s'élève à l'état de symbole de la prospérité de deux règnes. Décrété sous Léopold Ier, il s'achève sous Léopold II, œuvre commune de quatre gouvernements, issus du libre suffrage de la nation. Ainsi s'exprime M. L. Hymans dans l'*Office de publicité*, numéro du dimanche 14 octobre 1883. (*Le Palais de Justice.*)

le gouvernement des Pays-Bas, y procéda en personne (1).

---

(1) C'était le père du célèbre prince de Metternich. Les détails suivants sur la famille de Metternich sont empruntés à l'historien Capefigue, qui fit paraître dans le *Nouveau dictionnaire de la conversation* un article étendu sur le prince de Metternich. (Voir l'édition publiée à Bruxelles, en 1843, par A. Walhen.)

« Originaires des bords du Rhin, on rencontre de bonne heure les Metternich parmi les principaux seigneurs de Juliers. Autrefois baroniale, leur famille avait cependant dès lors droit de siège et de vote dans les diètes impériales. Elle obtint ensuite le titre de comte d'Empire et siégeait avec les comtes westphaliens. Aux XVIe et XVIIe siècles, elle donna à l'Allemagne trois électeurs, deux de Mayence et un de Trèves. De ses douze branches, il n'en reste plus qu'une seule, celle de *Winnebourg* et *Beilstein*, dont le chef actuel devint prince d'Empire le 10 juin 1803. Winnebourg et Beilstein étaient deux comtés de l'électorat de Trèves, entre la Moselle et le Hundsruck. Après l'extinction de la famille qui les possédait, celle de Metternich, favorisée par son parent l'électeur, en fit l'acquisition au commencement du XVIIe siècle, et ils restèrent en son pouvoir jusqu'en 1801, époque où ils furent cédés à la France par le traité de Lunéville. La famille de Metternich reçut, en 1803, à titre d'indemnité, l'abbaye d'Ochsenhausen, en Souabe, laquelle, sous son nouveau nom de principauté de Winnebourg, fut médiatisée en 1806, puis abandonnée au Wurtemberg. Le 5 mars 1825, elle fut même vendue au roi de ce pays et depuis ce temps elle fait partie de son domaine particulier. La famille de Metternich possède actuellement en Bohême les seigneuries de Kœnigswart, Plass, Amon, Mœrcusgrün et Miltigan ; en Moravie, Kogetein et les biens allodiaux de la famille de Kennitz; sur le Rhin, les domaines de Gamme, Bronbach, Oberche, Rheinhardstein, enfin le château et le domaine de Johannisberg, situé dans le duché de Nassau, et célèbre par les vins du Rhin qui portent ce nom.

» Le père du propriétaire actuel, George de Metternich, était né à Coblentz en 1746. Il fut longtemps envoyé extraordinaire près les cours électorales du Rhin et le Cercle de Westphalie, il remplit dans sa vie une foule d'autres missions importantes. Nous le voyons en 1790 commissaire pour le couronnement de Léopold II, et en 1791 ministre dirigeant dans les Pays-Bas, sous le duc Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Marie-Christine.

» Au congrès de Rastadt, il était principal commissaire autrichien, et

Il prononça à cette occasion un discours empreint d'un caractère éminemment politique.

Voici le texte de ces pièces. Elles constituent dans leur ensemble une relation officielle (1).

Le 4 avril 1793, Son Excellence le Ministre plénipoten-

---

en 1810 il remplaça momentanément son fils comme ministre des Affaires étrangères. Il avait épousé Béatrix Aloïse, comtesse de Kagenegg, et mourut le 11 août 1818. »

J'ajouterai que le comte François-George de Metternich-Winnebourg fut nommé ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas par lettres patentes de l'empereur Léopold II, du 17 juin 1791. Je crois devoir mettre ce document sous les yeux du lecteur. Celui-ci verra par son contenu combien étaient étendus les pouvoirs de l'homme d'État auquel le souverain confiait le poste élevé dont il s'agit. Ce poste était, paraît-il, onéreux, car quelques mois après sa nomination le comte de Metternich adressa une lettre au chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, afin d'obtenir une augmentation de son traitement et une indemnité pour les frais que son déplacement lui aurait occasionnés. « Votre Altesse, disait-il, dans cette » lettre, n'ignore point combien la représentation à laquelle je suis assu- » jetti est onéreuse. Il est peu de villes où les étrangers affluent plus qu'à » Bruxelles. Ils portent, et dans les circonstances plus que jamais, » vu leur grand nombre, un surhaussement de prix extraordinaire sur » toutes les branches de consommation et les dépenses indispensables... » Sur le rapport du prince de Kaunitz, l'empereur accueillit favorablement la demande du comte de Metternich. (*Voy.* les *Bulletins* de la Commission d'histoire, 3e série, t. IX, p. 411.)

(1) Registres intitulés *Binneboeken*, 1793, n° 1580 de l'inventaire provisoire des archives du conseil de Brabant. Cette collection ne renferme pas le procès-verbal de l'installation du conseil de Brabant dans le magnifique hôtel bâti pour lui et où siége aujourd'hui la Chambre des Représentants. C'est à mon grand regret que je n'ai pas été à même de fournir des renseignements sur cet événement à M. le procureur général Verdussen, qui s'y intéressait et qui aurait voulu les utiliser dans le discours de rentrée qu'il prononça le 15 octobre dernier. D'après l'abbé Mann (*Histoire de la ville de Bruxelles*), le conseil prit possession de son nouveau local au mois d'août 1783. Son ancien hôtel se trouvait à la place de la Chancellerie, qui lui doit son nom. (*Voy.* l'*Histoire de la ville de Bruxelles* par MM. Henne et Wauters, t. III, p. 293.)

tiaire, comte de Metternich-Winnebourg, chevalier de la Toison d'or, etc., etc, manda chez elle par un de ses gens, pour les dix heures du matin, les conseillers de Villegas d'Estaimbourg (1), Viron (2), Charlier (3), Vanden Cruyce (4), Wirix (5), Van Doorslaer (6), baron d'Overschie (7), Strens (8), Aerts (9), De Jonghe (10) et baron de Bartenstein (11).

---

(1) Balthazar-Joseph-Ignace de Villegas d'Estaimbourg, baron de Hovorst, né à Bruxelles. Après avoir rempli les fonctions d'échevin de la ville, il fut nommé conseiller, le 7 octobre 1759. Il mourut en 1795.

(2) Jean-Charles Viron, nommé le 28 avril 1763 et décédé le 27 avril 1799.

(3) Jean-Baptiste Charlier, né à Bruxelles le 8 avril 1728. Il était avocat au conseil lorsqu'il fut nommé conseiller, le 14 novembre 1768.

(4) Gilles-Paul Van den Cruyce, né à Anvers. Il fut d'abord substitut du procureur général, puis conseiller et maître à la chambre des comptes de Brabant, en 1751, et nommé conseiller en juillet 1770.

(5) Jean-Baptiste Wirix, né à Louvain, le 13 avril 1742. Après avoir « rempli avec honneur les fonctions de doyen des bacheliers » il fut admis comme avocat au conseil et nommé conseiller le 2 novembre 1778. Il décéda à Ixelles, où il avait une maison de campagne, le 28 juillet 1807.

(6) Jean-François Van Doorslaer, né à Lokeren. Ayant fait ses études en droit à l'université de Louvain, il devint avocat au conseil de Flandre et passa au conseil de Brabant comme conseiller le 21 mars 1779.

(7) Gaspar-Frédéric-Joseph, baron d'Overschie et du Saint-Empire, vicomte de Heule, né à Bruxelles, le 16 novembre 1751. Licencié en droit, à Louvain, il fut nommé conseiller le 10 septembre 1779. Il mourut le 17 mai 1804.

(8) Augustin-Joseph Strens, né à Bruxelles. Il étudia le droit à l'université de Louvain et fut admis comme avocat au conseil de Brabant. Sa nomination comme conseiller est du 10 septembre 1779.

(9) Pierre-Jean Aerts, seigneur d'Immerseel. Il obtint le degré de licencié en droit à Louvain, le 28 mai 1754, pratiqua ensuite comme avocat et fut nommé conseiller le 12 novembre 1782.

(10) Égide-Charles De Jonghe, né à Bruxelles. Licencié en droit à Louvain le 20 juillet 1774, puis avocat. Sa nomination comme conseiller date de novembre 1784. Pendant la révolution de 1790, les États de Brabant le nommèrent conseiller-pensionnaire et greffier de leur corps.

(11) Jean-Christophe-Joseph, baron de Bartenstein, natif de Bruxelles. Il fit ses études en droit à l'université de Louvain. Après avoir pratiqué comme avocat, il fut nommé deuxième conseiller-pensionnaire de la ville de Bruxelles, et, en 1783, conseiller au conseil de Brabant.

Nous nous rendîmes tous à l'heure indiquée à l'hôtel de Son Excellence, où, après que nous eûmes resté quelque temps dans un salon, avec plusieurs membres de l'ancien gouvernement, Son Excellence y entra et nous dit de la suivre dans l'appartement voisin.

Là, Son Excellence nous dit gracieusement que S. M. l'Empereur (1) avoit été très satisfaite de notre conduite pendant l'invasion des Français; qu'elle vouloit oublier entièrement tout ce qui s'étoit passé en 1789 et 1790, et que son intention absolue étoit de ne régner que par la loi et la constitution du Brabant; qu'en conséquence, elle vouloit rétablir le conseil, tel qu'il étoit avant les troubles, de manière qu'il ne fût composé que de ceux qui, avant le 25 février 1791 (2), en étaient devenus membres ensuite des lettres patentes du souverain, sur présentation du conseil, légalement existant; qu'ainsi, le conseil ne seroit composé que des conseillers de Villegas d'Estaimbourg, Viron, Charlier, Vanden Cruyce, Wirix, Van Doorslaer, baron d'Overschie, Strens, Aerts, De Jonghe et baron de Bartenstein, le conseiller Van Velde (3) ayant demandé et obtenu sa démission, et que le conseil, ainsi composé, procéderoit le plus tot qu'il se pourroit aux nominations successives pour compléter les deux chambres à l'ancien pied.

Son Excellence ajouta qu'elle désiroit que la rentrée du conseil se fît le lendemain, et qu'à cet effet elle enverroit dans la journée une dépêche à M. De Villegas, qualifié comme plus ancien à faire les fonctions de chancelier, en attendant que Sa Majesté ait disposé de cette place vacante par la

---

(1) Il est inutile de rappeler que c'était François II.

(2) Il s'agit d'un décret, dudit jour, du comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas, réintégrant le conseil de Brabant et réglant provisoirement sa composition.

(3) Dominique-Antoine-Jean Van Velde était vice-chancelier du conseil. Il fut nommé conseiller le 11 janvier 1777.

démission volontaire du chancelier de Crumpipen (1); qu'elle désiroit également que cette rentrée se fît solennellement et qu'à cette fin il seroit chanté le lendemain, à 9 heures du matin, une grand'messe en l'église collégiale des Sts Michel et Gudule, à laquelle nous assisterions en robe; qu'immédiatement après, nous nous rendrions au conseil, où elle viendroit nous installer elle-même. Son Excellence ajouta encore que le conseiller De Jonghe, faisant les fonctions de pensionnaire des États (2), s'abstiendroit provisoirement de la fréquentation au conseil.

M. le baron de Bartenstein fit observer à Son Excellence qu'ayant donné la démission de sa place de conseiller, il y avoit difficulté à son égard pour reprendre ses fonctions; mais Son Excellence lui repondit que puisqu'il avoit la confiance de l'Empereur et de l'État, il ne devoit y en avoir aucune.

Le lendemain, 5 avril, à 9 heures du matin, nous nous réunîmes dans l'église collégiale des Sts Michel et Gudule, pour y assister à la messe solennelle qui fut chantée par M. le doyen, et à laquelle assistèrent aussi MM. les abbés de Grimberghe (3) et de Dilighem (4), le comte de Limmin-

---

(1) Joseph de Crumpipen, né à Bruxelles. Son père, Henri de Crumpipen, natif d'Osnabrug, était conseiller d'État et secrétaire d'État et de guerre. Le fils étudia le droit à l'université de Louvain, où il obtint le degré de licencié le 23 mai 1757. Admis comme avocat, il fut nommé conseiller le 9 juin 1762, puis conseiller au conseil privé le 3 décembre 1764 et chancelier du conseil de Brabant le 26 mai 1769. Il était aussi membre du conseil d'État et chevalier de l'ordre de Saint-Étienne. Il mourut à Bruxelles, le 11 février 1809. (*Voy.* sa biographie par M. Ch. Piot dans la *Biographie nationale.*)

(2) Des États de Brabant.

(3) Nicolas-Joseph Maras. La riche et belle abbaye de Grimberghe, de l'ordre des Prémontrés, se trouvait dans la commune de ce nom. Elle y a été rétablie depuis.

(4) André De Maeght. L'abbaye de Dielighem, du même ordre, également riche, était située à Jette-Saint-Pierre.

ghe (1) et le baron d'Hove (2), membres respectivement de l'État ecclésiastique et noble de Brabant.

Après le service divin nous nous rendimes en cortège, précédés par l'huissier De Vos (3), qui portoit la masse, à la salle ordinaire de nos assemblées.

Tandis que le cortège entroit au parc, Son Excellence se rendit à l'hôtel du conseil, dans la première chambre des séances ordinaires, où nous nous rendîmmes immédiatement après, conjointement avec MM. les membres de l'État mentionnés ci-dessus.

Après les complimens analogues aux circonstances, Son Excellence nous réinstalla au nom de Sa Majesté et prononça à cette occasion le discours suivant :

« Messieurs, dès mon retour dans le Brabant, je jugeai qu'un des momens les plus précieux pour la chose publique seroit celui où je paraîtrois au milieu de vous. Jaloux de la confiance que la nation veut bien me montrer, ayant fortement à cœur de me la ménager, je crois y acquérir quelques droits en m'occupant promptement et d'après les ordres de S. M. Impériale du grand intérêt dont vous êtes l'objet.

» Sa Majesté a été sensiblement touchée des maux qui ont récemment affligé la Belgique. Dans ses sentiments pater-

---

(1) Guillaume-François-Joseph Van den Berghe de Limminghe fut élevé à la dignité de comte par lettres de Marie-Thérèse, du 6 décembre 1761. Je ne sais s'il s'agit de lui ou d'un descendant.

(2) Honoré-Ferdinand-Ignace-Ghislain de Visscher de Celles, qui épousa Thérèse-Françoise-de-Paule de Brouchoven, baronne de Hove, petite-fille de Nicolas de Brouchoven et de Marie-Isabelle-Madeleine Despommereaux, fille de Guillaume Despommereaux, dit *Van Hove*, créé baron de Hove Saint-Laurent, près d'Anvers.

(3) C'était le premier huissier d'armes de la cour. Sa charge n'était pas sans importance. J.-B. Devos, tel était le nom du personnage, en avait été revêtu par lettres patentes du 25 février 1791.

nels, dans sa tendre sollicitude, elle n'a cru rien devoir épargner pour délivrer les Pays-Bas du joug oppresseur et tyrannique de l'ennemi. Malgré tous les efforts de celui-ci pour conserver ses conquêtes, qu'il devoit, d'ailleurs, bien moins à sa puissance qu'à des circonstances extraordinaires, la valeur des troupes de Sa Majesté Impériale a rendu la Belgique à l'autorité légitime et aux lois qui lui sont propres. Il en a, sans doute, coûté de grands sacrifices au souverain; mais les Belges ont su les mériter : leur courageuse résistance, leur fermeté inébranlable dans le cours des manœuvres astucieuses et criminelles de l'ennemi pour les associer à son gouvernement anarchique, pour leur faire goûter ses principes désorganisateurs, ce grand amour des Belges pour leur constitution et les lois fondamentales du pays : tout a déterminé Sa Majesté à user des moyens les plus sérieux pour venir à leur secours. Oui, la Belgique conservera sa Constitution et ses lois! Vous verrez revivre l'heureux règne de Marie-Thérèse; c'est le vœu de Sa Majesté, et je suis autorisé à m'en rendre le garant. Au milieu de vous, Messieurs, cet engagement ne pouvait être plus solennel. Votre tribunal est organisé d'après les lois constitutionnelles du pays et j'aime à croire que cette époque sera le terme de ces inquiétudes, de ces divisions, de ces défiances, cent fois plus funestes à vous-mêmes qu'à un souverain, qui ne veut régner que par la loi et pour le bonheur de ses sujets.

» Il faut surtout étouffer tout esprit de parti. Si les événemens qui viennent de se succéder n'en avoient point détruit jusqu'au dernier germe, ne perdez point de vue, Messieurs, qu'organes des lois, qu'impassibles comme elles, ce seroit principalement à vous qu'il appartiendroit de détourner de nouveaux orages.

» Il est un autre soin qui ne tient pas moins à l'entier ubli du passé, qu'il intéresse à la fois la justice et l'humanité. C'en est assez, sans doute, pour vous porter, Messieurs, à y

donner une attention sérieuse. Je veux vous parler des indemnités qui sont dues aux malheureuses victimes de la révolution belgique. Ce seroit donner un nouvel aliment aux ressentimens particuliers que de les faire déterminer par des procédures et des discussions qui éprouveroient beaucoup de lenteurs. Ne perdez point, Messieurs, cet objet de vue. C'est un grand acte de justice, et en vous en occupant, conformément au vœu et aux intentions fortement prononcées de Sa Majesté, vous aurez essentiellement concouru au retour de la paix et de la tranquilité. »

Tous les membres de ce conseil, pénétrés de la bienfaisance, de la cordialité et de la franchise qui caractérisent ce discours, prièrent Son Excellence de daigner leur en donner copie, pour être mise aux actes de ce conseil, ce qu'elle promit pour le lendemain. Et M. de Villegas d'Estaimbourg, comme le plus ancien, fit au même discours, au nom du corps, une réponse qui, pour être impromptue, n'en prouvoit que mieux combien le conseil s'empressoit à concourir avec fermeté à l'exécution des vues sages et bienfaisantes de Sa Majesté et de son vertueux Ministre, pour éteindre jusqu'à la moindre trace de plainte et de division, et pour assurer de la manière la plus stable le bonheur et la prospérité du Brabant, sous le règne heureux du meilleur des monarques.

Ensuite, Son Excellence étant montée au balcon de l'hôtel du conseil, accompagnée des membres du même conseil, daigna se montrer à la multitude innombrable qui occupoit tous les environs et qui manifesta sa joie par les acclamations les plus vives d'allégresse et d'amour envers le souverain. Après cela elle se retira et fut accompagnée par les volontaires des sermens, tant à pied qu'à cheval, précédés d'une belle et nombreuse musique, jusqu'à son hôtel, où les acclamations furent renouvelées avec non moins d'enthousiasme.

Suit copie de la dépêche de Son Excellence, rappelée ci-dessus.

François-George-Charles, comte du Saint-Empire romain, de Metternich-Winnebourg, chevalier de la Toison d'or, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Étienne, chambellan, conseiller d'État intime actuel de S. M. l'Empereur et Roi, son ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas.

Très cher et bien amé, Sa Majesté nous a fait connoître que la composition provisionnelle du conseil de Brabant, résultée du décret du 25 février 1791, étant déclarée nulle ou non avenue par la dépêche des Sérénissimes gouverneurs généraux du 8 novembre dernier, c'étoit son intention qu'à notre rentrée dans le Brabant, ce conseil fût composé de tous ceux qui, avant ledit 25 février, en étoient devenus membres, ensuite de lettres patentes du souverain, sur présentation du conseil légalement existant, nous vous chargeons, en conséquence, comme l'ancien des membres qualifié à faire les fonctions de la place de chancelier, en attendant que Sa Majesté ait disposé de cette place, qui vaque par la démission volontaire du chancelier Crumpipen, de faire assembler dès demain le conseil sur ce pied, en ne convoquant, à cet effet, avec vous, que les conseillers Viron, Charlier, Vanden Cruyce, Wirix, Van Doorslaer, baron d'Overschie, Strens, Aerts et De Jonghe, le conseiller Van Velde ayant demandé et obtenu sa démission.

Nous chargeons le conseil de procéder, le plus tôt qu'il se pourra, successivement aux nominations nécessaires pour compléter les deux chambres sur l'ancien pied, ainsi que les fiscaux (1) et greffiers.

---

(1) Le conseiller avocat fiscal, le procureur général et ses substituts.

A tant, très cher et bien amé, Dieu vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles, le 4 avril 1793.

Signé METTERNICH-WINNEBOURG.

Par ordonnance de Son Excellence,

Contre-signé L. C. VAN DE VELD.

Au conseiller du conseil de Brabant Villegas d'Estaimbourg.

Le 6 dito.

Le conseil assemblé (1) à l'heure ordinaire prit la résolution de faire demander par le secrétaire Delvaux, le seul resté dans cette fonction et faisant provisoirement celle de greffier, jour et heure pour complimenter Son Excellence et se rendre, à cet effet, en corps chez elle.

Son Excellence nous fit dire qu'elle nous attendroit ce jour-même, à onze heures et demie.

Sur ce, nous nous y rendîmes en manteau, et le conseiller de Villegas d'Estaimbourg harangua Son Excellence, qui, après une réponse très honnête, lui remit une copie du discours qu'il avait prononcé la veille au conseil, en nous disant qu'il avoit fait faire cette copie par son fils (2).

Le 8 dito.

Lecture faite (3) du discours de Son Excellence le ministre plénipotentiaire rappelé dans la résolution précédente, *resolutum* de le faire enregistrer et mettre aux actes.

---

(1) On lit en marge : *coram* DD. de Villegas d'Estaimbourg, Viron, Charlier, Vanden Cruyce, Wirix, Van Doorselaer, baron d'Overschie, Strens et Aerts.

(2) Le prince de Metternich, comme on l'a vu. Je n'ai pas trouvé ce précieux autographe dans les archives du conseil de Brabant.

(3) En marge : *coram iisdem dominis.*

Resolutum, au surplus, de faire enregistrer et mettre aux actes la dépêche de Son Excellence le ministre plénipotentiaire, remise à M. de Villegas d'Estaimbourg, le 4 de ce mois.

Eodem.

Sur le rapport (1) fait par M. le conseiller Viron, que le 13 novembre 1792, il a reçu des mains du secrétaire Delvaux une lettre close de MM. les députés des États de Brabant, en date du 11 dudit mois, qui lui avoit été remise par un messager desdits États, par laquelle ces députés remettoient au conseil, pour son information et direction, copie de deux dépeches de Leurs Altesses Royales, datées du 8 du même mois;

Que l'une de ces depêches, toutes deux adressées aux États de Brabant, portoit que Sa Majesté, dont l'intention étoit d'avoir toujours la justice pour base de son règne, venoit de leur manifester que sa résolution souveraine, étant d'établir autant que possible entre elle et ses sujets belges cette confiance nécessaire pour assurer le bien public, elle déclaroit de vouloir maintenir immuablement la Constitution brabançonne et la Joyeuse-Entrée, et qu'on devoit, par une suite de cette disposition royale, considérer la déclaration du 25 février 1791 comme non avenue, n'étant que provisoire (2);

Que, par l'autre des mêmes dépêches, Leurs Altesses Royales informoient les États de Brabant que les circonstances impé-

---

(1) Même observation.

(2) Ce sont les termes de la dépêche. Celle-ci, d'après M. A. Borgnet, « mit le comble à toutes les maladresses passées. Cette déclaration du » 25 février, ajoute-t-il, par laquelle le comte de Mercy, en réorganisant » le conseil de Brabant, avait écarté les membres connus par leur atta- » chement au système aristocratique, était l'origine des démêlés survenus » avec les États de cette province. Il était, certes, difficile de choisir plus » mal le moment de mettre moins de dignité à reconnaître ses torts. » (*Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle*, t. II, pp. 56 et 57.)

rieuses du moment exigeoient, comme mesure de précaution, que le gouvernement général se retirât à Ruremonde, elles en prévenoient les mêmes États, en recommandant à leurs soins et à leur prudence les intérêts de leur province et de son administration, pendant cette crise qu'elles espéroient voir finir dans peu;

Qu'elles se flattoient qu'il n'étoit pas nécessaire de leur rappeler ce qu'ils devoient à la constitution de leur province et au souverain légitime; qu'ils leur adresseroient, au reste, à Ruremonde les représentations qu'ils jugeroient convenir pour le bien du service royal et pour le plus grand avantage du pays;

Le lendemain, 14 du même mois, les Français s'étant emparés de cette ville, le conseil s'abstint de toute séance pendant le séjour qu'ils ont fait en la même ville;

En conséquence, lecture faite, tant de ladite lettre des députés des États, que des deux dépêches y jointes, *resolutum* de faire enregister et mettre le tout aux actes (1).

ANNEXE.

Lettres-patentes de l'empereur Léopold II nommant le comte François-George de Metternich-Winnebourg son ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas.

Léopold, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, etc.

Notre cousin le comte Florimond de Mercy Argenteau, chevalier de la Toison d'or, grand-croix de notre ordre royal de Saint-Étienne, notre chambellan et conseiller d'État intime

(1) Reg. cité, N° 1580. On a maintenu les alinéas tels qu'ils se trouvent dans la transcription.

actuel et notre ambassadeur à la cour de France, ayant terminé à notre entière satisfaction la commission dont nous l'avions chargé, tant en Hollande qu'aux Pays-Bas, nous avons jugé nécessaire au bien de notre service de le remplacer dans l'importante charge de notre ministre plénipotentiaire auprès de Leurs Altesses Royales l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, princesse royale de Hongrie, notre très-chère et très-aimée sœur, et le duc Albert, prince royal de Pologne et électoral de Saxe, duc de Teschen, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, nos lieutenants, gouverneurs et capitaines généraux des Pays-Bas, par une personne dont la capacité, l'intégrité et la prudence soient reconnues, qui ait entièrement notre confiance et qui puisse, pendant les absences de Leursdites Altesses Royales, non-seulement continuer avec succès la direction générale du gouvernement belgique, sous nos ordres et sous la dépendance de ces Sérénissimes gouverneurs généraux, mais faire aussi par soi-même tout ce qui conviendroit à notre royal service et à l'avantage de nos bons et fidèles sujets des Pays-Bas, et ayant trouvé toutes ces qualités réunies en la personne de notre très-cher et féal le comte François-George de Metternich-Winnebourg, grand-croix de notre ordre royal de Saint-Étienne, notre chambellan, conseiller d'État intime actuel et notre ministre plénipotentiaire près des cours électorales de Trèves et de Cologne, ainsi qu'auprès du cercle de Westphalie, savoir faisons que nous, confiant pleinement en sa fidélité, zèle, et satisfais des services distingués qu'il nous a déjà rendus dans les différents postes qu'il a occupés, nous l'avons choisi, institué et établi, le choisissons, instituons et établissons par les présentes pour notre ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, sous les ordres des Sérénissimes gouverneurs généraux, en le surrogeant dans tous les cas d'absence de Leurs Altesses Royales pour faire et expédier, en leur nom, toutes les affaires concernant la direction générale du gouvernement; bien entendu que ledit comte

François-George de Metternich cessera d'user de ces lettres patentes de plein pouvoir et de surrogation toutes et quantes fois que Leurs Altesses Royales se trouveront dans le pays, et à cet effet, nous avons donné et donnons par les présentes à ce ministre ordre, plein pouvoir et autorité d'exécuter bien et duement tout ce que nous trouverons bon d'ordonner à Leurs Altesses Royales comme lieutenants, gouverneurs et capitaines généraux des Pays-Bas, ou à lui, comte François-George de Metternich-Winnebourg, directement, sur la direction et gouvernement de ces pays et de nos bons et fidèles vassaux et sujets, ainsi que sur toutes affaires, telles qu'elles soient, qui pourroient s'y présenter, tant à l'égard de notre sainte religion que pour la justice, police et les finances, et de faire administrer la justice par nos conseils, justiciers et officiers, chacun en son ressort et juridiction et comme il appartiendra; de recevoir les requêtes et d'ouïr les plaintes et doléances de nos sujets, d'y pourvoir de telle manière qu'il jugera convenir, de faire assembler auprès de lui, chaque fois qu'il sera nécessaire, nos conseils d'État, privé et des finances y établis; d'y faire proposer et mettre en délibération toutes les matières et affaires qui surviendront, concernant notre royal service, nos droits et intérêts, nosdits pays, sujets et autres; d'ouïr les opinions de ceux des mêmes conseils; d'ordonner et coucher les conclusions et résolutions, et de les faire mettre à due et entière exécution; d'avoir inspection, soin et surintendance, tant en matière de justice, police et des finances, qu'à l'égard des gens de guerre, de terre et de mer et sur les gouverneurs et capitaines généraux des provinces et villes, ainsi que sur tous autres officiers de justice, police et finances, avec ce qui en dépend; de faire faire et émaner toutes sortes d'édits, statuts et ordonnances qu'il croira convenir au bien, utilité, commodité et police des mêmes pays et sujets et de leur cause publique, et généralement d'exécuter duement tout ce que nous ordonnerons aux Sérénissimes gouverneurs ou

à lui, comte François-George de Metternich-Winnebourg, comme aussi de faire, ordonner et disposer toutes choses qu'il verra servir à l'honneur de notre souveraineté, à la conservation de nos droits, hauteurs, seigneuries, autorité et prééminences, ainsi qu'au bien, à la tranquillité et au repos de nos provinces aux Pays-Bas : le tout en la même forme et manière que si nous l'ordonnions à Leurs Altesses Royales, ou au même comte François-George de Metternich-Winnebourg, directement, comme à notre ministre plénipotentiaire pendant l'absence de ces Sérénissimes gouverneurs généraux, nonobstant qu'il y eût chose qui requît mandement plus ample, exprès et spécial que n'est contenu en ces présentes. Promettant en foi et parole d'Empereur et Roi, d'avoir et tenir pour agréable, ferme et stable, d'observer et de garder entièrement et inviolablement tout ce qui par ledit comte François-George de Metternich-Winnebourg aura été fait, conclu, accordé et exécuté de la manière mentionnée ci-dessus, en vertu des présentes, lorsque, par quelque absence de Leurs Altesses Royales des Pays-Bas, il s'y trouvera notre ministre plénipotentiaire, sans jamais faire, dire, ni aller, ni souffrir être fait, dit, ni allé au contraire, en manière quelconque.

Donnons en mandement à nos très-chers et féaux les chefs et gens de nos conseils d'État, privé et des finances et autres conseils, gouverneurs, capitaines, justiciers, officiers et sujets que ce regardera, et à chacun d'eux en particulier, de tenir et réputer le même comte François-George de Metternich-Winnebourg, dans les cas qui pourront se présenter de quelque absence des Sérénissimes gouverneurs généraux, comme dit est, pour notre Ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, et de lui faire, porter et marquer, en cette qualité, tout honneur, révérence et obéissance, voulant qu'ils le fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user de tout ce qui est contenu dans les présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire : car ainsi nous plaît-il. Et comme l'on

aura besoin en divers endroits des présentes lettres patentes de plein pouvoir, nous ordonnons qu'au vidimus des mêmes, sous scel authentique, ou à copie collationnée et signée par un de nos secrétaires, l'on ajoute foi, comme aux présentes lettres originales.

En témoignage de quoi nous avons signé les présentes et nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Milan, le 17 du mois de juin l'an de grâce mil sept cent quatre vingt-onze, et de nos règnes : de l'empire romain le premier, de Hongrie et de Bohême le deuxième.

Paraphé K. R. F. Signé Léopold. Plus bas étoit : par l'Empereur et Roi, contre-signé A. G. de Lederer. Au pied étoit : Lettres-patentes de plein pouvoir établissant le comte François-George de Metternich-Winnebourg ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, et y étoit appendu le grand scel de Sa Majesté imprimé en cire vermeille, couvert d'une boîte de fer blanc. Plus bas étoit : pour copie conforme à l'original et signé L. C. Vande Velde.

Copie de ces lettres-patentes fut transmise au conseil de Brabant par une dépêche des gouverneurs généraux, du 12 juillet suivant (1).

Le 15 du même mois, une députation du conseil (2) se rendit auprès du ministre et le complimenta en ces termes :

Monsieur le comte, nous sommes envoyés par le conseil souverain de Brabant pour complimenter Votre Excellence sur la charge éminente de ministre plénipotentiaire de l'Empereur, dont Sa Majesté vient de vous revêtir, pour le

---

(1) Les deux pièces sont transcrites dans le registre aux consultes du conseil de Brabant des années 1791 et 1792, fol. 75 et 76.

(2) Elle était composée du chancelier J. de Crumpipen, du vice-chancelier D.-J.-A. Van Velde et des conseillers Viron et Cuylen.

gouvernement de ces provinces belgiques. Les preuves multipliées de sagesse et de prudence que vous avez données, Monsieur le comte, dans le maniement des affaires supérieures et vos brillans succès dans la carrière diplomatique nous assurent que Votre Excellence remplira, à la satisfaction réciproque du souverain et de la nation, le nouveau et important ministère que Sa Majesté vous a confié. Nous sommes chargés à cette occasion de présenter à Votre Excellence les hommages de notre compagnie, ainsi que les assurances de son zèle constant et de son concours actif pour tout ce qui peut contribuer à retablir et à fixer dans ces belles et intéressantes provinces l'ordre légal et le bonheur public.

Le conseil de Brabant a fait transcrire ce « compliment » à la suite de la copie des lettres patentes susdites, et il a constaté dans ses registres aux résolutions que Son Excellence y répondit « d'une manière également honnête et » satisfaisante (1) ».

(1) A la date du 15 juillet 1791. (Registre des années 1791 et 1792.)

IV.

La légende des Marengeois.

(Par M. Charles Rahlenbeck.)

« Je ne trouve le mot Marengeois », nous dit M. Gachard, à la page 302 du premier volume de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, « ni dans Carpentier, ni dans Roquefort, ni dans le *Dictionnaire wallon-français*, de Hécart. »

Nous le croyons sans peine. Ce mot-là n'est ni wallon ni français. Il n'a même jamais été fixé : on l'écrivait aussi *Marengeais*, *Marhengois, Marengins et Meringer*. Cette dernière forme est empruntée à l'allemand. Ce mot enfin, et ceci nous le prouverons facilement, a paru avec éclat dans notre histoire vers le milieu du XVIe siècle pour disparaître, à petit bruit, à la fin du siècle suivant. On s'en servait à la cour de Bruxelles — le prince d'Orange l'emploie, en 1556, dans l'une de ses lettres au roi Philippe II — et nous le rencontrons souvent, avant et après cette date, dans les chroniques et les mémoires de l'époque. Un seul de ces écrivains, Vincent Carloix, le rédacteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, a eu le souci de ne point laisser la postérité en présence d'une énigme historique, la chose la plus déplaisante et irritante qui soit au monde. Il nous dit, en ces termes, ce qu'il faut penser des Marengeois : « Et entrant dedans le villaige de Fresne

» distant de Verdun de quatre lieues, sur le chemin de
» Metz, le maire du villaige, qui est des subjets de Lor-
» raine, vint advertir le maréchal (de Vieilleville) qu'il y
» avoit environ deux cents *Wallons* ou *Marengeais, qui*
» *sont tous Bourguignons*, à lieue et demye de là, faisants
» estat de venir loger audict Fresne; auquel lieu il les
» guida si fidellement que les pauvres gens furent sur-
» pris et tous taillez en pièces (1) ».

Ainsi l'on pouvait être à la fois Marengeois, Wallon et Bourguignon, ce qui s'explique quand on sait qu'au XVIe siècle Marenge-Silvange était le dernier village belge ou luxembourgeois qu'on rencontrait en allant de Thionville à Metz et en suivant, sur la rive gauche de la Moselle, l'ancienne voie romaine.

Mais, ce qui ne se comprend pas tout seul, c'est qu'un village, qui comptait peut-être, en 1552, quatre ou cinq cents habitants, ait pu armer deux cents hommes, et que le maréchal de Vieilleville, les ayant surpris, ait été assez cruel pour les tuer jusqu'au dernier. Il y a une histoire là-dessous que nous allons raconter d'après les notes que nous avons recueillies pendant notre séjour en Lorraine.

Les Marengeois étaient des vengeurs. C'est à ce titre qu'ils faisaient aux Français le plus de mal possible et que ceux-ci les détestaient autant qu'ils les craignaient.

On parle d'eux en 1515 pour la première fois. Voici à quelle occasion. Les La Marck, ces soudards féodaux sortis de Westphalie et devenus successivement seigneurs de Bouillon, de Sedan, de Jametz et de Fleuranges, c'est-à-dire de tout un chapelet de places de guerre s'étendant le

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France.* Collection Michaux et Poujoulat, vol. XIe, p. 159.

long de la frontière luxembourgeoise, étaient, par ce fait, tout autant pour le roi de France et le duc de Lorraine et de Bar que pour le souverain de nos Pays-Bas, des voisins incommodes. Leur turbulence et leur brutalité leur avaient valu le sobriquet cent fois mérité de sangliers des Ardennes. Le roi de France les acheta et les employa en Italie et ailleurs sans pouvoir s'en défaire. Ils avaient l'âme chevillée dans le corps, comme nous le rapporte Brantôme avec une abondance de détails qui frise le mensonge. En 1515 n'ayant, par hasard, rien de mieux à faire, ils se mettent en tête de surprendre la ville de Thionville, alors luxembourgeoise, qui les gênait en les surveillant de trop près, manquent leur coup, et le 16 décembre, en s'en retournant, boutent le feu aux quatre coins de Marenge. Sept maisons sont réduites en cendre. Les habitants du bourg, dont tout le crime est d'avoir concouru à la défense de Thionville, comme ils y étaient tenus en bons Bourguignons, se réfugient dans leur église. Celle-ci est solide. Ils en ont fait une citadelle, et parviennent, à coups de couleuvrine et de mousquet, à chasser les incendiaires (1).

Six ans plus tard, par une sombre nuit de novembre, les La Marck, qui ont repris l'écharpe blanche des Valois, reparaissent à Marenge et à Silvange une torche à la main. Cette fois, tout brûle ou a peu près.

On se bat longtemps à la lueur de l'incendie, et les envahisseurs se retirent enfin en emmenant plusieurs prisonniers (2).

---

(1) *Philippe de Vigneules*, dans Huguenin (*Chroniques messines*), p. 693. Metz, 1838.

(2) Même ouvrage, p. 768.

Les Marengeois passaient pour avoir dans leurs veines le sang des Grands-Bretons, des Tards-Venus et des Compagnons de la Verte Tente. Ce n'était peut-être pas à tort. Ils s'organisèrent militairement, nommèrent un certain Didier Le Roy leur capitaine et s'engagèrent par serment à faire aux La Marck et autres partisans de la France tout le mal possible. Ce fut, pour commencer, sur des innocents que tombèrent les premiers coups de leur colère. Ayant appris que le seigneur de Chérisey portait les armes en France, bien qu'il fût vassal de l'Empire, ils se décidèrent à aller saccager son château situé près de Pournoy-la-Grasse à deux lieues au delà de Metz (1).

On s'attendait si peu à leur visite qu'ils pénétrèrent dans la place sans coup férir. La dame du lieu, qui était jeune et fort jolie, réveillée en sursaut, se montra à eux en chemise et les cheveux dénoués. Si ce n'était point là de sa part un calcul, ce que nous voulons bien croire, car la coquetterie a des bornes et disparaît en certaines occasions, c'était, à coup sûr, une rencontre heureuse. La candeur, la jeunesse et le beauté l'emportèrent sur la rancune et le désir de mal faire de nos rudes Ardennais. Ils laissèrent la jeune femme étaler sous leurs yeux le contenu de ses bahuts et de ses armoires, ne touchèrent à rien, et s'en allèrent comme ils étaient venus, se contentant de la promesse d'une rançon de cent cinquante francs messins.

On ne saurait être plus chevaleresque. C'était presque donner une leçon aux La Marck, dont la main était brutale et le cœur sans pitié. S'ils avaient continué à se montrer aussi modérés, il nous semble certain que le

---

(1) *Philippe de Vigneules*, dans Huguenin, p. 768.

maire de Fresne, quoiqu'il fût du parti français, se serait dispensé de les dénoncer au maréchal de Vieilleville (1). Les Chérisey furent plus généreux. Ils ne se plaignirent des Marengeois ni à la cour de Bruxelles, ni même à la ville de Metz qui s'entremettait volontiers en faveur de ses familles patriciennes.

Le seigneur de Marenge, qui était dans ce temps-là messire Claude Baudoche, suivit leur exemple, quoiqu'il fût l'un des échevins de la cité impériale de Metz et plus jaloux qu'aucun du maintien de ses droits et privilèges. Ce dernier fait est d'autant plus surprenant que messire Claude était apparenté aux La Marck, sa mère étant la sœur de Robert II, le second Sanglier des Ardennes (2). Mais, si brutal qu'il fût lui-même, son beau-frère et ses fils l'épouvantaient. On raconte, à ce propos, qu'un jour qu'il avait traité de son mieux, en son château de Moulins lez-Metz, Guillaume, sire de Jametz, son neveu, celui-ci se retourna contre lui. Le vin lui était monté à la tête, et il voulait à toute force mettre le feu au château et au village. On eut toutes les peines du monde à l'en dissuader (3). Il était évidemment moins difficile de mettre à la raison les Marengeois, après tout plus soldats que brigands, que de pareils personnages. Claude Baudoche l'essaya, et cela, sans doute, pour ne point être rendu responsable de

---

(1) La liste des méfaits commis par les Marengeois en 1552 est assez longue, mais elle ne concerne point le Barrois, où était situé le village de Fresne. On peut s'en assurer en consultant, à la page 60, le tome IV des *Mémoires sur Metz,* recueillis par M. Clercx. (*Mss. de la Bibliothèque de la ville de Metz.*)

(2) Voir notre livre : *Metz et Thionville sous Charles-Quint.* Bruxelles, 1880, p. 111.

(3) *Philippe de Vigneules,* dans Huguenin, p. 729.

leurs faits et gestes en sa qualité de leur seigneur et maître. La légende que nous racontons présente ici une lacune; elle ne dit point au juste comment le seigneur Claude s'y prit.

C'est ainsi que nous avons le choix entre deux versions. D'après la première, rapportée par le chroniqueur Philippe de Vigneules, Didier Le Roy, se trouvant à Metz le 5 mai 1528, aurait été souper à l'auberge de l'Ange où il se disputa avec un marchand nommé Jean Henne qu'il blessa mortellement. La cathédrale était voisine de l'auberge; il s'y réfugia afin de jouir du droit d'asile, d'autant plus sacré qu'à cette époque il ne comportait point les restrictions qu'y apportèrent les papes Grégoire XIV et Benoît XIII. Les échevins de Metz cependant n'hésitèrent point à s'emparer de sa personne et, après un simulacre de procès, qui ne dura que quinze jours, de lui faire trancher la tête (1). Cela ressemblait assez à un assassinat juridique, puisque le duc de Lorraine, le marquis de Bade et deux magistrats luxembourgeois avaient agi en faveur du prisonnier, et que le maître échevin lui-même, Nicolas de Heu, était d'avis d'abandonner la poursuite (1). Seulement ce Didier Le Roy était-il bien le capitaine des Marengeois? Le chroniqueur messin ne dit rien qui puisse nous le faire supposer. L'autre version, qui n'a rien de tragique, où l'on ne rencontre ni déni de justice ni empiètement du pouvoir civil sur la puissance sacerdotale, a le mérite de reposer sur des documents authentiques. Nous allons les mettre en avant, et nous tâcherons ensuite de conclure.

D'après cette seconde version, Didier Le Roy, touché de la grâce, aurait jeté loin de lui son harnais militaire pour

---

(1) Huguenin, *l. c.*, p. 832.

endosser le froc. Cela se faisait assez couramment dans ce temps-là où, par une singulière contradiction, les cœurs étaient de fer et les consciences de cire molle, et nous n'y attacherions point d'autre d'importance, si, par hasard, le couvent choisi par Didier Le Roy n'avait pas été celui de Saint-Symphorien lez-Metz dont Jean Baudoche, frère du seigneur Claude, était le supérieur. Ce qui est plus étrange encore que cette coïncidence peut-être fortuite, c'est qu'un aventurier, un coureur de grands chemins, ait pu faire un bon abbé.

Mais la *Gallia Christiana* des PP. Bénédictins le donne à entendre et, provisoirement, nous nous inclinons (1).

Jean Baudoche, trente-sixième abbé de Saint-Symphorien, étant mort le 1er juin 1543, ses moines appelèrent d'une commune voix, cinq jours plus tard, leur frère Didier Le Roy à l'honneur de le remplacer. Ils n'eurent point à se repentir de leur choix; le nouvel abbé fit beaucoup pour la gloire et la prospérité de leur sainte maison. Toutefois l'élection fut un instant contestée à Trèves, à Bonn et même à Metz par le parti contraire aux Baudoche.

La cour de Bruxelles crut devoir intervenir, et des lettres de confirmation furent obtenues. Il y avait donc de la politique dans l'affaire. On ne saurait en douter après avoir lu la lettre écrite à ce propos à la cité de Metz, le 3 août 1543, par la reine Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas :

« De la part de l'Empereur. Très chiers et féaulx.
» Nous sommes esté adverty comme au mois de juing

---

(1) Paris, 1785, vol. XIII, f° 839.... *Multa agit in commodum et utilitatem monasterii.*

» dernier passé les religieux du monastère et abbaye de
» St Symphorien de l'ordre de St Benoist, assis en nostre
» cité de Metz, fierent solennelle et canonicque élection
» dicelle abbaye en la personne de frère Didier Le Roy
» qui, estant personnaige de bonne et saincte vie, souffi-
» sant et ydoyne pour tenir lad. abbaye, nous vous requé-
» rons affectueusement et enchargeons de tenir main que
» lad. élection aye lieu et la soustenir contre ceulx qui la
» vouldroient empescher ou en prendre possession, fai-
» sant toute assistance, ayde et faveur aud. esleu pour le
» maintenir et soustenir en son élection autant que pos-
» sible vous sera, et le faictes si avant que pourrez tenir
» des licences, franchises et recez dicelle abbaye. A tant,
» très chiers et féaulx, prierons le Créateur vous tenir en
» sa saincte garde (1). »

Ce dont la reine de Hongrie ne se doutait certainement pas en écrivant cette lettre, c'est que le défunt prieur de Saint-Symphorien avait été curé de Marenge, et que maintenant Didier Le Roy allait pouvoir exercer les mêmes fonctions en vertu d'une concession faite à son abbaye par Claude Baudoche. Si l'abbé Didier a toujours été le personnage de bonne et sainte vie qu'on se plaisait à voir en lui, nous avouons ne pas comprendre pourquoi George de la Roche, gouverneur de Thionville, afin de l'empêcher de dire la messe dans l'un des villages de sa prévôté, se soit empressé d'envoyer à Marenge un curé de son choix. Claude Baudoche protesta contre cette mesure de défiance sans rien gagner. Il s'adressa alors directement à Charles-Quint. L'Empereur, qui n'avait garde de blesser l'un des plus riches et des plus puissants gentilshommes messins,

(1) Arch. génér. de Belgique. Audience. Liasse n° 12.

rallié tout récemment à sa cause, ordonna à son gouverneur de Thionville, par une lettre datée de Bonn le 19 août 1543, de laisser paisiblement jouir de la cure de Marenge celui qui avait été choisi par le seigneur de Moulins, c'est-à-dire Claude Baudoche, en vertu de son droit de patronage (1). Et maintenant, l'abbé Didier était-il l'ancien capitaine des Marengeois ou bien celui-ci avait-il été décapité à Metz en 1528?

Les faits appartenant à l'une et à l'autre version nous laissent dans le doute; les dates, au contraire, si nous les rapprochons, nous conseillent de croire que le Didier Le Roy, nommé chef de bande en 1521, succomba en 1528, après sept ans de guerre ouverte contre les Français et leurs alliés, et que ce fut son fils qui se fit moine et mourut le 6 juin 1559 étant abbé de Saint-Symphorien. Cela arrange tout et nous explique, par des services rendus à leur cause, l'appui sympathique que Charles-Quint et sa sœur Marie accordent à celui des Didier Le Roy qui vivait en 1543.

Le rôle des Marengeois n'est pas encore près de finir. Deux fois déjà, en 1515 et en 1521, ils avaient repoussé de leur village les Français, et en juillet 1542, quelques jours après la destruction totale de Damvillers par Guillaume de La Marck, seigneur de Jametz, attaqués à leur tour, ils firent la résistance la plus héroïque qu'il fut possible de s'imaginer. Leur sort fut celui de Bazeilles dans la dernière guerre franco-allemande. Plus de cent maisons du village furent brûlées, et vingt, qui demeurèrent debout,

---

(1) Arch. génér. de Belgique. Audience. Liasse n° 16.

fortement endommagées. Un capitaine et dix-huit soldats français perdirent la vie à cette affaire (1).

Ce ne fut pas tout; les Marengeois prièrent le sénéchal du Hainaut, qui était en ce moment-là gouverneur général du Luxembourg, de leur confier les entreprises les plus périlleuses et en même temps les plus dommageables à l'ennemi. Ils débutèrent par la prise du Saulcy. Le 15 février 1543, Nicolas Le Gouverneur, prévôt de Thionville, en donne en ces termes la nouvelle à la reine de Hongrie : « Madame, depuis mes lettres d'hyer le maire » Marenge me mande que ses Marengeois estoient tirez » devant le Saulcy, et ce matin il m'a envoyé dire qu'ilz » lavoient entre leurs mains, le capitaine et souldars pri- » sonniers, lesquels jay mandé m'envoyer pour ce qu'il » ny a aulcun dentre eulx prisonniers qui n'a mérité pis » que la mort (2) ».

Depuis qu'on bataillait contre le roi François Ier, ce même château avait déjà été perdu et repris plusieurs fois, mais jamais encore on ne s'en était emparé ainsi en un tour de main et sans l'aide du canon. Voilà donc les Marengeois célèbres. Leur nom est dans toutes les bouches, et des capitaines aussi connus que Lazare de Schwendi, Lubert Turcq et Gilles de Sappoigne s'honorent de marcher à leur tête. Il n'est plus question pour eux de rebâtir leur village; ils n'en ont d'ailleurs pas le temps.

---

(1) Alex. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique,* VIII, 90. Feesenhart, dans ses *Études historiques sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Invasion française dans le Luxembourg de 1542-1544,* met le troisième incendie de Marenge à la date du 30 janvier 1543; v. p. 46.

(2) Orig. V. Arch. génér. de Belgique. Audience. Liasse n° 12.

On les emploie dans les villes et aux champs; on les envoie jusqu'aux extrémités de leur province. Ils ont prouvé à Marenge qu'ils savent se défendre comme des lions; ils prouvent ailleurs qu'ils savent attaquer et vaincre comme de vieux soldats, surtout quand, comme au Saulcy, il s'agit de saccager un château appartenant à leurs ennemis héréditaires, les La Marck.

C'est donc par pure inadvertance que M. de Bouteiller, dans son *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle,* attribue à la position avancée de leur village dans le territoire messin la notoriété militaire qu'ils ont conquise (1). Jamais Marenge n'a eu une valeur stratégique quelconque. S'il en avait été autrement, Charles Quint, qui se défiait de Metz, qui tremblait sans cesse pour Thionville ou Luxembourg, se fût empressé d'y élever des remparts et d'utiliser sur place les penchants belliqueux des habitants. Or, nous avons à constater que les Marengeois, comme la plupart des bourgeois de Virton et d'Arlon, laissaient leurs maisons en ruine, ne voulant pas, disaient-ils, courir le risque de les rebâtir tant que la paix n'était pas faite. Mais les bourgeois de Virton avaient émigré avec femmes et enfants vers Verdun ou vers Bastogne; eux, au contraire, n'émigrèrent pas : ils continuèrent à battre l'estrade. Quand ils avaient fait un bon coup, c'était ordinairement à Thionville qu'ils venaient vendre leur butin (2). Un jour, contrairement à leur habitude, ils étaient rentrés dans cette ville les mains vides. Voici ce qui leur était arrivé : ne se doutant point que

(1) 1 v. in-4°, Paris, imprim. nation. 1874, p. 159.

(2) Arch. génér. de Belgique. Lettre de Gaspard de Bolsinger à Marie de Hongrie. Audience. Liasse n° 15.

la dame Agnès d'Aubrienne avait des lettres impériales de sauvegarde et de neutralité, seize d'entre eux, ayant à leur tête le capitaine Volsest ou Waldeker, allèrent s'établir fort commodément en son château de Saint-Blaise pour y passer l'hiver. La propriétaire jeta les hauts cris, et comme elle était mère de Jacques Desch, ci-devant maître échevin de Metz, le sénat de la ville impériale se laissa toucher et ordonna à messire Nicolas de Gournay de chasser de Saint-Blaise les aventuriers marengeois. Onze cents hommes, ni plus ni moins, se mirent en campagne dans les derniers jours de novembre 1543 pour en combattre dix-sept, et cependant, nous dit Bégin, « le château ne fut pris que par capitulation et les assiégés en sortirent vies, biens et bagues saufs (1) ».

Cela parut si extraordinaire à Pierre de Werchin, sénéchal du Hainaut, qu'il écrivit au magistrat de Metz pour en savoir la vérité. La réponse qu'il reçut n'était guère satisfaisante et ne pouvait l'être, parce que la seule excuse des Messins était leur désir de maintenir et de faire respecter la neutralité de leur territoire, et qu'ils devaient bien savoir que les Marengeois étaient à la solde de l'Empereur, et, par conséquent, sous les ordres du gouverneur général du Luxembourg, Pierre de Werchin, seul juge des actions de ses soldats. La conséquence de tout ceci fut que les Marengeois furent félicités sur leur belle conduite, et que la cour de Bruxelles et le conseil du Luxembourg se trouvèrent d'accord pour infliger aux échevins de Metz le blâme d'être mieux disposés à conspirer contre l'Empe-

(1) *Biographie de la Moselle.* Metz, 1832, vol. IV, p. 528. V. notre livre : *Metz et Thionville.* Bruxelles, 1880, p. 301.

reur qu'à servir sa cause (1). Cela est à peine connu à Thionville que le comte Thiery de Manderscheid, chef reconnu des aventuriers marengeois, cherche à leur procurer l'occasion d'une revanche. Il ne trouve rien de mieux que d'aller s'installer en leur compagnie au château de Talange, dans le canton de Mézières-lez-Metz, appartenant à Nicolas de Gournay qui les avait chassés de Saint-Blaise.

La maison était bien pourvue :

Je laisse à penser la vie
Que firent ces bons amis.

Les Messins cette fois ne vont plus en guerre contre eux; ils se contentent de protester en la diète de Spire contre l'occupation de Talange. L'Empereur l'apprend et leur écrit qu'ils feraient mieux de veiller avec plus de soin sur leur propre cité où ses ennemis, les Français, conversent librement et vont acheter des vivres et toutes autres choses dont ils ont besoin (2).

La paix de Crespy en Laonnois, qui suivit de près le siège de Saint-Dizier, eut pour effet de réduire les Marengeois au rôle de gendarmes ou, pour mieux dire, de gabelous de frontières. On les utilisa après cela au siège de

(1) Lettre de Pierre de Werchin à la ville de Metz du 7 décembre 1543. Réponse de la ville de Metz, du 10 décembre 1543, à « très magnifique et honoré seigneur, Monseigneur le sénéchal de Haynault, gouverneur au duchié de Luxembourg. » V. Arch. de la ville de Metz et arch. génér. de Belgique. Audience Liasses n°s 13 et 17. V. aussi : *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, pp. 302-303.

(2) Arch. génér. de Belgique. Audience. Liasse n° 18. Minute d'une lettre datée de Spire en janvier 1544. Comme Charles-Quint n'arriva à Spire, en 1544, que le 30 janvier, cette lettre doit avoir cette date ou celle du lendemain.

Metz de 1552, comme nous le prouve leur sanglante rencontre avec le maréchal de Vieilleville, et au camp de Philippeville en 1556, d'où ils furent définitivement renvoyés dans leurs foyers. Leur nombre avait diminué de beaucoup par le fait de la guerre et par suite des épidémies. Leur village comptait cent vingt-deux feux en 1521, avant d'avoir été ravagé par les La Marck; il n'y restait pas vingt maisons au moment de l'abdication de Charles-Quint, en 1555. Il n'en était pas autrement dans le reste du Luxembourg.

Cette pauvre province avait été à tel point maltraitée par amis et ennemis depuis trente ans, qu'elle ressemblait à un vaste désert. Quoi d'étonnant, après cela, qu'elle ne prît point la moindre part aux troubles des Pays-Bas, à partir de 1566, et que, sous le règne relativement calme des archiducs Albert et Isabelle, sa misère ne put donner au monde que des jésuites et des soldats? Les Marengeois sont parmi ces derniers. Ils ont conservé quelque chose de leur ancienne organisation en soldats-laboureurs et ne perdent aucune occasion de s'entretenir la main. N'ayant plus ni les Français ni les La Marck à combattre, leurs expéditions étaient plutôt plaisantes que tragiques. Ce fut le cas en 1628. La culture du tabac avait pris en cette année-là une telle extension aux environs de Metz que les bons bourgeois s'alarmèrent. Ils craignaient de manquer de froment et de vin et firent une conspiration. S'il faut en croire Jean Bauchez, le greffier de Plappeville, les paysans de Marenge furent invités à y entrer. Ils répondirent fort gracieusement qu'il leur était interdit de rien faire contre les Messins, mais que, sans se compromettre en rien, ils prendraient part à la fête. Ils descendirent en

effet dans les environs de Talange, y coupèrent tout le tabac sur pied et l'enlevèrent (1).

En cette occasion au moins, ils eurent de quoi bourrer leur pipe, dit encore Jean Bauchez, et ne rentrèrent pas chez eux sans rire et se gausser de leur besogne. Leur gaîté ne fut point de longue durée. La guerre d'Allemagne, dont jusqu'alors les échos affaiblis par la distance étaient seuls arrivés jusqu'à eux, se transporta tout à coup dans leur contrée, furieuse et échevelée, à l'occasion de la confiscation de la Lorraine par Louis XIII, roi de France. Les Marengeois n'étaient point gens à laisser boire leur vin et « fripper leur volaille » sans en tirer ample vengeance. Le maître de camp Frezelier l'apprit à ses dépens. Il était cantonné à Saint-Privat sur la Montagne, en février 1634. C'est là que nos soldats-laboureurs allèrent le surprendre au lit, lui tuèrent son page, lui enlevèrent son cheval, son argent et ses bagages. Le maître de camp, dans sa colère, oublia que son maître n'était point en guerre avec l'Espagne, et qu'il ne pouvait donc aller en armes à Marenge, qui était terre de Bourgogne et faisait partie du duché de Luxembourg. On lui avait pris, disait-il, quatre mille pistoles, et il voulait les ravoir coûte que coûte. A la tête de trois cents hommes du régiment de Castelmoron, il tomba un lundi du mois de mars sur Marenge. Des chariots le suivaient pour charger le butin. Il s'empara du blé en grange, des poules, du lard et des jambons, qu'il fit vendre dans le Barrois.

Et, non content de ce nettoyage complet de tant de pauvres ménages, il fit battre de verges si cruellement les hommes, les femmes et les enfants, qu'au dire du greffier

(1) Abel et de Bouteiller, *Journal de Jean Bauchez*. Metz, 1858, pp. 73 à 75. Voir aussi la *Revue d'Austrasie* de 1864.

de Plappeville, on aurait pu les entendre crier à une demi-lieue de là (1). On conçoit qu'après cela les Marengeois ne songèrent plus qu'à laver dans le sang le souvenir de leur affront. Ce fut par des rugissements de joie qu'ils saluèrent la nouvelle de la déclaration de guerre du roi d'Espagne, en réponse à celle du roi de France, publiée à Bruxelles le 24 juin 1635. Il leur fallait un capitaine. Sur la recommandation de Gaspard de Mercy, frère du célèbre général de ce nom, ils élurent Jean Huaulx, un simple bûcheron. Le premier soin de celui-ci fut de s'aboucher avec un partisan lorrain, Claude Maillard, bientôt célèbre par l'audace et le constant bonheur de ses entreprises. Il se joint à lui et s'empare de la ville de Briey défendue par deux compagnies de ce même régiment de Castelmoron qui fustigeait les femmes et les enfants. Toute la garnison, dit-on, fut passée au fil de l'épée (2). Quelques semaines plus tard, en marchant sur Briey, le prince de Condé fit saccager une maison d'Auboué, parce qu'elle appartenait à Huaulx (3).

Nous ignorons la part prise par nos paysans luxembourgeois à l'expédition de Trèves, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que le comte de Wiltz, gouverneur espagnol de Thionville, les voyait d'un bon œil. Un jour, c'était en 1636, il les prévint qu'un régiment de Croates, revenant de Lorraine, pourrait bien passer par chez eux, et que, s'ils se disposaient à mal faire, ils ne devaient pas se gêner pour les tuer jusqu'au dernier, si c'était possible.

---

(1) *Journal de Jean Bauchez*, pp. 144-145.

(2) *Ibidem*, p. 194.

(3) *Ibidem*, p. 208. Jean Bauchez rapporte le fait de la manière suivante : « La maison de Huaulx fut par eux esclavée, partant que c'était » lui qui avait été la cause que les pauvres français étaient tous mis à » mort. »

Les Croates vinrent et furent repoussés avec perte (1). Or, tandis que les Croates pillaient, les Suédois leur marchaient sur les talons tuant et brûlant. Jean Bauchez parle ici en témoin oculaire : « Je les vis arriver avec leur bagage, et, au long et au large, si loin qu'on pouvait regarder, c'était tout fumée et tout feu (2). » Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est, qu'après tout ce que nous avons dû raconter jusqu'ici, il y ait eu encore quelque chose à brûler dans ce pauvre pays. Poursuivis et traqués par des ennemis divers et sans cesse renaissants, Huaulx et ses Marengeois ne pouvaient aller loin. Ils le reconnurent et s'associèrent avec Gaspard de Mercy, comme ils s'étaient entendus auparavant avec le capitaine Maillard, pour faire aux Français le plus de mal possible. La liste de leurs lamentables prouesses est trop longue pour en faire le récit, surtout si nous voulions la soumettre à une critique sérieuse.

Et cela nous serait facile, parce que le comte de Wiltz, enfermé à Thionville, dont les portes ne s'ouvrirent même pas pour ses amis et alliés, avait soin de tenir le cardinal Infant, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, fort exactement au courant de ce qui se passait (3). Il résulte de cette correspondance officielle qu'on peut mettre au compte des Marengeois un plus grand nombre de profanations et de sacrilèges que de cruautés inutiles. Le greffier de Plappeville lui-même, si Français qu'il soit, en convient. Le capitaine Huaulx, dit-il, était gros, poussif et non de belle stature, au reste plein de franchise. Les prisonniers qu'il prenait, il ne les battait ni ne les maltraitait ; il les

(1) *Journal de Jean Bauchez*, p. 258.

(2) On rencontre les mêmes détails dans la *Chronique latine* encore inédite d'Henri Champlon, curé d'Ottonville.

(3) Arch. génér. de Belgique. Audience. Liasses 675 et 676.

traitait de pain et de vin honnêtement, mais il le leur faisait bien payer. Cela ne changea que quand les seigneurs du Parlement de Metz l'eurent fait citer devant eux, comme traître et ennemi, par le greffier des bandes françaises. Il jura alors que tout Messin qu'il rencontrerait passerait par le tranchant de son épée et ne tint que trop sa parole. Son audace était telle qu'un jour on le vit venir tout seul, monté sur son petit cheval blanc, jusqu'à une portée de pistolet de la porte du Pontiffroy à Metz et, arrivé là, narguant les soldats ébahis qui le regardaient du haut des murailles, il abreuva son cheval dans la Moselle (1).

Mais un autre jour, en paradant ainsi devant le moulin Fercau, situé entre Marenge et Mézières, il fut mis en joue par le meunier et atteint au talon. Le voyant blessé, les paysans furent fort ébahis; ils le tenaient de bonne foi pour invulnérable. Huaulx se fit d'abord porter auprès de sa femme à Marenge, puis à Richemont où se trouvait son bon ami et protecteur Gaspard de Mercy, dans les bras duquel il expira le 28 mai 1636. Il était mort en soldat, tout bûcheron qu'il était, et ce fut en soldat qu'il fut enterré en l'église du lieu « au son des trompettes et des timballes (2) ».

Huaulx est mort, le charme est rompu, Marenge est à nous, disait-on à Metz. Cinq mois cependant se passèrent avant que les Français sortissent de leur citadelle pour venir en grande cérémonie assaillir un pauvre village. Et quel moment choisirent-ils pour leur expédition? Celui où les Marengeois étaient en train de vendanger. Ceux-ci, voyant avancer contre eux un régiment de cavalerie, un

---

(1) *Journal de Jean Bauchez*, pp. 285, 286, 302, 303, 305, 311.

(2) *Ibidem*, pp. 322-23.

régiment d'infanterie et deux pièces de canon, coururent aux armes, mais en petit nombre. Que pouvaient faire cent cinquante hommes contre deux mille? Mourir ou se rendre (1).

Ils s'arrêtèrent à ce dernier parti. On les lia deux à deux, les femmes comme les hommes, et sous leurs yeux s'opéra le déménagement de leurs meubles. On pilla tout, même les barreaux des fenêtres (2), et, quand gens et meubles furent transportés à Metz sans qu'on eût vu paraître le gouverneur de Thionville pour s'y opposer, on put dire en toute vérité que, Marenge ayant cessé d'exister, le roi de France pouvait revenir, que le chemin de Thionville lui était ouvert. Cela tarda quelque temps, mais cela se fit. Le prince de Condé, plus heureux que ne l'avait été le marquis de Feuquière, entra à Thionville, le 10 août 1643, après un siège de deux mois. C'était malheureusement à prévoir, l'Espagne n'a jamais su conserver ses territoires ni dans l'ancien ni dans le nouveau monde, et les Belges, qui avaient le malheur de lui appartenir, auraient dû, dès ce moment, repousser avec horreur leur joug, et, dans ce but, imiter l'héroïsme avec lequel pendant un siècle entier de pauvres paysans — car les Marengeois, après tout, n'étaient pas autre chose — avaient tenu les Français en haleine, les empêchant de se croire chez eux quand ils foulaient le sol belge. Leurs descendants sont Alsaciens-Lorrains aujourd'hui. Puissent-ils redevenir Belges un jour et reprendre, sans avoir les mêmes épreuves à traverser, leur attitude d'autrefois !

---

(1) *Journal de Jean Bauchez*, p. 339.
(2) *Ibidem*, p. 341.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — IIe BULLETIN.

Séance du 7 juillet 1884.

Présents : MM. le baron Kervyn de Lettenhove, président; Gachard, secrétaire; Alphonse Wauters, Stanislas Bormans, Charles Piot, Léopold Devillers, Gilliodts-Van Severen, membres; Napoléon De Pauw, membre suppléant.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et approuvé.

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION.

La Commission a reçu :

Du Département de l'Intérieur, *Annuaire statistique de la Belgique,* 14e année; 1884, in-8°;

Du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France, *a*) *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère,* recueillies et publiées par M. A. Chéruel, t. III; 1883, in-4°; *b*) *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française,* publiées par Ph. Tamizey de Larroque, t. II; 1883, in-4°; *c*) *Inscriptions de la France, du Ve siècle au XVIIIe,* recueillies et publiées par F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, t. V; ancien diocèse de Paris; 1883, in-4°; *d*) *Dictionnaire typographique du Département du Calvados,* par C. Hippeau; 1883, in-4°; *e*) *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1882,* t. II; nos 2 et 3; 1883, in-8°; *f*) *Les origines du Sénat romain : recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien,* par G. Bloch; 1883, in-8°; *g*) *Étude sur les recytes blancs attiques à représentations funéraires,* par E. Pottier; 1883, in-8°; *h*) *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie Serapis, Harpocrate et Anubis hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne,* par Georges Lafaye; 1884, in-8°; *i*) *Tersacine : Essai d'histoire locale,* par M.-R. de la Blanchère; 1884, in-8°; *k*) *Francesco da Barberino et la Littérature provençale en Italie au moyen âge,* par Antoine Thomas; 1883, in-8°; *l*) *Étude du dialecte chypriote*

moderne et médiéval, par Mondry Beaudouin; 1884, in-8°;

De la Société des antiquaires de la Morinie, *a*) *Table des Bulletins et Mémoires publiés par la Société,* par A. Dramard; *b*) *Bulletin historique,* 128e et 129e livraisons; octobre 1883-mars 1884, in-8°;

De l'Université de Leipzig, un paquet de soixante-neuf thèses soutenues devant les diverses facultés de l'Université, avec six brochures concernant celle-ci;

De la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* janvier, février et mars 1884; in-8°;

De la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, *Mémoires et publications,* année 1882; in-8°;

Du Cercle archéologique de Mons, le tome XVIII de ses *Annales :* 1883; in-8°;

De la Société archéologique de Namur, *Bibliographie namuroise,* par M. F.-D. Doyen, 1re partie, 1re livraison, années 1473-1639; 1884, in-8°;

De la direction de la *Revue des questions historiques,* les 49e et 67e livraisons (janvier 1879-juillet 1883); dix-neuf volumes, in-8°;

De M. Léopold Devillers, *Documents sur Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, etc., et le sauvement de Thuin,* in-8°;

Du R. P. Van Spilbeeck, *Synopsis annalium Antverpiensium, ex publicis privatisque ac ferme manuscriptis monumentis Collectorum a Daniele Papebrochio,* S. J.; 1884, in-8°.

Remercîments et dépôt dans la Bibliothèque de l'Académie.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur, par une dépêche du 28 mai, renvoie, revêtu de son approbation, le budget que la Commission lui a soumis pour l'exercice 1884.

— M. le secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique accuse la réception d'une collection de livres et de brochures que la Commission, en conformité de son règlement, lui a adressée, le 25 juin, pour la bibliothèque de cette Compagnie.

— Dans la séance du 7 avril, il a été résolu, sur une lettre de M. Schoolmeesters, curé-doyen de Saint-Jacques à Liège, qu'avant de faire des démarches auprès de la direction du British Museum, pour obtenir copie de la relation du schisme de Liège en 1407, on s'assurerait si le texte n'en existait pas dans quelque manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.

M. Piot a bien voulu se charger de cette vérification, dont le résultat a été négatif.

La Commission a alors écrit à M. le directeur du British Museum, afin de savoir ce que coûterait une copie de la relation susmentionnée. M. Édouard Thompson, conservateur du Département des manuscrits, lui en a donné connaissance par une lettre du 29 mai.

Après en avoir délibéré, la Commission décide de prier M. Thompson de vouloir faire faire la copie le plus tôt possible.

La relation du schisme de Liège prendra place dans le *Bulletin*, ou elle y sera annexée.

M. Schoolmeesters sera informé de ce qui précède.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

Le secrétaire fait connaître l'état des volumes en cours d'impression :

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, t. IV (éditeur, M. Kervyn de Lettenhove). Trente-deux feuilles sont tirées; quatre sont en épreuves.

Correspondance du cardinal de Granvelle, t. IV (éditeur, M. Piot). Cent deux feuilles sont tirées ou en épreuves. Le volume sera terminé dans le courant de la semaine.

Table analytique des Chroniques liégeoises de Jean de Stavelot et de Jean d'Outremeuse, par M. Stanislas Bormans. Elle est imprimée jusqu'à la feuille 50.

Cartulaire des comtes de Hainaut, t. III (éditeur M. Léopold Devillers). Il y a vingt-cinq feuilles de tirées.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par Renon de France, t. Ier (éditeur M. Piot). L'impression s'arrête à la feuille 50.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. VII, par M. Alphonse Wauters. Six feuilles sont imprimées; deux sont en épreuves.

COMMUNICATIONS.

M. Gachard entretient la Commission d'une publication récente de M. Morel Fatio et de don Antonio Rodriguez Villa : la Description de Madrid à la fin du XVIe siècle, faite, en *vers latins*, par un Néerlandais, Henri Cock, de Gorcum, le même auquel sont dues des Relations *espa-*

gnoles des voyages de Philippe II à Saragosse, Barcelone et Valence, en 1585, et à Tarazona, en 1592, qui, à l'époque où elles parurent, fixèrent l'attention de la Commission.

La communication de M. Gachard sera insérée au *Bulletin.*

— M. Piot communique :

1° Une note sur dix ouvrages publiés en France, en Allemagne, en Autriche, en Hollande et qui contiennent des faits ou des documents relatifs à l'histoire de Belgique;

2° Une note intitulée : Le testament et les codicilles de l'Infante *Isabelle.*

INSERTION AU BULLETIN.

— M. De Pauw donne lecture d'une proposition développée tendant à la publication d'un Recueil de chartes et autres pièces inédites concernant la vie privée et la famille d'Artevelde.

La Commission décide que cette proposition sera insérée au *Bulletin.*

Elle statuera dans une prochaine séance sur la suite à y donner.

COMMUNICATIONS.

I

Sur une description de Madrid à la fin du XVIe siècle faite en vers latins par Henri Cock, de Gorcum.

(Par M. Gachard, membre de la Commission.)

J'ai signalé à la Commission, à l'époque où elles parurent, de curieuses Relations des voyages que Philippe II fit, en 1585, à Saragosse, Barcelone et Valence, et en 1592, à Tarazona, écrites en espagnol par un Néerlandais, Henri Cock, de Gorcum, lequel faisait partie du corps des archers de la garde du Roi (1).

Un littérateur espagnol, don Antonio Rodriguez Villa, et un littérateur français, M. Alfred Morel Fatio, s'étaient associés pour l'une et l'autre publication.

Les mêmes écrivains nous ont fait connaître récemment un autre ouvrage, d'un genre tout différent, de Henri Cock: c'est une Description de Madrid dans les dernières années du XVIe siècle, faite en vers latins (2), et qui est dédiée au cardinal de Granvelle.

---

(1) *Bulletin,* 4e série, t. IV, p. 165, et t. VII, p. 285.

(2) *Mantino Carpentaná heroico descripta. Descripcion de Madrid compuesta á fines del siglo XVI en exámetros latinos por Enrique Cock natural de Gorkum, y publicada por vez primera con Introduccion y notas por* A. Morel Fatio y A. Rodriguez Villa ; Madrid, 1883, in-18.

Dans cette description, qui remplit 471 vers, l'archer-poète s'occupe d'abord de ce qu'on peut appeler l'histoire légendaire ou fabuleuse de Madrid; il fait connaître ensuite les différents quartiers de la ville et ses promenades. Le fameaux Prado, qui le dispute, pour la célébrité, du Bois de Boulogne et du Prater, est appelé par lui

Aptus adulterio ex plantandi cornuas campus.

Il parle, après cela, des églises, des couvents, des hôpitaux, du palais du Roi, de la garde royale, des Conseils de gouvernement, de l'administration de la ville, de la noblesse; il consacre quelques vers à l'instruction publique; il n'a garde d'oublier les courses de taureaux et les jeux de cannes, ces divertissements si chers aux Espagnols.

MM. Morel Fatio et Rodriguez Villa ont placé, en tête de cette œuvre poétique, une excellente introduction. On y lit non seulement une analyse détaillée du poème, mais encore des commentaires et des remarques qui font voir combien l'histoire d'Espagne et sa littérature sont familières aux deux écrivains.

II.

Sur des publications faites à l'étranger et qui contiennent des faits et des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

(Par M. CHARLES PIOT, membre de la Commission.)

I. — ***Mémoires de la Société académique de l'Oise***, t. XIII, Beauvais, 1882, in-8°.

Les mémoires précités renferment un article de M. le comte de Marsy intitulé : *Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais* (*XIII*e *siècle*), *publié d'après un manuscrit des Archives de l'État à Mons*.

Cet obituaire, analysé par M. Devillers dans son *Inventaire des archives des commanderies belges de S*t*-Jean de Jérusalem ou de Malte*, p. 19, est probablement passé dans ces archives par suite de la remise qui en a été faite à Philippe de Villers de l'Isle-Adam, grand-maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, par son frère Louis, évêque et comte de Beauvais.

Ce document contient les noms de plusieurs archevêques et évêques de Reims, de Beauvais, d'Amiens, d'Auxerre, de Besançon, de Chartres, de Laon, de Meaux, de Nevers, de Noyon, etc., et de Tournai. On y trouve les noms des membres des familles d'Ast, d'Auxeuil, de la Bossière, de Montataire, de Philippe, comte de Boulogne, etc.

En voici quelques extraits :

Aprilis XI kal. obiit Ricardus de Burgundia.

Junii IX kal. Johanne Tornacensi episcopo (Jean II d'Enghien, évêque de Tournai).

Novembris XVIII kal. obiit Gerondus d'Avesnis, clericus, pro quo capitulum solvit xx s.

V kal. obiit Blancha, regina (Blanche de Castille).

II. — Emmanuel Hoeres, *Das Bisthum Cambrai* (L'évêché de Cambrai). Leipzig, 1882, in-8°.

C'est une dissertation courte et bien condensée sur les relations politiques et religieuses entre le diocèse de Cambrai, d'une part, et l'Allemagne, la France et la Flandre, d'autre part. L'auteur y parle aussi de la formation de la commune dans la ville de Cambrai.

Ce diocèse s'étendait sur les terres de l'empire germanique et les possessions des comtes de Flandre. Cette circonstance devait nécessairement amener, on le comprend facilement, certains conflits entre les titulaires de cet évêché, les empereurs d'Allemagne, les rois de France et les comtes de Flandre. Ils étaient aussi en butte à des attaques de la part des burgraves de Cambrai et des intrigues des comtes de Flandre.

M. Hoeres expose très clairement ces faits et leur influence sur le diocèse tant sous le rapport civil que sous le rapport religieux. A cet effet, il a consulté les meilleures sources publiées en Allemagne, en Belgique et en France. Il en a tiré un très bon parti.

La formation de la commune de Cambrai, sur laquelle la France a publié des travaux importants, est également bien exposée par M. Hoeres.

III. — C.-C.-N. Krom et Aug. Sassen, *Oorkonden betreffende Helmont* (Documents concernant Helmont); Bois-le-Duc 1884, in-8°.

Helmont, commune du Brabant septentrional dans les Pays-Bas, faisait anciennement partie du duché de Brabant. Dès lors la publication de MM. Krom et Sassen devait nous révéler plusieurs chartes émanées des ducs de Brabant, des notes concernant des membres de la famille de Berthout, qui y ont eu des possessions, et des évêques de Liége, qui y ont exercé leur juridiction. Ce livre renferme aussi quelques actes qui intéressent Lierre, Turnhout et Berlaer.

Le document le plus ancien remonte à l'année 1108, le plus moderne à 1500.

Le texte nous en semble particulièrement soigné.

IV. — Le docteur Constantin R. von Höfler, *Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schönen, Erzherzogs von Oesterreich, Herzogs von Burgund, Königs von Castilien* (Recherches critiques sur les sources de l'histoire de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, roi de Castille). In-8°, Vienne, 1883.

C'est un extrait des publications de l'Académie impériale de Vienne, classe de philosophie et lettres. M. von Höfler constate d'abord, et à bon droit, que l'histoire de ce monarque a été très négligée en Belgique; l'on y a même parfois mal indiqué la date de sa naissance. L'auteur va plus loin encore. Il pense que, dans son livre sur Charles-Quint, M. Henne a été peut-être un peu trop partial dans l'appréciation peu flatteuse du règne de Philippe le Beau. S'il en était réellement ainsi, ajoute M. von Höfler, mieux

vaudrait passer sous silence la mémoire de ce prince et le vouer complètement à l'oubli.

C'est là probablement ce qui a empêché les Belges de s'occuper de lui d'une manière étendue.

Quoi qu'il en soit, M. von Höfler a fait œuvre méritoire en donnant l'énumération critique des ouvrages les plus importants qui renferment des renseignements sur l'histoire de Philippe, et par conséquent aussi sur sa femme, Jeanne de Castille. Il indique non pas tout ce qui a été publié sur ce sujet en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en France et en Italie, mais les travaux les plus remarquables. Par exemple, il y a encore beaucoup à glaner dans nos chroniques et dans la correspondance du commandant des troupes allemandes qui accompagnaient Philippe en Espagne. Cette correspondance, adressée à l'empereur Maximilien, a été imprimée en Allemagne et renferme des particularités intéressantes sur tout ce qui s'est passé à un moment donné en Espagne.

Le livre de M. von Höfler a le mérite d'être rédigé d'une manière tout à fait critique.

V. — *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XVIII. St-Omer et Paris 1883, in-8°.

M. Pagart d'Hermansart a publié dans ce volume un travail intitulé : *Convocation du tiers état de St-Omer aux États généraux de France ou des Pays-Bas en 1308, 1346, 1420, 1427, 1555 et 1789, avec pièces justificatives.*

Ce sont précisément quelques-unes de ces pièces justificatives qui intéressent la Belgique. A la page 195 se trouve l'acte de réunion à Valenciennes des quatre membres des États de Flandre, des trois États d'Artois et

des gens d'église nobles et bonnes villes de Hainaut qui, le 7 juin 1427, à la requête de Philippe le Bon, le nomment gouverneur du Hainaut. Aux pages 196 et suivantes sont imprimés les actes des 21 et 24 mars, 6 octobre, 4 novembre 1555, relatifs aux députés des États d'Artois, qui assistèrent à l'abdication de Charles-Quint.

Le même volume renferme aussi l'*Histoire de l'abbaye des Bénédictins de St-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, son transfert à Ypres, ses phases diverses sous la domination de la France et de l'Autriche*, par l'abbé Robert. A partir du chapitre VI jusqu'à la fin, l'auteur y traite de l'histoire de ce monastère installé à Ypres, puis supprimé pendant la domination française.

VI. — *Revue des deux mondes*, 4e livraison, 15 février 1884. Paris, in-8°.

Dans cette livraison M. Auguste Laugel a inséré un article très bien écrit, très attrayant et intitulé : *Don Juan d'Autriche.*

L'écrivain a tiré les éléments principaux de ce travail du *Don Juan d'Autriche* par William Stirling Maxwell, et de la Correspondance de Philippe II, sur les affaires des Pays-Bas, publiée par M. Gachard. Il a cru devoir négliger les autres sources si abondantes concernant la vie de Don Juan, sans doute pour ne pas aller au delà de ce que comporte un article destiné aux gens du monde : sous ce rapport il a bien jugé.

La naissance du bâtard de Charles-Quint, son éducation, son arrivée à la cour de Philippe II, ses relations avec Don Carlos, son entrée en fonctions comme commandant en chef des flottes espagnoles, ses campagnes contre les Maures, la bataille navale de Lépante, ses conquêtes à

Tunis, ses prétentions à y ceindre la couronne royale, sa mission en Italie pendant les troubles de Gênes, ses allées et venues en ce pays et en Espagne, son amour pour la gloire, le faste, etc., tout cela est parfaitement décrit.

Le § II concerne plus particulièrement la Belgique. Don Juan y fut appelé par le roi pour remplir les fonctions de gouverneur des Pays-Bas depuis le décès de Requesens, mort le 5 mars 1576. Toute la conduite du prince en ce pays est bien esquissée, bien résumée. M. Laugel a aussi donné un bon aperçu des opinions que Don Juan avait conçues au sujet du caractère des Néerlandais en général et de l'influence politique des puissances voisines sur nos provinces.

VII. — *Frédéric Masson, journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, d'après les manuscrits autographes.* — Paris, 1884, in-8°.

Le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères en France, occupait ces hautes fonctions pendant la lutte entre la France, la Hollande et l'Angleterre au sujet de la souveraineté de nos provinces.

Les mémoires de ce personnage, restés inédits jusqu'à ce jour et se rapportant aux années 1709 à 1711, doivent nécessairement renfermer bon nombre de renseignements sur des faits relatifs à notre pays. On y trouve, par exemple, des particularités sur Jean de Broekhoven, comte de Bergeyck, que l'éditeur désigne sous le nom de don Jean Bœchove, un des personnages politiques les plus importants des Pays-Bas au commencement du XVIII siècle et dont nous avons donné la vie dans la Biographie nationale; sur son intervention dans les négociations politiques; sur le marquis de Bedmar et Maximilien-Emmanuel, électeur

de Bavière, tous les deux gouverneurs des Pays-Bas; sur les négociations de l'électeur avec Philippe V et la Hollande; sur les négociations entre les États généraux des Provinces-Unies et la France; sur la conduite de François de Beauveau, évêque de Tournai, partisan dévoué de la France; sur la neutralité des Pays-Bas; sur le cardinal d'Alsace, devenu plus tard archevêque de Malines.

Ce volume renferme mainte et mainte pages concernant l'histoire de la Belgique pendant le commencement du XVIIIe siècle.

VIII. — *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen* (Correspondance politique de Frédéric le Grand), t. X. — Berlin, 1883, in-8°.

Ce volume renferme les lettres du 1er juillet 1753 au 31 décembre 1754.

Nous n'y voyons pas, il est vrai, des faits se rattachant directement à l'histoire de Belgique, si ce n'est à propos du Traité de la Barrière. A ce point de vue le volume renferme des lettres très remarquables. En Angleterre comme en Hollande, Marie-Thérèse voulait affranchir les Pays-Bas des obligations imposées par ce traité. Elle admettait volontiers qu'il fallait établir dans notre pays un corps d'armée respectable; mais selon ses agents diplomatiques, au lieu d'y placer des troupes anglaises et hollandaises, elle demandait des subsides.

Ces démarches eurent un mauvais résultat. L'Angleterre savait que les subsides seraient les bien venus; mais elle n'ignorait pas ce qui s'était passé antérieurement, lorsque l'Autriche ne mettait pas à exécution les obligations auxquelles elle était tenue. Par suite de ces considérations, Marie-Thérèse n'exerçait plus aucune influence en Angle-

terre. Toutes les lettres relatives à ces négociations forment des suppléments remarquables à l'histoire du Traité de la Barrière.

Nous y avons aussi lu avec intérêt quelques missives relatives au rôle que Marie-Thérèse a joué dans le nord de l'Europe à propos de la ligue dite du Nord.

IX. — A.-M. Vorsterman van Oyen, *Het vorstenhuis Oranje-Nassau, van de vroegste tijden tot heden* (La maison princière d'Orange-Nassau, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours). Leiden et Utrecht, 1882, gr. in-4°.

La maison d'Orange-Nassau est, aux yeux des habitants des Pays-Bas, l'ancre de salut de la patrie. Volontiers ils se font à ce propos l'écho de la devise de feu Groen van Prinsterer : Dieu, Patrie et Orange.

Dans les Pays-Bas les écrits concernant la famille d'Orange ne manquent pas; les biographies des grands hommes de cette famille, qui exercèrent sur les destinées de la Belgique la plus haute influence, sont des plus nombreuses, surtout celles relatives à Guillaume Ier. Jusqu'ici nous n'avions pas encore de travail généalogique bien complet sur cette maison. M. Vorsterman van Oyen s'est chargé de le faire. Il est d'une utilité incontestable au point de vue de la chronologie. Les dates des naissances et des décès des membres appartenant à la famille d'Orange ont été contrôlées avec soin. Il en est de même des filiations. Des portraits bien exécutés, des vues de monuments qui le sont moins, des dessins de sceaux et des chromolithographies d'armoiries accompagnent le texte.

X. — *Deutschen Herald* (Le Héraut allemand). Berlin, 1884, in-8°.

M. Mensinga, pasteur à Flensbourg, a inséré dans ce recueil deux articles qui concernent la Belgique. Le premier intitulé : *Die Adelsverhältnisse in Belgien und den Niederlanden* (Les rapports entre la noblesse de Belgique et la noblesse des Pays-Bas) ; le second porte pour titre : *Die Löwengruppe an der Nordsee* (Les groupes de lions près de la mer du Nord).

Dans le premier article l'auteur constate l'existence en Belgique de trois cent trente-six familles nobles, et aux Pays-Bas seulement cent vingt-trois. En Belgique il compte cinq familles dont les membres portent le titre de prince, trois celui de duc, quatorze de marquis, septante-deux de comte, vingt-six de vicomte, cent soixante de baron, cinquante-cinq de chevalier. Aux Pays-Bas on compte dix-huit familles possédant le titre de comte, cent familles celui de baron et cinq familles ayant le titre de chevalier. Il recherche les causes de ces différences et il les attribue en grande partie à la forme républicaine du gouvernement des Provinces-Unies sous le règne ancien, à la différence du nombre des habitants des deux pays.

A l'article consacré aux groupes des lions, il constate l'existence du lion héraldique dans les armoiries de plusieurs provinces et villes appartenant aux pays situés près de la mer du Nord et dont la Belgique fait partie. A cette occasion il nomme les provinces belges et plusieurs villes dont les écussons sont chargés d'un lion.

III.

Le testament et les codicilles de l'infante Isabelle.

(Par M. Charles Piot.)

Jusqu'ici les historiens se sont fort peu occupés des testaments de nos souverains et des membres de leur famille. A peine deux ou trois de ces actes sont-ils connus au grand complet; les autres documents de ce genre ont été très négligés. Cependant ils ont une valeur incontestable au point de vue de l'histoire de nos familles souveraines, du droit, de l'art, des mœurs et usages admis à différentes époques.

Dans le but de remédier à cet oubli, nous commençons par publier les textes du testament et des deux codicilles de l'archiduchesse Isabelle. Le testament, daté du 26 décembre 1616, a été rédigé du vivant de l'archiduc Albert, son mari; le premier codicille, écrit après le décès de son mari, porte la date du 30 novembre 1633; le second codicille est daté du 2 décembre de la même année.

La souveraineté des Pays-Bas avait été cédée par Philippe II en faveur de sa fille Isabelle et de son mari, à condition de faire retour à la dynastie espagnole s'ils mouraient sans postérité. Par suite de la mort d'Albert et de l'absence d'enfants, la princesse n'était plus, il est vrai, souveraine des pays cédés. Dès ce moment elle gouvernait nos provinces au nom de Philippe IV, roi d'Espagne; mais le monarque ne considérait pas sa parente comme une simple gouvernante. Elle conservait en partie les droits de souveraine.

Ces trois actes sont rédigés en langue espagnole; ce qui nous oblige d'en donner ici un résumé en français.

Le testament commence par la formule ordinaire, puis la princesse déclare vouloir vivre et mourir dans la religion catholique.

Son corps doit être déposé à la porte de la chapelle du Saint-Sacrement des Miracles, à Bruxelles, là où tout le monde passe. Une simple pierre indiquera que son corps y repose jusqu'au moment du décès de son mari. Dans ce cas les deux corps seront réunis et enterrés ensemble. Après la mort, les deux époux seront réunis, comme de leur vivant.

La princesse doit être enterrée en costume de St-François.

Au moment de l'enterrement on habillera : 100 femmes, au nom de Notre-Dame du Bleu, 100 garçons qui ne dépassent pas 12 ans en habits de couleur de mûre, en souvenir du Christ, et 100 hommes en habits de couleur fauve, à la mémoire de St Joseph. Ces personnes seront choisies parmi les plus pauvres et les plus nécessiteuses. Elles recevront en outre une aumône selon les habitudes.

L'office sera célébré, comme de coutume, au jour de l'enterrement. Les messes de trentaine seront chantées. Pendant le discours aucune louange ne doit être adressée à la princesse.

Le jour de l'enterrement, des aumônes seront distribuées aux couvents et aux hôpitaux de l'endroit où elle mourra.

Aux domestiques on distribuera, comme d'habitude, le costume de deuil.

Huit mille messes seront dites, dont trois mille pour les âmes du purgatoire; mille pour celles des parents de la

défunte et de sa sœur; les autres messes seront dites à l'intention de son âme.

Dans l'église où son corps reposera on fondera une chapellenie de huit chapelains. On y dira des messes et son anniversaire y sera chanté.

Des messes journalières seront dites à Notre-Dame de Lorette, de la Guadaloupe, de Monserrat, de Hal, de Montaigu et à Binche.

On mariera ou l'on fera entrer en religion quarante jeunes filles orphelines, pauvres, catholiques et indigènes.

Des dais seront fournis à toutes les paroisses de l'endroit où elle mourra.

Une confrérie du Saint-Sacrement sera fondée.

Les dettes seront payées.

Elle ordonne aussi de payer les dots des dames de son entourage et de sa camérière.

Les costumes d'étoffe brodée et de toile seront partagés entre les images miraculeuses du pays. Les autres costumes seront distribués à ses servantes.

L'archiduc obtiendra ses oratoires et leurs dépendances, y compris les images et reliques, la croix qu'elle porte et les reliques dont elle est munie. Son mari en aura la jouissance durant sa vie, puis ils passeront à l'église où l'enterrement aura lieu.

La médaille de Ste Hélène et l'image de Notre-Dame, qui avait été maltraitée par les hérétiques, passeront également à la même église.

L'archiduc aura la croix qui se trouve près de son chevet, et il la prêtera aux femmes qui doivent accoucher. Puis il la remettra à ladite église, dont un prêtre devra la porter aux personnes qui la demandent au moment des couches.

Les reliques et les bijoux qu'elle avait reçus de son père passeront au roi après la mort d'Albert.

La croix de diamant donnée par son mari sera remise au chef de la maison.

Une image artistique, représentant la Vierge et donnée par ceux d'Alost, sera remise au roi.

Sa sœur aura un reliquaire d'ébène et d'argent et les images en ivoire de St Étienne et de St Laurent.

Me de Pallant recevra 2,000 ducats.

Suivent différents autres legs d'argent faits en faveur de diverses personnes.

A son majordome elle lègue des reliques et une croix garnie de cristaux.

Son confesseur obtient une image et une somme d'argent.

Des bijoux seront distribués à plusieurs personnes dénommées dans le testament.

La princesse finit par désigner ses exécuteurs testamentaires.

En vertu du premier codicille elle lègue à son neveu, le cardinal infant don Ferdinand, sa bibliothèque, et elle demande à y attacher Pierre Vilas, son aide de chambre.

Le même obtiendra aussi toutes les bonnes tapisseries et celles que l'on est encore occupé à fabriquer.

Quant aux peintures des trois galeries, elles resteront sur place, c'est-à-dire au palais.

Dans la chapelle, où reposent les restes de l'archiduc Ernest, on élèvera un retable et placera des reliques. On y construira aussi un caveau destiné à recevoir son corps et celui de son mari.

Une chapellenie sera fondée dans l'église de Sagonte.

Suivent divers petits legs.

Par le second codicille elle dispose encore en faveur de diverses personnes des legs de peu d'importance.

En nombre de la S^{ma} Trinidad, Padre y Hijo y Espiritu S^{to}, un solo Dios verdadero, y de la S^{ma} Sta Maria su Madre, y de todos los Angeles y Archangeles, Querubines y Serafines y de tados las virtudes del cielo, y del glorioso San Juan Bautista, y santas y de todos los santos y de la corte del cielo.

Yo Ysabel Clara Eugenia protesto que quiero morir y vivir lo que Nuestro S^{r} me diere de vida, en la santa fée cathólica, apostolica y romana, y creo de coraçon y confiesso de boca todo aquello que la Sta Madre Yglesia cree y tiene, y lo que un buen christiano déve y es obligado a creer, y que conosco a mi Dios por Creador y Redentor de todo el mundo, y a mi por una pobre y vil criatura, y la que mas le ha ofendido, y mas ofensas ha hecho contra la divina Mag^{d}, y mas mercedes a recibido de su poderosa mano, y que asi conosco que muy justamente meresco el castigo, que Nuestro S^{or} fuere servido de darme, pero bolviendo los ojos a su misericordia, y sabiendo, que es mayor que todos los pecados del mundo, con toda la humildad y reverencia, que a este vilisimo gusano es posible, me presento delante de mi Diós, y le suplico por su misericordia me perdone todos mis maldades y pecados, y no permita que mi anima que le costó toda su sangre, se condene, sino que baya a goçar de los bienes eternos, y los dias que me diere de vida, me tenga de su mano para que no le ofenda, ni me emplee sino en serville y acrecentar su Sta fee Catholica, y para alcanzar todo esto, pongo por intercessora como madre de los pecadores y miserables a la S^{ma} Virgen, Nuestra Señora, y a todos los santos, y les suplico me alcancen de Nuestro Señor estas mercedes, y que me dé una buena muerte, tal qual me conviene para alcançar la vida perdúrable, y al angel de mi gúarda y a todos los santos, mis patrones y abogados, como aquien mas toca mirar por mi

salvacion, suplico y pido no se olviden de mi, y me alcancen de Nuestro Señor use de su gran misericordia con migo, y se apiade de mi, y para alcançar mas facilmente todo esto, sabiendo qúan incierta es la hora de la múerte, y que asi es bien estar siempre apercibidos para ella sin aguardar el postrer púnto, he querido dexar escrito en este papel mi postrera y ultima voluntad, estando buena y sana, y con el entendimiento que Nuestro Señor ha sido servido de darme y teniendo licencia del Archiduque Mi Señor y marido para testar.

1. Lo primero encomiendo mi anima a Dios, que la crió y redimió por su preciosa sangre, y mi cuerpo a la tierra de que fue criado.

2. Mándo que mi cuerpo sea depositado á la puerta de la capilla del Smo Sacramento del milagro en Bruselas, por donde pasan todos, con sola una losa en que diga como estoy alli, y esto basta, tanto que Nuestro Señor lleve al Archiduque; que entonces es mi voluntad que nos enterremos juntos, pues asi como he deseado en la vida no apartarme del, deseo que en la muerte estén nuestros cuerpos juntos, y si yo muriere en parte que no puedan llevarme á Bruselas, me pondrán en la forma que aqui digo, en la parte que ordenare el Archiduque.

3. Mando que me entierren con el abito de San Francisco por tenelle particular devocion.

Y, para el dia de mi entierro, se vestiran cien mujeres en nombre de Nuestra Señora de azúl, e cien muchachos que no passen de dose años, de morado, en nombre de Nuestro Jesús, y cien hombres, de le nado, en nombre de San José, que sean los mas pobres y necesitados que se hallaren, y se les dé limosna, como creo se acostumbra.

Lo demas de mi entierro, dexo a la voluntad del Archiduque y de mis testamentarios.

Que se diga su oficio como se suele, el dia de mi entierro, y treinta dias despues se diga cada dia el oficio entero, con su misa cantada, y suplico al Archiduque que mande que en el

sermon de mis honrras no se diga ninguna alabanze mia, pues yo sé bien que con verdad no las pueden decir.

Que el dia de mi entierro, se dé limosna a todos los monasterios y hospitales del lugar adonde muriere, lo que pareciere a mis testamentarios.

Que a los criados y criadas se les dé el lúto como se suele.

Que se digan ochos mil misas lo mas presto que se pudiera, las tres mil por los animas del purgatorio, las mil por las animas de mis padres y hermanos, y las demas por la mía, y que estas misas se repartan en estos estados de Flandres y en la España, y se digan las mas que se pudieren en altares privilegiados.

Que en la yglesia donde estuviere mi cuerpo, se funde una capellania de ocho capellanes, y un capellan mayor, que cada dia digan una misa cantada y cuatro rezadas, la una por las animas del purgatorio y la otra por mis padres y hermanos, y las demas por mi, y despúes de los dias del Archiduque, por entrambos, y todos los años el dia de nuestra muerte, se hagan las osequias como se suele, y que estos capellanes esten obligados a decir reçadas cada dia las horas canonigas, y el oficio de Nuestro Señora, y los martes el del Espiritu Santo, y los jueves la letania del S^mo^ Sacramento, y los viernes el oficio de Cruz, y los sabados la salud cantada. Lo que se les a de dar, y como se ha de fundar esta capellania, dexo al parecer de mis testamentarios para que la ordenen en la mejor forma que les pareciere.

Que en Nuestra Señora de Loreta, de Guadalupe, de Monserrate, de Hal y de Montegudo, en cada una parte se funde una misa perpetua cada dia, y los dias de las nueve fiestas de Nuestra Señora sea una çantada, y en la capilla de los S^tos^ de Binch, se funde una misa perpetua cada dia.

Que se casen ó metan monjas, quarenta doncellas guerfanas las mas pobres que se allaren, que sean cathólicas y de estos estados de Flandres.

Que se den palios á todas las parróquias del lugar adonde muriere, y los demas que pareciere a mis testamentarios, y se funde tanto para cera, para que salga con mas decencia el S^{mo} Sacramento, y se pida a Su Santidad facultad para fundar la confradoria del S^{mo} Sacramento que ay en España, si esto todo no estuviere hecho cuando Nuestro S^{or} me lleve.

Que se paguen mis deudas, que no sé tendré otras particulares, sino las que se veran por las quentas, de marcaderes y oficiales de manos, y los salarios de criados y criadas.

Que se les paguen las dotes como se suelen dar, a todas las damas que tuviere, y a las de camara y del retrete.

Que mis vestidos, lo que fuere sayas bordadas y de tela, se repartan en las imajenes de milagros de estos estados, y los demas entre mis críadas, que las escojan por su antiguedad y calidad. Al Archiduque dexo todo mis oratorios, con todas las imajenes, reliquias y lo demas que ay en ellos, y mando que todo lo que estuviere fuera de ellos que tengan reliquias, como las cruces que yo suelo traer en el pecho, ó reliquarios, y todos los que yo traigo con migo, y las demas que se hallaren a caso en mis escritorios, se junte todo con los oratorios, y lo tenga el Archiduque por su vida, con tal que no pueda disponer de todo esto, y despues de su muerte quede todo para la yglesia donde estuvieren nuestros cuerpos, y que saque una descomunion del Papa, paraque en ningun tiempo se puedan sacar de donde estuvieren nuestros cuerpos ninguna cosa de estas, y que se pongan con la veneracion y guarda que es justo.

Que mi oratorio, el que tiene la imajen de Nuestra Señora que maltrataron los hereges, se ponga despues de los dias del Archiduque, a quien le dexo por su vida, en la misma capilla que estuvieren nuestros cuerpos en altar aparte, y se procure un jubileo para aquel altar para el dia de Nostra Señora de Agosto, que en la misma yglesia se ponga la medalla de Sta Elena que yo traigo con migo, con una tabla en que diga las indulgencias que tiene, para que todos las puedan ganar.

La cruz que está siempre a mi cabecera tambien dexo al Archiduque por su vida, y le suplico la mande prestar a las que estuvieren de parto, y la pidieren, y quando Nuestro Señor lleve al Archiduque, se junte con las demas reliquias en la yglesia donde estuvieren nuestros cuerpos, y de alli la lleve un capellan, a las mujeres que estuvieren de parto y la uvieren menester, a condicion que rueguen a Nuestro Señor por nustras ánimas.

El crucifijo y la ímajen que yo traigo a mi cabecera, que me dexó el Rey mi Señor y mi Padre, tambien la tendrá el Archiduque por su vida, y despues della lo uno y lo otro se llevara al Rey mi harmano, y si no fuere vivo, al hijo que uviere eredado, para que el y sus herederos lo tengan por una memoria, no solo de aver sido el crucifijo del Rey mi padre, síno la ymagen de la Reyna Doña Ysabel nuestra aguela.

Al Archiduque mando la cruz buena de diamantes que el me dió, paraque despues de sus dias ordene que quede siempre para el que fuere la cabeza de nuestra casa.

Al Rey, mi Señor y mi hermano, llevaran en mi nombre la imajen de oro de Nuestra Señora que me dieron los de Aloste, por ser tan bien labrada, y le suplico que cuando la vea se acuerde de mi, y de encomendarme a Nuestro Señor.

A la infanta Doña Margarita, mi hermana, mando que se lleven el relicario de ebano y plata que tiene Sant Istevan y S^on^ Lorenzo de morfil, para que se accuerde de rogar a Nuestro Señor por mi (1).

A Madame de Palant dos mil ducados por una vez.

A Magdalene de Archeta, se le dará el dote como a las de la Camara, que no se le pida cuenta de nada.

A Barbolica suplico al Archiduque mande acomodar, si ella quisiere, y la Reina de Francia ó Princesa de España

---

(1) On lit en marge : Este se dara á su sobrina s^ra^ Ana Dorotea.

gustare della para embiarsela, y cuando nó en algun monasterio, y se le dará su dote como a las de la Camara (1).

A Ursula, tambien suplico al Archiduque la mande acomodar donde esté bien, y se de alguna limosna a sus padres, lo que pareciere a mis testamentarios (2).

A Madalena de la Cruz, si no se le pudiere hallar marido con el dote del retrete, sele dará mas, y se procurará remedialla, y entretanto suplico al Archiduque la mande recojer en alguna parte que esté bien.

A Madalena Laquetañe, se le dé el dote como a las del retrete, y por ser guerfana se le procure su remedio.

A Ursula de Guzman, tambien suplico al Archiduque la mande recojer en algun monasterio como ella lo desea, y para esto se le de el dote que uviere menester (3).

A todas las demas muchachas que tengo, que hazen labor y son las mas huerfanas, se les procurará su remedio, ó conservandolas ó metiendolas monjas, y para esto se les dará lo que pareciere a mis testamentarios.

A Catalina la enfermera, se le dará trecientos ducados por una vez.

A las barrenderas se les dara lo que suele para cuando se casan, y a la lavandera de mi cuerpo se le daran cuatro cientos ducados, y suplico al Archiduque mande acomodar a su marido (4).

Las criadas que tengo que quieran bolverse a España, se les hara la costa por el camino.

Al conde de Anober mi mayordomo mayor, se le dará la cruz de plata con reliquias que tiene los cristales de diamantes de Bohemia, para que tenga una memoria mia, y suplico al Rey

---

(1) On lit en marge : Los testamentarios haran esto.

(2) On lit en marge: Los testamentarios haran esto.

(3) On lit en marge : Los testamentarios lo hagan.

(4) On lit en marge : Los testamentarios.

mi hermano, me haga a mi merced de mejoralle de una buena encomienda por lo bien que me ha servido, y al Archiduque suplico le haga siempre mucha merced (1).

A fray Andrea de Soto mi confesor, se la dará una imajen de las de mi oratorio, lo que el Archiduque señaláre, y dos mil ducados para que los emplee donde quisiere.

A los demas de mis criados que me sirven á mi sola, y quedan desacomodados por mi muerte, suplico al Archiduque les mande dar lo que tienen aora, asta que los emplee en otros oficios, acrecentandolos de los que tienen, por lo bien que me han servido con tanto cuydado y trabajo, particular mente los de mi guarda-joyas. A Juan de Sylva si por dicha le faltare algo de su cargo que se la haya perdido, ó yo aya perdido, se le pase en quenta, pues yo estoy satisfecha de su fideldad.

A las que tienen mis cofres, no se les pida quenta de nada de lo que tuvieren, sino fuesen joyas, plata, reliquias, pinturas, libros, orloxes, cajas de olor, que esto, con lo demas de mi recamara quiero que quede al Archiduque, y le hago mi universal heredero de todo quanto yo tengo, ó puedo pretender de mis erencias, despues de cumplidas las mandas que aqui estan escritas, y por la postrera suplico al Archiduque, mande repartir entre todos los criados de casa que me han servido, en que se entienda tambien los de la capilla, la suma que le pareciere, para que se de á cada uno una buena ayuda de costa, teniendo quenta con los que mas y mejor me han servido, y pues yo no tengo que dexalles mas que esto, como dessaré; Suplico al Rey mi hermano me haga a mi merced de mandarles señalar sus gajes por sus vidas, tanto á criados como á las criadas que no han tomado estado, y quedan desacomodadas, pues por haber sido servido el Rey mi padre,

---

(1) On lit en marge : En lugar de todo esto sele procura acomodar la deuda, dela merced que el Archiduque le hizo.

que yo renunciase mis legitimas paternas y maternas, y no tener nada d'estos estados, no me queda de qué testar, sino de los cien mil ducados que estan señalados para eso en el concierto de nuestro casamiento, y lo que se vendiere de mis joyas y lo demas que tengo, que esto quiero ser a voluntad del Archiduque, y que el escoja lo que se hubiere de vender en la almoneda, suplicandole que no permita que se vendan alli cosas de menudencias ny vejezes, que no sirven sino de risa á los qua las veen

Y pues si lo que Dios nunca permita, muriese el Archiduque primero que yo, por no quedarme nada dexó mandado el Rey mi padre, que se me diesen en tal caso, mis ligitimas, en este de mi muerte me parece puedo pretender justamente, que el Rey mi hermano me haga la merced, y le suplico para mis criados, y para acabar de cumplir lo que faltara de lo que dexo a mi ordenado, esto suplico a mi sobrino.

Y por no olvidar a ninguno de los de mi casa, suplico al *Archiduque* tenga por encomendado a Antonico, y le *haga merced, y de* mandar mirar por el, para que no se pierda ni dexe de mirar por su alma.

Sí las personas aqui nombradas fueren muertas cuando Nuestro Señor me lleve, ó estuvieren fuera de casa, sus mandas seran nulas y de ningun valor.

Y si tuviere al tiempo de mi muerte mas criadas de las aqui nombradas, se les dara conforme al tiempo que me hubieren servido, y lo que queda señalado a las demas, lo que pareciere al Archiduque.

Para cumplimento de todo esto y de mi postrera voluntad; dexo por testamentarios :

Al Arçobispo de Malines, y obispo de Gante, *a fray Inigo de Brisuela, confessor del Archiduque, a fray Andres de Soto,* á mi confesor, fray Pedro de Castro;

Al Conde de Anober, en su lugar el Marques de Aytona;

Al marques Espinola, en su lugar mos, de Andelot;

Al Presidente del Consº Privado;

Y al Chanciller de Brabante;

Y a todos pido, pues yo fio de ellos, lo que tengo por mas importante, que es lo que toca al alma, pongan al cuydado y vigilancia, que yo me prometo de ellos, para que se cumpla bien y presto.

Y Al Rey, mi Señor y mi hermano, suplico que muestre la merced que me ha hecho siempre, en que todo lo que fuere de su parte mande que se cumpla este mi testamento con toda brevedad, y tenga por muy encomendados todos mis criados para hazelles merced.

Y Al Archiduque, mi Señor, suplico lo mismo pero con mucha confianza que assi como en la vida me ha pagado tan bien lo que le he querido, y *deseado servir* ahora lo mismo en la muerte. — Escrito en Brusselas a 26 de diciembre 1616.

A Ysabel Clara Eugenia.

Despues de lo arriva puesto, me ha parecido añadir lo siguiente:

A mi sobrino, el Cardenal Ynfante Dⁿ Fernando, le mando mi libreria, y le suplico que reciba a Pedro Vila por su ayuda de camara para que mire por ella, y tambien dexo al dicho mi sobrino todas las buenas tapicerias, y todo lo que se esta haciendo para el, se acabe, y se le dé, y las pinturas de las tres galerias no se aparten sino se queden alli.

Quiero que, en la capilla donde esta el cuerpo del Sº Archiduque mi primo, se haga un buen retablo, y en el los nichos y lugares necesarios para asentar las reliquias que yo mando poner en esta capilla; en la qual tambien se hará un arco en que poner los cuerpos del Archiduque y mio.

Mando que en la Yglesia de Nʳᵃ Sᵃ Romano, en la villa de Sagunto del reyno de Castilla, se funde una capellania de dos mil ducados de principal, que haran ciento de renta en la forma que declarárc mi confesor.

Y tambien mando se dé á la madre Luisa de la Ascension,

religiosa de Sta Clara de Carrion en Castilla, dos mil ducados para que ella los distribuya como quisiere.

A Monsieur de Andelot se le den quatro mil ducados por lo bien que me ha servido tantos años. A Moranzi por la misma razon otros quatro mil ducados.

A las condesas de Falez y Willerval, a cada una dos mil ducados. A doña Ana Laynes, á doña Catalina Van Clen, y doña Elbira, a cada una quinientos ducados.

Y tambien mando que las rentas del Reyno de Napoles, que por testamento de la Señora Emperatriz tocaron al Archiduque mi Señor, las gozen por sus dias, los criados que al presente tienen asignacion de gajes y pensiones en ellos, y despues aquien Su Alteza dispuso en su testamento.

Item mando, que lo que se me deve en Alemania por la legitima de Su dicha Alteza, ó otra razon se acabe de cobrar enteramente, en la situacion que tienen en la salinas, pidiendo al Emperador le mande continuar para su entero efeto, y se aplique para cumplimento de mi testamento.

Item quiero, que lo que se hallare barrado, margenado y añadido en este mi testamento por mano de mi confesor, sea valido como si fuera de la mia. En 30 de Noviembre 1633.

A Ysabel.

Item mando al dotor Paz, mil y quinientos ducados, a Mastillin ochocientos, a Zifré quinientos, a Alvarez quinientos, a Pipenpoy ochocientos.

Item, mando el diamante grande que esta en el monte de piedad al Rey.

Item, mando al Arçobispo Cesarea seis mil petacones por lo bien que me ha servido.

Item, quiero que los cuerpos sanctos que las Carmelitas tienen en deposito no se les quiten.

Conferida y concertada fue la presente copia con el testamento original, escrito y firmado de la propia mano de la

Ser^{ma} Ynfanta Doña Ysabel, y que salvo lo añadido, margenado y barrado, por mano del R^{do} P. fray Pedro de Castro de la orden de San Fran^{co}. su confessor, que assi mismo va firmado de la mano de S. A., excepto las quatro mandas últimas, y assi acuerda de verbo ad verbum con el dicho testamento original y margenales del, por mi Luis Fran^{co} Verreyken, primer secretario, audiencier notario de Su Mag^{d}: que en fée dello lo firmo de mi nombre, en Bruselas a 2 de Deziembre 1663 años. VERREKYEN.

IV.

Documents concernant la vie privée d'Artevelde et de sa famille ; proposition de les publier.

(Par M. de Pauw, membre de la Commission.)

En publiant il y a quelques années les pièces inédites d'une enquête où près de quatre cents témoins venaient raconter les péripéties d'une conspiration ourdie contre le héros de nos communes au moyen âge, le « sage homme » et grand bourgeois de Gand, Jacques van Artevelde (1), j'émettais le vœu que la publication importante des Comptes de Gand, Bruges et Ypres pût être menée à bonne fin, et que toutes les chartes publiques et privées du XIVe siècle pussent être intégralement imprimées; j'annonçais même comme étant en préparation de ma part un ouvrage intitulé : *Généalogie et Archives de la famille d'Artevelde, contenant environ trois mille chartes et pièces inédites du XIVe siècle* (2).

Le premier de ces vœux est à peu près accompli; les *Comptes de la ville de Gand* pendant la période du célèbre

---

(1) *Conspiration d'Audenarde sous Jacques van Artevelde* (1342), avec les pièces inédites du procès; cxlvj et 136 pages. Imprimé en 1873 dans les *Annales de la Société d'Émulation à Bruges* (tome VIII de la 3e série, XXV de la collection), et tiré à part à *cent* exemplaires, à Gand, en 1878. (*Épuisé.*)

(2) *Ibidem*, p. xlvj et feuille de garde.

tribun (1336-1349) ont paru par les soins de la Société d'histoire et de littérature flamande « *de Taal is gansch het Volk* » de cette ville (1), et il est actuellement permis à tout lecteur intelligent d'y retrouver, écrite jour par jour, l'histoire de cette grande époque au point de vue politique, militaire, financier, industriel, artistique et religieux. De bonnes tables et des extraits des Comptes de Bruges et d'Ypres, beaucoup moins importants, suivront sous peu, et l'historien, soucieux de n'affirmer que des faits authentiques, ne pourra plus s'égarer s'il compare les récits des chroniqueurs et des annalistes avec ces documents irréfragables et officiels (2).

En ce qui touche la publication des chartes, je mets actuellement la dernière main à l'impression des *Ordonnances des échevins de Gand* de 1337 à 1378; la collection intéressante de ces lois politiques et communales paraîtra dans quelques semaines dans les publications des *Bibliophiles flamands* (3).

Quant au Recueil des chartes concernant la vie privée d'Artevelde, le peu de loisirs de mes fonctions judiciaires ne m'a pas encore permis de le publier, mais le travail en est tout aussi avancé; elles sont toutes copiées, analysées

---

(1) *De rekeningen der stad Gent, tijdvak van Jacob van Artevelde*, uitgegeven door *Nap. de Pauw* en *Julius Vuylsteke; Gent*, deel I (1874), 508 blz.; d. II (1880), 560 blz.; d. III (1884), 448 blz. (*Plus les annexes, sous presse.*)

(2) Un premier essai de ce genre vient d'être fait par M. J. Plancquaert, d'Audenarde, dans son livre : *De zegepraal der vlaamsche gemeenten onder het beleid van Jacob van Artevelde.* Oudenaarde (1te deel), 1884, 130 blz.

(3) *De voorgeboden der stad Gent in de XIVe eeuw;* Gent, 1884, 208 blz. (*Plus le glossaire, sous presse.*)

et classées, et prêtes à être livrées à l'impression. Mes longues recherches à ce sujet pendant plus de quinze ans (*grande mortalis ævi spatium*) dans les archives de nos grandes comme de nos petites villes, Bruxelles, Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, Termonde, etc., ainsi que dans celles de l'étranger, notamment à Lille, Paris et Londres, m'ont fait réunir plus de trois mille pièces authentiques, qui fixent non seulement d'une manière définitive les relations de famille et de parenté du plus illustre des enfants de la Flandre, mais qui donnent autant les renseignements les plus exacts et les plus précieux sur les grands événements historiques que les détails les plus minutieux et les plus intéressants sur la vie privée, les mœurs, les coutumes, les relations sociales et juridiques de nos ancêtres. L'étude en serait éminemment utile non seulement aux historiens, mais encore aux linguistes, aux jurisconsultes, aux économistes et aux statisticiens.

Ces trois mille chartes, je les offre à la Commission royale d'histoire, et je lui en propose la publication.

Elles formeraient un volume in-4°, qu'il conviendrait de munir de tables de noms, lieux et matières, d'un grand tableau généalogique et d'une planche de sceaux.

Peu de mots me suffiront pour justifier l'importance et l'utilité de cette publication, et pour en tracer le plan.

De tout temps la curiosité générale s'est attachée à rechercher dans ses moindres détails l'origine et les relations publiques et privées des hommes de force ou de génie qui, à de longs intervalles, apparaissent dans la vie des peuples pour en précipiter ou en régler le cours. En ce qui concerne Artevelde et ses compagnons, les communiers célèbres qui ont jeté les fondements de nos libertés communales et constitutionnelles et préparé l'union des

vieilles provinces de notre jeune Belgique, les recherches de ce genre ont passionné nos historiens depuis la Renaissance des lettres au XVIe siècle jusqu'aux innombrables travaux des archivistes et des chercheurs de ce temps-ci. Sans doute il importe assez peu de savoir dans quelle classe de la société la Providence suscite les grands hommes qui doivent guider les peuples ou les sauver à l'heure critique des révolutions, et l'on peut dire avec le baron de Reiffenberg, notre ancien et spirituel collègue : « On a prétendu que Jacques van Artevelde était gentil-» homme et non pas brasseur; il est plus certain que » c'était un homme de génie », mais encore faut-il connaître le milieu social où s'opèrent ces révolutions, le point d'où elles partent et les classes d'hommes qui se heurtent à ces moments terribles de l'histoire. A ce point de vue, il est important de savoir à quel degré de l'échelle sociale appartenait Artevelde, de quelle famille il était issu, quelles alliances il contracta, lui et les siens, et si ces mariages ne se ressentirent point, comme il arrive pour tous les tribuns, des chances diverses de son pouvoir et de sa politique.

Ce n'est pas seulement un vif et bien légitime sentiment de curiosité qui nous pousse à rechercher avec ardeur les moindres indices de ce nom magique dans la poussière des archives. Le but, qui a engagé tous les historiens du *Ruwaert* à grouper autour de lui les membres de sa famille, s'explique par leur désir et leur devoir de faire connaître jusque dans ses moindres détails l'époque où il a vécu et ses relations privées qui, dans ce temps où les liens de famille étaient plus forts qu'aujourd'hui, avaient aussi plus d'influence sur les affaires publiques.

Un réformateur politique se plaît, du reste, à s'entourer, pour l'accomplissement de ses desseins, des membres de sa famille, dont les vues et les intérêts sont semblables aux siens : tel fut le népotisme des papes au moyen âge, et c'est ainsi que, dans notre siècle, on vit un noble ambitieux faire de tous ses frères et cousins les instruments de sa puissance en leur distribuant les trônes de l'Europe occidentale. Tel nous voyons, sur un plus petit théâtre, le tribun flamand aidé dans ses entreprises autant par ses parents les plus éloignés que par ses enfants, ses frères, ses alliés et sa femme elle-même : son père, *Guillaume*, le grand commerçant avec l'Angleterre, le combattant de la bataille des Éperons d'or, le proscrit dépouillé de ses biens; son oncle, *Jean*, l'échevin de Gand à la tête du parti aristocratique; ses frères, *Guillaume*, le watergrave de Flandre, *François*, l'échevin de Bruges, qui y défendit sa politique; sa femme Catherine *de Coster* de St-Bavon et son beau-frère *Jean de Coster*, le clerc de Gand, plus tard chanoine d'York, chargés tous deux d'ambassades importantes en Angleterre (1); ses fils, *Jean*, époux d'une Courtroisin et l'aïeul des *Halewyn* et des *Montmorency*, et *Philippe*, le héros de Beverhout et de Roosebeke; ses neveux et cousins, les *d'Amman*, les *uten Hove*, les *ser Symoens*, etc.

Il convient donc de rassembler en un même faisceau tous ces membres épars d'une famille illustre, et de coordonner sur des bases solides les traces qu'ils ont laissées dans les débris des archives contemporaines.

---

(1) *Conspiration* etc., p. xlv, et *Biographie nationale*, t. V (1875), pp. 2-9.

Ce travail a été entrepris souvent déjà; tous les modernes historiens d'Artevelde ont pris à tâche de réunir le plus grand nombre de parents autour de leur héros; mais, soit ignorance de la langue dans laquelle sont rédigés les documents contemporains, soit défaut de patience pour dépouiller, analyser et combiner les volumineux registres de l'époque, soit manque de critique ou légèreté d'esprit, ils se sont laissés entraîner à des conclusions et à des suppositions si gratuites que, par le grand nombre de leurs erreurs, ils ont travesti complètement et la situation et le caractère même du *Ruwaert*, de sa famille et de ses contemporains.

C'est ainsi que *Philippe de l'Espinoy*, vicomte de Térouanne, devenu en 1618 bourgeois de Gand et l'année suivante échevin de cette ville, passa les dernières années de sa vie, terminée en 1633 à l'âge de 80 ans, à compulser les registres des échevins de la Keure et des Parchons du XIVe siècle, et qu'il en tira les notes généalogiques jointes aux listes des échevins dans son fameux ouvrage qui est encore dans toutes les mains : les *Recherches des Antiquités et Noblesse de Flandre* (1); mais ce magistrat, étranger à notre langue et à nos usages, a fort mal compris les textes originaux et présenté le héros flamand sous des couleurs et avec des attaches contraires à la vérité des faits. Ses listes échevinales ne sont plus consultées depuis que la publication des fastes consulaires de Gand a été faite par la Société des Bibliophiles flamands (2), et il en sera de même des extraits de ses

(1) *Biographie nationale*, t. V (1875), pp. 406-408.
(2) *Memorie-boek der stad Gent*, 3 deelen, 1845-46.

chartes et des dessins de ses armoiries lorsque les pièces authentiques et le calque des sceaux auront vu le jour.

Ces registres échevinaux de Gand du XIVe siècle, trésor précieux que ne possède, à ma connaissance, aucune autre ville, comprennent, ainsi que je l'ai dit ailleurs (1), une série de plus de quarante mille actes, commençant précisément à l'époque du premier Artevelde. J'ai parcouru jadis les quatre-vingt-cinq in-folio du XIVe siècle, et j'en ai extrait par copie ou analyse de ma main tous les actes qui concernent les Artevelde et les familles alliées, les *d'Amman*, les *Baronaige*, les *Courtroisin*, les d'*Erpe*, les *Mirabelli*, et cent autres de nos illustrations communales. J'ai classé, comparé, combiné tous ces documents où les nombreuses homonymies créent des difficultés souvent inextricables, et je suis parvenu à faire la lumière dans ce chaos où quelques points de détail restent encore dans l'ombre. Mais il m'a paru que le temps était venu de publier ce qui est acquis aujourd'hui en cette matière et de redresser une bonne fois les erreurs qui datent de *L'Espinoy* et qui traînent encore dans tous les livres.

Je n'ai pas été, du reste, le seul après cet héraldiste célèbre qui ait entrepris cette œuvre colossale. Vers la fin du XVIIIe siècle un procureur des Parchons, *M. De Vos*, en a extrait la matière de *Mémoires généalogiques* qui sont restés manuscrits, et avec raison; car un de nos anciens collègues le traitait « d'homme peu scrupuleux et ignorant » (2). Mais c'est surtout depuis ce qu'on est convenu d'appeler la *Réhabilitation* d'*Artevelde* par *Cornelissen* en

---

(1) *Nederlandsch Museum, Bijdragen tot de geschiedenis der middelnederlandsche letterkunde in Vlaanderen*, 1879, blz. 139.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. II, p. 139.

1812, que des travaux furent faits en ce sens. Le savant *Diericx*, dans ses *Mémoires sur la ville* et *sur les lois des Gantois*, imprima au commencement de ce siècle plusieurs de ces documents, mais avec des fautes si nombreuses et des appréciations si hasardées qu'ils ne sont plus aujourd'hui à la hauteur de la science historique et linguistique. En 1825, l'Académie royale de Belgique, ayant mis la question au concours, reçut en réponse un *Mémoire généalogique* de *M. Van Hoorebeke*, basé sur les copies d'une centaine de chartes, faites autant par lui que par les archivistes de Gand *Hye-Schoutheer* et *Parmentier*, et dont il suffira de dire que non seulement l'Académie ne l'a ni couronné ni publié, mais que la famille elle-même, en ayant fait prendre une copie et confié la publication à *M. Voisin*, a complètement renoncé à son projet (1). Je ne puis que l'en féliciter, car ayant pu le parcourir il y a quelque vingt ans, grâce à l'obligeance de M. le baron de St-Génois, j'y ai constaté presque autant d'inexactitudes que de noms; sur *quarante-huit* personnages cités il contient *vingt-six* erreurs de parenté (filiation ou alliance); les mots *probablement*, *sans doute*, *nous croyons*, y servent à édifier tout un système fantastique de mariages ou de descendances. Fort heureusement toutes ces erreurs n'ont pas pénétré dans les livres, mais il existe un danger permanent de laisser dans les archives publiques ou privées des documents aussi défectueux qui pourraient en sortir un jour pour jeter le trouble dans notre histoire. La récente et célèbre aventure de l'un des plus ardents

(1) Voisin, *Examen critique des historiens de Jacques van Artevelde* (1841), pp. xci à xciv. — Rapport de Cornelissen dans les *Annales de la Société des beaux-arts de Gand* (1848), t. III, p. 218.

chercheurs et vulgarisateurs de nos antiquités nationales, *M. Frans de Potter*, en est une des meilleures preuves; pour avoir reproduit de bonne foi et sans les collationner de mauvaises copies faites autrefois par des archivistes inintelligents, il a non seulement introduit de nouvelles erreurs dans nos annales, mais failli faire sombrer sa réputation assez bien établie d'historien sérieux (1).

C'est ce danger qu'il faut éviter à l'avenir. Il n'est pas de savant collectionneur à Gand, pas de dépôt d'archives à Bruxelles, qui ne possède quantité de copies exécrables de ces anciens actes, et des masses de ces crayons généalogiques controuvés. Je viens de recevoir les innombrables papiers que, dans toute une vie de recherches sur le héros de nos communes, le savant professeur *Lentz* a réunis tant par lui-même que de ses devanciers en cette matière; ils contiennent des centaines de copies et de généalogies tout aussi défectueuses que celles remises à *M. de Potter*. Tombées dans les mains d'un écrivain ignorant ou trop pressé, elles introduiraient de nouveau de nombreuses erreurs dans l'histoire.

Il me paraît donc utile de publier sans retard toutes les pièces authentiques de cette époque, en ayant soin de les bien collationner, et d'en extraire une bonne *Généalogie des Artevelde.*

Tel est le but que je désire atteindre en vous faisant ma proposition. Quant à la manière de l'exécuter, je serai bref, car je crains d'avoir abusé déjà de vos moments.

Le seul plan rationnel à suivre est celui des maîtres de la

---

(1) Mémoires couronnés de l'Académie et autres, tome XXII, (1872). VUYLSTEKE, *Eenige bijzonderheden nopens de Arteveldon in de XIVe eeuw*, Gent, 1873, 60 blz.

science. Il s'agit de reprendre *L'Espinoy* en sous-œuvre, et de refaire pour la noblesse communale et les familles patriciennes des Flandres, les beaux travaux d'*André Duchesne* pour les maisons seigneuriales de Gand, Guines, Béthune, Coucy, Dreux, Laval, Montmorency et tant d'autres (1624-39), d'*Olivier de Vree* (*Vredius*) pour la maison comtale de Flandre (1642-50), du père *Anselme* (1726-31) pour les maisons princières et royales de France. Le héros de nos communes, le « compère » des princes et des rois, le précurseur de notre nationalité, a autant de droits à un travail sérieux et complet de ce genre que des lignées fainéantes parées de titres et de noms oubliés depuis longtemps. Les chartes concernant *Artevelde* lui-même, ses enfants, ses frères et ses parents qui ont joué un rôle dans l'histoire, seraient publiées en entier; elles sont au nombre de *deux cents* environ, les autres moins importantes le seraient par extraits et analyses. Elles seraient précédées de courtes notices historiques et généalogiques, distinctes pour chaque branche; le tout serait relié dans un tableau synoptique qui permettrait d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des personnages et des évènements. Je ne doute point que la Commission royale d'histoire, qui compte dans son sein des hommes éminents auteurs d'œuvres remarquables sur le héros de nos communes (1), ne défère à mon désir et ne fasse, dès que ses ressources le lui permettront, pour le plus illustre des apôtres de la liberté, une faible partie de ce qu'elle a fait pour le cardinal de Granvelle ou pour Philippe II.

---

(1) *Kervyn de Lettenhove*, Jacques d'Artevelde, 1863 (2 éditions). *Vanderkindere*, Le siècle des Artevelde, Paris, 1879. *Gilliodts-Van Severen*, dans *La Flandre* de 1875.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — IIIe BULLETIN.

Séance du 3 novembre 1884.

Présents : MM. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président; GACHARD, secrétaire; ALPHONSE WAUTERS, STANISLAS BORMANS, CHARLES PIOT, LÉOPOLD DEVILLERS, GILLIODTS-VAN SEVEREN, membres; LÉON VANDERKINDERE et NAPOLÉON DE PAUW, membres suppléants.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et approuvé.

CORRESPONDANCE.

S. Exc. le Ministre des affaires étrangères de France, à qui ont été envoyés les trois premiers volumes des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II,* adresse ses remercîments à la Commission, et annonce qu'il a donné des ordres pour que cet ouvrage soit placé au dépôt des archives de son département.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR L'IMPRESSION DES CHRONIQUES ET DES BULLETINS.

Les contrats que la Commission a signés avec M. Hayez, le 28 décembre 1879, pour l'impression des Chroniques et pour celle des Bulletins, expirant au mois de janvier 1885, il lui a été demandé s'il était disposé à en signer de nouveaux, aux mêmes clauses et conditions.

M. Hayez a fait une réponse affirmative.

Après en avoir délibéré, la Commission décide d'écrire à M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, afin d'être autorisée à renouveler les contrats susmentionnés.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

Depuis la dernière séance, la Commission a fait paraître le tome IV de la *Correspondance du Cardinal de Granvelle* (éditeur, M. Ch. Piot).

Ce volume, de XLIV et 764 pages et qui est orné du portrait du célèbre professeur de Louvain Elbertus Leoninus, contient cent quarante-huit lettres, du 11 février 1570

au 2 décembre 1573, suivies d'un *Appendice* composé de soixante-trois pièces qui vont du 17 juin 1571 au 20 octobre 1573. Une table chronologique et une table alphabétique des matières et des personnes terminent le volume.

Dans la préface, divisée en onze paragraphes, l'éditeur s'attache à faire ressortir les particularités les plus saillantes que fournissent les documents mis par lui en lumière; à cette occasion, il exprime son opinion sur Philippe II, sur le duc d'Albe, sur Granvelle, sur Louis de Nassau et sur d'autres personnages marquants de l'époque dont il s'est occupé.

— Le secrétaire fait connaître l'état des volumes en cours d'impression :

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, tome VII, par M. Alph. Wauters. Les quinze premières feuilles sont tirées; deux sont en épreuves.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, t. IV (éditeur, M. Kervyn de Lettenhove). Cinquante-trois feuilles sont tirées.

Cartulaire des Comtes de Hainaut, t. III (éditeur, M. Léopold Devillers). Vingt-cinq feuilles en sont imprimées.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par Renon de France, t. Ier (éditeur, M. Ch. Piot). L'impression en est restée à la feuille 53.

Table analytique des Chroniques liégeoises de Jean de Stavelot et de Jean d'Outremeuse, par M. Stanislas Bormans. Elle est imprimée jusqu'à la feuille 62.

Correspondance du Cardinal de Granvelle, t. V (éditeur, M. Ch. Piot). Quarante-sept feuilles sont tirées.

— Ainsi qu'elle l'a résolu à la séance précédente, la Commission s'occupe de la proposition De M. De Pauw tendante à la publication d'un Recueil de chartes et autres pièces inédites concernant la vie privée et la famille d'Artevelde.

Cette proposition est adoptée.

Le recueil de M. De Pauw formera un volume in-4°; il portera pour titre : *Histoire généalogique des Artevelde au XIVe siècle, avec cartulaire de trois mille pièces inédites tirées des archives du pays et de l'étranger.*

— M. Stanislas Bormans fait remarquer que, dans sa notice intitulée *La légende des Marengeois,* insérée au t. XII des *Bulletins,* pages 72 et suivantes, M. Rahlenbeck n'a pas tenu compte des observations présentées par lui, à la séance du 7 avril, observations qui ne figurent pas au Bulletin de cette séance, mais dont il avait été donné connaissance à l'auteur de la notice. M. Bormans déclare néanmoins maintenir son affirmation, à savoir : qu'un seul membre de la maison d'Arenberg, Guillaume, est connu dans l'histoire sous le nom de *Grand Sanglier des Ardennes.*

FORMATION DU BUDGET POUR 1885.

Conformément aux instructions ministérielles, la Commission procède à la formation de son budget pour 1885.

Elle en discute et en arrête successivement les différents articles.

Elle en vote ensuite l'ensemble, qui sera soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

COMMUNICATIONS.

M. Ch. Piot, dans une note analytique et critique, rend compte de quatorze ouvrages, publiés en Allemagne, en France, en Hollande, qui contiennent des faits ou des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

Insertion au Bulletin.

— M. Bormans donne lecture d'une note ainsi conçue :

« Onufrius, évêque de Tricaria, fut envoyé à Liège, en 1468, en qualité de légat du saint-siège, pour tâcher de réconcilier Louis de Bourbon avec ses sujets. Malgré toute son habileté, il échoua dans sa mission. Différentes circonstances, notamment la rentrée dans la cité, le 9 septembre, d'un millier de bourgeois bannis, amenèrent des complications fâcheuses et finalement le terrible sac de Liège par le duc de Bourgogne.

» Son insuccès affecta vivement le légat, d'autant plus qu'on avait répandu le bruit, dans le parti bourguignon, qu'il avait alimenté le feu de la discorde entre les Liégeois et leur prince, dans l'espoir de devenir lui-même évêque de Liège. Ces calomnies, faisant leur chemin, arrivèrent jusqu'à Rome. Onufrius voulut se justifier, et adressa au pape Paul II un mémoire où il entrait dans les plus minutieux détails sur tous les points de sa mission.

» On saisit, du premier coup, la valeur historique d'un pareil document. Non seulement le narrateur avait été présent à tous les événements qui précédèrent immédiatement la destruction de la cité, mais il s'était trouvé très activement mêlé aux nombreuses négociations entamées entre les Liégeois et les Bourguignons en vue de rétablir

la paix. Sa position officielle, sa qualité de négociateur désintéressé, sa science contribuaient à revêtir son récit de tous les caractères qui marquent une véritable source historique.

» Aussi désirait-on, depuis longtemps, en Belgique, connaître et publier le mémoire d'Onufrius. Or, on savait que le manuscrit original avait été acheté à Rome, en 1818, par un savant historien danois, le Dr H.-Fr.-J. Estrup, conseiller d'État, qui en publiait, dix ans plus tard, une analyse dans les Annales historiques, littéraires et artistiques du Nord. En 1856 M. Borgnet, agissant au nom de la Commission royale d'histoire, fit des démarches pour obtenir la communication de ce document, qu'on soupçonnait vaguement exister dans les châteaux de Kongsdal en Seeland ou de Skaffögaar en Jutland. Mais les recherches les plus actives et les plus obligeantes, trois fois renouvelées en 1858, 1876 et 1881 (1), demeurèrent sans résultat. Le texte latin paraissait bien définitivement perdu.

» C'est alors que je me décidai à publier, pour la Société des Bibliophiles liégeois, une traduction de la notice de M. Estrup (2).

» Mais voici que, tout dernièrement, je reçus du fils de l'auteur, S. Exc. M. Jacques B.-S. Estrup, président du conseil des ministres, à Copenhague, la bonne nouvelle que le manuscrit si longtemps et si vainement cherché venait d'être inopinément retrouvé. J'écrivis aussitôt pour en solliciter l'envoi, et avant-hier il m'arrivait par l'entre-

(1) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome XII, page 17; 3e série, tome Ier, page 290, etc.

(2) Liège, Grandmont-Donders, 1881. Tiré à 30 exemplaires.

mise de M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

» En le déposant sur le bureau, j'ai l'honneur de demander à la Commission qu'elle veuille bien en ordonner la transcription, pour le livrer à la publicité, et remercier M. Estrup de l'empressement avec lequel il a mis à notre disposition un document d'un si puissant intérêt pour notre histoire nationale. »

La Commission s'empresse de voter des remercîments à Son Exc. M. Estrup.

Elle décide que le manuscrit dont elle lui doit l'obligeante communication sera immédiatement copié, et qu'il sera publié par les soins de M. Bormans, comme annexe au *Bulletin*.

— M. Edg. de Marneffe a adressé à la Commission un *Itinéraire de Charles le Hardi, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne*, de 1433 à 1477.

M. Piot, à qui ce travail a été renvoyé, fait remarquer que, tandis que l'itinéraire de plusieurs de nos souverains a été dressé et publié, celui de Charles le Hardi n'a pas été formé encore. M. de Marneffe a pris à tâche de combler cette lacune: il a mis à contribution un grand nombre d'ouvrages imprimés; il en est toutefois plusieurs, et d'assez importants, qu'il a négligés ou qu'il n'a pas connus; M. Piot les indique.

La Commission décide de remercier M. de Marneffe de la communication qu'il lui a faite, et de l'inviter à consulter les ouvrages dont la liste lui sera donnée, afin d'ajouter aux renseignements qui sont rassemblés dans son travail.

M. Alph. Wauters mettra à sa disposition les bulletins qu'il a recueillis sur le règne du duc Charles.

COMMUNICATION.

Sur des publications faites à l'étranger et qui contiennent des faits et des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

(Par M. Piot, membre de la Commission.)

I. — A. de Cohausen, *Der römische Grenzwall in Deutschland. — Militarische und technische Beschreibung desselben* (Le rempart frontière des Romains en Allemagne. — Sa description au point de vue militaire et technique). Wiesbaden, 1884, gr. in-8°, accompagné de 52 planches.

En Allemagne les officiers du génie se distinguent généralement par la variété de leurs connaissances. M. de Cohausen appartient à cette catégorie de militaires d'*élite*. Il a fait, surtout pour la période romaine, des études archéologiques que nous avons lues avec le plus vif plaisir.

Son livre concerne, il est vrai, bon nombre de restes de constructions romaines trouvées dans le midi de l'Allemagne et par conséquent bien loin de nos provinces; mais l'art romain n'a-t-il pas partout les mêmes caractères, les mêmes tendances ? Ce que l'auteur en dit quant à l'Allemagne, s'applique également aux Pays-Bas. *Les*

plans et descriptions des fortifications romaines, des murs, de leur construction, des villas, des camps et des tours d'observation sont partout les mêmes. Ils peuvent servir aux études de restes semblables pour notre pays.

Le chapitre qui nous intéresse le plus est celui intitulé *Römische-germanische Grenze* (Les frontières romano-germaniques). Dans ce chapitre l'auteur parle (p. 325) des limites le long du Rhin à partir de Remagen jusqu'à Nimègue, des fortifications à Remagen, Bonn, Wesseling, Cologne, Dormagen, Burgel, Neuss, Gellep, Asberg, Kaldenhausen, Milliager, Haide, Druipt, Furstenberg, Xanten, Quallenbourg, etc. Mais il n'y dit mot des forteresses romaines bâties sur les rives de la Meuse, fleuve qui servit de seconde barrière contre les invasions des Germains dans le nord de l'empire Romain. Ces forteresses étaient dans notre pays : *Deonantum* (Dinant), *Namucum* (Namur), *Hoium* (Huy), *Trajectum* (Maastricht), etc.

II. — Guesnon. *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*; 1884, in-4°.

Tel est le titre qui est reproduit à la page 1 de cette importante publication. A proprement parler ce n'est pas un inventaire, mais un cartulaire des chartes, titres et documents de la ville d'Arras, à partir du XIIe siècle, jusqu'en 1789.

Au nombre des actes qui y sont reproduits textuellement, nous voyons figurer des chartes des comtes de Flandre, lorsque ces princes possédaient ce pays par suite de la donation qui leur en fut faite en 863. A partir de 1237 l'Artois eut ses comtes jusqu'à ce que ce pays passât au duc de Bourgogne. On comprend dès lors facilement que le cartulaire d'Arras nous intéresse particuliè-

rement. Nous y voyons des actes concernant les États généraux des Pays-Bas pendant les années 1506, 1508, 1509, 1512, etc.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux n'a pas encore de titre, ni des tables. Celles-ci sont indispensables pour un travail d'une pareille importance.

III. — Herman Brosien, *Der Streit um Reichsflandern in der sweiten Hälfte des dreizehten Jarhunderts* (La lutte à propos de la Flandre impériale pendant la seconde moitié du XIIIe siècle). Berlin, 1884, in-4°.

Le comté de Flandre, divisé en deux parties distinctes, relevait des rois de France et des empereurs d'Allemagne. Toute la partie sise entre la mer du Nord et la rive gauche de l'Escaut était nommée allodiale ou royale parce qu'elle appartenait aux rois de France; la partie à droite de ce fleuve jusqu'aux frontières du duché de Brabant était impériale. Celle-ci comprenait le comté d'Alost, les terres d'Overschelde, le pays de Waes, les quatre métiers, les îles de Zélande à l'occident de l'ancien Escaut, tenues en fief des comtes de Flandre par ceux de Hollande, la terre de Baulers, et la seigneurie de Termonde, acquise par suite de mariage. A partir de 1009 les comtes de Flandre commencèrent à se fixer dans cette partie de leur comté. Robert II en fit hommage, en 1084, à l'empereur Henri IV, et la plupart de ses successeurs suivirent cet exemple.

Le livre de M. Brosien traite spécialement de la lutte au sujet de la Flandre impériale entre les enfants du premier lit et du deuxième lit de Marguerite, c'est-à-dire entre les d'Avesnes et les Dampierre. Jean d'Avesnes réclama, malgré une décision arbitrale prononcée en 1246 qui adjugeait la Flandre aux Dampierre, les îles de

Zélande et la Flandre impériale. Il ravagea ce pays. Marguerite réunit une armée de Français et de Flamands et fut battue. Grâce à une intervention de médiateurs, la paix fut rétablie.

Après avoir donné une esquisse rapide sur la formation des différentes seigneuries entre l'Escaut et la Meuse, l'auteur donne la narration de la lutte indiquée ci-dessus. Puis il parle de ce qui s'est passé entre Rodolphe de Habsbourg et Gui, comte de Flandre, de la politique si faible d'Adolphe de Nassau en ce qui concerne la Flandre et le Hainaut.

L'auteur ne nous apprend pas précisément des faits nouveaux au sujet de ces luttes; mais il les a bien coordonnés et tels qu'ils sont exposés par les auteurs allemands, français et belges. A ce point de vue son livre a un mérite incontestable. Tout y est réuni, bien condensé et en outre clairement exposé.

IV — Constantin Höhlbaum, ***Mittheilungen aus den Stadt-archiv von Köln*** (Communications tirées des archives de la ville de Cologne); livraisons 4 et 5. Cologne, 1883 et 1884; in-8°.

Cette publication continue à mériter l'attention des historiens belges, par le grand nombre de documents qui y sont indiqués concernant l'histoire de notre pays. Nous y voyons bon nombre d'actes de Jean Ier, duc de Brabant, des alliances entre les villes de Nimègue et de Cologne, entre cette ville et celle de Gand; des actes concernant le pays de Liège et ses évêques, les villes d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Louvain, de Maeseyck et de Namur.

Jeanne, duchesse de Brabant, Godefroid, seigneur

d'Aerschot et de Virton, et les comtes de Hollande y figurent aussi.

Les documents compris dans ces deux livraisons embrassent les années 1275 à 1330. De bonnes tables alphabétiques permettent de consulter cette publication avec fruit.

V. — *Clevische Chronik nach der original Handschrift des Gert van der Schuren* (Chronique de Clèves, d'après le manuscrit original de Gérard van der Schuren), édition publiée par M. Robert Scholten, Clèves, 1884, in-8°.

Le manuscrit de van der Schuren, dont l'éditeur donne au commencement du volume quelques feuillets à titre de fac-simile, est conservé dans la bibliothèque publique à l'hôtel de ville de Clèves. Dans l'introduction se trouvent la description du codice et les détails biographiques de l'auteur, qui remplissait les fonctions de secrétaire des ducs Adolphe et Jean, et mourut entre les années 1488 et 1489. La chronique commence à l'année 1000, quoique d'après les remarques de l'éditeur, van der Schuren ait commencé seulement à la rédiger en 1460.

Le duché de Clèves, situé près des frontières du duché de Limbourg et du duché de Liège, a été bien souvent mêlé à notre histoire. Bien souvent aussi la chronique de van der Schuren mentionne des faits qui concernent notre pays et les évêques de Liège. Par exemple, on y trouve des renseignements sur Jean Ier, Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant, sur les ducs de Limbourg, sur Adolphe de la Marck, Englebert de la Marck, évêques de Liège, bon nombre de familles et de localités belges.

A la fin du volume se trouvent : un glossaire des mots bas allemands employés par van der Schuren, qui se servait d'un langage ayant les plus grandes affinités avec le

flamand; une généalogie des comtes et ducs de Clèves, très détaillée; une table des noms des personnes et des lieux; finalement des renseignements sur la famille van der Schuren.

VI. — Lambert-Abraham van Langeraad, *Guido de Bray, zijn leven en werken. Bijdrage tot de geschiedenis van het Zuid-Nederlandsche protestantisme* (Gui de Bray; sa vie et ses œuvres. Mémoire servant à l'histoire du protestantisme dans les Pays-Bas méridionaux). Zierikzee, 1884, in-8°.

Né à Mons vers 1520, Gui de Bray fut un des réformateurs les plus zélés en Belgique. M. Van Langeraad vient de publier sur ce personnage le livre cité en tête de cet article. Ce travail plein d'érudition témoigne des recherches de l'auteur, de ses études et de ses méditations sur le mouvement des esprits au XVIe siècle dans notre pays.

Au chapitre Ier il traite de l'origine du protestantisme, de la famille de de Bray, de sa jeunesse, de son éducation et de son séjour en Angleterre.

Les chapitres suivants sont consacrés au retour de Gui dans les Pays-Bas, à son arrivée dans la ville de Lille, à sa fuite vers Francfort sur-le-Mein, à son séjour en Suisse. De la Suisse il revint dans son pays natal, s'y maria et habita successivement les villes de Lille, Tournai et Valenciennes jusqu'à ce que les événements l'obligèrent de se rendre en France. Là il exerça son ministère en prêchant et baptisant à Amiens, puis il y fut arrêté. Grâce à l'intervention de Jean de Mouchy, seigneur de Senarpont, baron de Vismes, il recouvra sa liberté. Ensuite il tâcha de se maintenir dans différentes localités françaises, arriva enfin

à Avesnes et à Valenciennes, fut arrêté et pendu le 1er mai 1567.

Les écrits de Gui sont : *Le baston de la foy; La confession de foy; La racine, source et fondement des Anabaptistes*, quelques publications de moindre importance, et des articles insérés dans l'*Histoire des martyrs*, par Crespin. M. van Langeraad donne sur chacun de ces travaux des appréciations parfaitement justifiées.

Aux appendices figurent bon nombre de pièces justificatives recueillies par l'auteur.

Ce livre n'est pas une simple biographie, c'est une monographie complète du célèbre réformateur et une appréciation bien faite de l'esprit qui régnait dans nos provinces pendant le XVIe siècle.

VII. — Le comte de Sao Mamede, *Don Sébastien et Philippe II. Exposé des négociations entamées en vue du mariage du roi de Portugal avec Marguerite de Valois.* Paris, 1884, in-8°.

Don Sébastien, neveu de Philippe II, venait de succéder, en 1557, à son grand-père, Jean III, roi de Portugal, à l'âge de trois ans. Sa mère doña Jeanne, sœur du roi d'Espagne, s'était retirée chez son frère. Il ne restait au jeune prince que sa grand'mère, doña Catherina, sœur de Charles-Quint, et son grand-oncle, le cardinal Henrique. Ils devinrent les régents du royaume.

A cette époque les alliances matrimoniales avaient tous les caractères d'alliances politiques. Les parties intéressées y songèrent très tôt, même quand les enfants des familles royales étaient encore pour ainsi dire au berceau.

Sébastien n'avait pas encore atteint sa cinquième année qu'il s'agissait déjà de son mariage. Les Portugais y

voyaient une garantie contre l'ambition de Philippe II. Celui-ci n'était pas moins pressé d'exploiter le futur mariage au profit de sa politique absorbante. La dynastie espagnole désirait en Portugal des représentants, à l'exclusion de la France, qui voulait toujours y mettre pied par un mariage quelconque. Telle est la lutte tracée par M. le comte de Sao Mamede. A cet effet il a fait usage de tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur la question de l'alliance de don Sébastien, qui mourut sans avoir été marié. Les documents reproduits par l'auteur à la fin de son volume sont également connus par différentes publications.

Aux résumés et aux conclusions l'écrivain se demande : Faut-il attribuer aux critiques et à la mauvaise volonté de Philippe II l'insuccès des négociations entamées en vue du mariage de don Sébastien avec Marguerite de Valois? Faut-il, au contraire, chercher dans le caractère singulier et la nature bizarre du roi lui-même les causes qui l'ont déterminé à refuser la main d'une princesse que la nation avait en quelque sorte demandée pour lui?

Les deux causes, signalées par l'auteur, ont sans aucun doute exercé de l'influence sur les négociations à propos de ce mariage.

Quoi qu'il en soit, c'est une page à ajouter à la biographie de Philippe II.

VIII. — J.-G. Frederiks, *De moord van 1584.— Oorspronkelijke verhalen en gelijktijdige berichten van den moord gepleegd op Prins Willem van Oranje* (L'assassinat de 1584. — Relations originales et informations contemporaines du meurtre perpétré sur Guillaume, prince d'Orange). La Haye, 1884; petit in-8°.

C'était le 10 juillet dernier le centième anniversaire de l'assassinat du Taciturne, ordonné par Philippe II.

Une exposition de tout ce qui touchait à la victime a été organisée par les Néerlandais à Delft, où tout bon patriote allait les visiter sur la place même de l'événement. Un catalogue spécial en a été imprimé.

M. Fruin, professeur distingué à l'Université de Leiden, traita dans le *Gids* la question au point de vue littéraire. A son tour M. Frederiks a voulu porter un contingent à ces hommages rendus au « Père de la patrie », épithète décernée par les Néerlandais au libérateur des Provinces-Unies.

L'auteur précité a réuni dans ce volume tous les documents relatifs à cet assassinat : l'édit de proscription, l'interrogatoire et les confessions de l'assassin, un Bourguignon du nom de Balthazar Gérard, la biographie de ce personnage, les lettres patentes de noblesse accordées par le roi aux frères et sœurs du coupable et à leurs descendants. M. Frederiks a réuni dans les annexes le texte d'un projet d'assassinat formé en 1573, et a tracé les relations entre le duc de Parme et le conspirateur, etc. Enfin il a recueilli tout ce qu'il a pu trouver sur cet événement, sans toutefois faire connaître les premiers instigateurs du forfait.

IX. — Auguste Castan, *Les origines et la date du Saint-Ildefonse de Rubens*. Besançon, 1884, in-8°. — Extrait des Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs.

Le tableau de St-Ildefonse, un des chefs-d'œuvre de Rubens, ornait autrefois l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg à Bruxelles. Il y servait de triptyque à l'autel de la confrérie de St-Ildefonse, instituée par les archiducs Albert et Isabelle. Ce magnifique panneau, sur l'enlèvement duquel nous avons donné ailleurs des renseignements

circonstanciés (1), se trouve actuellement au Musée impérial et royal à Vienne.

C'est l'un des joyaux les plus splendides de cette collection artistique.

A en croire certaines traditions, Rubens aurait fait don de cette peinture, en 1610, à la confrérie de St-Ildefonse et il aurait ainsi payé son droit d'entrée à l'association.

M. Castan réfute cette tradition en invoquant des arguments d'une logique serrée et des considérations historiques d'une valeur incontestable. Il prouve de la manière la plus évidente que Rubens n'a jamais fait partie de la confrérie précitée et qu'il a peint le retable en 1630.

Le travail si consciencieux de l'auteur n'a pas uniquement pour but de contredire une tradition constante et peu fondée; il rétablit la vérité historique, constate qu'en peignant ce tableau en 1630 Rubens est resté fidèle au coloris et à la manière qu'il avait adoptée à cette époque.

La correspondance entre Puteanus et Philippe Chifflet et d'autres actes encore constituent un ensemble de faits, qui établissent le bien fondé des arguments invoqués par M. Castan.

X. — François Keym, *Johann Tserclaes, Graf von Tilly* (Jean 'T Serclaes, comte de Tilly), troisième édition revue par le docteur Ed. Macour, Fribourg en Brisgau, 1884; petit in-8°.

Cette biographie, écrite dans le but de la vulgariser et de la populariser, a paru dans les publications dites *Sammlung historischer Bildnisse*, à laquelle nous devons

---

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XLIII (1877), p. 772.

aussi une vie d'Orland Lassus (*Orlandus de Lassus der letzte grose Meister der niederländischen Tonschule*).

La biographie du grand capitaine belge, qui figurait avec honneur dans la guerre de trente ans en Allemagne, est écrite sans prétention, sans viser à la science. On y trouve des renseignements sur sa naissance et les premières années de son éducation et comment il embrassa la carrière militaire; des données sur la révolte de Prague, la guerre de Bohême, celles du Palatinat, de la Basse-Saxe et du Danemark, et sur Wallenstein et Gustave-Adolphe, sur le sort de Magdebourg et la guerre dans l'Allemagne occidentale.

Le chapitre le plus remarquable est celui consacré à la destruction de Magdebourg. L'auteur l'a traité avec beaucoup d'impartialité et d'une manière très attrayante; c'est presque un poème. Le chapitre intitulé : *Zur Würdigung des Feldherrn Tilly* (A propos de l'estime du général Tilly), n'est pas moins remarquable. L'auteur y fait connaître toutes les qualités de notre compatriote.

XI. — Richard Wapler, *Wallensteins letzte Tage. Ein historisch-Kritisches Gedenkblatt zum 25 Februar 1884* (Les derniers jours de Wallenstein. Mémoire historique et critique à propos du 25 février 1884); in-8°.

Le 25 février 1634, Wallenstein fut assassiné à Égra. Dans un des bulletins précédents de la Commission d'histoire (1), nous avons dit un mot à propos de l'anniversaire de ce crime et des motifs qui nous engagèrent à en parler. Ces mêmes motifs nous obligent encore à appeler l'attention de nos historiens sur le travail de M. Wapler.

---

(1) 4e série, t. XI, p. 435.

La guerre de trente ans, une des causes premières de la chute de l'empire germanique, est devenue depuis longtemps un des sujets favoris des historiens allemands. Wallenstein, formé à l'école des généraux belges passés au service de la maison d'Autriche, remplit le rôle militaire le plus important dans le récit de cette longue lutte, pendant laquelle nos troupes wallonnes se distinguèrent par leur bravoure et une intrépidité pour ainsi dire sans exemple. Quelle est la cause de la chute et de l'assassinat du généralissime autrichien? A-t-il trahi la cause de l'Empereur? S'est-t-il jeté à tête perdue dans la conspiration contre son souverain? Ces différentes questions ont été traitées avec talent par un grand nombre d'écrivains, dont nous citerons les principaux : Janko, Ranke, Hurter, Heller, Mittchel, Fœster, Wagner, Bülan, Kevenhüller, etc. Aujourd'hui M. Wapler y revient encore et apporte dans le débat des documents nouveaux, que l'auteur divise en trois parties : ceux en faveur de la victime, ceux de ses ennemis et ceux produits par des personnes neutres. La culpabilité de Wallenstein ne semble pas aussi bien prouvée qu'on le prétend généralement. C'est aussi l'opinion de M. Wapler.

Cette culpabilité nous intéresse peu. Ce qui nous touche de plus près, ce sont les faits relatifs à Bucquoy, au comte de Tilly et aux troupes wallonnes, mentionnés par M. Wapler.

XII. — Le comte Pajol, *Les guerres sous Louis XV*. Paris, 1883 et 1884, 2e vol. in-8°.

M. Pajol est général de division. C'est dire assez qu'il envisage les guerres sous Louis XV au point de vue militaire seulement. Cependant il est parfois obligé de parler des négociations diplomatiques entamées à cette époque

par les ennemis de la France. Quant à l'histoire du peuple, quant à ses souffrances et aux excès des belligérants, l'auteur les passe sous silence. Sa seule préoccupation est l'art de la guerre.

Le lecteur y trouvera beaucoup de renseignements sur la guerre de la succession de Pologne, sur les campagnes en Allemagne, mais très peu en ce qui concerne les Pays-Bas. Nos provinces n'y figurent que d'une manière tout accessoire. Néanmoins l'auteur parle souvent des faits d'armes du duc d'Aremberg, qui était en ce moment au service de l'Autriche.

XIII. — Le comte A. Türheim, ***Briefe der Grafen Mercy-Argenteau an den Grafen Louis Starhemberg, vom 12 december 1791 bis 15 August 1794*** (Lettres du comte Mercy-Argenteau adressées au comte Louis Starhemberg, du 12 décembre 1791 au 15 août 1794). Inspruck, 1884, in 8°.

Florimond Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liège et ambassadeur de Marie-Thérèse en France à partir de 1766, fut nommé, le 30 novembre 1790, Ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens. Ensuite il reçut une mission diplomatique en Angleterre, où il mourut le 26 août 1794. Son correspondant, le comte Starhemberg, était à cette époque ambassadeur de l'Autriche auprès du Cabinet de St-James.

On comprend facilement, par la position officielle de ces deux personnages, combien leur correspondance intéresse la Belgique. Les lettres du comte Mercy relatent tout ce qui se passait dans notre pays, au point de vue bien entendu de la politique et de notre situation vis-à-vis des puissances voisines : les mouvements des belligérants, le

peu d'entente qui existait entre les généraux des alliés, la politique de l'Angleterre à notre égard, les rivalités entre l'Autriche et la Prusse dans un moment suprême où il y allait de l'existence de ces deux pays. Tous ces points sont parfaitement développés dans les lettres de Mercy. Celles-ci ne concernent pas seulement la Belgique : l'histoire de la Hollande, celle de la France, nous dirons même celle de l'Europe entière pendant les années 1791 à 1794, y ont beaucoup à apprendre.

On y trouve aussi des renseignements sur Clerfayt, le prince de Saxe-Cobourg, Dumourier et le duc de Yorck, enfin sur la plupart des personnages qui remplirent un rôle important dans les armées et dans la diplomatie à cette époque.

Nous devons savoir gré à M. le comte Türheim d'avoir révélé l'existence de cette correspondance, qu'il a trouvée dans les papiers de son grand-père. Aussi dit-il à juste titre : Nous pensons avoir mis à la disposition des amis de l'histoire et des savants un travail intéressant contenant des documents authentiques au sujet de la première coalition et de la guerre de la révolution française dans les Pays-Bas.

XIV. — P.-A. Tiele, *Nederlandsche bibliographie van land- en volkenkunde* (Bibliographie néerlandaise de géographie et d'ethnologie). Amsterdam, 1884, in-8°.

C'est un excellent travail dans lequel l'auteur a réuni, d'après l'ordre alphabétique des noms des écrivains, les publications faites sur la matière par des Néerlandais. La Belgique doit avoir nécessairement une large part dans une semblable publication. Nous y voyons figurer bon nombre d'ouvrages de géographie concernant la Belgique; mais l'auteur le dit lui-même dans la préface, il n'est pas tout à fait complet.

Nous devons néanmoins féliciter M. Tiele d'avoir entrepris une œuvre semblable, qu'il pourra compléter dans la suite. En tout cas, c'est un vade-mecum indispensable, par les excellentes notes placées à chaque article, pour les personnes qui s'occupent de géographie et d'ethnographie.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — IVe BULLETIN.

Séance du 5 janvier 1885.

Présents : MM. Alphonse Wauters; Gachard, secrétaire; Stanislas Bormans, Charles Piot, Léopold Devillers, Gilliodts-Van Severen, membres; Léon Vanderkindere et Napoléon De Pauw, membres suppléants.

En l'absence de M. le baron Kervyn de Lettenhove, retenu chez lui par une indisposition, M. Alphonse Wauters occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

CORRESPONDANCE.

Par une dépêche en date du 6 novembre, M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics communique une lettre où M. le conseiller Jules De le Court, chargé du soin de la bibliothèque de la Cour d'appel de Bruxelles, sollicite, pour cette bibliothèque, l'envoi des publications de la Commission.

Invitée par M. le Ministre à lui donner son avis sur cette demande, la Commission s'y montre favorable.

— Par une autre dépêche, datée du 20 du même mois, M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics réclame des explications au sujet du renouvellement des contrats existant avec M. Hayez pour l'impression des monuments historiques et du *Bulletin* que la Commission publie.

Ces explications ont été fournies le 25 du même mois.

— MM. les questeurs du Sénat envoient, pour les membres de la Commission, des cartes permanentes d'entrée à la tribune réservée de cette assemblée législative, pendant la session de 1884-1885.

Les remercîments de la Commission seront adressés à MM. les questeurs.

— S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts de France fait savoir qu'il a prescrit l'ordonnancement, au nom du secrétaire-trésorier de la Commission, de la somme de 469 francs, pour les cinquante exemplaires du tome IV de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* qui ont été fournis à son Département.

Cette somme a été touchée par le secrétaire-trésorier, qui en a fait le versement au trésor.

— M. le docteur Curtius, bibliothécaire de la ville de Lubeck, écrit : « Lubeck étant, comme l'ancienne présidente de la Hanse, le siège permanent de la direction de la Société d'histoire hanséatique, la bibliothèque de cette ville cherche à recueillir, aussi complètement que possible, tous les documents relatifs à l'histoire hanséatique. Vous savez que les documents, cartulaires et antiquités qui concernent l'histoire et le droit des villes et provinces de la Belgique et qui se publient avec tant de succès par la Commission royale d'histoire, sont d'une immense valeur pour l'étude de l'histoire hanséatique. » En conséquence, et avec l'autorisaton du Sénat de la ville de Lubeck, M. le docteur Curtius propose l'échange des publications de la Commission contre celles de la Société d'histoire hanséatique dont il donne les titres.

Après en avoir délibéré, la Commission décide de demander à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics l'autorisation d'offrir à la Bibliothèque de Lubeck celles de ses publications dont il reste des exemplaires disponibles, en échange des ouvrages énumérés dans la lettre de M. Curtius.

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION.

La Commission a reçu :

Du Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts de France : *a*) *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, par M. J. Roman, 1884, in-4°; *b*) *Les Transformations de l'Italie sous les Empereurs romains*, par Camille Jullian, 1884, in-8°; *c*) *La vie municipale en*

Attique, par B. Baussoullier, 1884, in-8°; *d*) *Les figures Criophores dans l'art grec, l'art gréco-romain et l'art chrétien*, par M. A. Veyries, 1884, in-8°;

— De l'Institut archéologique de Luxembourg, le tome XVI (30ᵉ fascicule) de ses *Annales*, 1884, grand in-8°;

— De la Société archéologique de Namur, *a*) Rapport sur la situation de la Société en 1883, in-8°; *b*) Le tome XVI, 2ᵉ livraison, de ses *Annales*, 1884, in-8°;

— De la Société historique et littéraire de Tournai, le tome XX de ses *Bulletins*, 1884, in-8°;

— Du Cercle archéologique du pays de Waes, le tome IX, 4ᵉ livraison, de ses *Annales*, 1884, grand in-8°;

— Du Cercle archéologique d'Enghien, le tome II, 2ᵉ livraison, de ses *Annales*, 1884, in-8°;

— De la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, les livraisons d'avril, mai, juin, juillet et août 1884, de sa *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique;*

— De M. Reusens, professeur à l'Université de Louvain, la 2ᵉ livraison du tome III (2ᵉ série) des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1884, in-8°;

— De M. Van Spilbeeck, *Synopsis Annalium Antverpiensium, ex publicis privatisque ac ferme manuscriptis monumentis collectorum a Daniele Papebrochio*, 1884, in-8°;

— De M. Ernest Matthieu, *Charte de liberté de Gammerages*, 1884, in-8°.

Remercîments et dépôt dans la Bibliothèque de l'Académie.

SITUATION DU FONDS DES PUBLICATIONS.

Le secrétaire-trésorier présente l'état de situation, au 31 décembre 1884, du fonds des chroniques, cartulaires et autres monuments historiques.

Cet état est approuvé. Il sera transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

RAPPORT ANNUEL.

Le secrétaire donne lecture d'un projet du rapport à adresser à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en exécution de l'article 13 de l'arrêté royal du 28 avril 1869.

Ce projet est adopté dans les termes suivants :

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Commission royale d'histoire, en conformité de l'article 13 de l'arrêté royal du 28 avril 1869, a l'honneur de venir vous rendre compte de ses travaux pendant l'année 1884.

La Commission, Monsieur le Ministre, qui, en 1883, avait donné au public quatre volumes, n'a pu en faire paraître qu'un dans l'année qui vient de finir : mais il y en a six en cours de publication, et parmi ceux-ci plusieurs auraient été achevés si les ressources mises à notre disposition l'avaient permis.

Le volume publié est le tome IV de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, dont l'édition est due à M. Ch. Piot.

Ce volume, de XLIV et 764 pages, contient cent quarante-huit lettres, du 11 février 1570 au 2 décembre 1573, suivies d'un *Appendice*, composé de soixante-trois pièces qui vont du 17 juin 1571 au 20 octobre 1573.

Une table chronologique et une table alphabétique des matières et des personnes le terminent.

Dans la préface, divisée en onze paragraphes, l'éditeur s'attache à faire ressortir les particularités les plus saillantes que fournissent les documents mis en lumière par lui. Il est amené ainsi à exprimer son opinion sur Philippe II, sur le duc d'Albe, sur Granvelle, sur Louis de Nassau et sur d'autres personnages marquants de l'époque dont il a eu à s'occuper.

Les volumes en cours de publication sont :

A. Le tome IV des *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II :* éditeur, M. le baron Kervyn de Lettenhove;

B. Le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, par M. Alphonse Wauters;

C. La *Table analytique* et l'*Introduction des chroniques liégeoises de Jean de Stavelot et de Jean d'Outremeuse*, par M. Stanislas Bormans;

D. Le tome III du *Cartulaire des comtes de Hainaut :* éditeur, M. Léopold Devillers;

E. Le tome V de la *Correspondance du cardinal de Granvelle ;*

F. Le tome Ier de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Renon de France : ce dernier ouvrage édité, comme le précédent, par M. Ch. Piot.

Dans les séances que la Commission, aux termes de son règlement, a tenues les 7 janvier, 7 avril, 7 juillet et 3 novembre, des communications historiques lui ont été faites auxquelles elle a donné place dans son *Bulletin*. Nous allons les passer ici en revue.

I. M. Alphonse Wauters a lu une notice portant pour titre : *A propos de deux documents apocryphes ou altérés : l'Inscription funéraire de Conrad Ier, comte de Luxembourg,* et *la Charte de fondation de l'abbaye de Laach en 1093. Origines de la tradition de Geneviève de Brabant.*

M. Wauters y rappelle qu'à une séance précédente, il a eu occasion de montrer à quel point on a modifié le texte primitif d'inscriptions funéraires ou de chartes. « Je n'ai pas — ajoute-t-il — à insister sur le but que l'on poursuivait en opérant ces modifications; elles peuvent provenir, soit d'idées fausses que l'on se faisait du temps passé, soit de l'ignorance où l'on était de la vérité historique, ou du médiocre respect qu'elle inspirait. Il y a peu de temps, j'ai eu de nouveau à m'occuper de l'histoire ancienne du duché de Luxembourg, et j'ai pu m'assurer à quel point elle est encore imparfaitement connue, bien qu'elle ait fait l'objet de travaux excellents. »

Entrant ensuite en matière, M. Wauters expose les raisons qui lui rendent suspects les deux documents cités en tête de sa notice. La discussion à laquelle il se livre sur la charte de 1093 l'amène à la déduction suivante :

« On entrevoit ainsi comment a pu se populariser, sur les rives du Rhin, une légende romanesque où l'on associe une victime résignée, nommée Geneviève de Brabant, à un farouche seigneur, véritable héros de mélodrame, du nom de Sigefroid. La première rappelle le souvenir des

princesses qui ont transmis aux comtes palatins quelques lambeaux du patrimoine de la maison de Louvain. Le second a emprunté le nom de ce Sigefroid, qui fut renommé pendant les premières années du XIIe siècle. Fondateur d'un monastère opulent bâti dans une contrée pittoresque, il a vécu dans la mémoire des hommes, d'une manière confuse, il est vrai. Guerrier actif et vaillant, il se trouva, avec l'empereur Henri IV, au siège du château de Limbourg en 1101, et signa, le 16 mai de cette année, la charte par laquelle ce monarque fit droit aux réclamations de l'abbé de Lobbes; en 1105 et 1106, il soutint énergiquement le même prince contre son fils rebelle, depuis empereur sous le nom d'Henri V; enfin, en 1108, celui-ci le fit arrêter et confia sa garde à l'évêque de Wurzbourg, en l'accusant d'avoir conspiré contre lui... »

M. Wauters se demande comment est née la légende de Geneviève de Brabant, et si elle a un fondement historique. A ses yeux, elle n'en a pas; ce n'est qu'un roman, mais un roman basé sur une aventure réelle.

II. Nos rapports précédents ont fait connaître la tâche que s'est donnée M. Charles Piot de rechercher et de signaler à la Commission les ouvrages publiés à l'étranger, qui contiennent des faits et des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

Quarante et un volumes, dont vingt-deux publiés en Allemagne, deux en Autriche, onze en France, dix en Hollande, ont été ainsi analysés par lui dans les séances du 7 janvier, du 7 juillet et du 3 novembre.

Il y a là bien des renseignements dont pourront tirer parti tous ceux qui s'occupent d'études sur notre histoire nationale.

III. M. Piot a présenté, de plus, deux notices, l'une portant pour titre : *Une mission diplomatique des Pays-Bas espagnols dans le nord de l'Europe, en 1594;* l'autre : *Le testament et les codicilles de l'infante Isabelle.*

Lorsque l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, vint remplacer, à Bruxelles, comme gouverneur général, le duc de Parme, Alexandre Farnèse, il voulut contre-balancer l'influence que les États généraux des Provinces-Unies s'étaient acquise dans les cours du nord de l'Europe. Le 30 juin 1594, il donna à Charles, comte d'Egmont, à Ferdinand Lopez de Villanova, gouverneur, drossard et capitaine de Kampen, et à Jean de Niekerke, licencié ès lois, la mission de visiter les villes maritimes dites de la Hanse Teutonique, le duc Holstein, le roi de Danemark, le duc de Brunswick, et de ne rien négliger pour les rendre favorables à la cause de l'Espagne.

C'est à l'histoire de cette mission diplomatique qu'est consacrée la première des deux notices de M. Piot. A l'appui des faits qu'il raconte succinctement il produit une série de pièces tirées des Archives du royaume, et notamment l'instruction que reçurent le comte d'Egmont et ses collègues, ainsi qu'un journal détaillé de leur voyage.

« Jusqu'ici — dit M. Piot dans sa seconde notice — les historiens se sont fort peu occupés des testaments de nos souverains et des membres de leur famille. A peine deux ou trois de ces actes sont-ils connus au grand complet; les autres documents de ce genre ont été très négligés. Cependant ils ont une valeur incontestable au point de vue de l'histoire de nos familles souveraines, du droit, de l'art, des mœurs et usages admis à différentes époques. »

C'est ce motif qui a engagé notre honorable collègue à

tirer de l'oubli le testament et les codicilles de l'infante Isabelle. Le testament, daté du 26 décembre 1616, a été rédigé du vivant de l'archiduc Albert; le premier codicille, écrit après le décès de l'archiduc, porte la date du 30 novembre 1633; le second est daté du 2 décembre de la même année. Tous trois sont conçus en langue espagnole. M. Piot en donne le texte avec un résumé en français.

IV. Des communications nous ont été faites par deux fonctionnaires principaux de l'administration des Archives du royaume, M. Alexandre Pinchart et M. Louis Galesloot, dont la destinée a été bien malheureuse : car, peu de temps après, l'un et l'autre, atteints de maladies graves, ont succombé.

M. Pinchart avait entrepris, au point de vue de l'histoire des arts et des artistes, le dépouillement de la volumineuse correspondance du comte de Cobenzl qui se conserve aux Archives du royaume. Trois fascicules de ce travail furent adressés à la Commission en 1883, et elle les fit insérer à son *Bulletin*; elle reçut le quatrième, qui devait être suivi de plusieurs autres, à sa séance du 7 avril dernier.

Ce quatrième fascicule comprend, au nombre de trente-huit, les lettres échangées entre le célèbre ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles et Jean *Garemyn*, peintre d'histoire et de genre; F. J. *Jacqué*, libraire; Alexandre-François *Schobbens*, sculpteur; Jean-François *Cok*, peintre et dessinateur; Ange-Laurent *de Lalive de Jully*, marquis de Removille, un des grands amateurs d'œuvres d'art de son temps; Charles-Antoine *Bridan* et Pierre-François *Le Roy*, tous deux sculpteurs.

V. La communication de M. Galesloot traite de la réinstallation du conseil de Brabant, en 1793, après que les Français eurent été chassés des Pays-Bas, dont ils s'étaient emparés au mois de novembre 1792.

M. Galesloot y fait connaître, en les accompagnant d'éclaircissements historiques et de détails biographiques, plusieurs documents inédits sur la réinstallation du conseil souverain de Brabant, à laquelle procéda, le 5 avril 1793, au nom de l'empereur François II, le comte de Metternich-Winnebourg, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas

Un de ces documents est le discours que prononça le comte de Metternich, discours qui fit une grande impression sur les magistrats auxquels il était adressé, car on lit, dans le procès-verbal de la séance : « Tous les membres de ce conseil, pénétrés de la bienfaisance, de la cordialité et de la franchise qui caractérisent ce discours, prièrent Son Excellence de daigner leur en donner copie, pour être mise aux actes de ce conseil ».

VI. Enfin la Commission a reçu de M. Charles Rahlenbeck une notice intitulée : *la Légende des Marengeois.*

Marenge-Silvange était, il y a trois cents ans, le dernier village belge ou luxembourgeois qu'on rencontrait en allant de Thionville à Metz et en suivant, sur la rive gauche de la Moselle, l'ancienne voie romaine.

Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les Marengeois étaient renommés pour leur esprit belliqueux et entreprenant. Ils bataillèrent contre les la Marck; ils s'attaquèrent aussi aux Français. Ces derniers leur firent payer cher leur témérité. En 1636, un détachement de la garnison de Metz ruina Marenge de fond en comble; les

habitants furent liés deux à deux, les femmes comme les hommes, et transportés à Metz; tout ce qu'il y avait dans l'endroit fut livré au pillage, jusqu'aux barreaux des fenêtres.

Les faits auxquels les Marengeois prirent part, les désastres dont ils furent les victimes forment le sujet de la note de M. Rahlenbeck.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre haute considération.

PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 1885.

La Commission, appelée à déterminer les publications auxquelles elle donnera ses soins en 1885, se prononce d'abord pour la continuation des six volumes qui sont mentionnés dans le rapport adressé à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Elle décide ensuite que M. De Pauw mettra sous presse l'*Histoire généalogique de d'Artevelde*, et M. Stanislas Bormans, le *Mémoire* où l'évêque de Tricaria, Onufrius, légat du Saint-Siège, raconte les événements dont la cité de Liège fut le théâtre sous l'épiscopat de Louis de Bourbon.

A cette occasion, M. Bormans fait observer que, d'après l'arrêté royal du 28 avril 1869, les éditeurs des publications in-4° ont seuls droit à une indemnité pour le labeur qu'ils y consacrent, et qu'il serait juste, à son avis, d'accorder la même indemnité aux éditeurs des publications in-8°, lorsque la Commission juge que ce dernier format convient mieux à la nature de l'ouvrage ou des documents qu'il s'agit de mettre en lumière.

Après avoir entendu là-dessus plusieurs de ses membres et en avoir délibéré, la Commission estime que l'observation de M. Bormans est fondée. En conséquence, elle s'adressera à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, afin d'obtenir que la disposition de l'article 21 de l'arrêté royal du 28 avril 1869 soit rendue applicable aux publications du format in-8°.

COMMUNICATIONS.

M. Piot donne lecture d'une note où il rend compte de neuf ouvrages, publiés à l'étranger, qui contiennent des faits ou des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

Le même membre communique ensuite deux autres notes :

La première, sur la Chronique de Pierre de Herenthals, prieur de Floreffe et chapelain de l'abbé de ce monastère, mort le 12 janvier 1391 ;

La seconde sur les manuscrits que renfermait, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la bibliothèque de l'abbaye d'Everbode ou d'Averbode, ordre des Prémontrés, sise dans le Brabant.

Les trois notes de M. Piot seront insérées au *Bulletin*.

COMMUNICATIONS.

I.

Notice sur des publications faites à l'étranger et qui contiennent des faits ou des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

(Par M. Ch. Piot, membre de la Commission.)

I. — Le chevalier Constantin de Höfler, *Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, Vincenzo Quirino und Don Diego de Guevara als Berichterstätter über König Philippe I, in den Jahren 1505, 1506* (Antoine de Lalaing, Sr de Montigny, Vincent Quirino et Don Diego de Guevara, rendant compte des actions du roi Philippe Ier pendant les années 1505 et 1506). Vienne 1883, in-8°.

Ce travail, inséré dans les Mémoires de l'Académie royale et impériale d'Autriche, commence par la phrase suivante : « *Of der Verfasser der zweiter Reise K. Philipps nach Spanien wirklich Antoine de Lalaing, Sr de Montigny, war, mag bestritten werden* » (La question de savoir si Antoine de Lalaing, Sr de Montigny, est réellement l'auteur du second voyage du roi Philippe Ier en Espagne, peut être contestée). C'est dire assez que M. de Höfler doute si les motifs allégués sur ce point par M. Gachard en faveur de Lalaing sont suffisants (1). Ce doute l'engage à

(1) Voir à ce sujet *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VII, pp. 13 et suiv. et *Introduction*, p. xx, du tome Ier de la collection des voyages des souverains des Pays-Bas.

examiner scrupuleusement dans son livre plusieurs passages de la seconde relation du voyage de Philippe le Beau en Espagne. Il les compare à d'autres faits; il les discute, puis il fait ressortir ce que l'écrivain de ce mémoire dit et ce qu'il ne dit pas. Ensuite, il en compare les textes à ceux rapportés par Vincenzo Quirino, ambassadeur vénitien, dans ses relations, et par Don Diego de Guevara dans ses notes.

Cet examen, qui, soit dit en passant, ne nous a pas paru tout à fait concluant, est présenté d'une manière très consciencieuse. Il nous apprend sur le second voyage de l'Archiduc en Espagne, des faits importants qui ont été passés sous silence par l'auteur de cette relation. Sous ce rapport et à d'autres points de vue encore, la dissertation de M. de Höfler mérite une attention toute particulière de la part de nos historiens. Ils consulteront aussi avec fruit les lettres publiées ou restées inédites citées par l'auteur. En un mot, son travail doit être lu avec attention, par les écrivains appelés à traiter le règne de Philippe le Beau.

II. — Le chevalier Constantin de Höfler, *Depeschen des venetianischen Botschafters bei Erzherzog Philippe, Herzog von Burgunt, König von Leon, Castillien, Granada, Dr Vincenzo Quirino 1505-1506* (Dépêche du docteur Vincent Quirino, ambassadeur vénitien près de l'archiduc Philippe, duc de Bourgogne, roi de Léon, Castille et Grenade, de 1505 à 1506). Vienne 1884, in-8°.

Décidément M. de Höfler est appelé à jeter un grand jour sur le règne de Philippe le Beau, sur ses tendances, sur sa femme Jeanne, dite la Folle, et sur les événements du commencement du XVIe siècle.

La correspondance de Quirino, qu'il vient de mettre au

jour, renferme une foule de renseignements des plus importants à ce sujet. Selon les traditions de la diplomatie vénitienne, Quirino donne sur tout ce qu'il a vu et entendu des renseignements très circonstanciés. Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse complète de cette publication et de devoir nous borner à indiquer en quelques mots le contenu de chaque dépêche. Lettre datée de Hagenau, 3 mars 1505 : première entrevue de Quirino avec Philippe. *Id.* de Hagenau du 31 mars 1505 : arrivée de Philippe en cette ville. *Id.* de Hagenau, 1er avril : arrivée du Ministre plénipotentiaire français, le cardinal de Rouen. Promesse du roi Louis à André Del Burgo, chargé par Maximilien de se rendre en Espagne. *Id.* de Hagenau du 2 avril : audience de Quirino chez Philippe. *Id.* de la même date : audience de Quirino chez le cardinal de Rouen. Déclaration désagréable du légat. *Id.* du 3 avril : audience du cardinal de Rouen chez le roi Maximilien. *Id.* du 4 avril : le roi, Maximilien, Philippe et le légat font serment d'observer le traité de Blois. *Id.* du même jour : durée peu probable de la paix. Réforme de l'Église. Formule du serment des deux rois. *Id.* du 5 avril : entretiens secrets entre Maximilien, le cardinal et l'ambassadeur espagnol. Réforme de l'Église. *Id.* du 6 avril : investiture solennelle de l'ambassadeur français à Milan et à Pavie. Philippe et la Gueldre. *Id.* du 7 avril : entretien avec la princesse Marguerite. *Id.* du 8 avril : l'évêque de Triest fait connaître à l'ambassadeur les négociations secrètes, etc., etc. Les lettres qui nous intéressent le plus sont celles des 17, 19, 22, 25, 26, 28, 30 avril, 13, 16, 19, 20, 21, 26 mai, 2, 3, 6, 8, 10, 13, 21 juin 1505 et les suivantes. Elles donnent des renseignements sur les affaires de Gueldre et sur les relations entre le roi Ferdi-

nand et Louis XII, le départ de Philippe pour l'Espagne, le départ de Maximilien pour Bruxelles, le mariage du roi Ferdinand.

III. — Le vicomte Guy de Bremond d'Ars, *Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome, d'après des documents inédits.* Paris, 1884, in-8°.

Jean de Vivonne, plus connu en Belgique sous le nom de St-Gouard, était marquis de Pisany, et fut chargé par le roi de France de missions diplomatiques à Madrid et à Rome.

M. Gachard nous a initié, en ce qui concerne les Pays-Bas, à ses relations avec Philippe II dans son tome II de la Bibliothèque nationale à Paris. M. le vicomte de Bremond a voulu, dit-il, restituer dans son ensemble la franche et fière physionomie du royaliste, ambassadeur et capitaine de cinquante lances, la physionomie du père de Madame de Rambouillet. Il nous le représente premièrement comme capitaine combattant aux Pays-Bas sous le règne de Henri, lorsqu'il s'agissait de ravitailler Marienbourg, place que les Français avaient prise en 1554. Ensuite le capitaine devient diplomate, passe en Espagne muni de ses lettres de créance datées du 19 janvier 1572, et obtient de Philippe II une première audience le 27 février suivant.

De Vivonne arrivait à la cour madrilène précisément au moment le plus délicat d'une situation très tendue. La paix existait entre Philippe II et Charles IX; mais les deux monarques ne s'apprêtaient pas moins à s'attaquer, au milieu de protestations d'amitié. La France, voulant mettre à profit les troubles des Pays-Bas, avait des intelligences avec le prince d'Orange, avec les protestants

d'Allemagne, avec Élisabeth, reine d'Angleterre, tous ennemis déclarés de Philippe II. St-Gouard avait la tâche de tromper celui-ci sur ses véritables intentions. « Il devait, dit M. le vicomte de Bremond, se montrer ému et surpris des précautions silencieuses de la politique espagnole, faire l'effrayé des préparatifs de guerre qui s'exécutaient dans la Péninsule, se courroucer des renforts que le duc d'Albe jugeait prudent de concentrer sur la frontière de Flandre. Son rôle était d'amuser par des semblants d'intervention officieuse entre Philippe et ses sujets révoltés. Pour expliquer les allées et venues et les séjours au Louvre du comte Ludovic de Nassau, frère du prince d'Orange, il lui fallait assurer effrontément au Roi catholique que ces deux rebelles étaient en instances auprès de Charles IX en vue d'obtenir, par sa médiation, leur pardon. » Enfin, tout était intrigue, mensonge et duplicité. Charles IX favorisait l'invasion des Français aux Pays-Bas pendant le siége de Mons; mais St-Gouard devait affirmer que Louis de Nassau et le Sr de Genlis combattaient malgré le roi. Il exhortait Philippe à faire châtier les Français qui passaient la frontière. Toutes ces intrigues sont parfaitement développées par l'auteur d'après des sources d'une authenticité incontestable. Ensuite il passe aux événements de la St-Barthélemy, qu'il apprécie à leur juste valeur.

Le chapitre VIII intitulé : Les trois missions du général du Bourg en Espagne (1576-1577) n'est pas moins remarquable. Ce personnage devait défendre les intérêts du duc d'Anjou auprès de Philippe II. De là grand embarras de la part de St-Gouard. « Son Altesse démit du Bourg, étant étranger à tout sentiment d'ambition. » Ce qui empêcha le duc de briguer la souveraineté des Pays-Bas. Le chapitre intitulé : Les agissements de François de Valois dans les

Flandres, renferme sur ce point d'excellentes révélations.

IV. — Émile Amiel, *Un publiciste du XVIe siècle.* Paris, 1884, petit in-8°.

Ce publiciste est Juste Lipse, professeur à l'Université de Louvain, philologue distingué, antiquaire et écrivain très connu en Belgique. M. Amiel a composé son travail au moyen de données généralement très connues qu'il a recueillies dans les ouvrages de Juste Lipse lui-même, dans de Thou et dans Miræus. Mais il ne semble pas avoir connu les détails si nombreux publiés en Belgique sur la vie de Lipse. Cependant il fait bien ressortir toutes les inconséquences de notre compatriote, qui se montre tantôt en excellent catholique, tantôt en bon protestant, puis en dernier lieu serviteur dévoué du St-Siège, selon les occurrences et les exigences des temps. Sous ce rapport M. Amiel l'a très bien dépeint; mais il a le tort, nous semble-t-il, de mêler trop souvent nos idées modernes à celles du XVIe siècle et du suivant. Elles étaient complètement étrangères à Juste Lipse et à son temps. Peut-être l'aurait-il mieux compris, s'il avait connu les lettres autographes du célèbre professeur, qui sont conservées dans les archives communales de Louvain. Elles révèlent toutes les circonstances relatives à son départ de Leiden.

Si M. Amiel donne une seconde édition de son travail, il pourra mettre à contribution cette correspondance et les nombreux écrits imprimés en Belgique à propos de notre publiciste.

V. — M. R. de Magnienville, *Claude de France, duchesse de Lorraine.* Paris, 1885, petit in-8°.

Claude de Valois devint, le 22 janvier 1558, la femme

de Charles III, duc de Lorraine. Ce mariage était en quelque sorte le corollaire des unions entre Élisabeth et Philippe d'Espagne, entre Marguerite de Valois et Emmanuel-Philibert de Savoye, sanctions définitives de la paix entre la France et l'Espagne, y compris les Pays-Bas.

A la suite de la biographie de Claude, l'auteur publie différents actes qui touchent de près à l'histoire de Belgique. Tels sont : les lettres de 1545, 22 mai 1549, 12 et 24 juin 1549 adressées à l'Empereur par Simon Renard, ambassadeur espagnol en France ; les lettres de Thomas Perrenot, Sr de Chantoney, également ambassadeur en France, adressées les 5, 15, 19 septembre et 6 octobre 1559 à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas; une lettre de régence pour la duchesse de Lorraine, Christine de Danemark, de 1559. Plusieurs de ces missives ont été copiées aux Archives du royaume à Bruxelles.

M. de Magnienville a visité aussi les dépôts d'archives à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Munich, à Modène, à Nancy, à Compiègne et à Paris. Au moyen des documents qu'il a recueillis dans ces collections il a pu faire un livre aussi intéressant que nouveau sur Claude et les événements politiques de son temps, auxquels la Belgique prit une large part.

Dans la pièce justificative n° LVI intitulée : Sommes délivrées à divers artistes pour portraits du duc et de la duchesse de Lorraine, des princes et princesses, figurent des portraits du duc Charles et des princesses, peints par Jean de Wayenbourg, nom qui trahit une origine flamande.

VI. — Louis de Beauriez, *Élisabeth d'Autriche et son temps*. Paris, 1884, petit in-8°.

Élisabeth, fille de l'archiduc Maximilien, connu plus tard

sous le nom de l'empereur Maximilien II, devint l'épouse de Charles IX, roi de France.

La princesse arriva dans sa nouvelle patrie au moment où la réforme y devint menaçante pour la dynastie. L'Europe tout entière était dans des convulsions violentes à la suite des progrès de la foi nouvelle prêchée par Luther. Partout il y avait des ruines, du sang, des bandes de lansquenets et de reiters ivres de pillages, d'assassinats et de destructions. Partout régnait la fièvre de la destruction au nom de la liberté de conscience, dont personne ne voulait, pas même les novateurs. Tous prêchaient la liberté pour eux, jamais pour leurs adversaires.

Entre les deux dynasties appelées à présider en ce moment aux destinées de la France d'une part, de l'Espagne et des Pays-Bas d'autre part, il y avait, sous le rapport religieux des intérêts communs, des rivalités mal déguisées, des relations politiques très tendues et, en général, peu de sincérité. Au milieu de protestations d'amitié Charles IX et Philippe II se préparaient à la guerre.

La maison d'Autriche avait la prétention de jouer entre les deux puissances un rôle de conciliation, rôle d'autant mieux justifié que les archiducs Rodolphe et Ernest furent envoyés en Espagne pour y examiner la situation des affaires depuis la mort de Don Carlos. M. de Beauriez aurait pu ajouter que les Archiducs arrivèrent également auprès de Philippe dans le but d'arrêter les exécutions sanglantes aux Pays-Bas.

L'auteur donne aussi sur la St-Barthélemy, événement qui sauva la royauté en Belgique, des renseignements précieux. Ceux-ci corroborent entièrement notre opinion sur

l'impossibilité de pouvoir établir la préméditation de cette tuerie.

Quant aux intrigues entre les membres de la famille de Nassau et Charles IX, elles sont simplement mentionnées. L'auteur ne semble pas avoir connu tout ce que M. le baron Kervyn de Lettenhove a publié sur ce sujet. A propos de ces intrigues M. de Beauriez donne la traduction de la lettre adressée par l'empereur Maximilien à Schwendy, lettre dans laquelle il déplore les assassinats des Huguenots en France et les violences exercées contre les habitants des Pays-Bas. Une bonne partie de ce travail est déjà connue par des publications antérieures de l'auteur. La lettre à Schwendy a déjà été publiée à différentes reprises depuis le XVIIe siècle.

VII. — Éd. de la Barre Duparcq, *Histoire de Henri IV, roi de France et de Navarre.* Paris, 1884, in-8°.

Peu de souverains ont joui en France dans les temps modernes d'une popularité comparable à celle de Henri IV. D'après les statistiques dressées par les bibliographes plus de 2,000 volumes ont été publiés sur la vie, les faits et gestes du célèbre monarque navarrois devenu Français. A ce chiffre M. de la Barre Duparcq vient encore d'ajouter une histoire nouvelle de Henri IV.

Assurément tout ce que ce volume renferme n'intéresse pas la Belgique; mais il s'y trouve quelques pages dont nous recommandons la lecture à nos historiens. Telles sont celles consacrées au chapitre V, intitulé : Lutte entre les Espagnols, commandés par le duc de Parme et aidés de troupes wallones. A la prise de Paris le roi trouva dans les quartiers du Temple et de St-Antoine trois mille Espagnols et Wallons. Le chapitre IX, intitulé : Dernières luttes contre l'Espagne, renferme des particularités

sur les attaques dirigées contre le Luxembourg, l'Artois et la Franche Comté, et la réduction de la Bourgogne.

Au chapitre XXIII (Ligue politique extérieure suivie par Henri IV) sont racontées les faveurs accordées par le roi aux Provinces-Unies luttant contre l'Espagne, les négociations du traité conclu à Anvers, en 1609, entre lesdits États et les archiducs Albert et Isabelle. A l'appendice se trouve un article sur Antoine Perez et l'assassinat d'Escobedo.

L'auteur rend compte de tous ces événements dans un style serré et très précis.

VIII. — G.-B. De Lagrèze, *Henri IV. Vie privée. Détails inédits.* Paris, 1885, in-8°.

Voici la vie de Henri IV tracée d'une manière toute différente de celle publiée par M. de la Barre. Les affaires politiques intérieures et extérieures en sont complètement bannies et remplacées par la vie intime du roi. Le lecteur y trouve des détails sur la maison du monarque, sur les postes, sur l'écurie royale, sur les pages, sur l'ameublement, sur le luxe des appartements et des costumes, sur les tapisseries, etc. C'est toute la vie intime et privée du roi, établie au moyen de comptes et de documents inédits. Ceux-ci ne présentent pas toujours un grand intérêt : par exemple la canne et le parapluie du roi, objets d'une valeur artistique ou historique très contestable, y ont trouvé place.

Nous y voyons figurer un bahut d'un luxe extraordinaire acheté à un marchand flamand, nommé Symphorien de Corse. Henri donne 12 écus à Jean de Beyer pour aller choisir des tableaux flamands, sur lesquels l'auteur ne donne pas de renseignements.

IX. — Le docteur Herman Hallwich, *Gestalten aus*

Wallenstein's Lager. Johann Merode. Eine Beitrag fur Geschichte des dreiszigjährigen Krieges (Les grandes figures de l'armée de Wallenstein. Jean de Mérode. Mémoire pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans). Leipzig, 1885, in-8°.

Jean de Mérode vit le jour dans le château d'Osoigne, au pays de Liège, vers 1589. Entré au service de l'Autriche, il prit une part active à la guerre de Trente ans et se distingua constamment par sa bravoure. C'est de ce personnage, une des gloires militaires de la Belgique, que M. Hallwich a tracé la vie dans tous ses détails au moyen des meilleures sources imprimées et de plusieurs documents inédits reproduits dans les appendices de son volume.

Cette biographie est la plus complète que nous ayons lue sur ce célèbre général.

II.

Un exemplaire de la chronique de Pierre de Herenthals, d'après un mémoire du marquis du Chasteler.

(Par M. Piot, membre de la Commission.)

Pendant la séance du 10 janvier 1881 (1), nous eûmes l'honneur d'appeler l'attention de la Commission d'histoire sur la chronique rédigée par Pierre de Herenthals, prieur de Floreffe et chapelain de l'abbé de ce monastère. Il mourut le 12 janvier 1391.

Cette chronique, commençant à la création du monde et finissant en 1385, a été mise en partie à contribution par l'auteur du *Magnum Chronicon Belgicum*, publié par Pistorius (2), par Baluze dans les *Vitæ paparum Avienonensium* et par Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*.

Un exemplaire de cet écrit est conservé dans la Bibliothèque nationale à Paris (n° 9431 du catalogue), et M. Wenck en signale un second dans le Musée de Nurenberg (3).

Feu le marquis du Chasteler, membre de l'Académie royale de Bruxelles, rendant compte à ce corps savant de la chronique de Herenthals, en fit ressortir l'utilité au

---

(1) *Comptes rendus des séances de la Commission d'histoire*, 4e série, t. IX, p. 23.

(2) *Rerum Germanicarum scriptores*, t. III.

(3) *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XX, p. 290, année 1880.

point de vue de l'histoire de Belgique. Ce mémoire, qui n'a jamais été publié, a été retrouvé dans des papiers appartenant à la famille du Chasteler. Nous croyons devoir le reproduire en entier, en faisant observer que le marquis semble avoir ignoré le parti que les auteurs cités plus haut en avaient tiré pour l'histoire générale de l'Europe :

Notes sur un manuscrit de l'abbaye de Floreffe.

Ce manuscrit est écrit sur vélin et contient six pages (trois feuillets) avant le corps de l'ouvrage, dont chaque feuillet est numéroté.

Sur la première page on lit d'un caractère semblable à celui du manuscrit :

Iste liber cronicar : est fratris Petri
de Herenthals canonici Floreffiens :
ecclesie et actoris ejusdem.
Compositus anno Dni. M° CCC lxxxiij°
Mense Januario.

Sur ladite première page est écrit d'un caractère très moderne :

Qui sepultus est ante ostium
cubiculi prioris in horto.

L'auteur du manuscrit, et l'année où il fut écrit, nous sont donc parfaitement connus.

Folio 1° verso se trouve la table qui annonce d'abord un livre de théologie; mais la chronique commence au chapitre XI : « De creatione omnium rerum tam spiritualium, quam corporalium ».

En voici quelques chapitres :

De Deo;

De omnipotentia, prescientia et predestinatione divina;

De voluntate Dei, etc., etc.

Le dernier chapitre est :

De Helii sacerdote ..... xxxv;

Deuxième feuillet recto :

De Samuele et Saule, etc.

Le dernier :

Adhuc de regibus Alexandrie et Egypti;

De Cathone philosopho et dictis ejus.

Au bas de la même page on lit :

✠ De modo fundationis Romæ XLI.

N. B. Cela avoit été omis dans la table, ainsi que les sept chapitres suivans. Le dernier, « De Sibillis », répond au n° XLVIII.

Deuxième f°, verso :

Il commence par le chapitre :

De Julio Cesare in capitulo de Cleopatra, et finit : de Justino secundo, n° LXXXIX.

3e fol. recto :

De Tiberio secundo, et finit : De Karolo imperatore ultimo, n° CV.

3e verso contient le prologue.

Cette chronique, commencée par la création et conduite jusqu'au siècle de l'auteur, finit au folio CVI v°.

Le folio CVII n'est pas numéroté. Il y a quinze lignes qui appartiennent à la chronique. Le reste de cette page, ainsi que le verso, contient la table de la seconde partie de la chronique, qui est annoncée en ces termes :

Hic facio finem de imperatoribus, volens post imperatores de summis pontificibus chronicas ponere et primo de beato Petro, prothovicario Domini Nostri Jesu Christi, qui est benedictus in secula seculorum. Amen.

Cette seconde partie finit à Urbain VI, folio XXXII.

N. B. Il y a une faute dans le manuscrit : les folios sont indiqués XXI, XXII, au lieu de XXXI, XXXII.

Le livre contient néanmons XL folios et deux de plus récente écriture, dont près de trois pages écrites.

C'est une continuation de l'auteur même, comme il paraît par ces mots :

Preterea vero vite mee incolatu prolongato supradictus Papa Urbanus, videns pestilentiam mortalitatis in Roma invalescere, julio mense anno predicto (1383) Romam exivit, etc. Ces trois dernières pages finissent en 1385.

De Karolo Magno,

Karolus primus Magnus imperator accepit imperium Romanorum et imperavit annis XIII mense uno diebus IIII, hic existens, rex Francorum XXXIII annis ante quam esset imperator. Precibus Adriani Pape vocatus fuit et obsedit Longobardos. In Papia vero cepit Desiderium regem et uxorem ejus, quos captivos duxit in Franciam: qui veniens Romam confirmavit omnia que pater ejus Pipinus dederat beato Petro apostolo, adjuncto etiam ducatu Spoleti et Beneventi, et ob rogatum Romanorum factus est imperator. Eodem tempore comites et palatini Rolandus et ceteri Sarracenios devicerunt.

Sed proditione Gavelonis comitis mortui sunt.

Hic, subactis Saxonibus et aliis Germanis et pene totis Occidentis regionibus, Colonie trans Rhenum duos pontes extruxit.

Hic, barbam ad pedis longitudinem deferens, cibo et potu temperatissimus fuit.

Filios suos, cum ita paciebatur, faciebat equitare et armis intendere. Filias vero lanificio assuescere, coloque ac fuso, ne pro ocio torpescerent, gentemque Francorum quem per patrem suum Pipinum regendam susceperat, quam plurimum ampliavit.

Christianum cultum summa pietate semper excoluit. Romam veniendo de equo ad miliarium descendit et pedes eundo pape urbis ecclesiarum postes humiliter deosculatur, et Terram Sanctam a Sarracenis occupatam liberavit, legatis patriarche

Hierosolimitani et Constantinopolitani imperatoris receptis. Terre Sancte compacientes cum magno exercitu illuc usque pervenit; et recuperata terra, cum per Constantinopolim rediret, auro argentoque cum gemmis preciosis a Constantinopolitano imperatore exhibitis, cum nollet recipere, solas Christi et Sanctorum reliquias postulavit, premissoque jejunio et oratione, de corona Domini partem que tunc ipso eunte floruit et clavum unum passionis Domini, partem crucis dominice, sudarium Domini et camisiam beate Marie, et brachium Sancti Symeonis. Que omnia secum detulit et in Aquisgrani, in Basilicam Sancte Marie, quam extruxerat, recondidit. Ad...... et litterarum in alphabetico cenobia fundavit, et in unoquoque per ordinem unam litteram de auro fabricatam plus quam centum libras Turonensium valentem reliquit, ut ex ordine litterarum tempus fundationis cujusque monasterii cognosceretur.

Hic etiam quatuor archiepiscopatus videlicet Trevirensem, Coloniensem, Maguntinensem et Salisburgensem divitiis et thesoris ampliavit.

Misitque nuncios per mundum ad inquirendum nomina, actus, ac obitus Sanctorum, qui per Usuardum monachum in unum volumen compilari fecit, qui diebus singulis ea breviter annotavit in volumine quod *Martilogium* nominatur, et quod inventum est quod singulis diebus, gerebant plus quam ccc festa Sanctorum. Etiam statutum est quod in fine dicent et aliorum plurimorum sanctorum martyrum et confessorum atque virginum.

Karolus vero filio suo primogenito Ludovico coronato, plenus bonis et opibus moritur, in Aquisgrani et in basilica Sancte Marie, quam ipse construxerat, honorifice sepelitur. Antequam vero moriretur, advocatis ecclesiarum prelatis quos habere potuit, omnes thesauros eis tradidit per ecclesias distribuendas.

De Ludovico imperatore, etc.

III.

Note sur des manuscrits de l'abbaye d'Everbode.

(Par M. Ch. Piot, membre de la Commission.)

Sous l'ancien régime, il y avait dans la plupart des abbayes d'hommes des bibliothèques remarquables par le grand nombre d'ouvrages et de manuscrits qu'elles possédaient. Les Bénédictins ont fourni des renseignements précieux sur quelques-unes de ces collections.

En Belgique les monastères n'étaient pas moins riches sous ce rapport qu'à l'étranger. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises.

A ces renseignements nous pouvons en ajouter de nouveaux sur les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye d'Everbode ou Averbode, ordre de Prémontré, sise dans le Brabant. Nous les avons puisés dans les papiers du marquis du Chasteler, membre de l'Académie royale de Bruxelles.

Au moment de la suppression dans les Pays-Bas autrichiens de la Société de Jésus (13 septembre 1773), le Gouvernement autrichien se proposa de continuer la publication des *Analecta Belgica* entreprise par les jésuites, et de placer l'abbé Ghesquière à la tête de ce travail. Il devait garder et mettre en ordre, dans un catalogue raisonné, les mémoires et notices que fourniraient les chapitres et abbayes sur les documents historiques de leurs bibliothèques.

Une seule personne ne pouvant suffire à l'exécution d'un semblable travail, l'Académie royale de Bruxelles fut chargée d'y collaborer. Elle composa un comité historique, dans lequel figuraient le marquis du Chasteler, le chanoine Nelis, des Roches et Gérard. Ce comité s'assembla en 1780. C'est à l'occasion des recherches faites par le marquis du Chasteler sur les documents historiques existant dans les abbayes, qu'il dressa la note suivante exclusivement consacrée aux manuscrits de l'abbaye d'Everbode :

Everbode, Manuscripta.

Magistri Emondi de Dijnter chronica nobilissimorum ducum Lotharingie, Brabantieque et regum Francorum.

Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium sive Leodiensium ab Herigero abbate Lobbiensi conscripta.

Chronica pontificum Tungrensium ac Leodiensium compilata a venerabili viro magistro Joanne de Hocsem scholastico, necnon et canonico venerabilis ecclesie Leodiensis qui et fuit prepositus S. Petri et sæpe legatus ad Pontificem et Cardinales et Galliæ regem. Natus est anno 1278, mortuus anno 1348.

Histoire généalogique de la maison de Luxembourg, faite par Clément de Hanghin.

Genealogia Dominorum de Diest et aliorum.

Chroniques de Bauduin d'Avesnes.

Catalogus et acta episcoporum Leodiensium, principum Tungrensium ducumque Brabantinorum, fratre Joanne Bruesthemio, franciscano Trudonensi, collectore.

Chronica abbatum Villariensium.

Origo monasterii Nostræ Dominæ de Gratia, ordinis carthusientium juxta Bruxellam.

Historia de miraculosa revelatione Venerabilis Sacramenti in civitate Bruxellensi.

Episcoporum Trajectensium et Leodiensium chronicon anonymum e gallico latinitate donatum, cum historicis (amplioris cognitionis ergo) illustratiunculis ex Egidio Anselmo, etc., et ex eo, quem apud nos manuscriptum habemus, Gregorio Muntero.

Cort beleijt des geslagts afkomste van graef Ado, grave van Mechelen en Elisa van Haspengouw, zijn huijsvrouw, vader en moeder van den H. martelaer Libertus; mitsgaders de geboortlinie des huijs Berthout, wijlen heeren van Mechelen, Grimbergen, lande van Mechelen, lande en hove van Befferen, Duffel, Gele, Berlaer, Grammues, Nerkerspoel, Audenborgh, Helmont, Keerbergen, Assche, etc. Alles bewaerigt zoo bij kerkelijke bescheeden, titulen, handschrift, als bij oude schriften en andere loffelijke thoonen. Beschreven door Jonker Hendriek van der Borch van Moesick, oudt commoniemeester en wethouder der stede en provincie van Mechelen.

En dépit des révolutions que l'abbaye d'Everbode a subies, elle possède encore aujourd'hui des manuscrits précieux, dont la liste pourrait être comparée à celle dressée au siècle dernier par le marquis du Chasteler. Nous regrettons de ne pas voir figurer dans cette liste des indications concernant la date de l'écriture des codices qu'il cite.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — Ve BULLETIN.

Séance du 12 avril 1885.

Présents : MM. le baron Kervyn de Lettenhove, président; Gachard, secrétaire; Alphonse Wauters, Stanislas Bormans, Charles Piot, Léopold Devillers, Gilliodts-Van Severen, membres; Napoléon de Pauw, membre suppléant.

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION.

La Commission a reçu :

Du Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts de France : *a*) Les livraisons n° 4 du tome II et n° 1 du volume III du *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France en 1882 et 1883,* in-8°; *b*) *Les ligues étolienne et achéenne, leur histoire et leurs institutions, nature et durée de leur antagonisme*, par Marcel Dubois, ancien membre de l'École française d'Athènes, 1885, in-8°;

De la Smithosnian Institution, à Washington, *Annual Report of the board Regents of the Smithsonian Institution of showing the operations, expenditures, and condition of the Institution for the year 1882;* 1884, in-8°;

De l'Université de Leipzig, une collection de Dissertations inaugurales faites devant la faculté de philosophie de cette Université;

De la Société des antiquaires de la Morinie, les 130e et 131e livraisons (avril à septembre 1884) de son *Bulletin historique;*

De la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, la dernière livraison du tome XXXVII et les nos 1 et 2 du tome XXXVIII de sa *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* 1884 et 1885, in-8°;

Du Cercle archéologique de Mons, le tome XVII de ses *Annales*, 1884, in-8°;

Du Cercle archéologique du pays de Waes, la 1re livraison du tome X de ses *Annales,* 1885, in-8°;

De M. Lameere, procureur général à la Cour d'appel de Gand, le discours qu'il a prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 15 octobre 1884 et qui porte pour titre : *De l'histoire du droit et de son étude actuelle dans les Pays-Bas*, in-8°;

De MM. Edm. Reusens et Victor Barbier, la 3e livraison du tome III (2e série) des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1883-1884, in-8°.

Remercîments et dépôt dans la Bibliothèque de l'Académie.

CORRESPONDANCE.

Par différentes dépêches, M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics demande, pour le Gouvernement des États-Unis, la collection des volumes in-4° que la Commission a fait paraître depuis 1836; remercie la Commission du rapport qu'elle lui a adressé sur les travaux accomplis par elle en 1884, et lui annonce qu'il le fera insérer au *Moniteur;* accuse la réception de l'état de situation au 31 décembre du fonds des Chroniques et Cartulaires qu'elle lui a fait parvenir; lui adresse, pour sa Bibliothèque, le tome 1er de l'Inventaire analytique des Archives des États de Hainaut, ouvrage de M. Léopold Devillers; l'autorise à échanger, avec la Bibliothèque de la ville de Lubeck, celles de ses publications dont il reste en magasin un assez grand nombre d'exemplaires; lui transmet, pour chacun de ses membres, le tome II de l'Inventaire des Archives du Franc de Bruges qui vient de paraître, par les soins de M. Vanden Bussche; l'invite à lui donner son avis sur des lettres de l'administration communale de Liége et du Cercle Hutois des sciences et

beaux-arts, tendant à obtenir quelques-uns des volumes de la collection des Chroniques.

— M. Lameere, procureur général près la Cour d'appel de Gand, fait hommage d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour, le 15 octobre, sur l'histoire du droit et son étude actuelle dans les Pays-Bas.

— L'administration communale de Bruges envoie le tome IX (2e partie de la table analytique rédigée par M. Gailliard) de l'Inventaire des archives de cette ville.

— M. le lieutenant-général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, accuse la réception des ouvrages qui lui ont été adressés en dernier lieu pour la Bibliothèque de cette Compagnie.

— M. le docteur Wetzel, au nom de la Société historique de Schleswig-Holstein-Lauenburg, exprime le désir de recevoir la collection des chroniques belges, en échange d'un cartulaire important qui se publie par les soins de cette Société.

Il sera statué ultérieurement sur la proposition de M. Wetzel.

CONTRAT AVEC LA MAISON HAYEZ.

M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics ayant autorisé la Commission à contracter avec la maison Hayez pour la continuation, pendant deux années, des publications qui ont été commencées dans les ateliers de cette maison, un acte a été signé à cet effet, le 25 mars, entre la Commission et M. Frédéric Hayez.

Cet acte a été soumis à M. le Ministre, qui l'a revêtu de son approbation.

COMMUNICATIONS.

M. Devillers donne lecture d'une notice intitulée : *La guerre de Hollande, de 1401 à 1412;*

et M. Gilliodts-Van Severen, d'un *fragment du Spiegel historiael.*

Ces deux communications seront insérées au *Bulletin.*

— A la séance du 3 novembre dernier, M. E. De Marneffe adressa à la Commission un *Itinéraire de Charles le Hardi de 1433 à 1477* pour la rédaction duquel il avait consulté un grand nombre de documents imprimés.

Après avoir pris inspection de ce travail et entendu M. Piot, qui avait été chargé d'en faire l'examen, la Commission engagea l'auteur à le compléter, en lui indiquant plusieurs ouvrages qu'il paraissait n'avoir pas connus, ou qu'il avait négligés.

M. De Marneffe a mis à profit le conseil qui lui a été donné, et il a présenté une nouvelle rédaction de sa notice.

Sur le rapport de M. Piot, il est résolu que l'Itinéraire de Charles le Hardi prendra place dans le *Bulletin.*

COMMUNICATIONS.

I.

La guerre de Hollande de 1401 à 1412.

(Par M. Léopold Devillers, membre de la Commission.)

I.

Les dernières années du règne d'Albert de Bavière en Hollande furent marquées par des événements fort graves.

Le double assassinat d'Alix de Poelgheest et de Guillaume de Kuyser avait exaspéré le vieux duc (1), et la haine qui existait depuis longtemps déjà entre les *Cabéliaux* et les *Hameçons* (2) s'était de plus en plus envenimée. En voulant intervenir en faveur de ceux-ci, Guillaume d'Ostrevant ne fit qu'exciter contre lui la fureur de son père. Il avait

(1) Les assassins, qui appartenaient au parti des Hameçons, s'étaient retirés en Hainaut. La liste des individus proscrits par le duc se trouve dans le tome II, pp. 555-557, du *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière.* Publication in-4° de la Commission royale d'histoire.

(2) Ces deux partis avaient pris naissance lors de la division qui éclata entre l'impératrice Marguerite de Bavière et son fils Guillaume, lequel prétendait conserver le gouvernement du comté de Hollande (1347). Les partisans de Guillaume prirent le nom de *Kabeljaauw*, sorte de gros poissons de mer qui dévorent les petits. Ceux qui soutenaient les intérêts de Marguerite, c'est-à-dire les partisans de la légitimité, pour compléter l'allégorie, se donnèrent le nom de *Hoek* ou hameçon, pour faire comprendre à leurs adversaires qu'ils ne leur laisseraient pas le plaisir de se faire prendre, mais que les cabéliaux seraient pris à l'hameçon.

à peine mis le pied en Hollande que les troupes du duc le poursuivirent jusque dans son château d'Altena, qu'elles assiégèrent. S'étant retiré à Breda, puis à Bois-le-Duc, il obtint enfin, par l'intermédiaire du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant, une trêve dont il profita pour aller chercher un refuge à la cour de France.

Cependant Guillaume finit par reconquérir ses droits à l'amitié paternelle, grâce à son projet d'expédition en Frise. Il put reprendre le gouvernement du Hainaut en octobre 1394 (1).

La guerre contre les Frisons fut longue et sanglante (2). Elle durait encore en 1401, et Guillaume se disposait à dompter toute la Frise, lorsqu'il fut rappelé en Hollande par son père.

II.

Les folles dépenses d'Albert de Bavière avaient vraisemblablement amené une crise dans la situation financière de son comté de Hollande. Dans tous les cas, le duc exigea de Jean, seigneur d'Arkel, gouverneur et trésorier général de Hollande, un compte de sa gestion. Le sire d'Arkel, qui était l'un des chefs des Cabéliaux, s'y refusa fièrement, et le duc Albert chargea son fils, le comte d'Ostrevant, de maintenir son autorité contre cet officier rebelle.

---

(1) *Cartulaire* précité, t. II, p. 565.

(2) M. le baron Kervyn de Lettenhove a publié, dans le tome XVI, p. 309, de son édition des *Chroniques* de Froissart, un état des nobles hainuyers qui prirent part à l'expédition de Frise, d'après les comptes de la recette générale du comté de Hainaut. — Voyez aussi : *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. Ier, p. 262. (Publication du Cercle archéologique de Mons.)

Guillaume commença par ravager et confisquer les terres et seigneuries de Jean d'Arkel, à l'exception de la ville de Gorcum où celui-ci s'était enfermé.

Jean d'Arkel poussa la témérité jusqu'à envoyer un cartel au duc Albert, qui le reçut au château de Nijenburg près d'Alkmaar. Ensuite il entra à main armée en Hollande et, après avoir tenté de surprendre Oudewater, il assiégea et pilla le château de Giessenburg, et commit diverses déprédations à Werkendam et à Ablasserdam. Puis il adressa un autre cartel au comte d'Ostrevant. Guillaume se trouvait à Mons avec le duc de Bourgogne, son beau-père, lorsqu'il reçut ce cartel. Il fit bon accueil au héraut de Jean d'Arkel et le chargea d'une réponse sévère pour son maître (1).

Après s'être rendu en Hollande, pour se concerter avec son père, le comte revint dans le Hainaut pour y ordonner la levée des gens de guerre et pourvoir par des emprunts aux frais de l'expédition projetée (2). Une armée se forma,

---

(1) Le Petit, *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande*, etc., t. I, p. 318. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, édition des Bibliophiles, t. III, p. 332:

Jean d'Arkel, fils d'Othon, seigneur d'Arkel (mort en 1396) (*), appartenait à l'une des plus anciennes et des plus puissantes familles de la Hollande, dont les armes étaient : d'argent à deux fasces bretessées contre-bretessées de gueules. Il avait épousé la sœur du duc de Gueldre. Son fils Guillaume, tué à Gorcum en 1417, eut pour héritière sa sœur Marie aux seigneuries d'Arkel et de Leerdam; cette dame avait épousé Jean, sire d'Egmont et d'Ysselstein.

(2) Octroi accordé à la ville de Mons en mai 1402, pour la levée d'une somme de 4,000 couronnes. *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 208.

(*) On conserve aux Archives départementales du Nord, à Lille, un acte daté du 15 avril 1388, auquel pendent les sceaux d'Othon, seigneur d'Arkel, et de Jean, seigneur de Hagelstein, son fils. Chambre des comptes, carton *B*, 1070. — G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. I, pp. 63-64, n°s 430 et 431.

à Condé, dès le 6 juin 1402. Elle fut envoyée en Hollande pour se joindre aux troupes hollandaises, zélandaises, frisonnes et anglaises qui se rassemblaient autour de Gorcum. Le siège commença le 29 juin. On rapporte que les Hainuyers se signalèrent particulièrement à l'occasion d'une sortie de la garnison de Gorcum. « Une autre fois », dit Le Petit, « sortirent derechef les seigneurs Guillaume d'Ysen» dorn et Aernout de Schoenhauwen, chevaliers, Jean » Hopper, Thomas Westerdale, Jean Croextonghe, David » Carmerdin et Thomas Herfort, avec plusieurs autres » gentilshommes, soldats et citoyens : lesquels, par un iour » de la Décolation St. Jean (1), se jettèrent sur le quartier » des Henuiers. Mais ils furent bien receuz et bravement » soustenus, qu'il falut qu'ils se retiraissent, et furent pour» suyvis tout batant jusques dedens les portes de leur » ville. Durant ce siège, le comte d'Ostrevent envoya quel» ques trouppes en la seigneurie de Schoontevoert, que, » pour tant plus faire de despit au S^r d'Arkel, il fit brusler » et ramener plusieurs paysans prisonniers (2) ».

Après un siège de trois mois, la ville de Gorcum se rendit et le sire d'Arkel se vit obligé d'accepter les dures conditions qui lui furent imposées. La capitulation portait que le duc Albert et son fils le comte Guillaume entreraient à Gorcum où Jean d'Arkel se mettrait à genoux devant eux et leur demanderait pardon. En outre, la bannière de Hollande devait flotter un jour entier sur le château du sire d'Arkel.

Cette capitulation avait été arrêtée et agréée par la médiation de Jean de Bavière, élu de Liège, troisième fils

(1) 29 août 1402

(2) *La grande chronique de Hollande*, t. I, p. 319.

du duc Albert, d'Arnould de Leydenburch et de Haeke d'Outheusden, chevaliers.

La plupart des historiens ont assigné à ce siège de Gorcum la date de 1403, tandis que les documents que nous avons réunis le fixent à l'année 1402 (1).

III.

En décembre 1402, le duc Albert sollicita du conseil de la ville de Mons une aide de 3,000 francs, qui ne fut pas votée alors. Sa demande, motivée par les frais de la guerre contre le seigneur d'Arkel et ses alliés, fut reproduite le 29 juin 1403 (2). Elle ne fut définitivement agréée que l'année suivante (3).

Le 28 juin 1404, une nouvelle sinistre se répandit à Mons. Le château d'Escaillon, qui appartenait à Jean de Robersart, venait d'être détruit par des hommes d'armes de la comtesse de Flandre, Marguerite, veuve du duc de Bourgogne (4), gardienne et avouée des églises de Cambrai. Cette dame se vengeait ainsi des traitements odieux que ce Jean de Robersart avait fait subir à un chanoine de

---

(1) Delewarde, *Histoire générale du Hainaut*, t. IV, p. 300, en parlant de ce siège, a eu soin de placer en marge : 1402 ou 1403. Voyez les Annexes, nos 92 à 95.

(2) Annexes, nos 96 et 98.

(3) Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, du 26 juin 1404, reconnaissant que la ville de Mons a levé 3,000 couronnes de France en constitutions de rentes viagères, et promettant de rembourser ce capital endéans une année, ou, s'il en était empêché, de faire une assignation spéciale sur ses domaines. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 236.

(4) Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, était mort à Hal le 26 avril 1404. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 230.

Cambrai, Jean Poichon, « homme de très belle vie et honneste », nommé par l'évêque à la cure d'Herchies (1). Le 28 novembre suivant, le comte d'Ostrevant assembla les nobles et les députés des bonnes villes du Hainaut en son hôtel de Naast, à Mons. Il leur fit exposer le grief que causait au prince et au pays la destruction du château d'Escaillon. Le lendemain, il leur communiqua ses intentions au sujet d'une aide destinée à satisfaire la duchesse de Brabant, qui réclamait les arrérages de son douaire (2). Le 23 août précédent, une députation des villes de Mons, de Valenciennes, de Maubeuge et de Binche s'était rendue à La Haye et avait communiqué au duc Albert, en présence de ses fils, le comte d'Ostrevant et l'élu de Liège, les lettres que ces villes avaient reçues d'Antoine, gouverneur du Brabant, au sujet de ce douaire (3).

---

(1) M. Le Glay, *Notice sur la démolition juridique du château d'Écaillon*, dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. III, p. 78.

(2) Jeanne, fille du duc Jean III de Brabant, avait été mariée en premières noces à Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, qui fut tué à la bataille de Staveren en Frise, en 1345. Elle épousa en secondes noces Wenceslas, duc de Luxembourg, qui mourut le 7 décembre 1383. Cette princesse mourut à Bruxelles le 1er décembre 1406.

(3) Cette affaire ne se termina que par une convention du 11 août 1409 entre le duc Jean de Bourgogne, comte de Flandre, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et Antoine, duc de Brabant et de Limbourg. En vertu de cette convention, le duc de Brabant devait recevoir du comte de Hainaut une somme de 70,000 écus pour toutes ses prétentions à l'égard des arrérages du comté de Hainaut, tant pour le douaire de la duchesse Jeanne que pour les réparations des villes et châteaux de Binche, d'Aymeries, de Raismes, de Taisnières, etc. (Original, sur parch., avec traces de sceau en cire rouge, dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons.) Voir les Annexes, nos 142 et 146. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 381.

En même temps, la puissance de la maison de Bourgogne commençait à se faire sentir dans nos provinces et les affaires de France occasionnaient des passages continuels, dans le Hainaut, d'armées indisciplinées se livrant aux plus abominables excès.

Sur ces entrefaites, Albert de Bavière mourut à La Haye le 12 décembre 1404 (1), après avoir gouverné les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande et la seigneurie de Frise, pendant quarante-six ans, comme tuteur de Guillaume III (juin 1358-1389) (2), puis comme souverain. Ce long règne fut désastreux pour les pays que nous venons de citer. On a reproché, non sans raison, au duc Albert un orgueil excessif, un caractère violent, un fiévreux désir de vengeance dont le meurtre du sire d'Enghien (3) fournit la plus triste preuve. Ses prodigalités ruinaient ses pays et sa famille.

Un historien a dit que « les funérailles d'Albert se firent sans pompe et presque honteusement (4) ». Nous ne savons sur quoi repose cette allégation; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'à Mons on fit au défunt, les 22 et 23 décembre, les obsèques dues à son rang et avec toutes les cérémonies suivies au décès du prince souverain (5). Les dépenses du deuil de la cour de Hainaut furent, comme d'usage, supportées par la recette générale du comté et

---

(1) *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 241.

(2) Guillaume III mourut au commencement de l'année 1389. Voyez *Cartulaire* précité, t. II, p. 421, note 2.

(3) 21 mars 1364. — Voy. l'*Histoire de la ville d'Enghien*, par M. Ernest Matthieu, t I, pp. 76 et suiv.

(4) J.-E. Vandervin, *Histoire du comté de Hainaut*, t. III, p. 118.

(5) Voyez les annexes nos 89, 107 et 109.

s'élevèrent à une somme importante pour l'époque (1).

Profitant de la mort du duc Albert et des embarras financiers dans lesquels se trouvait son successeur, voulant surtout empêcher l'inauguration de celui-ci en Hollande, le sire d'Arckel avait rompu le traité de 1402 et levé l'étendard de la révolte. Sans perdre de temps, le nouveau souverain alla mettre le siège devant les forteresses d'Hagestein et d'Éverstein où Jean d'Arkel avait placé de fortes garnisons.

Au mois de mai 1405, la ville de Mons adressa au nouveau comte de Hainaut une lettre à laquelle il répondit en termes affectueux (2).

IV.

En juin, le duc Guillaume se mit en route pour le Hainaut. Le 10 juillet, il fit son entrée joyeuse à Mons où il prêta les serments ordinaires et, après avoir présenté le drap d'or traditionnel à l'église de Sainte-Waudru, il reçut les hommages qui lui étaient dus en qualité de prince souverain du pays (3). Le 11 (4), il fut inauguré à Soignies,

---

(1) On trouve aux annexes un relevé des noms des personnes qui portèrent le deuil du duc Albert. Ce relevé fait voir quelle était alors la composition de la cour du comte de Hainaut. Annexes, n°s 23 à 32.

(2) Le héraut, chargé de remettre au duc la lettre de la ville de Mons, le trouva à Vianen. Annexes, n° 111.

(3) Actes contenant la teneur des serments prêtés par le duc Guillaume à l'église de Sainte-Waudru et à la ville de Mons. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, pp. 253-257.

(4) Le 2 juin, d'après Vinchant, mais cette date est fautive, de même que celle que cet annaliste assigne à l'entrée du duc à Mons. T. III, p. 5. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 257.

le 12 à Maubeuge et le 13 au Quesnoy. Le 21 du même mois, il prit possession de sa bonne ville de Valenciennes et jura de maintenir les anciens privilèges, us et coutumes de la ville, de ses bourgeois et *masuyers* (1).

Ces cérémonies étant accomplies, le duc Guillaume assembla les États de Hainaut, le 26, en son hôtel de Naast, à Mons, pour les requérir de voter une aide (2). En même temps, une armée fut mise sur pied pour se rendre aux sièges d'Haghestein et d'Éverstein.

Un chapitre de dépenses du compte de la recette générale de Hainaut donne de curieux détails sur cette expédition (3). Voici, d'après ce document, quelle était la composition de l'armée hainuyère :

Le sire de Ligne avait.	33	lances.
Le sire de la Hamaide	32	»
Le sire du Quesnoy.	30	»
Le sire de Vertaing.	10	»
Fierabras de Vertaing.	8	»
Le sire de Moncheaux	6	»

(1) Cartulaire dit *Livre noir*, fol. vij^{xx}xvj. — Bibliothèque de la ville de Valenciennes. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 259.

On trouve dans le compte de la recette générale du comté de Hainaut, du 1er septembre 1407 au 1er septembre 1408, fol. 53 (archives départementales du Nord, à Lille), l'article de dépense que voici : « Pour l drap d'or que monseigneur donna de grasce al église Saint-Jehan en » Valenchiennes, à sen joyeux avènement en celi ville, quant il y fist ser- » ment, a esté rabatut pour celui drap à leditte église, par l'ordenance » don conseil monseigneur, sur l'ayde que elle fist à monseigneur avœcq » les autres prélas, environ le Noël l'an iiij^{c} et iiij. . . ix l. vj s. x d. »

(2) Cette aide ne fut accordée qu'en septembre.

(3) M. Gachard avait appelé l'attention sur ce chapitre, dans son *Rapport sur les archives de Lille*, p. 81. Annexes, n°s 33 à 88.

Hoste d'Écaussines	4	lances.
Guillaume de Lalaing.	7	»
Englebert d'Enghien, écuyer . . .	6	»
Le sire de Honcourt	7	»
Tristan de la Motte.	3	»
Le sire de Cantain	3	»
Philippe de Lens	9	»
Jacques de Floyon, bailli des bois. .	2	»
Lardenois de Donstienne et Jean de Fantignies	2	»
Henri de Wargnies et Moruweis . .	2	»
Lancelot de Sommaing.	2	»
Évrard de la Haie, écuyer.	5	»
Jean de la Gliseulle et Jean de la Haie	2	»

Broiant de Fais, Thivekin de Roghignies, Gilles de Goegnies et leurs valets.

Nicolas de la Bouteillerie et deux compagnons de l'hôtel monseigneur.

Guillaume l'armoyeur de Mons (1).

Hanin, le héraut de monseigneur.

Le héraut de Valenciennes.

Le héraut de monseigneur de Ligne.

Jean Cauffechire, du Quesnoy.

Six harnais de fermes d'abbayes pour le transport des tentes et des armures prêtées par la ville de Valenciennes.

Huit arbalétriers de Mons et leurs valets.

Dix arbalétriers de Valenciennes, neuf valets et un moine avec eux.

Quatre arbalétriers d'Ath et six valets.

---

(1) L'armurier du château de Mons.

Deux arbalétriers du Quesnoy et trois valets.

Quatre harnais pour le transport des tentes et des traits de la ville de Mons. Huit valets, seize chevaux.

Deux harnais menant la tente, les arcs, les pavois, les armures et harnais des arbalétriers de Valenciennes.

Six compagnons charpentiers de Mons.

Six compagnons charpentiers de Valenciennes.

Mathieu Piersiaul, sergent des corvées.

Pierre d'Ernemude, fourrier, et son valet.

Cette petite armée partit dans la première semaine d'août. Elle se dirigea par Ath sur Termonde et Anvers, pour s'y embarquer. La flotte se composa de dix-sept navires.

Les Hainuyers étaient de retour au commencement de septembre. Hagestein et Everstein ne se rendirent toutefois qu'après une défense héroïque, le 21 décembre 1405. Le duc Guillaume et son allié, l'évêque d'Utrecht, avaient fait des efforts inouïs pour vaincre. Aussi la capitulation fut-elle des plus rigoureuses. Dans un moment de désespoir, le seigneur d'Arkel vendit sa terre au duc de Gueldre.

V.

Au milieu des difficultés que lui causait son entreprise contre les Liégeois (1), le duc Guillaume s'opposa par tous les moyens dont il pouvait disposer en Hollande, à l'aliénation de la terre d'Arkel. Il en résulta une complication de faits des plus déplorables.

Un dissentiment éclata entre Jean d'Arkel et Guillaume,

---

(1) Voyez : *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. IV, p. 85.

son fils. Celui-ci se soumit au duc Guillaume et, avec l'aide du duc de Clèves, il se fit recevoir à la seigneurie d'Arkel par les habitants de Gorcum, le 29 mai 1407. Jean d'Arkel voulut se venger en mettant le siège devant cette ville. C'est ce que rappelle une lettre adressée aux bonnes villes du Hainaut par Guillaume d'Arkel (1).

Étant à Gorcum, le 7 avril 1407, le duc Guillaume avait accordé aux villes de Gorcum, de Leerdam et au pays d'Arkel des lettres par lesquelles il confirmait leurs privilèges (2). Le 2 mai suivant, il requit les nobles et les bonnes villes du Hainaut de sceller ces lettres avec lui et plusieurs de ses nobles et de ses bonnes villes de Hollande et de Zélande. Le traité fut, en effet, corroboré par l'apposition des sceaux de Jean, duc de Touraine et comte de Ponthieu (3), de Jean de Bavière, élu de Liège, d'Englebert, comte de Nassau, seigneur de Breda, de Jean, sire de la Hamaide, d'Anseau, sire de Trazegnies, du sire du Quesnoy, d'Eustache de Vertaing, de Philippe de Wassenaar, burgrave de Leyde, d'Arnould d'Egmont, sire d'Ysselstein, de Florent de Hamesteden et de Galmarde, de Hugues, sire de Heenbick, de Wallerand de Bréderode et de plusieurs bonnes villes (4).

Survint la réconciliation de Jean d'Arkel et de son fils, après laquelle la guerre se poursuivit entre le comte de Hollande et le duc de Gueldre. De part et d'autre, on

(1) Cocqueau, *Mémoires sur la ville de Valenciennes*. Annexes, nos 147 à 149.

(2) Van Mieris, *Groot charterboek der graaven van Holland, van Zeeland en heeren van Vriesland*, t. IV, pp. 55 et suiv.

(3) Marié en 1406 à Jacqueline de Bavière, fille du duc Guillaume.

(4) *Inventaire des archives des États de Hainaut* (Mons, H. Manceaux, 1884, in-4°), t. I, p. LXXVI. — Cocqueau, volume cité, pp. 9 et 10.

rétablit les fortifications et on en éleva de nouvelles. Des subsides furent votés, au commencement de l'année 1412, par les États de Hainaut et par la ville de Valenciennes, pour l'entretien des garnisons des forteresses de Hollande et de Zélande (1).

Après des actes d'hostilité qui se continuaient presque sans relâche, la paix fut heureusement annoncée (2). Par des lettres du 26 juillet 1412, la ville de Gorcum et la seigneurie d'Arckel furent définitivement cédées en toute propriété au duc Guillaume de Bavière, comte de Hollande, moyennant une rente de deux cent mille écus qu'il prit l'engagement de payer à Renaud, duc de Gueldre et de Juliers, devenu désormais son allié et son ami (3). De son côté, le duc de Gueldre abandonna à Guillaume d'Arkel la seigneurie de Voorne et lui assigna une pension annuelle de 5,000 florins sur le péage de Lobek ou Lobith. Quant à Jean d'Arkel, père, il fut exclu du traité. Le duc Guillaume avait voué une haine implacable à ce vassal félon (4).

(1) Annexes, nos 138, 139 et 150.

(2) Ibid., no 145.

(3) Van Mieris, t. IV, pp. 206 et suiv.

(4) L'auteur anonyme de la *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont* (publiée dans le tome IX de la deuxième série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*) parle en termes très sévères de la conduite du duc Guillaume en Hollande. On y lit : « En ce temps régnoit en Hollande » Guillame, duc en Bavière, conte dudict Hollande, homme fel et cruel, » lequel dez sa jonesse se benda allencontre du duc Albert de Bavière, son » seigneur et père. Il estoit envieulx que les seigneurs et nobles de Hollande prospéroient et estoient en repos. Il print et osta au seigneur de » Wassenaer le principal droict qu'il avoit en la ville de Leyden. Il feit » prendre prisonier le noble seigneur messire Jehan d'Arkel, qu'il tint » dix ans prisonnier. Il volut aussi imposer quelque cryme au seigneur » d'Egmont, cerchant toutes occasions pour luy faire du mal..... »

ANNEXES.

A.

Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut, déposés aux Archives départementales, à Lille.

I.

Compte d'Aimeri Vrediaul, receveur du comté de Hainaut, du 16 novembre 1400 au 1er septembre 1401 :

1. « Au Bastart, varlet monsgr Daniaul de le Poulle, fu délivret, le ije jour dou mois de march darain passet (1), présent Ernoul Righault, pour faire les frais de lui, j varlet et leur ij chevaus, et ossi ij poullains qu'il mena à le Haíe en Hollande à monsgr le ducq, pour le terme de xviij jours entirs, parmy passages d'iauwes, xvj escus de Haynnau, vallent à xxiij s. le pièce . . . . xix l. iiij s. »

II.

Compte du même, du 1er septembre 1401 au 1er septembre 1402 (2) :

2. « Parties paiies pour les frais et despens de pluiseurs chevaus de harna de cours d'abbéyes qui, par coruwées, sont aleit et venut al ostel *au Pourchelet* à Mons, tant pour mener vins, poissons et autres pourvéances qui sont venues de Hollande et d'ailleurs en l'ostel monsigneur au Kesnoit, les malles, coffres et jeuwiaus monsgr d'Ostrevant et medame, quant il sont

(1) 2 mars 1401.

(2) Il existe un exemplaire de ce compte aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

allet et venut à Mons, etc., comme en menant pluiseurs manières de harnas et hestrielz nécessaires à monsigneur et à aucuns signeurs dou pays touchans le voyage de Hollande contre le signeur d'Ercle.

3. « A Loys le Sellier, pour une selle dorée noefve qu'il délivra à Selante, pallefrenier monsgr, le jour que messire passa par Binch pour aler en Hollande, et li dessusdit Selante et pluiseurs autres varlez monsgr en menèrent ses chevals de Mons en Hollande : cousta liditte selle dorée iiij couronnes de France, qui vallènt. . . . . cxiiij s. »

(Fol. 51).

4. « Pour porter lettres de par medame d'Ostrevant, en le seconde sepmaine de juing en Hollande, à monsgr d'Ostrevant.

5. « *Item*, porter lettres de par medame au receveur des mortesmains le journée que nouvelles vinrent que le forterèce de Ghorikem (1) estoit rendue.

6. « Pour les frais d'un cheval de coruwée que Butors chevaucha quant il vint faire appareillier les très et tentes à Mons, pour mener en Hollande, le vje jour dou mois de juing.

7. « Pour les frais de xx kevaus à v kars de pluiseurs cours, pour mener les treis, tentes et harnas de wière monsigneur à Condet, pour le wière qu'il entendoit à faire en Hollande contre le demisiel d'Ercle et ses aidans et compliches, mais adont ne lendemain ne peurent kierkier pour chou que Butors n'estoit encore venus, et que messires d'Ostrevant estoit nouvellement revenus de Hollande au Kesnoit : se leur fist-on, le xiiije jour doudit mois de juing, mener faisseaux de branckes de kesnes dou bos de Mons al ostel de Naste, et lendemain kierkier lesdis harnas de wière et les menèrent oudit lieu à Condet.

8. « Pour les frais de iiij chevaus au kar de le court de

---

(1) Gorcum.

Harmigny, liquel vinrent à Mons pour mener le tente, ars et harnas des arballestriers de Mons à Condet pour leditte wière.

9. « Pour les frais et despens de xxiiij chevaux à vj kars, liquel le xviij^e jour doudit mois de juing revinrent de Condet à Mons ù menet avoient les treis, tentes et harnas de wière monsigneur et ossi l'artillerie de chieus de Mons.

10. « Pour les frais de iiij chevaus au kar de le court de Hubierfosset, lequel le xve jour dou mois d'aoust au giste vint à Mons, pour mener les armeures et harnas messires Pinkart de Hérimés et ses gens à Condet, pour aller en l'ost de monsigneur al encontre dou demisiel d'Arcle.

11. « Pour porter lettres de par le receveur de Mons à sen lieutenant à Ath, le xxvj^e jour de septembre, lui senefier qu'il envoiast des cars à Mallines pour ramener ses harnas de wière et des signeurs qui servis avoient monsigneur devant Ercle.

12. « Pour les despens d'un cheval que li gent monsigneur laissièrent le nuit dou Noël al ostel *au Pourchelet,* que adont messires revint de Hollande. »

III.

Compte de Robert Crohin, receveur du comté de Hainaut, du 7 décembre 1402 au 1er septembre 1403 :

13. « A Pierrart Wallebecq, pour iij escus de joustes, liquel avoient estet froissiet et desront à le fieste de joustes qui fu en Hollandes, au may, refaire et remettre à point, et pour otel faire à le targette mons^{gr} à le fieste de joustes à Mons, à le Trinitet, acordé à lui en lx s. »

(Fol. 26 v°).

14. « A Jehan le Boulit, pour xxxviii pièces, que agrapes que roches à jouster, pour le fieste de le Haie et le deraine fieste de Mons, redrechier, renacherer et rapointier, à iij d. de le pièce l'un parmy l'autre, sont . . . . ix s. vj d.

15. « A Jehan de Ghois, pour ij paires d'espourons à jouster

raparillier et rémettre à point pour les joustes de Hollandes, ij s. vj d., et pour otel de II paires pour les joustes de le pourchession à Mons, ij s. vj d. Sont . . . . v s.

16. « A Willaumes de Jullers, haubrigeur, liquels fu mandés pour aller en Hollande, pour ouvrer de sen mestier as joustes qui furent en Hollandes, au mai darain passet, en lequèle voie demora, allant, séjournant et retournant à Mons, par xxxij jours . . . . vj l. »

(Fol. 27).

17. « A Jehan Broket, lequel s'en alla de Mons avœcq le harnas en Hollandes, quant menés y fu as joustes de may, pour ycelui warder et ramener : en lequelle voie demora allant, séjournant et retournant par xxii jours, accordet de sen sollaire, en . . . . iiij l. x s.

18. « Pour le solaire dou clercq qui les parties pour le cause dou harnas de joustes et de wière dessusdit escripsi en II parties . . . . xviij s. »

(Fol. 27 v°).

19. « A Louis dou Pont, siellier, demorant à Mons, pour pluiseurs parties d'ouvrages de sen mestier qu'il a livrées et qu'on a pris et accattet à lui ou terme de ce compte, c'est assavoir : pour une noefve selle, le bride et le harnas à ce servans, délivret au command medame d'Ostrevant, dit par Sassignies, sen clercq, en le fieste de le Toussains, à Mons, à Johannes le harpeur meditte dame, avœcq I cheval, cousta VI l. tourn. Pour II noefs harnas et II noefves brides, couvers de vremeil et blancq drap délivret adont à Butor le fourier mons^gr^, coustèrent ix l. *Item,* pour une noefve selle estoffée de harnas et de bride, à ycelle appertenant, pris par Selmete, varlet del estaule mons^gr^, environ le Noël, pour mettre sour I cheval que messire donna à I escuyer demorant viers le Bolleducq, appiellet Jehan van Gastelle, cousta vi l. Pour une selle

noefve qu'il livra pour une haghenée madame, qui vint de Mourmail, liquelle estoit adont ou séjour à Mons, cousta lx s. Pour I noef harnas pris par ledit Selmete, qui fu mis à une vièse selle et donnet avœcq I cheval, si comme lidis Selmete disoit, cousta xl sols. Pour I noef peniel, une paire d'estriers et d'estrivières, I noef keustier, iiij longues et II cengles prises par ledit Selmete, xl s. Pour une nueve selle estoffée de brides, harnas à ce appartenant, pris à lui par Selmete, lequelle il mist sur I coursier que mons[gr] fist donner au signeur de Heukelem de Hollande, vj l. Pour I harnas de sielle et une bride estoffée de drap de II couleurs, que madame fist donner à Coppe Miauwe, sen messagier, cousta iiij l. x s., et pour une selle estoffée de bride et harnas à ce servans, qui fu accatée et délivrée à Hermant le messagier mons[gr], qui devoit chevauchier en Hollande, iiii l. x s. Sont en somme de ces parties :

xlij l. »

(Fol. 45).

IV.

Compte du même, du 1er septembre 1403 au 1er septembre 1404 :

20. « A Jehan Pesqueriau, pour le leuwier de sen cheval, que Gérardins li mareschaus dou séjour chevaucha en Hollande avœcq les destriers dou séjour qui furent menet à le Haye, as joustes qui y furent as quaresmiaus (1) : se le tint par xxv jours à iij s. vi d. le jour, sont . . . . iiij l. vij s. vj d. »

(Fol. 69.)

21. « A Jaquemart de Thuing, pour le leuwier de sen cheval, que Husekins, messagiers mons[gr], eult en alant de Mons en Hollandes et revenir arrière au Quesnoit, que mons[gr] d'Ostrevant lui envoya porter lettres à mons[gr] sen père, environ

(1) *Quaresmiaus*, le mardi gras.

le moyenne de décembre, par xii jours audit pris, sont. xlij s.

22. « Au galochier, pour le leuwier de sen cheval que Hermans li messagiers mons[gr] a heut par ij fois, l'espasse de xv jours, en allant en Hollandes et en France, audit fuer, monte . . . . lij s. vj d. »

(Fol. 69 v°.)

V.

Compte de Robert Crohin, receveur du comté de Hainaut, du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405.

Deuil du duc Aubert.

23. « A Denis Payen, détailleur de draps demorant à Mons, pour pluiseurs parties de noirs draps pris et accatés à lui par le recheveur, au commant ma très redoubtée dame le ducesse, pour faire le livrée dou doel no très redoubté signeur, mons[gr] le ducq Aubiert, dont Dieux ait l'âme, liquel trespassa environ le Noël darain passet : lesquelles parties de draps avœcq pluiseurs autres furent et ont estet délivrées, au commant madite dame, en se taillerie au Caisnoit, à Willaumes de Gheldres, sen cambrelent, liquels les a départies et délivrées, à sen commant, à pluiseurs chevaliers, dames, damisielles et escuyers, tant chiaux del hostel madame comme autres, à pluiseurs vallés et offiscyers de sen hostel, si comme : boutilliers, keux, panetiers, chiriers, faukeniers, vallés d'estaules, paiges et autres qui dénommet sont chi-apriès en ce compte. (*Suit le détail des draps fournis par Denis Payen et par des marchands de Valenciennes, et dont le montant des prix s'élève à 914 livres tournois.*)

(Fol. 38 v°.)

24. « A Jehan de Malines, pour i noir sattin accattet à lui, pour fourer le couverture del un des cars medame, quant aller

s'en dut en Hollande : cousta vii couronnes dou Roy, qui vallent . . . . xj l. vj d. »

(Fol. 39).

25. « Et est assavoir que les parties de draps noirs et blancs accattés chi-devant ont estet départit et délivret à pluiseurs personnes dont li non s'ensuiwent chi-apriès. Premiers, mons^gr de le Hamaide, le signeur de Lalaing, messire Brongnart de Haynin, prouvost dou Quesnoit, le signeur de Montigny, messire Robiert de Vendegies, messire Jacquème de Sars, prouvost de Mons, le bailliu des bos, maistres Nicolles, Jacques de Herchies, Simon de Kiévraing, Englebiert d'Enghien, Phelippe de Lens le jouene, Graume Lardenois de Donstievène, Henry de Wazenaire, Lœys de Monfort, Jehan de Markette, Thierry d'Espaigne, Jehan de Fantignies, Malapiert de Sivry, Bauduin le Coustre, Henry de Wargny, madame de Gommignies, madame de Feluy, le demisielle de Kiévraing, le demisielle de Cantin, le dame de Hellin, demisielle Lisebeth de Wousuycq, demisielle Margheritte de le Sauch, demisielle Cointe Allekine, madame de le Hamaide, le demisielle de Waignonville, demisielle Margherite de Gheldres, Catheline de Tournay, Jehanne Marchande, Ysabiaux no mère, Loeys fil bastart mons^gr, messire Gérart cappellain, Sassignies, secrétaire medame, Wallerant dou Bos, Tristrant clercq, Malapiert Plaume le cambrelent, Franchekin le panetier, Willeaume de Gheldres, Piettre dou Gart, Jehan Loste, Piettre Modart, Thieuskin le Keus, Hellin de le wardereube, Gillis le pallefrenier, Jakemart le keus, Biétremieu le keut, Frekin Fastret, Copin Hainin, Loussart, Jehan Alberecht, Nicollas le boutillier, Woltre le keut, Pierrart de le wardereube, Lunclastre, Willekin de le Saule, Diericq dou Frain, Huskin le cambrelent, Gierkin le fournier, le maistre bouchier, mons^r Coppeman le harpeur, i vallés à mons^gr le bailliu et à i vallés de Valenchiennes qui mener devoient les chevaus de le litière no demisielle de Haynnau, Robin le Fores-

tier, Colinet Maltuet, Mikiel de le boutillerie et sen serouge, Colart Memaite, Robiert dou car, Herman le careton, Piettre leur compaignon, Padot, Henri le faukenier, Gillekin le broudeur, Espinette, les II sos et leur maistre, Gillot le forestier, Lupart wallet de cambre, Amant le trompette, Hanelet Tieuskin, le méneustreur, Baudechon de Fantignies, Ghesper, Willeaume Wouderdoins, Sausset, Biaumont, Willekin Kevauel, Evredet, Le grant Ziau, Hugues le messaigier, Jacquemart Coret, Maiselant Copehaine, Willaume le messagier, Noulet le clercq de le cappielle, Jacquemart le portier, Jehan de Goy, Henry le wardere des jumens, le behargiron, I moisne de Saint-Pol qui est conpains au confiesseur madame, Rollant le peskeur, Jehan le Noir, Biekefier le faukenier et ses III vallés.

26. « *Item,* en fu délivret, pour couvrir II sommiers, VI aulnes de brunette; pour le littière no demisielle couvrir, fu délivret xx aulnes d'otel drap; à maistre Jehan le Mie, pour fourer se cotte, v alnes de blanket; à Jehan Allart, pour otel, v alnes; à Jehan Rabardiau, pour otel, v alnes.

(Fol. 39 v°).

27. « Au devant nommet Denis Payen, pour autres parties de draps prises à lui et délivrées, au commant medame, à pluiseurs, pour le livrée dou devantdit doel, qui point ne furent délivret des draps devantdis, si comme : à Jehan Seuwart, de Mons, VII alnes de brunette de Lière, à xxvj s. viij d. l'ausne. *Item,* pour v aulnes de brunette pour Hennaut le messagier mons^gr^, à xvj s. l'ausne. *Item,* pour iiij aulnes et demie de blanket délivret à lui, pour fourer, à viij s l'ausne. *Item,* v alnes d'otel drap de brunette, à xiiij s. l'ausne et iiij alnes-demie de blanket, pour fourer, à viij s. l'ane, pour le fil Pellegrin faire une cotte. *Item,* pour v alnes de brunette délivret à Piètre d'Ernemude, à xviij s. l'ausne, et v alnes de blanket à lui délivret, pour fourer, à viij s. vj d. l'ausne. *Item,* pour Jehan Alemain v alnes d'otel brunette audit pris et v alnes

d'otel blanket, pour lui fourer, audit pris. Pour Jehan Canart, vi alnes de brunette de Lière, à xxvj s. l'aune, et pour vi alnes de blanket, pour lui fourer, à viij s. vj d. l'ane. *Item*, pour Jehan de Mons, de Malines, v alnes de brunette à xviij s. l'ane, v alnes et iii quartiers de blanket, pour fourer se cotte, à vij s. vj d. l'ane. *Item*, pour messire Henry Jomin, cappelain dou Caisnoit, vii alnes de brunette de Lière, à xxviij s. l'ane. *Item*, pour ledit Denis meisme, v alnes de brunette, à xviij s. l'ane et v alnes de blanket, pour fourer se cotte, à viij s. vj d. *Item*, pour Gérart le poindeur, iiii aulnes et demie de brunette à xviij s. l'ane et iiii alnes-demie de blanket pour lui à viij s. vj d. l'ane, et pour Henry le messagier dou Caisnoit v alnes de brunette à xv s. l'ane et iiii alnes et demie de blanket pour fourer, à viij s. l'ane. Montent ces parties as pris susdis : lxxviij l. xij s. vj d. t.

28. « Audit Denis, pour vi alnes et i quartier de blanket fin drap accattet à lui environ le Ste Cateline pour no demisielle de Haynnau, à xxviij s. l'aune; monte : viij liv. xv s. *Item*, pour une alne de blanket drap, pris le jour St Andrieu par Copin le cambrelent mons[gr], pour fourer wans pour mondit signeur, xviij s., et pour iiii alnes d'autre blancq drap pris adont par ledit Copin, pour fourer wans d'oisiel à vij s. vj d. l'ane; sont : xxij s. vj d Montent ces parties . . . . x liv. xv s. vj d.

« A lui, pour xj alnes et demie de fine brunette accatet et pris à lui par Jehan le cambrelent mons[gr], le ixe jour dou mois de jullet, pour mondit signeur meisme viestir, à xl s. l'ane; sont : xxiij liv. *Item*, pour xvij alnes et demie de noir drap pris adont par ledit cambrelent, pour faire cauches pour les paiges et vallés d'estaule mons[gr], à xviij s. l'ane; sont : xv liv. x s. *Item*, pour iii sustannes entires que lidis cambrelens prist adont, au commant de mons[gr], pour faire pourpoins as paiges susdis; coustèrent : ix l. xviij s. vj d. Et pour iii alnes de blancq drap vremeil et vers, pris le iie jour d'aoust, dont on fist caperons pour les carpentiers qui s'en allèrent adont

avœcq les trefs en Hollande, à xij s. l'ausne, xxxvj s. Montent ces parties en somme . . . . l liv. ix s. vj d.

29. « A Jehan de le Haie, drapier, pour v alnes de noir drap à xi s. l'ane et pour iiii alnes et demie de blanket à viij s. vj d. l'ane, accattet à lui le jour des Rois et délivret adont, au commant medame, à sen aumonsnier, pour lui faire une cotte; sont, à ces pris . . . . . . iiij l. xiij s. iij d.

30. « A Jehan de Lattre, demorant à Valenchiennes, pour vij alnes et i quartier de brunette de Lière délivret à mons[gr] de Monchiaux, pour se cotte de le livrée dou doel ledit mons[gr] le duc Aubiert, à xxvij s. l'ane. *Item*, pour otel, pour le maistre de le Monnoie, vj alnes d'otel brunette, à ce pris. *Item*, pour Jakemart de le Kiese, Pierrart Guiot, adont xi alnes d'autre brunette à xiiij s. vj d. l'ane. *Item*, pour le Frison qui est à Hanon (1), iiii aulnes d'otel drap à ce pris. *Item*, pour iii alnes de blanket pour fourer pour li, à viij s. l'ausne. *Item*, pour v alnes et demie de brunette pour Haynin le hiraut, à xiiij s. vj d. l'ane. *Item*, iiii alnes de brunette pour le Hollandois de Saint-Jehan, à xj s. l'ane. Montent ces parties asdis pris, parmy vj sols viij d. payés pour le fachon de le cotte doudit Hollandois. . . . . xxxvj l. ix s. viij d.

(Fol. 40).

31. « A Jehan le Flamencq, drapier, demorant à Valenchiennes, pour xv alnes et demie de brunette de Lière accattet à lui, ou mois de décembre, et délivret adont à maistre Jaquème Barret et Jehan de Malines, pour leur cotte de le livrée dou doel ledit mons[gr] le ducq, à xxvj s. l'aune, xx liv. iij s., et pour xj alnes de noir drap de Tournay, adont accattet et délivret à Jakemart Brasin, peskeur à mons[gr], et Jehan Oudart, pour leur cotte de leditte livrée, à xvj s. l'ausne, viij liv. xvj s. Sont en somme . . . . . . xxviij l. xix s. t.

(1) L'abbaye d'Hasnon.

32. « Pour v ausnes de noire brunette accattet le iij^{e} jour d'avril et délivret à maistre Jehan le barbieur dou Caisnoit, à xv s. l'ane, pour lui faire une cotte de leditte livrée, avœcq v alnes de blanket qui délivret li ont estet chi-devant, pour ycelle fourer . . . . lxxv s. »

(Fol. 40 v°).

Siège d'Haghestein en Hollande.

« *Rendaige d'argent fait pour les gaiges de pluiseurs seigneurs, nobles et gens d'armes du pays de Haynnau, qui en le première sepmaine dou mois d'aoust* xiv^{c}v *partirent de ce pays, pour aller en l'ayde de monsigneur le ducq devant le ville et forterèche d'Haghestaine en Hollande, contre le signeur d'Ercles.*

33. « A mons^{gr} de Lingne, fu adont délivret pour ses wages de xxxiij lances qu'il avoit de se kierke, pour le terme de xii jours, à xx s. t. le jour pour cascune lance. Sont, parmy xx liv. tournois qui adont ossi li furent délivrés pour son estat . . . . iiij^{c}xvj liv. t.

34. « A lui, fu adont délivret, au commant mondit signeur, présent le recheveur des mortesmains, sur ce et en tant mains de ce que mesdis sires lui puet devoir à cause des siervices qu'il li a fais en tamps passet ès gières qu'il a euwes, c couronnes dou Roy, qui valent à xxxj s. vj d. le pièce. clvij l. x s.

35. « A mons^{gr} de le Hamaide fu adont délivret pour ses wages de xxxij lanches qu'il avoit avœcq lui de se kierke, pour le terme de xij jours, xx s. t. pour cascune lance le jour, et se li fu délivret adont, pour sen estat, xx liv. t. Sont. iiij^{c} iiij liv.

36. « A monsigneur dou Caisnoit, adont, pour ses wages de xxx lanches qu'il avoit de se kierke, pour ledit tierme et audit pris; sont, parmy xx liv. qu'il eut adont pour sen estat . . iij^{c} iiij^{xx} liv.

37. « A lui fu adont délivret, au commant mons^gr meisme, présent le recheveur des mortesmains, sour cou que messire li pooit devoir à cause des armées qu'il a faites ès wières que mesdis sires a eut en tamps passet, ij^c couronnes dou Roy, qui vallent, au pris devantdit . . . . iij^c xv liv.

38. « A mons^gr de Viertaing délivret adont, pour ses wages de x lanches qu'il avoit de se kierke pour le tierme de xii jours audit pris, et pour sen estat délivret xij liv. t. Sont . cxxxij l.

39. « A mons^gr Fierabras de Viertaing, pour ses wages de viij lanches qu'il avoit de se kierke, fu délivret adont, pour ledit tierme, xx s. t. le jour pour cascune lanche. Sont: iiij^xx xvj liv.

40. « A lui fu délivret, au commant mons^gr, tant pour sen estat comme pour autre cose, xxx couronnes dou Roy, qui vallent au pris devantdit . . . . xlvij l. v s.

41. « A mons^gr de Monchiau fu délivret adont, pour ses waiges de vj lanches qu'il avoit de se kierke pour ledit tierme et audit pris, sont . . . . lxxij liv.

42. « A mons^gr Hoste d'Escaussines fu délivret adont, pour ses waiges de IIII lanches qu'il avoit de se kierke, pour ledit tierme et audit pris, sont . . . . xlviij l.

(Fol. 63 v°).

43. « A monsigneur Willaume de Lallaing, pour ses waiges de vii lanches qu'il avoit de se kierke, délivret pour ledit tierme et audit pris, sont, parmy vij liv. pour sen estat, iiij^xx iiij liv.

44. « A Englebert d'Enghien, escuyer, délivret pour ses waiges de VI lanches qu'il avoit de se kierke, pour ledit tierme et audit pris, monte, parmy xii liv. à lui délivrées pour sen estat. . . . . iiij^xx iiij liv.

45. « A monsigneur de Honcourt délivret pour ses waiges de vii lanches qu'il avoit de se kierke, pour ledit tierme et audit pris; sont . . . . iiij^xx iiij liv.

46. « A monsigneur Tristrant de le Motte fu délivret adont,

pour ses waiges de III lanches, pour le tierme devantdit et au fuer susdit; sont . . . . xxxvj liv.

47. « A monsigneur de Cantaing délivret adont, pour ses waiges de III lanches pour ledit tierme et au pris devantdit sont . . . . xxxvj liv.

48. « A Phelippe de Lens fu délivret adont, pour ses waiges de IX lanches qu'il avoit de se kierke, pour le tierme devant dit et audit pris; sont, parmy c sols pour sen estat . cxiij l.

49. « A Jacques de Floion, bailliu des bos, pour ses waiges de II lanches, pour ledit tierme et audit fuer; sont . xxiiij l.

50. « A Lardenois de Donstievène et Jehan de Fantignies délivret adont pour leur waiges de II lanches, pour ledit tierme et audit pris; sont, parmy iiij l. pour sen estat: xxviij l.

51. « A Henry de Wargny et à Moruweis délivret adont pour leur waiges de II lanches, pour ledit tierme et audit pris, parmy xl sols délivrés audit Moruweis, pour faire mener oultre en l'ost leur chevaux . . . . xxvj l.

52. « A monsigneur Lanselot de Sonmaing délivré adont pour ses waiges de II lanches, pour le tierme devantdit et audit pris; sont . . . . xxiiij l.

53. « A Évrart de le Haie, escuyer, fu délivret adont pour ses waiges de v lanches qu'il avoit de se kierke, pour ledit tierme et audit pris; sont, parmy x liv. pour sen estat: lxx l.

54. « A Broiant de Fais délivret pour les frais de lui, Tivekin de Roghignies, Gilles de Goegnies, leur vallés et chevaux allant oudit lieu en Hollande, ou sierviche mondit signeur, xxj couronnes dou Roy valant audit pris: xxxiij l. xviij s.

55. « A Niclais de le Boutillerie et II compaingnons avœcq lui del hostel mondit signeur, délivret adont, pour faire leur frais allant oudit pays de Hollande oudit sierviche . . viij l.

56. « A Willaume l'armoieur de Mons délivret pour faire ses frais allant oudit lieu de Hollande, ou commant mons[gr], pour aidier à warder et remettre à point le harnas mondit signeur: xl s.

57. « A Hanin le hirault mons^gr^ délivret pour ses frais allant oudit lieu de Hollande, par l'ordenance dou recheveur des mortesmains, iij couronnes dou Roy vallant ou pris devant dit. . . . . iiij l. xiiij s. v d.

58. « Au hirault de Valenchiennes délivret adont, pour faire ses frais allant oudit lieu de Hollandes, ou commant ledit recheveur, une couronne dou Roy; vault . . xxxj s. vj d.

(Fol. 64.)

59. « Au hirault monsigneur de Lingne délivret pour otel, allant oudit lieu par-deviers sendit signeur, une maille de Gheldres; vault . . . . xiiij s vj d.

60. « Au fil Jehan cauffechire dou Caisnoit fu délivret adont, par l'ordenanche ledit recheveur des mortesmains, pour faire ses frais allant ou sierviche mons^gr^, oudit lieu de Hollande . . . . iiij l.

61. « Pour les frais et despens des vallés et chevaux de vj harnas de pluiseurs cours d'abbéie, liquel menoient les trefs et tentes que li ville de Valenchiennes avoit prestet à mon très redoubté signeur le ducq, si furent menet par lesdis harnas jusques à Tenremonde, pour de là-endroit mener par yauwe en Hollande pour le sierviche mondit signeur et ses gens devant leditte ville et forterèche de Haghestaine; montèrent leurs despens fais à Ath le second jour d'aoust ou repaistre, parmy les frais de vj vallés, carpentiers et autres de leditte ville qui alloient avœcq lesdittes tentes pour ycelles tendre et destendre devant leditte forterèche toutes fois que besoins seroit . . . . xvj s.

62. « Pour les frais et despens des vallés et chevaux de vj harnas de coruwée dessusdis, menans lesdittes tentes et trefs à Tenremonde, et ossi les frais de vj vallés qui les wardoient et conduisoient, fais à Grammont, à Alost et à Tenremonde, par ij gistes, ı disner, que là-endroit desquierquièrent et laissèrent les tentes susdittes, et ossi pour frais fais sur le chemin ou

retour de Tenremonde, si comme à Ath et ailleurs jusques à Mons; montèrent leur despens, parmy le sollaire d'un homme d'Ath qui les conduisit par ij jours : s'en eut xx gros de Flandres, xxiiij s. ix d., gros de Flandres, qui vallent comptet xl gros pour le couronne, vij couronnes et xvij d. gros, qui montent au pris devantdit. . . . . xij l. xiiij s.

63. « Pour les frais et despens de viij compaignons arbalestriers de le ville de Mons et vij vallés qu'il avoient de leur kierke pour yaux siervir et pavisier, allant en Hollande ou sierviche mondit signeur al encontre doudit signeur d'Ercles; despendirent li dessusdit ou passer à Ath, le iiij jour d'aoust, ou disner. . . . . xliiij s.

64. « Pour les frais et despens des vallés et chevaux de iiij harnas de coruwée menant les tentes et trefs que le ville de Mons avoit prestet à mons[gr] pour le cause dessusditte, et ossi menèrent les tentes que messire avoit ou castiel à Mons et les harnas, armeures, ars, pavais et hostiells des arbalestriers de leditte ville de Mons, fais à Ath adont ou passer en celi ville pour aller à Tenremonde; despendirent de compte fait par Mahieu Pierisiaul et les frais doudit Mahieu et sen cheval : xliij s.

65. « Pour les frais et despens des viii vallés et xvi chevaux : ces iiij harnas de coruwée devantdis menant lesdittes trefs et harnas d'arbalestriers oudit lieu, fais par yaux les arbalestriers, leur vallés et les vj carpentiers de Mons qui en alloient oudit pays de Hollande ou sierviche mondit signeur; liquel despens montent, comptet et payet par Mahieu Piersiaul, siergant des corruwées, pour une giste à Grammont, le iiij[e] jour d'aoust, et pour lendemain au disner à Alost et au giste à Tenremonde ce jour de tous les dessusdis, et avœcq pour les frais des vallés et chevaux desdis cars par i disner ou retour de Tenremonde à Grammont, en somme xiij couronnes dou Roy, vallent au pris devantdit, compris ens les frais doudit Mahieu et sen cheval : xx l. ix s. vj d.

« Pour les despens des viii vallés et xvi chevaux de coruwée susdis, fais au giste à Ath le vi^{e} jour d'aoust, qu'il revenoient de Tenremonde ù menet avoient lesdittes coses, payet par Thumas del Issue, sans avoine . . . . . . xiij s. t.

(Fol. 64 v°.)

66. « Pour les frais et despens de vi compaignons carpentiers de le ville de Mons allant avœcq lesdittes tentes et trefs, pour ycelles tendre et destendre devant leditte ville et forterèche de Haghestaine toutes fois que besoins seroit à mons^{r} et ses gens; despendirent sur le chemin depuis Mons jusques à Tenremonde . . . . xlvj s. t.

67. « Pour les despens des dessusdis carpentiers, fais à Tenremonde par i jour entir, en atendant apriès les vaissaux qui kierkier devoient les tentes qu'il devoient mener oultre devant leditte forterèce, et avœcq apriès les signeurs d'armes qui là-endroit montèrent sur l'iauwe pour aller ou sierviche mondit signeur affin qu'il en alaissent ensanble; montèrent leur despens en celi ville, comptet et payet par le recheveur, v s. viij d. gros, sont comptet iij s. iiij d. gros pour le couronne et leditte couronne avalue au pris devantdit... liij s. vij d.

68. « As vi carpentiers de Mons susdis fu délivret par le recheveur, pour faire leur frais, allant ou liu susdit, depuis Tenremonde jusques à leditte ville de Haghestaine avœcq le délivranche de leur frais qu'il fisent en leditte ville de Tenremonde, si que dit est devant. . . . . x l.

69. « A yaux a estet prestet et délivret sur chu que messire leur pora devoir pour leur sollaire et journées, allant et estant ou sierviche mondit signeur devant leditte ville et forterèce de Haghestain contre le signeur d'Ercles. . . . . xxiiij l.

70. « Pour les frais et despens de vi compaingnons carpentiers, que li ville de Valenchiennes envoyet avoit avœcq les trefs et tentes qu'elle avoit prestet à mons^{gr} pour sen siège contre le signeur d'Ercles : ces despens fais par les dessusdis par iii jours qu'il séjournèrent en leditte ville de Tenremonde,

en awardant que li vaisseaux partesissent pour ent aller en Anwiers; montèrent leur despens fais en ce tierme, qui payet furent par le recheveur, xv s. j d. gros : sont à couronnes, comme dit est devant, iij couronnes et xiij d. gros, qui vallent ou pris devantdit. . . . . ciiij s. ix d.

71. « Asdis carpentiers fu délivret par ledit recheveur en leditte ville de Tenremonde, pour faire leur despens de celi ville jusques au siège del ost mondit signeur contre ledit signeur d'Ercles, avœcq le délivrance de leur frais qu'il eurent chi-devant . . . . cxiiij s.

72. « Pour les frais et despens de x arbalestriers de le ville de Valenchiennes, ix varlés et i moisne avœcq yaux, fais à Mons al ostel *ou Pourchelet,* pour une giste et i desjun en allant en Hollande ou siervice mons^gr, le iiij^e jour d'aoust; despendirent en frais de bouche lxj sols, et pour otels frais par les vi carpentiers de Valenchiennes en menant les tentes de celi ville oudit lieu de Hollande xi sols. Sont en somme : lxxiij s.

73. « Pour les despens des x arballestriers, leur vallés targeurs et le moisne devantdit, fais à Ath le ve jour doudit mois ou disner, qu'il en alloient oudit lieu, despendirent en frais de bouche . . . . xxxiiij s.

74. « Pour les frais de iiii vallés et viii chevaux qui estoient à deux harnas de coruwées liquel menoient le tente, les ars, pavais, armeures et harnas desdis arballestriers; montèrent leur despens ce jour ou disner à Ath en frais de bouche et de chevaux, xiiij s., et pour les frais des vallés et chevaux susdis, fais en celi ville le viij^e jour doudit mois, qu'ils revinrent, ou disner de Tenremonde ù menet avoient les coses susdittes pour lesdis arballestriers, xiiij s.; montent ces ij parties : xxvij s.

75. « A Jehan Biernart d'Ath, pour le leuwier de sen cheval, liquel aida à mener jusques à Tenremonde les armeures et harnas mons^gr de Monchiaux par iij jours à iiij s. le jour : xij s.

(Fol 65.)

76. « A viij arbalestriers de le ville de Mons délivret à Tenremonde viie jour dou mois d'aoust, pour faire leur frais et ossi les frais de vii vallés qu'il avoient avœcq yaux, pour yaux cargier et servir, allant de leditte ville en Hollandes ou sierviche mondit signeur devant le ville et forterèche de Haghestaine contre le signeur d'Ercles. . . . . xx l. t.

77. « A x arbalestriers de le ville de Valenchiennes et I moisne avœcq yaux, fu délivret à Ath pour leur frais et despens allant oudit liu de Hollandes ou sierviche mondit signeur et ossi pour faire les despens de IX vallés qu'il avoient de leur kierke pour yaux targier, pavisier et servir, xxvij couronnes dou Roy, vallent ou pris devantdit. . xlij l. x s. vj d.

78. « A iiij arbalestriers de le ville d'Ath délivret adont, pour faire leur despens allant de celi ville oudit liu en Hollande et les frais de VI vallés qu'il avoient pour yaux siervir à otel faire que dit est . . . . xv l.

79. « A ij arbalestriers de le ville dou Caisnoit délivret adont, pour les despens allant oudit lieu de Hollande ou sierviche mondit signeur et ossi pour faire les frais de iij vallés qu'il menoient oudit liu pour yaux servir . . . . . x l.

80. « A messire Fierabras de Viertaing délivret par le recheveur en Anwiers le IXe jour d'aoust, pour délivrer, se besoins estoit, as arbalestriers de Mons et à vj carpentiers de le ville de Valenchiennes qui estoient avœcq les tentes de celi ville, pour che que il avoient eut petite délivranche d'argent pour leur despens allant jusques au siège del ost mondit signeur, x grans escus qui vallent à xxxij s. vj d. le pièce: xvj l. v s.

81. « Pour le sollaire de xvii nefs des villes de Tenremonde et d'Anwiers qui leuwées furent par Piettre d'Ernemude pour mener par yauwe de Tenremonde en Anwiers les signeurs, les gens d'armes, les arbalestriers dou pays de Haynnau et leur tentes, harnas, hostils, armeures et ossi les tentes que les villes de Mons et de Valenchiennes avoient prestées à mons^{gr} et les varlés qui les wardoient et conduisoient en le première

sepmaine dou mois d'aoust, que adont s'en alloient ou pays de Hollande ou sierviche mondit signeur contre le signeur d'Ercles; monte en somme li leuwiers desdittes nefs, comptet et payet en Anwiers par ledit recheveur, présent ledit Piettre d'Ernemude, parmy iij sols iiij deniers gros payés pour le passaige desdittes nefs à le tolle de Ruplemonde, vj l. xiij s. v d. gros de Flandres : sont à couronnes, comptet iij s. viij d. gros pour le couronne, xl couronnes ij d. gros, vallent oudit pris lxiij l. xix d.

82. « A Piettre d'Ernemude a estet payet pour les frais de lui, sen vallet et sen cheval, fais en allant de Mons à Tenremonde et en Anwiers, en le première sepmaine dou mois d'aoust susdit, par l'ordenanche dou conseil, pour yestre fourriers des signeurs et gens d'armes qui adont en allèrent de Haynnau ou pays de Hollande ou sierviche mondit signeur contre ledit signeur d'Ercles, et ossi leuwer les nefs devant dittes sur coy ledit signeur et gens d'armes montèrent et misent leur harnas et coses à Tenremonde, pour aller en leditte ville d'Anwiers : se fu lidis Piettres à ce ensonnyez par le tierme de viij jours et montèrent sidis despens en ce tierme viij couronnes et demie de France qui vallent ou pris devant dit. . . . . xiij l. vij s. ix d.

83. « Pour les despens le recheveur des mortesmains, le recheveur de Haynnau, leur vallés et chevaux, fais en le ville d'Ath le ve jour dou mois d'aoust, que lidis recheveres de Haynnau délivra adont, présent ledit recheveur des mortesmains, les waiges de pluiseurs signeurs et nobles dou pays de Haynnau qui s'en alloient ou sierviche mondit signeur oudit pays de Hollandes contre ledit signeur d'Ercles, parmy les frais de bouche de pluiseurs allans et venans, si comme mons^gr^ le castelain d'Ath et autres . . . . . . viij l. xviij s. vj d.

84. « A Jehan de le Glisuelle et Jehan de le Haie délivret par le recheveur des mortesmains pour leur waiges de ii lanches allant en Hollande ou sierviche mondit signeur, le vij^e^

jour d'aoust, xv couronnes dou Roy, vallent oudit pris : xxiij l. xij s. vj d.

(Fol. 65 v°.)

85. « Le vj^e jour doudit mois d'aoust, se partit li recheveres de Haynnau de le ville d'Ath et en alla adont en le ville de Tenremonde, pour délivrer argent as arbalestriers qui alloient en Hollande ou sierviche mons^gr, pour faire leur frais et les frais des vallés qu'il avoient de leur kierke, et pour compter et payer les frais que li carpentiers des tentes de Valenchiennes et de Mons avoient fait en celi ville, et ossi pour yaux délivrer argent pour leur despens allant oudit lieu, et fesist délivrer en celi ville les nefs et vaissiaux que Piettres d'Ernemude avoit leuwées et pourveuwes en leditte ville de Tenremonde, pour mener les signeurs nobles et gens d'armes dou pays de Haynnau par yauwe jusques en Anwiers, et ossi fu lidis recheveres en leditte ville d'Anwiers ù il paya le sollaire desdittes nefs, montèrent li frait doudit recheveur, ses vallés et chevaux, par iiij jours, allant èsdis lius, besongnant et revenant arière à Mons, parmy les frais de bouche de messire Fierabras de Viertaing, mons^gr Hoste d'Escaussines et pluiseurs escuyers et vallés del hostel mons^gr, par ij jours à Tenremonde et en Anwiers, xiiij couronnes dou Roy; vallent ou pris devantdit . . . . xxij l xij d.

86. « Pour ij houppes de plumes d'osterice de II manières de devises que li recheveres envoya faire et querre à Paris, ou commant mons^gr, par Mathieu Canart, le xxviij^e jour dou mois d'aoust, qui coustèrent en accat xxiiij couronnes dou Roy, et pour les frais doudit Mathieu fais en allant à Paris pour celi cause et lesdittes houppes reporter en Hollandes à mons^gr le ducq : ouquel voyaige séjourna par xxvj jours, payet pour les frais de ce tierme xvj couronnes; sont en somme que les dittes ij houppes de plumes coustèrent, xl couronnes dou Roy, qui vallent ou pris dessusdit. . . . . lxiij l.

87. « Somme toute de rendaige fait à cause des waiges et

autres parties payées pour les signeurs et gens d'armes devant dis : iii^{m} iii^{c} xx liv. xvii s. viii d. t. »

88. « A Gérart le poindeur, demorant à Mons, a estet prestet et délivret par le recheveur sur l'ouvrage de pluiseurs banières, penons et autres coses qu'il a fait pour mons^{gr} le ducq, pour le siège qu'il tient devant Haghestein, pour accatter estoffes pour lesdis ouvraiges faire, desquelles parties n'a point encore comptet pour ce que lidis ouvrages n'estoit point parfais ou clos de ce compte, le somme de cxx couronnes dou Roy, qui monte ou pris devantdit . . . ciiij^{xx} ix liv. »

(Fol. 66.)

B.

Extrait du compte des recettes et dépenses de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, de la Saint-Remi 1404 à la Saint-Remi 1405 (1), fol. xxj. (Dépenses.)

89. « Sur le trespas très poissant prinche, mons^{gr} le ducq Aubiert, conte de Haynnau, Hollande, Zellande, et abbés séculers del église medamme Sainte Waldrut, mesdemiselles doudit cappitle fisent de leur fait j obsèque de vegille et de messe, le lundi après le jour saint Thumas l'an iiij^{c} iiij les vigilles et le mardi enssuivant le messe. Se eult asdittes vigilles iiij candeilles telles que del église, à manière de iiij estavels, et iiij torses, et lendemain à le messe vj torses; et à yceuls furent messires li baillius de Haynnau, messires li prévos de Mons, li receveres de Haynnau, asquels mesdittes demiselles fisent dénonchier que, à ce jour, lidit obsèque se feroient. Si se ordena lidis prouvos de faire dénonchier à aucuns offiscyers et as boines gens de Mons et leur femmes que adont y fuissent, si qu'il furent. Et y eut une couque devant le grant autel de

---

(1) Archives de l'État, à Mons.

ij piés de hault et de viij piés de quarure, une toile, j boukerant, ij draps d'or. Et tinrent les torses vj hommes des gens del église, viestis de le livrée des varlés del année. Et se y fu sonnet as vegilles, sans reposer, une heure et demie, et à le messe une pozée de environ une heure. Se fu donnet par le receveur, dou commant mesdemiselles, à viij sonneurs, à cascun ij désirés (1); sont xvj désirés qui valent. xxj s. viij d.

« A iij petis clerchons donnet, pour ce que sonnet avoient les petites clocques adont. . . . . ij s. vj d.

« A vj varlés qui tinrent lesdittes torses, pour yauls boire ensamble, donnet . . . . xij s.

« A Roche et Bauduin, sen compagnon, fossier, donnet pour leur paine et traveil de yestre et warder autour de leditte kouke . . . . vj s. viij d.

« Et est assavoir que de tout le luminaire servant à celuy obsèque nuls autres que li église de medamme Sainte Waldrut, vicaire ne aultre ne eurent aucune cose à leur pourfit, mais demora tout entirement à celi église, pour tant qu'elle li avoit mis à sen frait. »

C.

Extraits des comptes du massard de Mons (2)

3e compte de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401 :

90. « Le joesdy, jour des Rois, dou matin (3), se partirent de Mons Rauls as Cloquettes, Jehans Machons, eskevin, etc., et s'en alèrent par-deviers leur très redoubtet signeur, monsr le conte d'Ostrevant, adont assés nouvellement revenut dou pays de Hollande, leur tenut s'estoit grant espasse, pour lui

---

(1) *Désiré*, pièce de monnaie.

(2) Archives communales de Mons.

(3) 6 janvier 1401.

bienveigner et recommander le boine ville, ensi qu'il fisent à lui et à leur très redoubtée dame, madame d'Ostrevant, lendemain dou matin, qu'il furent à leur deskoukier, à Vicogne, leur il les trouvèrent en esbattement de cachier les pors, et ossi se escusèrent-il par-deviers leurdit signeur de ce que plus tempre ne l'estoient venut veoir : ce que laissiet avoient à faire, pour l'empêcement de le piteuse mortalitet qui estet avoit en leditte ville . . . . xviij l. v s. xj d. »

4ᵉ compte du même, de la Toussaint 1401 à la Toussaint 1402 :

91 « A vj arbalestriers, liquel, sour j ban publikement fait à Mons, pour le warde de le ville et dou pays al ocquision de le wère contre le demisial d'Ercle et ses alyés, et le assamblée qui se fist à Paris, furent ordenet à warder les portes de Bertaimont, de Havré et le Parcq . . . . xxiij l. ij s.

92. » Audit Colart Powillon, liquels le xxixᵉ jour de juing enssuivant se parti de Mons atout lettres de par le ville, adrechans à ses très redoubtés signeurs, monsᵍʳ le ducq et monsᵍʳ d'Ostrevant, sen fil, et ossi à pluiseurs aultres signeurs nobles dou pays de Haynnau adont faisant siège devant le ville et castiel de Gheurekem, pour le guerre que il avoient contre le demisiel d'Ercle et ses alyés, par lesquelles lettres leditte ville suplyoit à sesdis signeurs que de leur boine santé et estat savoir peuwist, comme elle désiroit . . viij l. xij s.

93. » A Jehan de Bavay, liquels, à le kierke desdis eskevins et conseil, fu, despuis ledit Colart revenut, par v fois envoyet en Hollande ens oudit siège, estant porter les lettres de leditte ville par-deviers ses très redoubtés signeurs et ossi par-deviers pluiseurs nobles dou pays de Haynnau, par lesquelles lettres li ville suplyoit à sesdis signeurs que de leur bonne santé et estat leur plaisissent rescripre, comme il fisent . . . . xxix l.

94. » A xij des compagnons arbalestriers dou grand serment de le ville de Mons, que no très redoubté signeur, messire le conte d'Ostrevant requist à avoir pour mener avec luy pour

aydier à warder se tente devant le ville et castiel de Gheurekem. . . . . ij[c] xx l. iiij s.

95. » A mons[gr] Anssiel de Trasegnies, qui le xxviij septembre revint à Mons dou pays de Hollande, leur estet avoit ou siervice de no très redoubtet signeur ou siège devant dit . . . . xxvij s. iiij d. »

5[e] compte du même, de la Toussaint 1402 à la Toussaint 1403 :

96. » Pour despens des eskievins et aucuns dou conseil, le massart, Jehan de Binch et le clercq de le ville, qui, le samedi second jour de décembre (1), alèrent par-deviers leur très redoubté signeur, monsigneur le comte d'Ostrevant et sen conseil, pour lors estant en le maison Colart Haingnet, rechepveur des mortemains, pour remonstrance faire de pluiseurs coses : premièrement, des lettres que nos très redoubtés sires li pères avoit adont envoiies à le ville, pour avoir le somme de iij mil frans, et de le teneur des lettres que li ville, pour li de ce raisonnablement escuser, avoit intention de à lui rescripre, leur corrigiet fu et amendet; secondement, de j messager que li ville avoit empourpos de faire et de à lui baillier une boiste des armes sendit signeur, se ensi li plaisoit consentir, comme il fist. » Etc.

97. « Donnet as ij varlés qui à le feste de joustes qui fu en le ville de Mons as quaresmauls (2), wardèrent de nuit les falos allumés au dehors de le porte dou castiel à j bancquet qui adont se fist oudit lieu . . . . vj s. viij d.

98. » A Willaume Cambier, clercq, secrétaire à mons[gr] le ducq, le xxixe jour de juing, que de requief raporta lettres de mons[gr] par-deviers le ville, par lesquelles contendoit que, pour souskeure ès affaires que eubs avoit pour cause de le wière contre le signeur d'Ercle et ses alyés, certaine somme

(1) 2 décembre 1402.
(2) 27 février 1403.

de deniers peuist avoir : de lequel cose li ville rescripsi par-deviers lui, en li excusant pareillement que paravant fait avoit, que se requeste acomplir ne povoit, veu les grans kierques de pentions que elle devoit, ossy les ouvrages et les aydes que fait avoit à mons^gr d'Ostrevant, son fil . . . . ix l.

99. » Donnet à un hérault de mons^gr le ducq, le xviij jullet. . . . . xxx s. »

Premier compte de Gobert Joye, fils de Gobert, massard, de la Toussaint 1403 à la Toussaint 1404 :

100. « Pour despens fais par le mayeur et les esquievins, aucuns dou consel, le massart, le clercq et sergans de le ville, le xxviij^e jour de ghiskerech, qu'il se tinrent ensamble pour bienvigner madame la ducesse qui, ce jour, vint à Mons, et pour à li faire présent de vin et de pisson, frayet. . lxvij s.

101. » Pour les despens des esquievins, le massart, le clercq et les sergans de le ville, le jour dessusdit, au souper, que adont se tinrent ensamble pour cause del enfroy pour les nouvelles venues à Mons que li castiaux d'Escallion estoit pris par aucuns estraigniez, affin que on les trouvast appareillez, se besoings fust, pour le warde de le ville et dou pays. liiij s.

102. » A madame le comtesse de Haynnau, qui le xxviij^e jour dou mois de jullet vint à Mons au giste, que adont s'en alloit à Saint-Josse en pellerinage, fu présentet une keuwe de vin de Biaune et une keuwe de vin blancq . lxv l. x s. iij d.

103. » Le samedy xxiij^e jour d'aoust, se partirent de Mons, dou matin, Raulx de Marchiennes, esquievins, Ghillains de Veson, Gobiers Joye, massars, et Jehans Deslers, clers, comme dou consel, atout leurs varlez à xj chevaulx, et s'en allèrent, par l'ordenance dou consel de le ville, par-deviers no très redoubté signeur, mons^gr le ducq, que il trouvèrent à le Haie en Hollande, et pareillement y envoyèrent les villes de Vallenchiennes, Maubuege et Binch, et fu pour à lui remonstrance faire de le teneur des lettres qui, par Anthonne monsigneur comme gouverneur de Braibant, avoient estet envoyées à

sesdittes bonnes villes, et pour à lui au sourplus humblement supplyer que, par se doulce bonté, li pleuzist à pourvéir; et pour coy les boines amistés qui de loing tamps estet avoient entre luy et ses pays et maditte dame et sein pays de Braibant fuissent entretenues, ensi que plus pleinement exposet li fu, en le présence de nos très redoubtez signeurs, monsigneur d'Ostrevant et monsigneur de Liége, ses ij fieux. Sour coy no très redoubté sires li dux fist responsce que li dessusdit raportèrent et en fisent relation leur il appartenoit. En lequelle voie demorèrent, allant, séjournant et retournant à Mons par x jours, et fraityèrent en despens de bouche et de chevaux parmy aucuns des gens de no très redoubtez signeurs qui les vinrent compaignier . . . . xcj l. xvij s. viij d. »

2e compte du même, de la Toussaint 1404 à la Toussaint 1405 :

104. « A viij des compaingnons arballestriers dou grant sairement de Mons, que nos très redoubtés sires li dux requist à seditte ville avoir pour avecq lui mouver en sen pays de Hollande, au siège par luy mis par-devant le ville et forterèche de Haghestein et Évrestein, et à vj varlés qu'il amenèrent pour yaulx servir et pavisier. . . . ijc liij l. xv s.

104bis. » A Jehans de Bavay, messager de le ville, liquels, ou command des esquievins et del ordonnance du consel d'icelle, a estet par iij fois envoyés oudit siège, par-deviers nodit très redoubtet signeur, porter lettres de par seditte ville, par lesquelles li supplioit que de se boine santet et estat li pleusist à rescripre, èsquelles voies at demoret par xlj jours xviij l. xv d.

105. » Le venredi xxviij novembre matin, furent li maires, esquievin et consauls de le ville al ostel de Naste, par-deviers no très redoubtet signeur et sen consel qui les y avoit fait mander avœcq les signeurs nobles et aultres boines villes de sen pays de Haynnau, là ù il leur fist remonstrer le grief et desplaisir que fait on avoit à lui et oudit pays en ce que li castiaux et forteresse d'Escaillon avoit esté pris et abatus :

sur coy lidit noble et bonnes villes se prisent à conseiller. . . . . x l. ij s. vj d.

106. » Le samedi enssuivant, dou matin, furent lidit esquievin mandet par-devant nodit très redoubtet signeur en son ostel de Naste, et fu pour oyr ce qu'il li plairoit à ordenner sour le teneur de unes lettres que no très redoubtet signeur li dux Aubiers, ses peires, cui Diex pardoinst, avoit pour Willaume Cambier, sen clercq, darainement envoyet par-dechà, pour aucune ayde de mise avoir tant à le ville de Mons comme as autres boines villes de sein pays de Haynnau, pour aidier à contenter madame la ducesse de Braibant; se fu que, après le boin plaisir de monsigneur oyt, le ville de Mons, que jà avoit escript par fourme d'excusation comme autrefois fait avoit et ses lettres baillies audit Willaume Cambier, reprist sesdittes lettres et despuis furent par les villes de Mons, Maubuege et Binch, ensamble aultres lettres rescriptes del ordonnance de mons^gr et de sen consel et baillies oudit Willaume :

xliij s. viij d.

107. » Le mardi devant Noël (1), fu à le église madame Sainte Waudrut fais li obsecque de no très redoubtet signeur mons^gr le ducq Aubiert, cuy Dieux pardoint, si comme le lundi les vigilles et lendemain le messe; auquel obsèque allèrent li maire, esquievin, pluiseurs dou consel et autres, qui au revenir disnèrent ensamble et frayèrent . . . . . . lxv s.

108. » Le vij^e jour de jenvier, se misent ensamble li maire, esquievin et pluiseurs dou conseil de le ville, et ce jour se traisent par-deviers no très redoubtée dame la ducesse adont venue à Mons, comme sour sen chemin pour aller en Hollande, et fu pour à li recommander le boine ville et présenter tous services et obéyssance; frayèrent au disner.

lij s. vj d.

109. » Le dimenche xxj^e jour de décembre, se partirent de

---

(1) 23 décembre 1404.

Mons, dou matin, Jehan Waukez, Jehans de le Loge, esquievin, et Englebers dou Parcq, Gobiert Joye, massars, et Jehans Deslers, clers, comme dou consel, atout leur varlés à xij chevaux, et s'en allèrent par-deviers nodit très redoubtet signeur le ducq Guillaume à le Haye en Hollande, et fu pour lui complaindre dou trespas de no très redoubtet signeur, monsigneur le ducq Aubiert, sein père, cuy Dieu pardoint, adont assez nouvellement déviet, et pour à lui recommander se boine ville de Mons . . . . cliiij l. xviij s. xj d.

110. » Donnet as messagiers de no très redoubtet seigneur, le ducq Guillaume, le vij^e jour de jenvier, que adont no très redoubtée madame la ducesse et no demiselle de Haynnau se partyrent de Mons pour aller en Hollande. iiij l. xvij s. vj d.

111. » Le xiij^e jour dou mois de may, fu Gilles de Biertaimont, sergans, envoyés de Mons en Hollande, porter lettres de le ville par-deviers no très redoubtet signeur, monsigneur le ducq Guillaume, par lesquelles lidite ville li supplioit que de se boine santet et estat li plaisist à escripre, ensi qu'il fist moult amoureusement. Se le trouva lidis Gilles en le ville de Vianne dalez les sièges par luy mis devant le ville et forteresche de Haghesteim et Évresteim . . . vj l. xvij s. v d.

112. » Le xij^e jour de jullet, dou viespre, fu Jehans Deslers, clers, envoyés à Maubuege par-deviers le rechepveur des mortesmains, pour à lui savoir se nos très redoubtés sires li dux Guillaume, qui estet là allez ou giste, seroit lendemain au giste au Quesnoit. . . . . vij s. viij d.

113. » Le samedi xviij^e jour en jullet, se partyrent de Mons dou matin Jakème de Biaumont, Jehan de le Loge, esquievin, et avœcq yauls Ghillains de Veson et Jehan Deslers, clers, comme dou consel, et s'en alèrent par-deviers no très redoubtet signeur le ducq au Kesnoit, pour à luy et à sen consel faire remonstrance et requeste . . . . xvij l. xviij s. ix d.

114 » Le xxvj^e jour de jullet, dou matin, se misent ensamble li esquevin et consaulx de le ville et allèrent par-

deviers nodit très redoubtet signeur qui, avœcq les nobles et aultres bonnes villes de sein pays, mandés les avoit en sen ostel de Naste, là ù il fist requeste d'aucune ayde de mise avoir à sen pays et par espétial asdis nobles et boines villes, dont il se prisent à conseiller et en fisent ensamble response ledit jour, sour le viespre . . . . vj l. iiij s.

115. » Pour despens fais le xve jour d'aoust, que li esquievin, massars, clers et sergant de le ville veillièrent dou nuit en le maison de le paix, et avœcq yauls pluiseurs arballestriers et autres personnes des connestablies, et fu pour pourvéir à le warde de leditte ville à cause de le venue de mons[gr] le duc de Lembourcq et ses gens, qui adont logiet y furent comme sour leur chemin en allant à Paris. . . . iiij l. iiij s x d.

116. » Audit Colart (Thucret, congnestable des arbalestriers dou grant sairement de Mons), pour otel de xvj desdis arballestriers qui pareillement furent ordennet à le warde des portes et au veillier de nuit par ij fois, quant mons[gr] de Lembourcq et monsigneur de Liège et leur gens furent logiet à Mons, à leur retour de Paris . . . . cxij s.

117. » Pour despens fais par les esquievins et aucuns dou consel, le massart et le clercq, le xxj[e] jour d'aoust, que li signeur noble, prélat et boines villes furent ensamble et tinrent journée à Mons, pour, sour l'estat de le dessusditte requeste, prendre advis de responsce finable faire à no très redoubtée dame madame la ducesse, frayet . . iiij l. xiiij s.

118. » Le samedi après disner, xxij aoust, se partirent de Mons Jehans de Hom, Rauls de Marchiennes, esquievin, et avœcq yauls Ghillains de Veson et Jehans de Binch, comme dou consel, atout leur varlez à ij chevaulx, et s'en allèrent au Quesnoit à giste, pour lendemain avœcq les signeurs nobles, prélas et autres boines villes dou pays de Haynnau, yestre par-devant no très redoubtée dame la ducesse et sen conseil. . . . . xvij l. vj s. iij d.

119. » A boutilliers de madame, donnet de courtoisie . . . . xxxij s. vj d.

120. » Au portier dou castiel dou Kesnoit . . . . x s.

121. » Le samedi xix jour en septembre, se partirent de Mons, après disner, Jehans de Hom, père, Rauls de Marchiennes, esquievin, et avœcq yauls Ghillains de Veson, Grars de Marchiennes, Jehans de Binch et Jehans Deslers, clers, atout leur varlez à xiiij chevaux, et s'en allèrent en le ville dou Kesnoit au giste, pour lendemain yestre avœcq les signeurs nobles, prélas et aultres boines villes dou pays que maditte dame avoit mandez avoir pour responsce finable faire sour l'estat de leditte requeste, et adont lieutes furent pluiseurs remonstrances nécessaires au bien commun dou pays de Haynnau . . . . xvij l. xvj d.

122. » Pour les despens fais par les esquievins, le massart et aucuns dou conseil, le samedi xij^e jour de septembre, au disner maistre Henry de Remischelier, prévost de Harlebeke, Simon Venant et Jean Deslers, adont revenus de par-deviers nodit très redoubtet seigneur mons^gr le ducq, dou siège par luy mis devant les villes et fortérèches de Haghestein et Évrestein en sein pays de Hollande, là ù li iij dessusdis envoyet avoient estet de par les signeurs nobles, prélaz et boines villes, pour yaulx excuser enviers nodit signeur de ce que sour l'estat de seditte requeste n'avoient fait responsce finable par-deviers no très redoubtée dame, et pour à lui supplier que le journée de leditte responsce li pleusist prolongier jusques au jour saint Remy enssuiwant, dont il eurent responsce qu'il raportèrent et en fisent relation . . . . iiij l. vij s.

123. » A Michault de Bais et Colart Sandrin, carpentiers, fu donnet au command desdis esquievins, pour ce que il avoient eubt soing et fait dilligence de warder les tentes que li ville avoit prestées à no très redoubté signeur, pour menner en Hollande . . . . iiij^xx ij s. vj d. »

3e compte du même, de la Toussaint 1405 à la Toussaint 1406 :

124. « As viij des compaignons arballestriers dou grant

sairement de le ville de Mons et à vj varlés pour yaus secourir et pavisier, liquel avoient estet ou pays de Hollande au siège mis par no très redoublet signeur, devant li ville et forterèches de Haghestein et Évrestein, despuis le jour de Toussains l'an IIIJ^{c} V, par lxvj jours acomplis à le nuit des Rois v^{e} jour de jenvier enssuivant . . . . ciiij^{xx} iij l.

125. » As dessusdis arballestriers, pour pluiseurs parties des frais que soustenus avoient, si comme au faire par ij fois nouvauls logis en l'ost, quant il se remuoient en approchant lesdittes villes et forterèches; *item*, en despens de bouke fais en allant oudit lieu et à leur retour avœc pluiseurs signeurs qu'il raconduisirent jusques en Haynnau après le siège; *item*, pour trait par yauls accattet, liquel il rapportèrent. . . . xxxiiij l. xviij s. vj d.

126. » Pour despens fais, le xxj février, que li eskevin pryèrent au disner en le maison de le pais messire Jakes de Sars, prouvost de Mons, Broyant de Sars, le mayeur et pluiseurs des compaignons bourgois de ceste ville, et aultres qui adont estoient assés nouvellement revenut de siervir no très redoubtet signeur ou siège par lui mis devant le ville et forterèches de Haghestein et Évrestein, où estet avoient grant terme . . . . viij l. vj s.

127. » A monsigneur d'Escaillon, adont nouvellement revenut à Mons de siervir no très redoubtet signeur ou siège sus dit. . . . . xxxij s.

128. » As arballestriers dou grant serment de le ville de Mons, qui le jour des Rois revinrent doudit siège . . xlj s.

129. » A messire Fierabras de Viertaing, le ix jenvier, que revenus estoit dou pays de Hollande et doudit siège. xxxij s.

130. » Le merquedy, darain jour de march, se partirent de Mons Rauls de Marchiennes, Jehans de le Loge, eskevin, et Grars de Marchiennes et Jehans Deslers, clers, comme

dou consel, atout leur varlés à x chevaulx, et s'en allèrent au giste au Kesnoit, pour, celui jour u lendemain dou matin, saluer et bienvignier no très redoubtet seigneur, adont nouvellement revenut de sein pays de Hollande, dou siége par lui mis devant Haghestein et Évrestein. Se trouvèrent li dessus dit que, le merquedy dou matin, monsigneur s'estoit parti dou Kesnoit et allez à Vallenchiennes, et ne revint jusques au joedy dou viespre, que adont parlèrent à lui et lendemain revinrent à Mons au disner . . . . xvj l. viij s. ij d.

131. » Le joedi xxij^{e} jour d'avril, se partirent de Mons Jehans de Hom, Jakes de Biaumont, Jehans de le Loge, esquievin, et Grars de Marchiennes, Englebert dou Parcq, Willaumes de Brousselle, Jehans de Binch et Jehans Deslers, clers, atout leur varlés à xviij chevaulx et s'en allèrent en le ville dou Kesnoit au giste, ensi que dit leur avoit estet par mons^{gr} le baillieu et le recheveur des mortesmains, pour lendemain comparoir par-devant nodit très redoubtet signeur et sen conseil, ensi qu'il fisent, et avœcq yauls de cascune des congnestablies des tavreniers, drapiers, pelletiers et merchiers de le ville de Mons ij hommes, et adont fu par monsigneur requis que, pour secourre à ses affaires, on li volzist faire ayde de le somme de vj mil couronnes : sour lequel remonstrance li envoyet dessusdit prisent délay del remonstrer à leditte ville, et de sour ce raller au Kesnoit pour faire responsce . . .
xviij l. xvj s. x d.

132. » Le lundi xiij septembre, se partirent de Mons après-disner Rauls de Marchiennes, Rasses de Gibiecque, esquievin, et Ghillains de Veson, Jehans Viviens, Gobiers Joye et aultres, et s'en alèrent celui jour au giste à Bavay et lendemain bon matin au Kesnoit, et fu pour adont comparoir par-devant mons^{gr} et sen conseil, comme on entendoit, pour à lui présenter les iij mil couronnes qui paravant avoient esté offiert à madame la ducesse et excuser se boine ville. xvij l. iij s. x d.

133. » Le samedi xxv septembre, se partirent de Mons Jakes de Biaumont, Jehans de le Loge, Ghislain de Veson, Gobiers Joye et Jehans Deslers, clers, comme dou consel, atout leur varlez à xij chevauls, et s'en allèrent au Kesnoit, par-deviers no très redoubtet signeur, pour à lui remonstrer que se boine ville estoit désirans de lui faire plaisir et qu'elle s'estoit ordenée à haulchier le première offre, pour coy on li feroit ayde de le somme de iiij mil couronnes, lequelle responsce et offre nosdis signeurs prist en greis. . xvij l. vij d.

134. » Le samedi ij octembre, fu Jehans Deslers, clers, envoyés au Kesnoit par-deviers monsigneur et sen conseil, pour avoir scellées unes lettres de congiet que li ville de Mons peuist vendre pentions pour avoir leditte somme des iiij mil couronnes, lesquelles lettres ne peurent adont yestre scellées pour ce que mons^gr^ partir se devoit pour aller en Hollande, et que ses seauls en estoient jà portés avoecq ses malles et aultres jeuwiauls . . . . xij s. vj d. »

4e compte du même, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407 :

135. « Pour frais des esquievins et pluiseurs dou conseil, le second jour de may, que on fu ensamble par ij fois, sour ce que li consauls de no très redoubté signeur requéroit que li ville veusist sceller avoecq lui et pluiseurs de ses nobles et boines villes tant de Hollande, Zellande, comme de Haynnau, les lettres des accors qu'il avoit entre lui et les villes de Ghorekem et autres qui furent de le terre d'Ercle, lesquelles lettres on fist copyer et puis furent scellées, frayet . xlviij s.

136. » A j messagier de le ville de Gheurekem qui, le xve jour d'aoust, apporta par-deviers le ville de Mons j plakart fait en papier qui contenoit les coses pour quoy chil de leditte ville se estoient paravant rendut et mis en le sauvegarde de no

très redoubtet signeur et prince, et douquel placart leditte ville de Mons prist coppie . . . . xxx s.

137. » Le merquedy xxviij septembre, fu Jehans de Bavay, messagier, envoyés par-deviers no très redoubtet signeur, monsigneur li dux, en sen pays de Hollande, porter lettres de par se ville de Mons, par lesquelles li supplioit très humblement que de se boine santet et estat li pleusist à rescripre, ainsi qu'il fist moult amoureusement . . . . cij s. vj d. »

3e compte de Jean de le Loge, massard, de la Toussaint 1411 à la Toussaint 1412 :

138. « Le diemence vije iour de février, se misent ensamble li maires, esquievins, pluiseurs dou consel, li massars et li clers, et s'en allèrent en l'ostel de Nauste, leur mandet estoient messigneurs les nobles, prélaz et boines villes dou pays de Haynnau, pour y estre par-devant no très redoubtet signeur et sen consel, leur il fist remonstrer que, pour secourre à pluiseurs grans frais par luy soustenus tant as gherres qu'il avoit eubt comme en celle qu'il espéroit à avoir contre le ducq de Ghelre, besoings li estoit de avoir mise, et pour ce requist que aydde li fust faite de le somme de xxxvj mil couronnes de France, sour coy on se prist à consillier et cellui jour, dou soir, lui fu response faite et acordet à avoir xxx mil livres à payer le moitiet à le Pentecouste et l'aultre à le Saint-Remy; frayet de disner et souper celui jour . . . cxvij s.

139.» Par monsigneur le bailliu et monsigneur le trésorier (1) fu remonstrance faite au conseil de le ville, le xije jour d'avril enssuivant, sour lettres venant de nodit très redoubté signeur, que, pour aidier à furnir ses garnisons en Hollande et en

---

(1) Bauduin de Froimont, trésorier de Hainaut.

Zellande al encontre dou ducq de Ghelre, besoings li estoit de avoir mise : pour coy requisent que prester on li veusist iiij mil couronnes, lequel cose li ville acorda, moyennant le acquit et assenne, » etc.

140. « A j messagier qui, le diemence darain iour dou mois de juillet, aporta lettres de par monsigneur le ducq de Touraine, adreschans as eskevins et consel, par lesquelles leur signefioit les joyeuses nouvelles de le pais traitie et acordée entre nodit très redoubtet signeur, d'une part, et le duc de Ghelre, d'autre; fu donnet une couronne de France en or; valloit. . . . . xxxij s.

141. » Le xxiij[e] iour d'aoust, se misent ensamble les esquievins et pluiseurs dou consel et alèrent al ostel de Nauste, par-deviers no très redoubtée dame madame la ducesse, adont revenue de Hollande, pour li saluer et recommander se boine ville; frayèrent adont . . . . lxxv s. »

4e compte du même, de la Toussaint 1412 à la Toussaint 1413 :

142. « Pour despens des eskevins et pluiseurs dou consel, le diemence xxix jours en jenvier, que adont furent en l'ostel de Nauste, dou matin, par-devant no très redoubté signeur et prince, leur mandet estoient avœcq messigneurs les nobles, prélaz et aultres boines villes de sen pays de Haynnau, à lequelle heure nosdis très redoubtés sires fist remonstrer que, pour furnir et aidier à estoffer aucuns ses affaires et meismement pour le traitiet de pais qu'il avoit contre le ducq de Ghelre et pour payer monseigneur de Braibant, besoings li estoit de avoir mise : se requist avoir aydde de xiiij mil couronnes dou Roy, dont on se prist à consillier, et celui jour après disner, l'en fust fait responsce et accordet xvj mil livres à payer dedens le Saint-Remy ensuivant; frayet: viij l. iiij s. vj d.»

D.

Extraits du premier registre aux résolutions du Conseil de la ville de Mons, du 25 juin 1409 au 13 juin 1425.

Séance du 21 septembre 1409 :

143. « De le venue de monseigneur et de madame et de monseigneur de Touraine, que on dist que venir doivent pour aller en Hollande. »

Séance du mardi 8 octobre 1409, après-dîner :

144. « De savoir quel présent on fera à monseigneur de Touraine et à madame, qui le merkedi xxiij^e^ jour d'octembre l'an iiij^c^ ix venir devoient à Mons au giste, pour aler en Hollande, comme on disoit. Se fu ordenet que à monseigneur de Touraine on feroit présent d'une keuwe de vin de Biaune et d'une keuwe de vin de Rivière et de iij pissons.

« *Item*, à medame de Touraine, de j drap de soie (mout biel) tenant xxiiij alnes. »

(On a ajouté :) « Se vinrent à Mons au giste le merkedi xxiij jour d'octembre l'an iiij^c^ ix. »

(Fol. iij).

145. Séance du jeudi 14 juillet 1412 :

« Le joesdi xiiij^e^ jour de jullet l'an iiij^c^ xij, furent li eskevin et li massart par-devers monseigneur le bailliu de Haynnau, à sen ostel, pour à lui parler des nouvelles venues que pais estoit entre no signeur et prince et le ducq de Ghelres. Et adont fu par Gillion de Veson dit à monseigneur le bailliu que dou paiement del ayde faite à monseigneur eskeut à le

Pentecouste daraine (1), montant v mil livres, estoit encores à payer entre x et xiiᵉ livres par les boines villes. »

(Fol xxv.)

146. Séance du jeudi 28 juillet 1412 :

« Et adont vinrent oudit conseil messire de Haynin, bailliu, messire Bauduin de Froimont, trésorier, et Grars Engherans, recheveres de Haynnau, liquel, sour lettres de crédensce venant de monseigneur le ducq, remonstrèrent tout au loncq les affaires de monseigneur et les frais que il àvoit soustenus en la gherre que cubt avoit contre le ducq de Ghelre, et que, pour le pais que on en avoit ordenée, parmy ce que il devoit encores de rest à monseigneur de Braibant, payer il li convenoit dedens le jour St. Jehan l'an iiijᵉ xiij jusques à le somme de cl mil couronnes : pourquoy requéroit que li ville li veusist faire aucune aide en don, qu'il esclarchiroit à ij mil couronnes. Sour coy on se prist à consillier, et li fu acordet à donner xiiijᵉ livres, et que ossi monseigneur peuwist faire lever les v mil livres que yestre devoient au cambge pour le paiement de le Pentecouste, parmy ce que on euwist lettres de monseigneur que le ville vendre peuwist iijᵉ couronnes par an, et ossi lettres de monseigneur de reconvention d'assenne dou paiement de le Saint-Remy, pour de ce et des xiiijᶜ livres adont racater les iiijᵉ couronnes et les advenans de tamps, et le faire prendre sour les moulins de Mons. Et au faire celi responsse, fu dit as eskevins par monseigneur le bailliu et les autres signeurs que leditte pais estoit confremée et que il avoient recheu lettres que le venredi u samedi enssuivant, monseigneur devoit entrer en le ville de Gheurekem, parmi ce que tantost devoit payer xxix mil couronnes u, se chou non, tenir hostages. »

(Fol. 26.)

---

(1) 22 mai 1412.

E.

Extraits des Mémoires de la ville de Vallenciennes, *par Jehan Cocqueau, greffier, puis pensionnaire de cette ville* (1), tome II, pp. 8 à 10.

XIIII^c VII.

147. « *De la prévosté Willaume de Quarouble et comment Gorckum vint en la puissance du conte Willaume.*

» En *Kokoriaumont* (2), folio xxvij, se treuve une lettre envoiie sur fourme de placcart en toutes les bonnes villes dou pays de monseigneur par les gens de Ghorikem : « A tous présents, contes, banerés », etc., contenantes en effect comment Guillaume d'Arckel, filz Jehan, s[gr] dudit Grorikum, se disoit révolté contre son père, pour sa mauvaise conduicte et que le pays s'en alloit perdu s'il ne l'occupoit. A quoy le duc de Clève, Julers, s[gr] de Zutphen, luy donnat secours, dont iceux de Gorikum le recheuerent à s[gr], vivant son père, où il fit le serment en datte icelluy du xxix[e] may xiiij[c] vij; mais comme il s'entendoit avecq sondit père, ladicte lettre dit en tèle sorte : « Mais ledit Jehan son père, selon le traictié avec Guillaume » son fil, vint avec iiij à v[c] hommes d'armes par-devant nostre » ville, quant la veille et garde appertenoit à sendit filz, et » deschèrent leurs esquielles, volans monter les murs, pour » nous avoir enforciet, mourdrit, pendus, et avons de noz » cors nous deffendus qu'il n'ont sy piteusement mourdry, » dont comme il nous convenoit deffendre et sauver noz corps » et avoir, avons recheupt à nostre s[gr] le duc Guillaume de » Bavière et luy fait foy et serment. Donné le xxiiij[e] d'apvril » xiiij[c] vij. » La ville de Vallenciennes donna ayde de cincq

(1) Archives de l'État, à Mons.

(2) Nom d'un cartulaire de la ville de Valenciennes.

cens couronnes, vendues à pension, pour ledicte affaire, comme se voidt par lettres Guillaume en *Kockeriamont*, où il donne en spécialle assenne l'office de la prévosté le Comte.

148. » J'ay veu lettre du duc Guillame adreschant à mess[rs] (1), escript au chastiel de Gorckem, comment ses adversairs estoint entré par trahison en ladicte ville, qu'il avoint robbé et détenu, et que le duc de Gueldre l'avoit défié. Du j[er] novembre.

149. » *Copie des previlèges, francquises, libertés, donné par mons[gr] à chiaux de Ghorkem, et dont le ville de Vallenchiennes séella à quattre lettres avecq monseigneur en kief.*

» En *Kokeriamont.* « Guillame, par la grâce », etc. « Pre-
» miers, sera ladicte ville de », etc. Voiés audict libvre au loing « Et ce pour aultant que ly bonnes villes de Gorikem
» et Leredam et li commun pays d'Ercle nous ont recheu à
» s[gr], » etc. « Avons aussy mis et appendus noz seaulx nous
» Jehans, par la grâce de Dieu, dux de Touraine et conte de
» Pontieu (2); Jehans de Bavière, eslieut de Liège, Englebert,
» contes Nassou, s[gr] à Bredas; Jehans, sires de le Hamaide;
» Ansiaux, sires de Trasegnies, Loys, sire dou Quesnoy;
» Eustace de Vertaing, Philippe de Bassenair, Bourgrave de
» Leide; Ernouls d'Engmont et sires de Iselstein; Florens de
» Hamestede et de Galmarde; Hues, sire de Heenbich, Walle-
» rand de Bréderode », etc. « Et nous les villes, » etc. « Donné
» à Gorikum, le vij[e] d'apvril xiiij[c] vij ».

(Même tome, pp. 38-39 :)

150. « De la prévosté Martin de Frasne, l'an xiiij[e] et xij. Aides faites audict an par Vallenchiennes. En *Kokeriaumont :* « Guillaume ». Pour secourir aux affaires requérantes néces-

---

(1) Les prévôt et échevins de la ville de Valenciennes.

(2) En marge : « Doiz lors estoit mari de Jacqueline, car la lettre dit « no fil ».

sité, chiaux de Vallenchiennes ont levé six mil couronnes. « Donné à le Haie en Hollande, XIIIJ^{c} XIJ. S. des coffres. Présens : Sr Vassenaire, Jehan, bastard de Blois, Sr de Trelon ».

» Illecq, lettre d'obligation donnée à Vallenchiennes, pour ladicte somme.

» Puis y at la quictance de Gérard de Ville, sire d'Audernies et d'Ivie, de Gui, Sr de Moncheaux et Beaudegnies, et Jehan Rasoir, maistre des monnoies.

» Par aultre lettre, la ville accorde encoir trois milz couronnes, et une de pleige d'aucuns S^{grs}, et d'avoir recheu de Jehan Vrediel, massart. La couronne de trente-deux solz. »

II.

Un fragment du SPIEGEL HISTORIAEL.

(Par M. GILLIODTS-VAN SEVEREN, membre de la Commission.)

Il y a quelques années, nous eûmes la bonne fortune de retrouver trois feuillets du *Spiegel historiael.* Les deux premiers, qui forment des extraits de la première partie, sont compris dans la belle publication de MM. Devries et Verwijs (1). Le troisième, qui appartenait à la deuxième partie, a été reproduit en 1881, par M. le professeur Al. Nelis, dans les *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* (2), avec des notes historiques et linguistiques qui témoignent d'une solide érudition.

Depuis lors, nous fûmes amené à faire des recherches pour l'explication du plan de la ville de Damme, qui figure dans l'Atlas de Deventer; M. le géomètre Jonckheere avait bien voulu mettre à notre disposition sa précieuse collection de cartes et *ommeloopers* (terriers); et la feuille de vélin, servant de couverture à un ancien *bunderboek* de Damme, n'était autre que la suite de celle publiée par M. Nelis. Étrange coïncidence, qui attachait ce vélin

---

(1) Jacob van Maerlant's *Spiegel historiael.* Leiden, 1863.

(2) 4e série, t. IV ou t. XXXI de la collection.

comme un impérissable souvenir à l'état descriptif de l'intéressante patrie de Maerlant !

M. Jonckheere eut la gracieuseté de nous le céder pour le dépôt des Archives de Bruges; et il m'a paru que ce respectable débris de notre histoire littéraire avait sa place marquée dans le *Bulletin* de la Commission royale d'histoire nationale.

Jetons un rapide coup d'œil cependant sur l'ensemble de l'œuvre de Maerlant, pour déterminer la place qu'occupait notre feuillet.

Vincent de Beauvais avait divisé son *Speculum historiale* en trente et un livres sous-divisés en chapitres. Maerlant divisa son *Spiegel historiael* en quatre parties, dont trois comprenant chacune huit livres et la seconde sept, présentaient un total de trente et un livres; soit un nombre égal à celui de son prédécesseur; Vincent s'était arrêté en 1256, année où il termina son ouvrage (1). Maerlant, qui d'après les inductions motivées de MM. Devries et Verwijs, écrivit ces derniers vers entre la bataille de Woeringen et la mort du duc Jean Ier, du 5 juin 1288 au 3 mai 1294, c'est-à-dire en 1290 (2), devait consacrer son trente et unième et dernier livre au récit des évènements contemporains, et par conséquent postérieurs à ceux qui avaient été décrits par son guide latin.

Quoi qu'il en soit, il composa la première et la troisième partie, et termina les trois premiers livres de la quatrième partie; il écrivit ainsi près de 90,000 vers.

---

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 449.

(2) *Inleid.*, p. 63 : « Ons besluit is derhalve : De *Spiegel Historiael* is in 1284 begonnen, in 1290 gestaakt ».

Par une raison inexpliquée jusqu'ici (1), il laissa la deuxième partie, qui embrassait l'histoire de l'empire romain depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Gratien, aux soins de son compatriote, Philippe Utenbroeke.

Entie ander, die hi achterliet,
Die macte een, diemen hiet,
Philip ane den Dam Uten Broke.

La continuation de la quatrième partie fut reprise, comme on le sait, par Louis Van Velthem, qui y ajouta même une cinquième partie, laquelle resta fort longtemps inédite et fut enfin publiée par Lelong (2).

En somme, l'œuvre monumentale de Maerlant devait, d'après les calculs de MM. Devries et Verwijs (3), comprendre près de 160,000 vers et ajouter le dernier fleuron à la couronne du Père de la poésie flamande (4).

Or, si l'on avait pu sauver du naufrage tout le travail de Maerlant et de Velthem, il n'en fut malheureusement pas ainsi de la deuxième partie, composée par Utenbroeke, qui semble perdue pour l'histoire littéraire; de temps à autre, à la vérité, on en retrouve des fragments; et MM. Devries et Verwijs n'ont pu en donner que des extraits.

Notre fragment se compose de 598 vers, du chapitre 21 au chapitre 29, écrits comme les précédents sur quatre colonnes, et embrasse l'époque de l'empire romain de Decius à Valérien, c'est-à-dire de l'année 251 à 257

(1) Cfr. *Inleid.*, pp. 70-72.
(2) *Inleid.*, pp. 78 et suiv.
(3) *Inleid.*, p. 95.
(4) Van Boendale, *Leken Spieg.*, B. III, c. 15, v. 119.
Jacob van Maerlant, die vader
Is der Dietscher dichtren algader.

environ, et correspond aux v. 43-45 de l'*Ordinandse* (1).

Van Decius, Gallus, Voluciaen,
Galienus, Valeriaen (2),
Die alle vive Keysers waren.

Cette même période est comprise dans le livre douze du plan primitif de Vincent de Beauvais, devenu depuis, dans la traduction, le troisième livre de la deuxième partie. Notre poète suit exactement l'ordre des chapitres du *Speculum*, depuis 45 jusqu'à 77 inclus; mais il omet les c. 48. De passione ejusdem (Triphone); — c. 52. De ceteris passis sub Decio; — c. 59. De imagine domini et cathedra Jacobi que sunt in Cesarea; et il donne un abrégé en 80 vers (du v. 375 au v. 455) des dix chapitres 64 à 73.

Si, pour la trame générale, la traduction est assez fidèle, dans certains endroits cependant, elle s'écarte d'une manière sensible de l'original latin, tant sous le rapport de la concision de la forme que sous celui des discussions sur la chronologie, pour lesquelles Utenbroeke invoque l'autorité d'Helinand de Froidmont et d'Isidore de Séville (3).

Nous avons suivi pour les citations l'incunable de la Bibliothèque de Bruges, ainsi catalogué : « 3857. Vincentii ordiniis predicatorum, Speculum historiale. In fine : Speculum historiale fratris Vincentii ordinis predicatorum

---

(1) Dit es dordinandse vanden anderen boeken die hier na comen. V. MM. Devries et Verwijs, t. I, p. 457.

(2) MM. D. et V. font observer, avec raison, que l'ordre est ici interverti et qu'il faut placer Valérien qui régna de 253-259 avant son fils Galien 259-268.

(3) MM. D. et V. discutent parfaitement la question de savoir quelle valeur il convient d'attacher à l'invocation de l'autorité d'Helinand, qu'on retrouve jusqu'à deux fois dans notre fragment, v. 167 et 493. Voy. *Inleid*, p. 17.

professoris per Antonium Koburger Nuremberge incolam impressum finit feliciter. Consummatum sub nostri Salvatoris anno incarnato 1483. In vigilia Sancti Jacobi. V. s. bois. 1 vol. in-fol. max. »

Un dernier mot pour faire apprécier la valeur philologique de nos fragments. Il est évident qu'ils appartenaient tous au même Codex, puisque tous sont du même format et sont tracés d'une même écriture (1). Aussi bien, l'orthographe ainsi que la langue nous semblent plus correctes, puisqu'elles remontent à la fin du XIIIe siècle, ou tout au plus tard au commencement du XIVe, c'est-à-dire à l'époque très rapprochée de celle de la composition de l'œuvre de Maerlant et de son continuateur Utenbroeke. Une simple comparaison permettra mieux de juger de ce résultat.

Le fragment qui correspond au sixième livre de la première partie, c. 28 à 40, et va du vers 34, page 258, au vers 12, page 266, de l'édition de MM. Devries et Verwijs (2), offre les points de dissemblance les plus saillants, et par conséquent de correction, avec cette dernière :

		Ed. Devries et Verwijs.
P. 258.	v. 34.	Up eenen tijt geschiedem das.
	v. 41.	Ende vermeesaemde te hande.
	v. 50.	Dat hi hem woch maecte ten kere.
P. 259.	v. 20.	Omme dat soe hem daer verclaerde het.
P. 260.	v. 6.	Ende hare grote dueghedachtichede.

(1) La feuille a une haut. de 42 cent, larg. de 31 c.; elle est divisée en quatre colonnes, qui comprennent chacune 76 lignes; les titres des chapitres sont écrits à l'encre rouge, et les initiales alternativement à l'encre rouge et bleue

(2) Voy. ce que ces savants disent quant au mérite et à l'exactitude du Codex d'Amsterdam, *Inleid.*, p. 90.

P. 261.	v. 25.	Roem ende hoverde vloe soe verre.
	v. 5.	Ons ende donse, clene ende groot.
	v. 10.	Te clappene altoes geles.
	v. 13.	Somwile slaept als wel de vroede.
P. 262.	v. 52.	Alse du di sies gelucke naken.
P. 264.	v. 22.	In gramscepen no tonrechte niet staen.

Version de notre fragment.

Op enen dach ghesciede hem das.
Ende versmade te hande.
Want hi hem henen maecte ten kere.
Om dat si hem cleden te bet.
Ende hare grote goethede.
Roem ende hoocheit vlooch si verre.
Wi ende donse, clene ende groot.
Te clappen altoes ghewes.
Some wile slaept Omerus die vroede.
Alstu sies ghelijc naken.
In gramscepen niet tonrechte staen.

Page 265, après le v. 32, manquent les quatre vers suivants :

Te Gods moeder is si vercoren,
Ende si liet haer deerne horen.
Ende daert toe so seide si voort :
« Mi ghescie recht na dijn woort ».

L'autre fragment, qui correspond au 8e livre de la 1re partie, du v. 37, c. 42, jusqu'au v. 30 final, c. 54, offre des variantes non moins dignes de remarque.

P. 424.	v. 17.	Hine keert te vullen te desen.
P. 425.	v. 52.	Gherne te dankene hoveschede.
	v. 57.	Wat men ghevet salmen niet sien.
	v. 60.	Mi dinke dat hi die maniere vinc.
	v. 22.	Bet ontseggen dan claghen haken.
P. 246.	v. 20.	Omme te quetsene die quade.
P. 247	v. 42.	Es selden sulc vrient gevreest.
P. 248.	v. 22.	Mi naken noch tavont andere sorghen.
	v. 34.	Weder ons clene dinc of groet vedervet.
P. 430.	v. 15.	Onsen ongheloveghen zin.

Hine keerde die necke van desen.
Ende gherne ghenieten hovesschede.
Watmen ghevet salmen niet ontsien.
Mi dinke dat hi den name ontfinc.
Bet tontseggen dan tlanghe haken.
Om te verdervene die quade.
Is selden sulc vrient verheest.
Si maken nochtan al andere sorghen.
Weder ons clene dinc so groot verwerft.
Onsen onghevallighen sin.

P. 431, c. 54, après le v. 22, manquent les deux suivants :

Laet di ghenoeghen int ghevoech,
Dien tsine ghenoecht in heeft genoech.

Par ce simple aperçu comparatif, l'on peut se convaincre que nos fragments sont plus corrects que le Codex d'Amsterdam, dont MM. Devries et Verwijs ont fait ressortir les défauts à la fin de leur introduction, chef-d'œuvre de critique et de science. Ce n'est pas à dire qu'ils soient irréprochables, sous le double rapport du langage et de la versification, et que le copiste n'ait pas quelque peu défiguré la belle poésie de Maerlant et d'Utenbroeke; mais, pour éviter l'arbitraire de l'interprétation, nous avons préféré transcrire le texte de notre nouveau fragment, tel qu'il est, sans aucun changement, abandonnant cette œuvre délicate de la correction à des philologues plus experts.

Van den seven Slapers. .xxi.

Een wonder groot hoort hier lesen :
Als die keyser Decius quam te Phesen,
So mochte daer niement kerstijn bliven,
Men soudene dem ontliven.

So grote vrese was al daer,
Dat dede van der doot den vaer;
Die vader tkint wroechde, tkint den vader,
Oft loechende beide te gader.
So dat men .vij. daer vermonde

Kerstyn, haeren naem conde.
Die men ter pinen doen soude
Maer keyser Decius die woude
Ende gaf hen te beraden voort,
Tot dat hi weder quame ter poort.

Hare namen doe ic u verstaen:
Malcus, Ian, Maximaen,
Seraphyon, Martiniaen, Denijs,
Ende Constantijn; dese heren wijs
Gaven al haer goet door Gode,

Want si willen tsinen gebode
Bliven; si rumende die stat,
Ende ghingen in ere rootsen gat,
Daer men in wesen mochte;
Want het was .i. hagedochte,

In den berch van Celioen.
Daer wil si in berecken haer doen,
Tot dat die keyser quame weder.
Malcus ghinc op ende neder
In die poort horen ende sien

Onteykent als .i. phisisien;
Decius die quam hier nare.
Doet Malcus wiste, hi was in vare;
Also dat hi niene beit,
Ende ghinc ten anderen, ende seit

Dat hi gehoort hadde ende gesien.
In bedingen vielen si na dien,
Worden si alle slapende saen.
Nuchtens worden si bestaen
Te soeken, maer men vanter niet.

Doe quam .i. quaet diese had bespiet,
Ende seide den keyser waer si waren.
Doe hiet die keyser sonder sparen
Vermetsen der hagedochter mont.
Dit was gedaen, si u cont,

Dat siere van honger souden bliven doot.
Ende binnen dien datmen tgat besloot,
So wert vanden kerstinen bescreven
Hare namen ende haer leven.
Ende dat scrifte wert te waren

Onder die hande der metsenaren,
Binnen den werke, also gedaen
Dat het so bleef, als wi verstaen,
Seder honderdemenich iaer.
In die derde partie, hier naer,

Mooch dire of horen waer ende wonder
Nuttelic tonser gelove bi sonder.
Te desen tiden te Lamosaken
Moeste .i. Peter die doot smaken
Van dier rechter was in die stat.

Tere ander stede quam hi na dat,
Daer hi hen drien vinc; heten dus :
Paulus, Andries, Camathus;
Die seidi dat waren kerstine.
Als Camatus was in die pine,

Wel na comen totten ende,
Ghinc hi kerst of, tsire scende,
Ende gaf den afgoden offerhande;
Die duvel voer hem in daer te hande,
Selve hi sine tonge of at,

Ende sterf onsalichlike daer ter stat.
Dit sach ene maget, als ic versta,
Ende hiet Dyonisia,
Kerstijn van .xvij. iaren,
Die clagede seere geeus misfaren.

Als die baeliu geware wort das,
Dat die maget kerstyn was,
Gaf hise .ii. iongelinghe, (2e col. recto.)
Dat sise tonsuverheden bringe.
Dat was Paulus ende Andries;

Endie maget vol quam al dies,
Bi ons heren grote doget,
Dat si drie, in hare ioget,
Gode onsen here bequamen
Ende ontfingen der mertelaren namen.

Trifoen ooc .i. salich kint
Was van Gode so gemint,
Dat hi door hem groot wonder dede,
Ende voer mit mertelien mede,
Te Gode waert; allen verneye,
Ter derden noene der maent van meye.

Van sinte Abcoen ende Sennes. .xxii.

Keerdi hare keerdi ghens,
Altoes was Decius gepens
Te destruweren dat kerstijnhede
Omtrent Babylonien der stede.
Want die kerstine te waren
Te Cordes gemaect mertelaren.
Twee kerstine princen groeven die,
Abdoen ende Sennes hieten sie.
Al Decius dat heeft verstaen,
Brocht hise mit hem te Rome gevaen.
Hi deetse hongerigen liebaerden
Werpen, die hen niet en daerden.
Mit swerden sloechmen se doe doot,
Ende lietse .iij. daghe liggen bloot.
Doe groefse in den huse sijn,
Een dyake hiet Quirijn.
Decius was niet lanc hier naer,
Has hi hadde min dan .ij. iaer
Mit sinen sone geregneert,
Verslegen; ende dat rike ontkeert
Alte male van den sinen,
Dus maet quaetheit emmer divinen.
Onder Decius wert ghedaen
In die baelgie Secundiaen,
Mit enen Valerian;
Ende daden den kerstine grote bane...
Secundiaen dochte wonder groot,
Twi die kerstine minden die doot.
So dat hijs also sprac ane,
Sinen vrient Marceliane;
Ende sijs droegen over een,
Dat els en ware God en gheen
Dan Christus, den kerstine God.
Enen derden brocht si int lot,

Haren vrient, die hiet Valeriaen.
Van Tymotheuse heb si ontfaen
Doopsel; ende daer si waren
Te gader gemaect mertelaren,
Van ooste in die vyfte yde;
Ende sijn altoes mit Gode blide.

Van den keyser Gallus. .xxiij.

Een Gallus Hostiliaen
Heeft dat keyserike ontfaen,
Mit sinen sone, alsmen siet,
Die Volucianus hiet;
Als men screef van onsen Here
Die incarnacio, min no mere,
Dan .cc. l ende viere.
Een stic was hi goedertiere.
Doe baden over hem die kerstine,
Want hise .i. stic liet sonder pine.
Maer daer na wert hi inder iacht;
Doe minderde in saen die macht,
Ende sware tempeesten gescieden
Over al onder die lieden,
Daer die menighe of verdorven.
Entie keysere saen beide storven.
Verslegen waren si van Emiliane,
Die hem dat keyserike trac ane;
Maer binnen den derden maent daer na,
Wert hi vermoort, als ict versta. (3e col. recto.)
Tien tiden was hi biden goeden clerken
Van algemene den heiligen Kerken
Gheordiniert, bi redene fyn,
Dat elc bugger kerstyn,
Of hi ten ongelove ontlope,
Dat men ander werf hem verdope;
Maer als hi clerkelike gelovet,
So legge hem die hant op thovet.
Die gene die des hevet macht.
Die hevet hem de goet gedacht
Cornelis, den heiligen paeus,
Die mitten keyser was in aeus,
Gallus, in wies tyt hi was.
Ende nu gewaget men das,

Datten doden dede Decius.
Maer nu bescrivet ons aldus
Helynant, al sonder waen,
Dat Gallus Hostiliaen
Hiet Decius mede openbare,
Bi wies hi wert mertelare.

Van sinte Cornelis paeus. .xxiiij.

Nu Gallus, die Decius hiet,
Daer hier voren of is bediet,
Als hi sach dat menich man
Biden paeus Cornelis an
Vinc dat salige kerstynhede,
Wert hi verbolgen; hoort wat hi dede:
Hi gaf wt bi ghebode
Dat men alle die kerstine dode.
Doe wert Cornelis gevaen
Mit synre clergien saen;
Wert hi gesen in ellende,
Daer hem troestelike brieve sende
Die heilige bisscop Cypriaen;
Hier na wert hi weder saen
Voor Gallus Decius gebrocht,
Die sijns niet hevet afdocht.
Hine dedem geven slagen groot
Mit scorgen swaer geloot;
Doe wert hi te Mars tempel geleet.
Ende also als hi derwaert geet,
Quam hem .i. ridder te ieghen,
Wies wyf lange siec hadde gelegen,
Ende bat hem oft hem ware gename
Dat hi door Gode ten wive quame,
Ende hi haer beterde haer verdriet.
Dat die paeus wilde laten niet,
Ende beterde den wive haer wee.
Die ridder, sijn wyf, .xx. ende twee
Die dat wonder saghen an,
Ontfinghen dat doopsel dan.
Als keyser Decius dat verstoet,
Hiet hi onthoefden, mitter spoet,
Den paeus ende alle dander met;
Dit wert gedaen al ongelet.

Vander heiligher Lucine
Hadde die sepulture sine,
Dese paeus, dese here groot;
Mit wien hi voor sine doot
Hadde begraven, mit groter eren,
Die heilige apostelen ons heren,
Sinte Peter ende sinte Pouwels mede,
Daer si den doot ontfingen ter stede.

Van den keyser Valeriane ende van Galyene. .xxv.

Ter stede daer troemsche heire gelegen
Was, wiert tkeyserike gedregen
An den keyser Valeriane
Ende sinen sone, na minen verstane;
Galiene gaf ment mede,
Tot Rome in die stede.
Dus waren si keysers beide gader.
Keyser Valerien sijn vader
Was eerst den kerstinen goedertiere;
Ende sceen sijn huus in dier maniere
Of het ene kerke ware. (4e col. recto.)
Maer doe quam een toverare
Wt Egypten, die hem quaet leerde,
Ende wt alre doget verkeerde;
Ende brochtet in sulken staet
Dat hi die kerstine heeft gehaet.
Dat hi wt gaf sine gebode,
Dat mense allegader dode.
Van Alexandrien den heiligen Deuys
Wiert verellent in deser wys,
Ende versent van steden te steden,
In alre wtnemenden swerheden;
Ja in Afriken ten westen,
In Lybien sendemen ten lesten;
In deserto, daer breke was
Van allen goede, als ict las.
Doe worden oec vele mertelaren;
Onder die welke dese .iij. waren,
Priseus, Malchus, Alexander;
Ende een Marinus, een ander;
Dese was ridder ende here groot,
Ende wilde door Gode smaken die doo

Sanstrius was tien tiden,
Die grote werelt ere liet liden
Om die minne van hemelrike;
Want hi was machtich en rike,
Senatur en patrijs gecoren,
Ende van coningen oec gheboren;
Ende onsen here dede bisonder
Bi siere bede menich wonder.

Van sinte Lucius paeus. .xxvi.

Doe paeus Cornelis was verstorven,
Heeft Lucius des paeus setel verworven.
Dese wert in ellenden gesent;
Maer weder so is hi gewent;
Ende cortelike dedem of slaen
Sijn hoeft keyser Valeriaen.
Paeus was hi .iij. der jaren.
Dese wilde dat .ij. papen waren
Mitten bisscop ende drie
Dyaken; oec so beval hie
Tpaeuscap sinen achdyaken
Steven, die an nam die saken.
Dese wilde dat kerkelike gewaden
Die clergie niet an en daden,
Dan als si waren in die kerke.
Hi dede oec vele goede werke:
Menigen mensche hi bekeerde;
Menigen mertelare hi heerde,
Die van hem sepulture gewan.
Als men desen heiligen man
Vinc om tontliven, worden gevaen
Mit hem, ende ontlivet saen
Van sire clergie si tiene.
Den paeus leetmen om te siene
Den keyser, diene heet gerede
Dat men te Mars tempel lede,
Om dat hi daer aen bede,
Of dat men dode; als si ter stede
Quam, viel in syn gebede met
An Gode; ende niet lange en let,
Daer en viel vanden tempel .i. deel.
Doe vloen mit vare sonder riveel

Die ridders, dien brochten daer
Die heilige paeus; die ghinc daernaer
In die kerke te sinte Lucine,
Daer hi vant .i. deel der kerstine,
Die hi troeste harde wel.

Als dit wiste die keyser fel,
Sendi derwaert anden boden,
Dat sine enteliken doden.
Misse singhende hebbende sine vonden;
Sine wilden beiden niet tien stonden

Dat hi misse hadde ghedaen;
Men sloech hem thoeft of saen.
Te dien tiden bi Emiliaen,
Ghingen die mertelaren aen, (1re col. verso.)
Die bisscop Fructuosus,

Augurius ende Eulogius,
Die syn dyaken waren,
Te Terascone was dit twaren
Van spoorkille, als ict kende,
Op die xij^{ste} kalende.

Van sinte Cypriaen. .XXVII.

In desen tiden, heb ic verstaen,
So was die heilige Cypriaen,
Die bisscop was in Cartaengen,
Over die kerstine; in Almaengen
Wert hi geset van Paterne,

Den baeliu, dat horde gherne.
Den bisscop daer hevet bekent;
Doe wert hi in ellenden ghesent.
Maer weder wert hi brocht na das,
Alse Ascagius baeliu was,

Die hem dede sijn hoeft of slaen.
Mertelie heeft hi ontfaen
Onder den keyser Valeriane
Ende Galiene, na myn verstane.
Dese bisscop, dese here

Was meester van groter lere,
Ende heeft menige dinc bescreven,
Daer die doghe mede is verheven.
Hi bescrijft ons .xij. saken
Die de werelt sere ontmaken.

Vroet man in gewerken dul,
Out man dul levens vul,
Jonc man die node hoort gebod,
Rike man die node geeft door God,
Vrouwen in suverheden niet claer,

Heren die node seggen waer,
Kerstijn die de kerke versmaet,
Arm man hoverdich gelaet,
Coninc ongetrouwe ende loos,
Bisscop ghierich en rokeloos,

Ondersaten onbedwongen,
En meentocht der wet ontsprongen.
Wie dat wel leert en qualic leeft,
Syns lerens onweerde den oren gheeft;
Wats meer dulheit dan al tlyf

Ten ende wert trect sonder blyf.
Entie sin niene mict ter stede
Van eweliker volmaecthede;
Also also wel sit goede zede
In doude, so sit onderhorichede

Inden iongelinc; tallen male
En can niet gemerken wale,
Hoe die oude mach comen teren
Die in die ioget niene wil leren.
Dat men ondancs derven moet,

Soude men gheven waer men vroet
Ghewillike, om loen ewelike.
Hier om souden pensen die rike.
Also als vroetscap den man vroemt,
Suverheit vrouwen teren coemt.

Heren souden hen houden, indien
Dat mense bi minnen sonde ontsien;
Goods enter werelt minnen
En moghen te samen ere herte niet binnen;
Die hem selven niet en can

Castien, wat sel hi andren man
Castien; het dinct mi wonder groot,
Quaet comt, na dat hi groot
Onder lieden is, na dien
Sel hem pine groot gescien.

Den ban die .i. bisscop gaf,
Mach een ander niet doen af,
En ware oft anders wille ware,
Of hi dan misdoet yet sware
Bi sijnre gerechter rokelooshede.

Wie sallem dan bringen tsire stede
Ghemene onderhorichede;
Dat beringe van quader zede;
Ende dat men houde die gebode, (2e col. verso.)
Ende hem die boven sijn in Gode.

Voort scryft dese bisscop vroet,
Wach hets nu scande wesen goet,
Die nu niet volget den quaden,
Men is hem iegen in rade in daden.
Die wetten orloven sonden,

Wat scaemter mach sijn tenigen stonden,
Daer niement den quaden en doemt.
Sulc is die men rike noemt,
Die dicke in sine gepense bevet,
Want hi van rovers sorge hevet,

Of dat men onrechten mach;
Hine leeft seker nacht no dach;
In feesten drinkende uten goude,
So versuchti menichfoude.
Hine slaept oec niet opt bedde sochte;

Om menige blintheit van gedochte,
Diene ontladen mochte ende verlichten,
Hem van laste ende berichten;
Daer si bi ewelike dalen,
Ens vrient so die here mach onthalen

Enige bate van haren goede.
Het scynt alle sijn haer hoede,
Dat si eweliken wouden
Dat niement dan si besitten souden.
Een here die wil sijn ontsien,

Hi mach seker sijn van dien,
Dat hi te meer ontsien moete
Te comen onder mogender voete.
Die wese wil wt alre node,
Die houde hem allene in Gode.

Maget die mit goude haer wil versieren,
Die moet van der fierheit Goods faelgieren.
Dobbelen is recht die warande,
Vter hellen die viande,
Dies hem qualic mach ontgaen.

Sine moghet emmer yet in vaen,
Ende het is daer souden wonde,
Der arme an is enighe sonde.
God wilie mit herte gebeden wesen.
Vele spreken, vele lesen,

Hoort allene met onse here,
Maer der herten nerenste ghere
Niement sal ontsien die doot,
Maer die ewelike noot,
Daer bi in versten set die pine.

Maer ons heren vriendekine
Is die doot ene rechte wtfaert,
Die men te rechte wel begaert.
Heefs du oec van kinderen last
Wes niet te meer int goet vast.

Hine vint an Gode ghene ghenaden,
Die den armen niet staet in scaden;
Dine sout gheven mer te mere,
Om te beiagen an onsen here,
Dat hi den last helpe draghen.

Hine darf hem niewer of versaghen,
Die om Gode gheeft sijn goet,
Endie mere neernste doet.
Sine kinder bringhen ter hoede,
Ten eertschen dan ten hemelschen goede

Hi beveelse den duvel mere
Dan hi doet Gode onsen here.
Dat hi den last helpe draghen,
Hine mach hem niewer of versaghen.
Ghedoochsamhede is ene doget,

Daer ghi bi Gode gheliken moghet.
Wat mach hebben hogher stede,
Dan gheliken der godlichede?
Nijt mach hebben ende en gheen
Want hi meerret al in een;

Dien du nijts mach quite syn dijns,
Dan mogestu niet wesen sijns;
Waer du biste, want in dyn herte
Heefstu ewelike smerte.
O mertelare Goods ons heren (3e col. verso.)
Men mach u niet te vollen eren,
Ende loven mit menschen spraken
Die tormente die gebraken;
Ende ghi blevet in die pine stranc
Staende, ende u pynden cranc.
Menige ander nuttelicheit,
Die mi te seggen waer ongereit,
Liet bescriven sinte Cypriaen.
Alse keyser was Valeriaen,
Quam te Rome wt grote Bertaengen
Mello, om quiten van calaengen
Bertaengen van skeyser hande,
Brochti den tribuut van den lande;
Ende wert daer te Gode bekeert,
Bi paeus Steven, diene leert.
Diere enen bisscop maecte ave,
Ende senden in goeder gave
Te Ruen, daer hi bisscop sat.
Men viert sinen dach ter stat
Ter xjster kalende
Van november, als ict kende.
In desen tiden, dat verstaet,
Wert die heilige bisscop Primaet
Mertelare Goods ons heren;
Van september, in sire eren,
Viert men van sinen saligen ende
Vp die xijste calende.

Van Prothuse ende Jacinctus ende Eugenien doot. XXVIII.

Een discoort machmen wanen,
Want somige ystorien vermanen
Dat van vele mertelaren,
Dat si van Decius gedoot waren;
Die men nochtanne orconden
Dat si waren na dien stonden,
Dat Decius was ende Gallus mede,
Die hem oec Decius heten dede.

Van Bertraengen Cypriaen
Ende paeus Cornelis, na myn verstaen,
Waren in dien tiden gesien,
Dat Valeriaen ende Galyen
Besaten dat roemsche rike.

Ende was na dien bi gelike
Dat Decius ende Gallus mede
Besaten die mogenthede;
Nu na dat Heilant bediet
Dat Gallus mede Decius hiet;

So moeten vyt oec keren, indien
Dat die keyser Galyen
Decius hiet; of na syn toghen,
So hadde Ysidorius geloghen;
Dat te seggene waer onbetame.

Dus ware .iij. van eenre name.
Cypriaen wert bi Patrine
Verellent, entie kerstine
Helden Cornelis binnen Rome,
Een stic verholen, nu als ict gome.

So quam binnen dien ioncfrou Basille
Tot Eugenien, door haren wille;
Elc seide in menigherande sprake
Van menigher heiliger sake.
Eugenie sprac Basillen ane :

Di staet groten loen tontfane
Van dinen magedom rene.
Basille sprac du Eugene:
Salt van mertelien .ij. lone ontfaen;
Van datti tAlexandrien was gedaen

Saltu ontfaen den loen wel groot;
Enten anderen van dier doot,
Alse ic van Gode hebbe verstaen;
Nochtan en sal di ontgaen,
Die loen van dynre suverheit.

Hier na wert also bereit,
Dat Basille van haren magen
Wert belovet, ten sekeren dagen,
Pompeius ten wive te gheven. (4e col. verso.)
Hier binnen liep van quaden leven

Basilles ioncwijf ter vaert
Te Pompeius, ende openbaert
Dat Basille kerstyn ware;
Ende si .ij. toveraers mit hare,
Prothen ende Iactincte hevet.

Als hi dit hoorde, als al verlevet,
Liep hi daer Basille was;
Maer als si wert geware, das
Sprac si: hine hadde niet verdient,
Dat hi wesen mochte haer vrient,

Dat sine yet woude sien.
Hi balch hem sere; ende so mittien
Is hi voor den keyser gegaen,
Ende over Basille sine clage gedaen.
Die keyser dede onbieden dan,

Basillen dat si haren man
Name, of men soutse doden;
Eugenie wiert oec onboden,
Dat si die Gode aenbede,
Of men salse doden mede.

Alsmen verstont van haren doene,
Basille, die op Gode was coene,
Heeft des keysers gebod ontseit;
Ende om haer grote edelheit
Wil mense niet doden openbare;

Binnen haren huse, in stilre ware,
Wiert si door steken mit enen sweerde,
Ende voer te Gode als si begheerde.
Prothus ende Iacinctus
Worden oec gevaen; ende Nichesius,

Die baeliu, deedse leden
Voor Iupiter, ende hiet hen beden
Dat si dat beelde ane beden;
Si vielen in beden na hare zeden
An onsen here; ende also saen

Moeste dat beelde te niete gaen.
Doe balch die baeliu noch mere;
Als een tyrant verbolgen sere,
Dedi hen die hoefde of slaen;
Daer si hebben bi ontfaen,

Ewelike te hare lone,
Gode der mertelaren crone.
Nu wert Eugenie voort gedaget;
Nichesius hevet haer gevraget
Hare const, ende wie haer meester ware.

Ende si andwoorde openbare:
Mijn meester heeft vader sonder moeder,
Ende moeder sonder vader, ende broeder
Is niement; ende sijn lief is maget,
Nochtan dat si kint draget.

Dit was te verstane te sware
Den baeliu; ende saen der nare
Dedise voor die goddinne Dyane
Leiden, om haer te dwinghen ane,
Dat si dat beelde aenbede.

Dat tempel, ende beelde mede,
Viel ter neder mitter spoet,
Sonder daer Eugenie stoet.
Groot volc quam ghint wonder sien;
Daer si some of seiden mittien,

Dat si goet ende heilich ware;
Ende sulc seide openbare,
Dat syt bi toverien doet.
Die baeliu sent mitter spoet,
Den keyser te weten dit wonder groot.

Entie keyser te hant onboot,
Dat mense soude doen verdrinken.
Doe deetse die baeliu saen sinken,
Ende enen steen anden hals geknocht.
Onse here heeft also gewrocht,

Dat die steen op waert vloot,
Ende si daer op; sceen albloot
Dat onse here was mit hare.

In een fornoys was si daer nare....

NOTES.

v. 1. L'intitulé de ce chapitre 21 se trouve au bas de la quatrième colonne du feuillet précédent, accompagné de ce premier vers pour réclame. VINC. B., l. XII, c. 45 : *Passio sanctorum vij dormientium*. La fête des sept dormants est célébrée chez les Latins le 27 juillet et chez les Grecs le 4 août et le 22 octobre. BARONIUS, ibi.

v. 2. VINC. Cum venisset Ephesum. La présence de l'empereur Decius à Éphèse est très contestée. DE TILLEMONT, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 369.

v. 3. *Mochte*. Correspond ici au sens originel de possum, attribué par Graff, t. II, p. 905, au verbe moeten, qui dans la langue du moyen âge, et même dans certains dialectes modernes, est employé pour moghen = vermogen, kunnen. D[r] DE VRIES, *Gloss. op den Lek. Spiegh.*, p. 512.

v. 4. *Dem :* diehem, de même que diet = die het. A moins qu'on ne préfère y voir la contraction adverbiale dan hem. On sait que den est beaucoup moins ancien. M. BORMANS, *Verslag*, p. 552, fait seulement remonter l'emploi de ce vocable, comme nominatif masculin de l'article, au commencement du XVIe siècle. Sans doute, qu'avant son adoption définitive et générale, il doit y avoir eu un temps d'interrègne ou d'incertitude. Mais chez nous, au XVIIe siècle, la règle avait prévalu sans conteste. Ainsi nous lisons dans la plupart des formules judiciaires de 1600 à 1650 : Want den verweerder wel behoorde van te doen rekeninghe;... en dat den heesschere den selven verweerder hadde ghedaen dachvaerden... »

v. 5. S. GRÉG. DE NYSSE, v. *Thau*, t. III, p. 568, éd. Paris, Morelli, 1638 : « Filii fidem amplexi pater in infidelitate manens accusator erat; frater item eadem de caussa naturam oppugnabat; fas esse judicem a consanguineo pœnas expetere ».

Tillemont, l. l., p. 331, donne cette traduction : « Dans cette terreur générale le fils trahissoit son père, le père alloit luy mesme dénoncer son fils, et les frères oubliant ce qu'ils devoient à la nature, croyoient faire une action de piété en exposant leurs frères à la cruauté des supplices parce qu'ils ne vouloient pas devenir impies ».

v. 7. Vinc. Filium pater et patrem filius abnegabat. *Wisechde*, imp. de wisen, monstrare, ostendere, indicare. Kilian. *Wroechde*, pas de wroeghen, ghewroecht et wroegde, trans., beschuldigen, aanklagen, accuser, dénoncer. Dr de Vries, *De Leken spieghel, gloss* p. 692. Quant à son emploi dans le langage moderne, voy. Clignett, *Bydr.*, p. 155 et sv., *Taalk. Mag.*, t. IV, pp. 144-148. Wroeghen of wrougen, *S. Franc. leven, gloss*. p. 453.

v. 8. *Loechende*, imp. de loghen, heyloghen, componere fœnum in metam. Kil. et Plantin. Au feuillet précédent, geloeget avait un autre sens.

Ende wat dat hem niene voeget,
Hebben si te gader geloeget.

M. Nelis annote : « Geloeget, waarschijnlijk imperf. van het sterk wkw. lagen, opeenstapelen. Ik ken geen andere plaats waar dit woord voorkomt. »

v. 9. *Vermonde*, dire, réputer; dicere, eloqui. Voy. *les annot. de* van Hasselt *sur Kilian.* h v. t. II, p. 718.

v. 11 Hs Die men, *s* retranché.

v. 12. *Woude* = wilde. Kil. vellem, God wouds. Nous inclinerions plutôt à voir ici l'imparfait avec une forme orthographique propre au dialecte de la West-Flandre, du verbe woeden, furere, insanire; de là woedig et woeder, tyrannus.

v. 14. *Poort*, stad. Voy. Nelis, p. 7, v. 5. Var. port. *S. Franc. lev.*, v. 8861 :

Een staerc wint began daer horten
Die de dure van der porten.

Gloss., p. 431. Poort, stad, burgt; poorter of porter, stedeling, burger. Ordonnance sur le droit d'issue dû par les bourgeois de Gand, an. 1286 : « Dat die vinders van der poort » GHELDOLF, Cout. de Gand, p. 413, n. 16. Bas latin : « In portu Gandavo ». Diplôme d'Arnould, an. 939. MIRAEUS, *Op diplom.*, t. I, p. 39. Cfr. WARNKOENIG, *Hist. de Fland.*, t. III, p. 19.

v. 15-17. Ils étaient ainsi nommés par les Latins; les Grecs les désignaient par les noms de Maximilien, Jamblique, Martin ou Martinien, Jean, Denys, Exacustade ou Exacustodien, et Antonin. PHOTIUS, c. 253, p. 1400. *Les Ménées*, 4 aug., p. 46, et 22 octob., p. 268, mettent Constantin en place d'Antonin, et tantôt de Jean.

v. 18. *Wys*, pour ghewis. Certus, verus. KIL.

v. 19. *Door*, pour om, orn den wille van. *Floris ende Blanc.* v. 2317 : « Dor god ghenade ». V. 3852 : « Dor gode ende dor heren bede ». *Gloss.*, p. 132. « Dor god, aus Rucksicht auf Gott, um Gottes willen ». Cfr. BORMANS, *Christine de Wonderb.*, p. 299.

v. 20. *Tsinen* = ter sinen. Le t affixe représente surtout cette contraction devant le pronom et l'article. Tenen male = ter eenen male.

v. 24. *Hagedochte.* Var. haghedochte, haghedocht, haeghdocht; krocht, hol, spelonk; ook grafkelder. M. DE VRIES, *gloss. du Leken Spiegh.*, p. 459, écrivait à ce propos : « Na al dat over dit woord geschreven is, zeg ik met Mr. v. d. Bergh in Gloss. op Limborch : Ik houd het nog altijd voor het Lat. aquaeductus; — zoodanig als die afleiding door Bilderdijk, *Geslachtlijst*, I, 284, ontwikkeld is. Tot hiertoe althans hebben mij noch de aanmerkingen van DE JAGER, *Verscheid.*, bl. 243 vlgg., noch die van Prof. Lulofs, *Handboek*, bl. 418, kunnen overtuigen ». Il serait mal aisé cependant d'accorder cette interprétation avec la synonymie de rootsen gat, qui devait servir d'asile et d'une demeure deux fois centenaire,

donnée par notre texte. D'ailleurs tous les actes parlent d'une caverne. Cfr. Willems, *Reinaert*, v. 541.

v. 25. Vinc. In montem Celium secesserunt.

v. 26. *Wil si* = willen si, de même qu'on trouve wil wi = willen wi. Nelis, v. 91, p. 26. *Berecken* avait plus haut le sens de toetakelen, pynigen; *ibid.*, p. II, v. 37; ici il faut lui assigner celui de zich ten strijde toerusten, indiqué par Verdam, *Middeln. Woord.*, p. 935.

v. 30. *Onteykent* = onghekent, inconnu, déguisé. Ont, privatif, et l'y = ghe. Au commencement du XIVe siècle, le préfixe y (ymene, ydaen) règne encore. On rencontre même des participes employés à l'instar des anglais, tel que vonden pour gevonden, où l'y a disparu. Mais le préfixe ghe, qui a la flexion plus douce, s'introduit peu à peu et lui fait concurrence. Ainsi dans le compte de la ville de Bruges de 1302, on trouve tantôt sur une ligne ycocht, et sur la ligne suivante ghecocht. Dans les comptes postérieurs, les ghe vont en se multipliant, et cinquante ans après les y font l'exception. Nous avons dit onghekent, et non pas onbekent; car Maerlant emploie encore ce dernier mot dans le sens de onwetend, dom, dwaas (*Sp. Hist.*, p. 3, l. 4, c. 48, v. 56), qu'on retrouve ailleurs. Stoke, I, v. 195. *Carel en Eleg.*, 228. *Gloriant*, 13. Serrure, *Vad. Mus.*, t. I, p. 55, v. 192; p. 57, v. 242.

Phisicien, lat. physicus, est synonyme d'aersater, médecin, qu'on rencontre au feuillet précédent, voy. Nelis, p. 35, v. 38, et dont l'origine a été savamment expliquée par Bormans, *Christ. de Wond.*, pp. 171-175. Vinc. B. « Et quotiens intrabat urbem, figura se et habitu mendici vestiebat. » Notre poète a vu dans *mendici* une faute de lecture pour *medici*. *Sp. Hist.*, part. I, l. 3, c. 27, v. 1-3 :

In Artaxerces tiden was
Die phisicien Ypocras
Die vindere was vander medicine.

v. 32. *Doet*, toen. On trouve les variantes doe, doen, et par

contraction do, qui semble la forme primitive. *Dboec van den houte*, v. 39 et 43 :

Doe wonnen si te samen een kint...
Doen Adam IXe jaer...

Cfr. Melis, I, 140. *Lek. Spiegh.*, l. 2, c. 11, v. 13; c. 25, v. 29 ; etc.

Vare, vrees; dat de vaer, voy. ci-dessus, v. 6; metus, Kil. subst. masc. et neut. *Sinte Franc. leven*, v. 8764 et 10353 :

Dien hi an riep in den vare...
Cam hem an een yselijc vaer...

v. 33. *Viene*, niet. L'adverbe négatif nie, nye, qui en est la contraction, signifiait proprement nooit, jamais, et équivalait parfois à l'affirmative ooit. Vl. Biblioph. *Geest. tabernacle*, gloss. h. v. Nous avons trouvé la locution brugeoise écrite de cette manière : te niente gan, et fait à ce sujet cette observation : « Is dat geene mislezing? De ware en oorspronkelijke schrijfwijs is, naar alle ontleiding, te niente. De etymologie en de vreemde talen van den germanischen tronk bringen het mede. »

Beit, Plat. en Mhd. beiten, beden, en later beyen. Voy. Verdam h. v., p. 766. De Bo, *Westvl. Idiot.*, h. v.

v. 35. *Dat*, relat. *Roman van Walewein*, v. 3413 : « Dat segghen de gonen diese kinnen ».

v. 36. *Bedingen;* in bedingen vallen, zich op de knieën werpen om te bidden. Verdam, *M. Woord.*, p. 645. Signifie donc ici proprement gebed, prière. *Lek. Sp.*, l. 2, c. 41, v. 193.

Dese bedinghe is also goet,
Datse elc priester zegghen moet
Telken ghetide dathi doet.

La décomposition du mot indique clairement le sens. Bedingen; de là, bede, prière, qui est resté en usage dans nos provinces jusqu'à la fin du dernier siècle, avec le sens spécial d'aide ou subside, parce que d'après un principe du droit

public, la demande devait en être faite aux États par le prince; de là encore bedelen, demander l'aumône, solliciter, etc.

v. 37. *Saen*. mhd. sâ, sân, sâr, spoedig, terstond, à l'instant, aussitôt. *Horae belgic.*, t. II, p. 183. « Saen, sogleich. HOYD, op STOKE, I, 375, entspricht dem ahd. sârio, sâri. GRIMM. *Gr.*, III, 219, mhd. sâr, sân, sâ, *Fundgr.*, I, 338. » Statim, mox. KIL. Voy. NELIS, p. 8, v. 20.

v. 38. *Bestaen*, ondernemen, onderstaen, op zich nemen. VERDAM, *Woord.*, p. 1103, et les nombreux exemples cités. Incipere, attentare, KIL.

v. 39. *Vant*, oud. imperf. van vinden. NELIS, p. 14, v. 87. Vond trouva. *Lek. Sp.*, *glos.*, p. 634.

v. 40. *Quaet*, subst., een booswicht, un méchant. *Lek. Sp.*, l. 2, c. 44, v. 263: « Dat Judas was en quaet ». D. DE VRIES, p. 564, observe : « Het meervoud was quadyen, quadien, in de bijzondere opvatting van lafaards. Zie HUYDEC. OP STOKE, I, bl. 425. »

v. 42. *Hiet*, voy. ci-dessous. v. 202.

Sonder sparen, sans hésiter, sans retard ou ménagement; zonder uitstel, onverwijld. On disait encore onghespaert, adv. cfr. DE JAGER, *Verscheid.*, p. 254. *S. Franc.*, p. 438.

v. 44. *Cont*, connu. Voy. KAR. GR., *gloss. h. v. Wittek van Sassen*, v. 124 : « Thoren ghetelde, si u cont ». M. Bormans avait lu, par erreur, si vercont. Cfr. Dr DE VRIES, *Proeve van midn. taal zuiv.*, p. 126. On trouve encore le privatif oncont. *Sp. Hist.*, p. 1 l. 8, c. 66, v. 33.

v. 45. *Dat*, op dat. NELIS, p. 9, v. 36.

Siere, var. size, sise, = zij ze, of zij er et zij haar. *Lek. Sp.*, *gloss.* p. 598.

v. 47. VINC. Et duo christiani, Theodorus et Rufinus, eorum martirium describentes, caute inter lapides posuerunt.

v. 49. *Waren*, pour bewaren. KIL. waerder, j. bewaerder, wardeyn, custos. Mais il est à remarquer que waerdeyn dérive plutôt de waerderen, aestimator monetæ.

v. 53. Cet évènement est rapporté sous le règne de Théodose le Jeune, près de deux cents ans plus tard, et lorsqu'Étienne était évêque d'Ephèse, c'est-à dire vers l'an 447. Greg. Thaum., *gl. M*, c. 95, p. 215.

v. 54. De Vries et Verwijs, *Sp. histor.*, t. II, pp. 290-295, 3e part., l, 5, c. 16-18.

v. 55. *Mooch,* mocht ; mooch dire, moghet ghi daer. *Flor en Blanc.*, v. 2325 : « Mooch dire mi raet toe gheven». *Hor. Belg.*, t. III, p. 171. Mach était pris, plus haut, dans le sens de kan. Nelis, p. 36, v 100.

v. 56. De ce vers à 95, le poète a traduit de Vinc. B., l. 12, c. 46 : « Passio sanctorum Petri et Pauli cum sociis suis ».

v. 57. Vinc. « Apud Lampsacum comprehensus est Petrus ».

v. 58. *Peter,* Pieter. « Ende sente Peter den heileghen sant ». Theoph., l. III, v. 163.

v. 59. *Dier,* die daer. Voy. les nombreux exemples cités, *Hor. Belg.*, t. III, p. 168.

v. 60. Vinc. « Et cum ad civitatem Troadem porrexisset (Decius), oblati sunt alii tres, Andreas, Paulus et Nicomachus ». Ainsi cette autre ville était Troade, voisine de Lamsaque. Fleury, *Hist. eccl*, l. 6, c. 41, t. II, p. 193.

v. 61. *Vinc.*, pas. déf. de vaen, et ailleurs vangen. *S. Franc.*, v. 4442 : « Dat hi hem nemmeer liete vaen ». De là, ane vaen. Nelis, p. 12, v. 52. *Sp. hist.*, t. I, p. 429, v. 55.

v. 63. *Seidi,* = seide hi ; de seggen, imperf. sede ou seide. *Dboec van den houte,* p. 152.

v. 65. *Wel na,* le plus souvent en un mot, adv. bij na, all. beinahe. *Flor. en Bl.*, v. 1267 : « In toewaert bestu welna verloost ». On trouve encore welnaer. Ib., v. 1741 : « Den tijt welnaer ter middernacht. » Hoffmann, Glos., p. 163 ; « Im Reineke vilna (*S. gloss.* 206), bei Kil. volnae, in Niedersachsen vulna, mhd. vil nâhen, vil nâch ». Welhaast, als het ware. *S. Franc.*, v. 8292.

v. 66. *Scende,* = scande, schande, schaamte. *S. Franc.*, glos. p. 435.

v. 68. *Te hande,* var. te hant, thant, thands, te hans, te handen, te hants, thans et thanden, terstond. *Lek. Sp., gloss.*, p. 461. Al te hant, statim, continuo, KIL. NELIS, p. 8, v. 14. Dans le Niederrhein, cette expression est rendue par zo hant. SCHADE, *Nied. ged.*, p. 20, v. 162 et p. 146, v. 363 : « Zo dem keiser sprach he zo hant ». Cfr. *Sp. hist.*, t. I, p. 266, v. 36.

v. 70. *Sterf,* klankwisseling voor starf, imp. van sterven, stierf. *Lek. Sp., gloss.*, p. 613. « Qui obiit » se traduisait autrefois par « die starf dezer wereld ». Cela démontre que sterven dérive, par métathèse, de streven, signifiant vooruit gaan, quitter, trépasser.

Stat = stede, plaats. Donc ter stat = ter stede, op staanden voet, terstond. Var. optie stede, opter stat. *Lek. Sp.*, l. 2, c. 60, v. 64 : « Maecte hi optie stede ghesont ».

v. 72. *Denise martyre.* FLEURY, t. II, p. 194.

v. 74. *Geeus,* adv. de gheeue, gheue, gheef gaue; sanus, integer, sincerus. KIL.

v. 77. *Sise,* acc. fém. et nom. plur. Voy. nombreux exemples dans *Fl. en Bl., Anlehnungen,* p. 172.

v. 80. *Vol quam,* parf. de vol comen, se disait des personnes et des choses. M. de Vries observe à ce sujet : « Van personen gezegd, was volkomen zooveel als ten einde komen, klaar komen (met iets), dus volbrengen. Doch ten onregte wordt het in de aant. op de *Heim. der Heim.*, bl. 338, een « bedrijvend ww. » genoemd. Ik ontken niet dat het hier en daar met den acc. gevonden wordt (als in *Walewein*, vs. 8593 vlg., *Leven van St-Amand,* II, 5723), doch dit is aan onkunde der afschrijvers of later misbruik te wijten. Het ware zeggen was: hi volquam des, gelijk dan ook te lezen staat in twee van de drie voorbeelden, in de *Heim. t. a. pl.* opgegeven, terwijl in het derde sine dinc kennelijk eene fout is voor sire dinc, gelijk Maerlant schreef. » Notre texte confirme cette assertion.

Al dies = al, byvoegl. Voy. VERDAM, *Woord.*, p. 324; dies, die, des, THEOPH., I, 15 et 23.

v. 81. *Doget,* deugd. Var. doghet. Nelis, p. 25, v. 74.

v. 82. *Ioget,* jeugd. Var. joghet, joeght, juecht, joecht, joocht. *Lek. Sp., glos.,* p. 474. Limborch, *gloss., h. v. stoke,* l. III, v. 876. De Vries et Verwijs, *Sp. hist.,* p. 1, l. 6, c. 38; t. I, p. 265, v. 41-42.

v. 83. *Bequamen,* plaire, être agréable, de becomen, aan iemand aangenaám, diebaar zyn. Verdam, *Woord.,* p. 897 et les nombreux exemples cités. Nelis, p. 30, v. 50.

v. 84. *Mertelaren,* par métathèse de martelaren, et Kil. transpose encore autrement les voyelles, martcleren. L'explication de ces formes dépendant de l'accent tonique, serait trop longue.

v. 85. Vinc. l. XII, c. 46 : « De sancto puero Triphone ». Notre poète a beaucoup abrégé ce chapitre. Au reste, la vie de S. Tryphon n'est pas restée à l'abri de la controverse. Les Grecs ont fixé le principal office au premier février. Men., p. 8. Ughel., t. VI, p. 1205. Surius, p. 27, a publié les actes sous le nom de Métaphraste, qui furent critiqués par Baronius, 10 nov., et amplifiés par Pierre des Noels, l. X, c. 42. Une meilleure version se trouve dans Cajetan, *Sic. sanct.* t. I, p. 122; et tout récemment le P. Pitra, *Anal. parat.,* t. I, p. 435, a inséré dans sa belle collection d'hymnes orientales, celle de S. Tryphon.

v. 86. *Gemint* = bemint; forme locale qui semble perdue depuis longtemps et ignorée par les lexicographes. Cependant on trouve encore gheminsaem, amabilis. Kil.

v. 90. *Noene,* nones. Dans un autre sens, hora nona. Voy. *Lek Sp., glos.,* p. 519.

v. 91. Vinc. l. XII, c. 49. « Passio sanctorum Abdon et Senne ».

Keerdi, keer di = Keert gij. Le verbe keeren, écrit plus souvent keren, avait diverses acceptions, tant au transitif qu'à l'intransitif. Voy. *Lek. Sp., gloss.,* p. 479. *S. Franc.,* p. 417.

Hare, haere = hier; harewaerts, et dans certains dialectes herrewaerts.

Ghens correspond à hare, donc ghenderwaerts, illuc, istuc. Kil. De là, ghins en weder, ultro citroque. Kil. Donc hare ende ghens, écrit aussi gens, signifie hier en ginds. *Dboec van den houte*, v. 359 : « Vele daecht hi haere ende gens ». *Hor. Belg.*, t. III, p. 139. « Haer ende gheins; hier und dort, an beiden seiten ». *Fl. en Bl.*, v. 1650 : Si loeghen ende spraken haer ende gheins. Vgl. Clignet, *Bydr.*, p. 22. Auch hier ende gheins. *Ferraguut* in Stoke, II, 80. « Aujourd'hui encore, dans certaines localités de la Westflandre, les conducteurs commandent à leurs chevaux herre en gherre, à droite et à gauche. De là, l'ancienne expression hare ende tare, par contraction harentare, hier en daar ; var. hare ende dare. *Lek. Sp.*, *gloss.*, p. 459. Enfin Wiarda, *Altfr. Wört.*, cite le mot gere, que Epkema, p. 30, explique par zijde, sinus. Schade, *Nied. ged.*, p. 146, v. 359 : « He dachte da hin und here ».

v. 92. *Gepens*, ghepeins, gedachte, pensée. Le verbe ghepeinsen, trans., était l'équivalent de peinsen, var. peysen. Une société de Rhétorique à Bruges avait pris autrefois pour devise : ter pense, à la pensée.

v. 93. *Kerstynhede*, var. kerstinede, kerstenheit, christendom. *Lek. Sp.*, *gloss.*, p. 480.

v. 96. Vinc. Quos (christianos) secum ad urbem Cordulam deducens, diversis ibi suppliciis summavit; et eos duo subreguli rapientes, scilicet Abdon et Sennes, sepelierunt.

v. 97. *Groeven*, perf. de graven, sepelire. Cfr. ci-dessous, v. 105, groefse. *Lek. Sp.*, l. II, c. 40, v. 105 : « Daer na groefmen hare lichamen ». Platd. grauen, imperf. groff, impérat. grauet. *Bboec van den houte*, p. 141, *Sp. Hist.*, p. 2, l. 1, c. 48, v. 23.

v. 95. *Te waren*, waerlijk, *Theoph.*, I, v. 1623 : « Te waren ic ben noch meer gheladen ».

v. 100. *Brocht*, pour ghebrocht. Sur la suppression de ghe dans les participes, voy. Grimm, *Deut. Gram*, t. II, p. 844.

Hise = hij ze of hij haar. Voy. de nombreux exemples dans les *Hor. belg.*, t. III, *Anlehnungen*, p. 169.

v. 101. *Deetse* = dede se. Voy. *Hor. Bel.*, t. III. *Anlehn.*, p. 168.

Liebaerden, var. lybaerden, leeuw, Nelis, p. 15, v. 106. Cfr. *Lek sp. gloss.*, p. 495.

v. 102. *Daerden* = deerden. *Lek. sp.*, l. 2, c. 61, v. 66 : « So dat hi niemene daer en daerde ». Daren, met den dat.; daers en daert, 2 en 3 pers. enk. praes. conj.; deert, deret. Deeren, deren, nocere. Kil. Willems, *Reinaert,* v. 904 : « Die mi te hove meest soude daren ».

Werpen, imp. worpen = wierpen. Nelis, p. 32, v. 57.

v. 106. *Act. ss. mart.*, t. II, p. 27. Surius, 10 aug., p. 55, § 7. Leurs corps restèrent cachés jusque sous Constantin et furent alors transportés dans le cimetière de Pontien. Aring., l. 2, c. 19, § 2, p. 218. Anas., c. 97, p. 114. Nous apprenons par le calendrier de Bucherius, *Cycl.*, p. 268, que dès l'année 354, on célébrait la fête en ce lieu, le 30 juillet, auquel jour elle est marquée dans tous les martyrologes latins et même dans ceux de S. Jérôme. Front., *Cal.*, p. 111. Thom., 161. *Sacr. M.*, p. 117. Florent, p. 690.

v. 107. Dans le msc., *nù* qui suit *Decius was* est retranché.

v. 108. La chronologie est peu observée par notre poète. A la mort de Philippe, tué par ses soldats à Vérone, Decius fut élu empereur; les historiens s'accordent à placer cet avènement au mois d'octobre 249. Eutrope, lib. 9. Zozime, liv. 1, p. 143. Orose, l. 7, c. 21. La dernière loi promulguée sous les noms de Philippe et de son fils et qui figure au Cod. Just., l. VI, tit. 36, l. 2, porte en effet la date du 14 octobre; tandis que la première publiée au nom de Decius, l. IV, t. 16, l. 2, porte la date du 19 octobre. Q. Herennius Etruscus Messius, fils aîné de l'empereur Decius, fut élevé à la dignité de consul et auguste en 251, et il périt, la même année, avec son père, dans une bataille qu'ils livrèrent contre les Gots ou Carpes, au lieu indiqué sous le nom de Forum par la chronique de Nicéphore. Cfr. Eusébe, *Chron.*, l. 7, c. 1. Cypr., an. 251, § 15. Jor-

NANDES, *R. Got.*, c. 18. LACTANCE, *Pers.*, c. 4. Ainsi Decius a certainement commencé la troisième année de son règne, comme on le voit par ses médailles. GOLTZ, p. 108, e. f. GRUTER, p. 273. SPON p. 202.

v. 110. *Rike,* ryk, platd. *Dboec van den houte,* v. 425 : « Vnde vor in dat rike Moab ». Riken, regeering. NELIS, p. 18, v. 22.

Ontkeert, employé encore dans notre dialecte de Westflandre dans le sens de se détourner, s'insurger. Dr de Vries l'explique comme suit ; « Buiten zich zelven gebragt van verwondering en schrik. « *Lek. sp. gloss.*, p. 537, à propos du v. 866, l. 2, c. 36 : « Ende van wondere al ontkeert ». Il saute aux yeux que cette interprétation ne peut s'adapter à notre vers 110. Et pour la justifier, qu'on nous permette une petite digression.

Ontkeert se décompose évidemment en deux mots : ont et keert. — Ont est employé dans toutes les formes; comme préfixe, suffixe et composé. Prenons d'abord un exemple. D'où vient notre adjectif bont, fr. pie? Les glossaires français sont muets à cet égard; et cependant l'étymologie s'indique d'elle-même, le plumage de la pie est noir et blanc. Mais le bont flamand est-il un composé de be-ont, désignant un mélange avec onten? Il en résulte que l'ancien ont serait l'opposite de ce qu'on lui accole, et marquerait donc une antinomie; en effet be-ont, dans l'acception de bontwerk, pelleterie d'hermine, est une peau blanche tachetée de noir; onten désignant le noir ou l'opposé de blanc. A l'état de préfixe, ont a deux significations très distinctes. L'une de rassemblement; mais celle-ci est abusive, et alors le plus souvent ont est remplacé par om. Ex. : omvangen = ontvangen. Notez que ontgraven, ontgroeyen, etc. sont des mots elliptiques comme on en voit dans toutes les langues. L'autre sens est la négative ; ont serait-il l'équivalent du lat. dis, particule prépositive exprimant le négatif; c'est-à-dire le contraire de la chose affirmée? En 1433, l'abbé de

Saint-André, ayant accusé Me Ghislain van Halewin de rébellion contre la levée de la dîme sur ses biens sis à Houttave, fut condamné par le banc des échevins de Bruges à rétracter publiquement et à l'audience son accusation reconnue fausse; ce qu'il exécuta absolument et finit en disant : « Ende zeker hadde ic ghewete dat de tiende in gheweist hadde, ic hadde der woorden ombooren ». Je n'ai nulle part ailleurs rencontré ce mot; il vient de boren, beuren = levare, ou boren, baren = uti; om remplace par métathèse, ont, on, pris dans le sens négatif.

Arrivons maintenant à notre ontkeert. D'après ce qui précède, ont préfixe négatif serait donc l'opposite de keren, et ce verbe, dans ce mode réfléchi, signifie, de l'aveu de M. de Vries, *Lek. sp. gloss.*, p. 480 : « Zich begeven tot, zich overgeven aan » ; se tourner vers, prendre le parti de; — par conséquent, en suite de l'opposition exprimée par ont, notre ontkeert signifie bien se détourner, s'insurger. Dans une autre acception, il est synonyme de rooven. *Parth.*, v. 24.

v. 111. *Al te male,* geheel en al, ganschelyk; — « nagenoeg gelijkstaande met een bnw. in den zin van geheel, gansch », dit Verdam, *Woord.*, p. 373. Cfr. Nelis, p. 14, v. 95.

v. 112. *Maet,* de maeten = meeten, metiri. Kil. Dans un autre sens, maeten, maten, trans., signifie matigen, inhouden, bedwingen. Limborch, *gloss.*, h. v. *Lek. sp. gloss.*, p. 503. *Divinen,* faut-il voir ici une allusion au *Liber Divinorum Operum* de Ste Hildegarde, *het Boek van Divinen,* rappelé à plusieurs reprises par Louis Van Velthem? Cfr. De Vries et Verwijs, *Inleid*, pp. 84-87.

v. 113. Vinc., l. XII, c. 50 : « De conversione Secundiani et Veriani et Marcelliani ».

Dans le msc. l'abréviation *wt* est écrite tout au long: v. 150, *wert.*

v. 114. *Baelgie,* bailliage, préfecture, gouvernement. Voy. Verdam, *Woord,* p. 513. Kil., t. I, 29.

Vinc. Sub Decio quoque Secundianus togatus una cum Veriano prefecturam agens, in Christianos serviebat.

Les actes de S. Secondien portent qu'il fut confirmé ou signé, consignatus, par l'évêque Sixte, et que Dèce régnait alors; cela ne se peut accorder avec le pontificat de S. Sixte, qui n'a commencé que plusieurs années après la mort de Dèce (27 août 257). *Art de vérif.*, p. 243. Notre poète, à la suite de Vincent de Beauvais, commet la même faute de chronologie, qui a été relevée par Baronius, p. 253, § 29, et Surius, 9 août, p. 93, § 4.

v. 116. *Daden* = deden; Nelis, p. 12, v. 49. Walewein, v. 10978.

Bane, via, platea, planities. Kil. Mais dans un autre sens, qui est employé ici, il signifie leed, kwaad, ongemak, et dans l'ancien idiome gothique, était synonyme de meurtre, blessure profonde. Il s'écrivait banja; anc. n. ben, bani; agls. et ahd. bana; angl. bane; suéd. bani; dan. bane. Ulphilas, banjo fulls, vol wonden, verwondet. Luc., 16, 20. Jonsson, 43; Grein, t. I, p. 74. Grimm, *D. G.*, t. II, p. 485, *Rechtsalt*, 629. Verdam, p. 557.

v. 117. Il manque ici un vers.

v. 118. *Twi*=waarom. Voy. la dissertation dans les *Taalk. Mengel.*, pp. 158-175. Twine, twi-en, waarom niet. Nelis, p. 10, v. 21. *S. Franc. lev.*, v. 4152. *Dboek van den houte*, v. 604, 638.

v. 119. *Hijs* = hi des. *Hor. Belg. Anlehn*, t. III, p. 169.

v. 121-3. C'est la traduction d'un passage de S. Cyprien, *Epist.* 43.

v. 122. *Dat els* = dat wel, dat anders. Els ne ghene = anders gheen. *Fl. en Bl.*, v. 363 :

So hadde ghemint,
Dat hi el ne ghene name
Nemmermeer, die hem ghetame.

« Els, el, dit Hoffman, *gloss.*, p. 134, entspricht unsern adverbialen sonst, anders (alias) und den adverbial gebrauchten

genit. ahd. alles, ags. elles, engl. else, welche GRIMM, *Gr.* III, 61, aus dem goth. adj. alis und dem lat. alius ableitet. »

v. 125. VINC., l. XII, c. 51. De martirio eorumdem.

v. 126. EUSEBE, *Hist. eccl.*, l. 6, c. 40, t. 1.

v. 128. Selon les actes publiés par SURIUS, 9 aug., p. 93, § 7-8, il semble que S. Secondien ait été martyrisé près de Centumcelles ou Civita-Vecchia, qui l'honore encore comme patron. FERRAR., p. 496. Les martyrologes de S. Jérôme et de Notker, ainsi qu'Usuard, indiquent *in Colonia Tusciæ*, à Colona, petite ville de Toscane, près du lac de Castillon.

v. 129. VINC. Ubi decollati fuerant v idus augusti.

Ooste = ougste, août. Oest of oust. *S. Franc.*, v. 4813.

v. 131. VINC., l. XII, c. 53. De imperio Galli et Volusiani et hereticis non rebaptizandis.

EUSÈBE, l. 7, c. 1 : « Decio simul cum liberis interfecto, cum secundum imperii annum necdum explesset, Gallus in ejus locum succedit ». CREVIER, *Hist. des emper.*, t. V, p. 492, dit : « M. Lebeau et les auteurs les plus éclairés dans la science métallique n'admettent que deux fils de Dèce, l'un nommé Q. Herennius Etruscus Messius Decius et l'autre C. Valens Hostilianus Messius Quintus ». Cfr. GOLTZ, p. 110, a. b. AUREL. DE COESAR. *In epit. Eutrop.*, l. 9. OROSE, l. 7, c. 21.

Les inscriptions donnent à Gallus les noms de Caius Vibius Trebonianus, et notre poète se trompe en y ajoutant celui d'Hostilien. Dèce fut tué avec son fils aîné. Quant au second, Gallus, pour écarter le soupçon qui planait sur lui au sujet de la mort tragique de son prédécesseur, il adopta Hostilien, lui conféra le titre d'Auguste, avec la puissance du tribunat, et le désigna consul pour l'année 253. GOLTZ, p. 109, f. ZOSIM, l. 1, p. 644. ONUPHRE, p. 281. GEORG LE SYNCELLE, p. 376. ZONARE, p. 232. Occo, p. 459. Hostilien mourut peu après de la peste; d'autres disent que Gallus le fit tuer. FLEURY. *Hist. eccl*, l. 6, c. 27. *Art de vérif. les dates*, p. 344.

v. 134. *Volucianus.* Les médailles l'appellent C. Vibius et

Annius Gallus Trebonianus. Il n'était encore que césar et prince de la jeunesse à l'avènement de son père; il reçut alors le titre d'auguste et prit l'année suivante celui de grand pontife, usurpation qui fut imitée presque généralement depuis par tous les augustes. Birague, p. 362. Goltz, p. 110, e. C'est probablement ce fait qui a porté notre auteur à l'associer à l'empire. Lact., *de Mort.*, 4, k.

v. 137. Vinc. Eusibius in Cronicis, cepit anno Domini ccliiij, mundi vero millesimo cc et xvij. Henri Valesius, *annot. in h. c*, p. 139, redresse cette chronologie, en se fondant surtout sur les preuves épigraphiques; mais il ne s'accorde pas davantage, avec notre poète, sur l'ordre de succession au trône impérial.

v. 138. *Stic*, tyd, moment. Nelis, p. 34, v. 17. Stoke, II, 205-206. *Fl. en Bl. gloss.* p. 156.

v. 141. *Iacht*, drukte, gewoel, persécution. *Troj. oorlog*, v. 2229 : « Daer was over al groet gheiacht ». Walewein, v. 10617. De Vries, *Proeve*, p. 63. De là, le v. bejagen. *Sp. Hist.*, p. 1, l. 7, c. 13, v. 69.

v. 143. Vinc. Eatenus incredibilium morborum pestis extenditur.

v. 145. *Verdorven* = verderven, bederven, perire, disperire. Kil. Ver employé comme préfixe a plusieurs significations. Dans verstaen, il correspond à over, overstaen, qui s'exprime en anglais par une inversion, understand. Dans verde, il est mis pour vre, mutuel, car verde, verede, vrede, verderach, verdrach représentent tous l'idée de convention synallagmatique, paix, pacte, accord. Dans verlyd, aveu, comme dans verderven, il remplace be, belyd, bederven; et c'est par ignorance que les clercs ont corrompu ce mot, dans la suite, en verluydt et voorluydt.

Il est encore une quantité de vocables où l'on retrouve le préfixe ver avec d'autres nuances. Dans une charte de 1514, intitulée : *Copie van hantveste bi Robert grave van der Mark*,

heere tot Naeldwyk, on lit : « Ende verteech hier af;... soe hebben wi voirt dit voirs. leenguet wederom verlydt ende verleent;... ende alst verwandelt uut sterfte, so sal ment verheergewaeden met eenen rooden sperwaer ».

v. 146. *Entie*, ende die. HOFFMANN, *Hor. belg.*, t. III, p. 169 et les nombreux exemples cités.

v. 147. Émilien, qui commandait en Pannonie, défit les Scythes et les Goths, qui ravageaient la Mésie; proclamé empereur par ses troupes victorieuses, il marcha sur Rome; et dans une bataille livrée à Terni, ou au Forum Flaminii selon d'autres, Gallus et son fils trouvèrent la mort. ZOSIME, p. 645. JORNAND. *Rer. Goth.*, c. 19. ZONARE, p. 242. SYNCELLE, p. 375. EUSÈBE, l. 7, c. 10. Quant à la date de cet événement, voy. TILLEMONT, *Hist. des emp.*, t. III, p. 679.

v. 149. Émilien, dit ce dernier auteur, p. 388, fut tué à Spolète ou à un pont qui n'en est pas loin et qu'on prétend en avoir retenu le nom de Pont Sanglant. Il ne régna, depuis la mort de Gallus, que trois mois, ou quatre, selon le jeune Victor. Zonare dit moins de quatre; de sorte qu'on peut mettre sa mort vers le mois d'août. Car pour les trois ans que quelques-uns lui donnent, selon le Syncelle, c'est une faute certaine et visible. Eusèbe même ne le compte point du tout entre les empereurs et fait succéder immédiatement Valérien à Gallus; en quoi il est suivi par la chronique d'Alexandrie et par celle de Nicéphore.

v. 150. *Wert* se trouve ici en toutes lettres; partout ailleurs il est abrévié.

v. 151. *Tien* = te dien. Ne faut-il pas retrancher *hi?*

v. 152. VINC. Per idem tempus exoritur questio in Affrice partibus de hereticis rebaptizari. Sub Concilio ceterisque occidentalibus episcopis manet potius hec sententia : post abjectionem pravi dogmatis, sola eos manus impositione esse purgandos.

Nous dirons un mot de cette importante question d'histoire

ecclésiastique. En Afrique et dans l'Asie-Mineure, dès le début du troisième siècle, la valeur du baptême conféré par des non catholiques ou païens fut beaucoup discutée. Le concile de Carthage, tenu en 215, le déclara inopérant et nul. Tous les hérétiques qui se convertissaient étaient donc rebaptisés en ce pays. Au synode d'Iconium, les évêques de Phrygie, Galatie, Cilicie se rallièrent à l'opinion de leurs collègues africains.

Même avant cette époque, l'évêque Agrippinus de Carthage, de concert avec ceux de Numidie, avait décrété la rebaptisation, comme nous l'apprend S. Augustin, *in lib.* 3 *contra Donat* et Vincent Lirinensis. Familien, évêque de Césarée, rapporte que cet usage existait de temps immémorial dans la Cappadoce; *Epist. ad Cypr.*; et S. Denis, évêque d'Alexandrie, l'adoptait également. Hieron., *de script. Dionys.* Eusèbe, l. 7, c. 2-4. S. Aug., *lib. 2 de bapt. contr. Donat.*, c. 8.

S. Cyprien défendit cette thèse dans les synodes tenus à Carthage en 255-56 et dans plusieurs de ses lettres : *Epist.* 74, 75. Le pape Étienne, qui avait sanctionné la doctrine contraire suivie dans la plupart des contrées de l'Europe, réprimanda Cyprien et refusa même d'entendre ses députés. Cependant un troisième synode réuni à Carthage, le 1er septembre 256, confirma son opposition au rescrit papal qui était ainsi conçu : « Si quis a quacumque haeresi venerit ad vos, nihil innovetur nisi quod (a Petro et Paulo apostolis) traditum est, ut manus illi imponatur in poenitentiam, cum ipsi haeretici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum ». Ph. Jaffé, *Regesta Pontif. rom.*, p. 9, n. 22.

A la mort d'Étienne et de Cyprien (256-57), tandis que la persécution de Valérien sévissait, la politique émoussa cette controverse sur l'irrégularité de la rebaptisation des hérétiques convertis. Les Novatiens s'étaient réduits au silence. Enfin, la question fut tranchée par le concile général de Nicée. Aug., l. 3 *in. Crescent. int.* Voy. Gutbier, *dissert. de controv. circa*

haeret. rebapt., Lips. 1689. J. Launoy, *Opera*, t. II, pars 2, pp. 170-94. Natalis Alexander, *Hist.*, *eccl.*, t. III, p. 685-98. Fleury, l. 7, c. 26, t. II, p. 279. Boysen, *Act. intra Cypr. et Steph.*, Lips. 1762. Walchs, *Hist. der Ketzer*, t. II, p. 310. Gieselers, *Lehrb. der Kg.*, t. I, p. 223. Schrockh, t. IV, p. 322-41.

v. 153. *Fyn*, uitmuntend, voortreffelijk. D. Devries, *gloss. Lek. Sp.*, p. 417 : « Dit woord, dat bij de ouden in allerlei wijzigingen voorkomt, had tot grondbeteekenis, waaruit zich alle andere laten afleiden, die van voldoende aan de eischen zijner natuur, dus in zijne soort voortreffelijk ». Nelis, p. 9, v. 2 Cfr. Devries, *Proeve*, p. 54.

v. 154. *Bugger*, ketter, hérétique. Verdam, *Woord.*, p. 1474. Nelis, p. 32. *Sp. Hist.*, t. 2, p. 69, note. 4.

v. 155. *Of* = als; all. wenn. *Fl en Bl.* v. 119 : « Ende roven die pelgreme, of sise vonden ». Kil., *ann.*, t. II, p. 422 : « Pro si passim in locutione of Godt wilt ». Dans l'ancienne orthographe on trouve tantôt of et tantôt jof. Le *f* final s'adoucit devant une voyelle et se prononce *v*. Dans plusieurs chartes de rentes viagères, rédigées en français par des clercs d'Arras et de Douai et conservées aux archives de Bruges, la conjonction s'écrit ov; et il est à remarquer que les autres idiomes germaniques n'ont pas de racine analogue. Les Allemands disent oder, les Anglais or, les Danois eller, etc.

v. 156. Le msc. porte : « Dat men ander werf men verdope ». Dans ce même vers le copiste avait omis la syllabe ver de verdope et il l'a ajoutée en abréviation au-dessus de la ligne.

v. 157. *Clerkelike* est interprété par Devries « zoo als t eenen geestelijke betaamt ». *Lek. Sp.*, l. 3, c. 14, v. 268 :

Wel hem diese binnen heeft
Ende clerkelijc dan daer mede leeft.

v. 158. *Op thovet.* Walewein, v. 10029 : « Sette hi sinen helm up sijn hovet ». Jonckbloet, dans ses annot., p. 328, rem-

place up sijn hovet par : upt hovet; ce qui est conforme à notre version. Cfr. *Dboec*, p. 113.

v. 159. *Des* = dies, gen. des demonstr. die, all. dessen, darüber, davon. Hoffmann, *Hor. belg.*, t. III, p. 131. Cfr. Benecke, W.-B. van Iwein, p. 67 et de Wigal., p. 548. Nelis, p. 25, v. 84.

v. 160. *Gedacht*, cogitatus, Kil.; part. de ghedencken; à moins qu'on ne le rattache au verbe ghedaghen, zich voordoen, opdagen. Var. bedagen. Heelu, v. 5770.

v. 161. S. Corneille fut élu pape vers juin 251. Cypr., *epist.* 55. La *Series pontif. rom.* existe en double exemplaire à la bibliothèque de Bruges, inscrite au catalogue des manuscr. sous les num 420 et 421. Nous donnons ici les deux versions inédites et également intéressantes :

Cornelius, natione Romanus, ex patre Justino, sedit annis ij mensibus ij diebus x. Hic constituit ut sacerdotes pro certa causa jurare possent si vellent. Hic rogatus a sancta Lucina, corpora beatorum Petri et Pauli de cathacumbis levavit. Lucina beati Pauli corpus in predio suo posuit in via Hostiensi. Beati autem Petri corpus beatus Cornelius posuit juxta locum ubi est crucifixus in templo Apollinis, in Vaticano, in palacio Neronis. Postea jubente Decio martirio coronatur.

Cornelius, papa xxij^us^, natione Romanus, patre *Castino*, Fabiano pape in pontificatu romano successit. Et sedit annos tres menses duos diebus (*sic*) x. Vir certe eruditissimus. Priusquam in exilium mittitur, instante Lucina matrona sanctissima, corpora sanctorum Petri et Pauli levavit et honorificentibus reposuit in locis decentibus iij kal. junii Iste sanxivit ut sacerdotes pro certa causa jurare possent si vellent. Tandem cum multis aliis sub Decio decolatus est iij° nonas maij. Jherusalem corpus beata Lucina nocte sepelivit in arenario predii sui, circa annos domini ij^c^lv. Vacat sedes xxv diebus.

Suivant les Bénédictins, il siégea 1 an 3 mois 10 jours et mourut le 14 septembre 252.

v. 162. *Aeus,* aues, aus, auwes = aves, afgekeerd, omgekeerd, en lutte. Voy. l'explication de ce mot dans Verdam, *Woord,* p. 499.

v. 164. *Gewaget,* gewagen, melding maken, rapporter. Bormans, *Christ.*, p. 436. Nelis, p. 36, v. 48.

v. 167. Helynant ou Hélinand de Prouleroy (Oise), trouvère, cistercien à Froidmont et chroniqueur, mort en 1229. Voy. Moreri, t. III, p. 55. *Hist. litt. de la France,* t. XVIII, p. 87. Pertz, *Archiv,* t. X, p. 204. D. Brial, l. l., p. 92, parle ainsi de sa chronique : « Elle remontait à la création du monde et comprenait 49 livres; mais il n'en reste qu'un assez long fragment commençant à l'année 634 de l'ère chrétienne et finissant à la prise de Constantinople par les Français l'an 1204; fragment qui correspond au livre 45 et aux suivants jusqu'au 49e inclusivement. La perte des autres livres est ancienne, puisque Albéric des Trois-Fontaines n'emploie que les cinq derniers dans les extraits d'Hélinand qu'il a insérés dans sa propre chronique. *Incipit liber Helinandi,* dit-il, sur l'année 633, et le morceau qu'il cite à cette occasion est le commencement du 45e livre de notre auteur. S'il faut s'en rapporter à Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, l. 29, c. 108), cette perte eut pour cause la négligence de Guérin, évêque de Senlis, qui, ayant emprunté quelques cahiers à l'auteur, les égara... »

Et à l'article contenu dans le même volume, p. 179, et consacré à « Albéric moine de Trois Fontaines, auteur d'une chronique qui finit en 1241 », on lit :

« Ce qui est surtout hors de doute, c'est que, sur certains points de chronologie, il se trouve en dissentiment avec plusieurs de ses amis, et qu'après avoir publié son ouvrage, il se vit en butte aux critiques et même aux sarcasmes de quelques-uns de ses contemporains. »

Au milieu de ces dissidences, les fautes de notre poète trouvent leur explication et peut-être leur excuse. Cfr. Fabri-

cius, *Bibliot.*, t. III, p. 590. Potthast, *Bibl. hist. med. aevi*, p. 361.

v. 169. *Hiet*, parf. de heten, gheheten, nominari, vocari. Kil. Et dans un autre sens, bevelen, jubere. *Lek. Sp.*, *gloss.*, p. 465. *S. Franc.*, p. 414.

v. 171. Vinc., l. XII, c. 54 : De sancto papa Cornelio et scriptis ejus. — c. 55. De passionibus ejusdem.

v. 172. *Bediet*, part. de bedieden, vertellen, verhalen. Verdam, p. 639. Nelis, p. 23, v. 39, où ce mot est pris substantivement.

v. 175. *An vinc*, parf. de anvangen = aanvatten, aannemen. Verdam, p. 178.

v. 176. *Verbolgen*, part. de verbelgen, qui a le même sens que belgen, boos worden. Verdam, p. 846. *S. Franc.*, p. 444. Tideman ajoute : « Nog heden is het deelw. verbolgen in gebruik ». Walewein, v. 6299 :

> Maghic daermede quite wesen.
> Doe bolghen si met desen...

Jonckbloet, *Aanteek.*, p. 328, fait cette remarque : « Gewoonlijk belghen onpersoonlijk gebruikt ». Juste Lipse, *Epist. select.*, Antv., Plantin, 1613 ; *Cent.* 3, *epist.* 44, p. 41, marque ainsi la filière : « Belgon, irasci. Belgonsal, irascetur. Bilgistuthi, irascère. Abalgi, ira. »

v. 179. *Gevaen*, part. de gevangen, de même que bevaen de bevangen. Nelis, p. 28, v. 10. La conjugaison est proprement vaen, vinc, ghevaen, trans. *Lek. Sp.*, *Gloss.*, p. 632.

v. 181. *Ghesen*, pour ghesent ou ghesint = ghesant. *Lek. Sp.*, p. 595. Ou bien en retranchant l'h comme ici. *S. Franc.*, v. 10305. Deelw. van sinden, zenden.

Ellende, ellendigheyd, exilium. Kil. Var. elleynde, ellint. « Zamengesteld, d'après De Vries, *Lek. Sp.*, p. 415, uit el en land, dus eig. anderlandigheid. » *Fl. en Bl.*, v. 769 et 1605. Il fut envoyé en exil à Centumcelles, aujourd'hui Civita Vecchia, à 45 milles de Rome. Plin., l. VI, *epist.* 1.

v. 182. C'est la lettre 60ᵉ de S. Cyprien.

v. 183. Vinc. Cornelius ergo cum suis clericis comprehensus exilio relegatur, ubi a Cypriano Carthaginensi episcopo et multis aliis per litteras confortatus.

v. 186. *Sijns.* Hoffman, t. III, p. 154 : « Gen. des pers. ungeschl. pron. sijns selfs, so auch wol besser für sijn selfs ». *Fl. en Bl.*, v. 3956 : « Die hi minde vor al sijn selfs lijf ».

Afdocht, parf. de afdinken, onpers. ww., mishagen, grieven, deren, displicere, taedere Grein, *Gloss.*, t. II, p. 321. Verdam, p. 211.

v. 187. *Hine* = hi en. Locution encore en usage dans le dialecte de la Westflandre. De Bo, h. v. Hoffman, l. L, p. 169 traduit par hi hem. De Vries, *Lek. Sp., Gloss.*, p. 466, dit mieux : hine = hij en, of ook hij hem. Théoph., p. 111.

Dedem = dede hem. Écrit parfois deden. *Fl. en Bl.*, v. 3846 : « Hi deden sitten neven siere side ».

v. 188. *Scorgen* = scorssen, schorssen, écorce, branche, cortex. Kil. De là, scoren = scheur, spleet, kloof. *Lek. Sp.*, p. 590. Vinc. Et dum immobilis permaneret plumbatis et flagris cesus.

v. 190. *Geet* = ginc. Hoffman, p. 138 : « Gheet, geht, 3 pr. von gaen, die seltnere Form neben gaet; so findet sich dweet (lavat) neben dwaet, Stoke, III, 178-179; und steet neben staet. Grimm. *Gr.*, I, 976 ».

v. 193. *Bat* = bad, parf. de bidden. Grimm., *Wort.*, t. I, p. 1696; t. II, p. 51. Kluge, p. 29. Verdam, p. 1238.

Oft = of, off, ofte; indien het. *Lek. Sp., Gloss.*, p. 521. *Parth.*, v. 4267.

Genume = aangenaam. Hoffmann, l. L, p. 136 : « Ghename, adj. wel ghename, annehmlich, daher angenehm, acceptus, gratus, mhd. genoeme. Huyd., *Proeve,* II, 131-132. »

v. 195. *Verdriet,* injuria. Kil. Nelis, p. 12, v. 48.

v. 201. *Verstoet*, imparf. de verstaen, var. verstout. *S. Fran.*, v. 1842 : « Doch dat hi aldaer verstoet ».

v. 202. *Hiet,* parf. de heeten, hieten, gebieden; jubere, præcipere. Kil.

v. 203. *Met* = mede, te samen. Var. mittien, voy. ci-dessous, v. 336. D'après une autre version, le pape S. Corneille mourut dans son exil, cette même année 252, le 14 septembre. Fleury, *Hist. eccl.*, l. 7, c. 10, t. II, p. 249.

v. 204. *Ongelet,* onverwijld = zonder lette of letten. *Lek. Sp.*, p. 494.

v. 205. Vinc. Corpus ejus noctu collegit beata Lucina cum clericis et sepelivit in crypta juxta cimiterium Calixti in harenario via Appia xviij kal. octob.

v. 208. *Met wien* = mettien, met dien. *Fl. en Bl.*, v. 1745 : « Mettien waest hoghe ghevloeit ».

v. 210. Sur la translation des corps des SS. Pierre et Paul, voy. Mansi, t. I, p. 811. Jaffé, *Reg. App.*, n. 88. p. 925 Une autre version affirme que ce fut le pape S. Sixte, qui eut la tête tranchée le 6 août 258, dans le cimetière de Calliste à Rome, qui fit transférer le jour de leur fête (29 juin) les corps des SS. Pierre et Paul aux catacombes, peut-être pour les mettre plus en sûreté. Cfr. Bucher, *Pagi catal.*, an 258, n. 5. Fleury, l. 7, c. 38, t. II, p. 308.

v. 213. Vinc., l. XII, c. 56 : « De imperio Valeriani et Galieni et passione sancti Dijonisii Alexandrini ».

v. 216. *Na minen verstane.* Le poète semble exprimer un doute au sujet de cette succession. En effet, Eusebe, l. 7, c. 10, passant sous silence le règne, bien court à la vérité, d'Émilien, avait écrit : « Gallo interim e medio sublato, cum vix biennii spatio imperium tenuisset, Valerianus cum Gallieno filio in ejus locum succedit ». Cfr. *Annot.* Valesii, h. c., p. 145. Appuyé sur le témoignage d'Aurèle Victor, d'Onuphre, *in fast.*, p. 261, de S. Cyprien, p. 45, § 9, et *dis. ap.* c. 45, p. 72, Tillemont complète, ou plutôt rectifie, ainsi ce passage : « Émilien s'étant révolté, en 253, contre Gallus, successeur de Dèce, Gallus envoya Valérien dans les Gaules pour amener à son secours

toutes les troupes de ces quartiers-là. Il en ramassa un fort grand nombre dans la Rhétie et dans le Norique. Mais avant qu'il pût arriver en Italie, Émilien, qui avait usé d'une extrême diligence, était déjà maître de Rome par la mort de Gallus tué par ses propres soldats. Les troupes des Gaules, sachant que Gallus était mort, ne voulurent point obéir à d'autre qu'à celui qui les commandait déjà. Ainsi Valérien fut proclamé Auguste par l'armée, et étant ensuite entré en Italie, il en demeura bientôt le maître sans combat; car Émilien fut tué, comme Gallus, par ses soldats, qui crurent eux-mêmes que Valérien était plus digne de commander. Cela arriva apparemment au plus tard au mois d'août de l'an 253. »

v. 217. Les inscriptions citées par GOLTZIUS, p. 112, donnent à Valérien les noms de P. Licinius Valerianus; et celles citées par ONUPHRE, p 262, les noms de P. Aurelius Licinius Valerius Valerianus. Il eut deux femmes, dont l'une, qui n'est pas nommée, fut mère de Gallien qu'il associa à l'Empire et qui fut son successeur. Voy. BIRAGUE, p. 369.

v. 221. VINC. In tantum venerabatur servos Dei et omnis domus ejus erat ecclesia Dei. EUSEB., l. 7, c. 10 : Sub initium imperii Christianos benignissime fovit ».

v. 222. *Scen*, pour scheen, parf. de schijnen, paraître. On trouve encore schijn, pour schien *Dboec van den houte,* v. 753: « Dat de sunne leth eren schyn ».

v. 224. VINC. « A veritate dejectus per quemdam doctorem pessimum, magistrum et principem Egiptiorum magorum. »

v. 227. Le msc. porte au lieu du sulken, suken. VINC. Rursus cum ad alium locum vicinum quidem Alexandrie, sed incolis desertum, ac pene habitatoribus vacuum transtulerunt.

v. 229. Dans le msc. *hi,* qui était omis, est placé au-dessus de la ligne et le copiste a effacé *singe* qu'il avait écrit au lieu de *sine*

v. 231. Voy. EUSÈBE, l. 6, c. 40 et l. 7, c. 11. CYPR., *Act.,* p. 11.

v. 232. *Verellent,* part. de verellenden, radic. ellende. Voy. ci-dessus v. 181. MONT. HELTEMA, *Friesch. Wdb.,* p. 21. Ellende, uitlandig. *Oude Fries. Wett.,* p. 9.

v. 235. S. Denis fut exilé d'abord à Kefro, puis à Collouthion dans la Mareote. EUSEB., l. 7, c. 11.

v. 239 VINC., l. XII, c. 57 : Passio sancti Prisii Alexandri Malachi et Marini.

v. 244. *Door Gode,* om Gods wille = door. BORMANS, *Christ*, p. 299. NÉLIS, p. 9, v. 3. *Dboec van den houte,* p 135.

v. 245 VINC., l. XII, c. 58 : « De sancto Astirio senatore ». Astyre ou Astere, sénateur romain, brillait autant par la splendeur de sa naissance et de ses richesses que par l'éclat de ses vertus. Il couvrit le corps de S. Marin, qui venait d'être décapité pour la foi, de sa robe de sénateur et lui rendit les derniers devoirs de la sépulture avec l'honneur qu'il méritait. *Act. SS., 3 mart.,* p. 224. EUSEB., l. 7, c. 16. RUFIN, p. 120, § 2, l. 7, c. 19. On rapportait de cet Astère plusieurs choses merveilleuses, dont notre poète se fait l'écho, mais dont l'authenticité est révoquée en doute par TILLEMONT, *Hist. des emp.,* t. III, p. 700, note 10.

v. 253. VINC., l. XII, c. 60 : « De Lucio papa et Stephano papa ». Les deux *Series pontif. rom.* donnent ainsi leurs biographies :

LUCIUS primus, natione Romanus, ex patre Porphirio, sedit annis iij mensibus iij diebus iij. Hic constituit ut duo presbiteri et tres dyaconi semper sint cum episcopo propter stilum erroris. Hic primum in exilio missus fuit, deinde ad ecclesiam suam reversus, a Valeriano capite truncatus est.

En marge : Hic Lucius dum ad passionem pergeret, potestatem dedit omnis ecclesie Stephano archidiacono suo.

STEPHANUS primus, natione Romanus, ex patre Juliano, sedit annis iiij mensibus ij diebus xv. Hic constituit sacerdotes et levitas veste sacrata cothidiano usu non uti. Hic dum multos gentilium convertisset et multa corpora martirum sepelisset,

comprehensus post templi ydolorum ruinam quam impetravit evadens, demum missam celebrantem in sua sede Romam decollaverunt.

Lucius, papa xxiij^us, natione Romanus, patre Porphirio, Cornelio pape in episcopatu romano successit. Et sedit annis tribus, mensibus tribus, diebus tribus, imperante Gallo Hostiliano. Hunc Volusianus imperator primo exilij pena damnaverat; sed eo extincto, ab exilio liberatus est, et Romam veniens, instituit ut duo presbiteri et tres dyaconi ubique locorum episcopum comitarentur, cujus vite et actionis testes essent propter testimonium probitatis, licet consciencie securitas sufficeret sibi pro sua salute. Tamen propter malivolos omnem episcopum habere bonum nomen apud eos qui foris sunt, ut patet *De consec. dist. prima, Jubemus.* Qui cum etiam ante martyrium jubente Valeriano duceretur, omnem potestatem ecclesie Stephano archidyacono suo promisit. Ter autem dandis ordinibus sacris vacavit. Tandem martyrio coronatur sub Valeriano, sepultus est in cimiterio Calixti, via Apia, octavo Kal. septembris; dies quinque et XXX sedes tum vacat.

Stephanus primus, papa xxiiij^us, natione Romanus, patre Julio, papa eligitur, sedit annis iiij mensibus ij diebus xv, eo potissimum tempore quo Postumus in Gallia tyrannidem occupat cum maximo reipublice emolumento. Vir sane optimus, ad ordinandas ecclesias conversus. Statuit ne aliquis vestibus sacris preterquam ad cultum Dei utatur, ut patet *De consec. dist.* ·I *Vestimenta.* Ne si secus facerent, penam Balthazar regis Babilonis, subirent, qui vasa sacra prophanis manibus attigerat. Tamdem cum opere et verbis multos gentiles ad fidem Christi convertisset, martyrio coronatur in celebratione misse et in sua sede decollatus est sub Valeriano et Galieno imperatoribus. Cujus corpus sepultum est in cimiterio Calixti, via Appia. Hic sua oratione templum Martis subvertit. Ejus dies festus celebratur iiij nonas Augusti. Sedes autem vacat dies xxij.

Suivant les Bénédictins, Luc fut élu le 25 septembre 252,

mourut le 4 ou 5 mars 253 et siégea 5 mois et quelques jours. Etienne fut élu en mars 253, mourut le 2 août 257 et siégea 4 $^1/_2$ ans. Tout cela diffère sensiblement avec la liste donnée par Maerlant, p. 1, l. 8, c. 16.

v. 256. *Gewent,* part. de wennen, = wenden, winden, vertere. Kil. Ne pas confondre avec geweint,gewoon. *S. Franc.*, v. 5500 : « Die na sire geweinter wise ».

v. 260. Ce fait est omis dans Vinc. Moreri, t. V, p. 281, qui soutient qu'il n'y a aucun fond à faire sur ce que l'on dit de ces anciens décrets des Papes. Voici ce que nous avons recueilli à ce sujet. *Act. SS., mart.* t. I, p. 301 : Apud Adonem editum a Rosweido interponitur. « Hic præcepit, ut duo Presbyteri et tres Diaconi in omni loco Episcopum non desererent, propter testimonium ecclesiasticum. » In catalogo Romanorum Pontificum, quem ex antiquissimis membranis Palatinis Bibliothecæ Vaticanæ prœlo paratum reliquit Lucas Holstenius, ista pauca habentur : « Lucius natione Romanus, ex patre Porphyrio, sedit annos iij menses iij dies iij. Hic præcepit ut duo Presbyteri et tres Diaconi Episcopum in omni loco non desererent. Hic ordinavit Episcopos vij, Presbyteros iv, Diaconos iv. » In libro de Romanis Pontificibus qui Damosi nomine circumfertur, vita S. Lucii ita exponitur : « Hic prœcepit ut duo Presbyteri et tres Diaconi in omni loco Episcopum non desererent, propter testimonium ecclesiasticum ».

Corpus Juris Canonici, Paris. M D. LXXXV, t. I, Decreti tertia pars. De consecratione, *Distinctio* I, c. *Jubemus* 60, page 2352 : « Item Lucius Papa episcopis Galliæ et Hispaniæ, c. 1. Episcopi sine religiosis testibus, Domini sacramenta non conficiant. — Jubemus Apostolica auctoritate, ut semper testes vobiscum sacerdotes et levitas habeatis. Et licet conscientia propria sufficere possit, tamen propter malevolos juxta Apostolum, etiam testimonium vos oportet habere bonum ab his, qui foris sunt ; quoniam et in hac sancta sede constitutum habemus, ut duo presbyteri et tres diaconi in omni loco episcopum non deserant propter testimonium ecclesiasticum. »

Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux, par Georges PHILLIPS, professeur à la Faculté de Vienne, traduit par J. P. CROUZAT, Paris, 1855, t. I, p. 228, § XXXVII, *De l'ordre des diacres et de ses degrés :* « L'évêque, moins qu'aucun autre clerc, ne doit jamais être seul ; il lui est ordonné d'avoir toujours auprès de lui des surveillants qui puissent rendre témoignage de sa vie et de ses actes ; et ces surveillants sont les diacres ».

JAFFÉ, *Reg. Pontif. romanor.*, *Append.*, *Literæ spuriæ*, p. 925. S. LUCIUS I, 252-253 ; April I, n. 93 : « § Omnibus fratribus in partibus occidentalibus, tam in Galliis quam in Hispanis consistentibus scribit, duo presbyteri vel tres diaconi in omni loco episcopum ne deserant propter testimonium ecclesiasticum ». MANSI, t. I, p. 875. BLONDELLI, *Pseudo Isidorus*, p. 321.

v. 264. *Steven.* Voy. EUSEB., l. 7, c. 2 : « Interea Romæ cum Cornelius tribus circiter annis episcopatum tenuisset, Lucius in ejus locum substituitur Qui vix octo mensium spatio perfunctus eo munere, moriens episcopale officium Stephano dereliquit... »

v. 265. VINC. Hic constituit ut sacerdotes et levite vestibus sacratis in usu quotidiano non uterentur, nisi in ecclesia tantum. JAFFÉ, p. 925, n. 94. S. STEPHANUS I, 253-257 (?). mai 3 ; § Hilario respondet, « qui sint infames, etc. » Addit de « obedientia præpositis exhibenda », et de vestimentis ecclesiasticis. MANSI, I, 885. BLONDELLI, *Pseud. Isid.*, p. 329. HIERON. *Comment. in Ezech.*, c. 44 : « Religio habet alterum habitum in ministerio, alterum in usu vitaque communi. Per quæ discimus, non quotidianis et quibuslibet pro usu vite communis pollutis vestibus non ingredi debere in sancta sanctorum. . » Voy. *Leges de sacerdotum habitu* dans BINGHAM, *Antiq. eccles.*, t. II, l. 6, c. 4, § 15 s qq. THOMASSIN, *Disc. eccl.*, p. I, l. 2, c. 45. OCT. FERRARIUS. *De re vestiaria lib. sept.* réimpr. dans GRÆVIUS, *Thes. ant. rom.*, t. VI, p. 1033. JOAN. DU TOUR, *Lib. singul. de amictu, veste sacerdotali.* Paris, 1662. AND. DU

SAUSSAY, *Panoplia sacerdotalis, seu lib.* XIV *de venerando sacerdotum habitu.* Paris, 1681.

v. 274. VINC. Statim sunt sine audientia decollati.

v. 277. *Gerede,* var. gereet, gereit, terstond. NÉLIS, p. 16, v. 142. *Lek. Sp., gloss.,* p. 438. De là gereden of gereiden, bereiden. *Dboec van den houte,* p. 111.

v. 279. *Aen bede,* de aenbeeden, Voy. DEVRIES, *Mid. Woord.,* p. 56. VERDAM, p. 76. Sur la distinction de beden et bidden voy. BORMANS, *Christ.,* p. 161. VERDAM, pp. 622 et 1238.

v. 281. *Met.* KIL, note, t. II, p. 394 : « Vid. ad mede; vox in Gelria adhuc frequens est ». Mede, med, met, unà, pariter.

v. 284. *Vloen,* imparf. de vlieden. NÉLIS, p. 14, v. 88. Var. vlou, vlau, vloe, vlo. S. *Franc.,* v. 4458 : Het vlo al dat hem was beneven. DE VRIES, *gloss.,* p. 661 : « Vloe = vlood, vlugtte, met een enclit. vlauwer var. verscherpte uitspraak van vlower (vloe er), vlood er; part. ghevloen = gevloden, gevlugt. Het ww., waartoe dit een en ander behoort, was vlien, het ohd. fluihan, GRAFF, III, 764, hoogd. fliehen, thans by ons vlieden luidende. Voor het part. ghevloen (vgl. ghepoen van plien) vindt men ook ghevlouwen, met dezelfde verscherping als wij straks in vlauwer zagen. »

Riveel, ce mot que l'on ne trouve guère dans les lexiques, a été expliqué par DEVRIES, *Lek. Sp.,* p. 576, de la manière suivante : « Riveel, var. reveel, blijdschap, feestvreugde ». Zie CLIGNETT, *Bijdr.,* bl. 303 vlg. en Prof. JONCKBLOET, *Spec. de Velth.,* l. III, bl. 82 vlg. Het was een zeer gebruikelijk woord, dat b. v. alleen in den *Walewein* acht malen voorkomt. Het merk zijner vreemde afkomst draagt het op het voorhoofd. Werkelijk was revelles dan ook eene Midd.-Lat. benaming voor een vrolijk feest of spel in den nacht (zie DU CANGE, ook in het *Suppl.*), en bijna gelijke beteekenis leeft nog in het eng revel. Maar onzeker is het naar welke oorspronkelijke etymologie dit een en ander heen wijst. BILDERDIJK, *Gesl.,* II, 423, denkt aan 't Fr. réveil, en zegt : « 't Is eigenlijk de feestmorgen : want de feesten vingen aan in of met de nacht ».

Ik twijfel, maar weet niets beters. — Ch. Willems, *Reinaert*, v. 4942. Van Heelu, v. 5215. Hoffmann. *Reineke, glos.*, p. 199. Bormans, *Brab. Yeest.*, t. III, p. 137, v. 3069, qui cite rive et l'adj. riveelic. Willems, t. I, l. 5, v. 834, t. II, v. 4627.

v. 285. *Dien*, diene = die hem. *Hor. belg.*, t. III, p. 168. *Theoph.*, p. 110.

v. 286. Vinc. Stephanus cum aliis christianis ad cimiterium sancte Lucie porrexit.

v. 289. *Harde*, var. herde, zeer. C'est ainsi qu'on traduisait le titre de très redoubté par hard gheduchte.

v. 290. *Fel*, var. felle, fulle, folle, volle, veel. Wiarda. *Alfr. Wort.* p. 150. Heltema, *Proeve*, p. 25. Ou pris adject. fel = atrox, crudelis. Kil.

v. 292. *Enteliken*, var. eynteliken, inteliken *Grimbergsche Oorlog*, p. I, v. 1290 et 2045.

v. 293. *Vonden*=ghevonden. Nélis, p. 26, v. 86; qui cite David, *Gloss. op den Rijmb.*, au sujet de l'augment ghe des participes.

v. 294. *Beiden*, var. beden, beyen ; wachten. Verdam, p. 766.

v. 297. Vinc., l. XII, c. 61 : « Passio sancti Fructuosi episcopi cum sociis suis ».

« Sub eisdem imperatoribus et Emiliano preside, passus est apud Terraconam sanctus Fructuosus. » Émilien, préfet d'Égypte, qui exila saint Denis, évêque d'Alexandrie. Euseb., l. 7, c. 11. Ruinart, *Act. sinc.*, t. I, p. 297. S. August., *Civit.* l. 8, c. 27; *contra Faust.*, l. 22, c. 11.

v. 298. *Ghinghen aen*, met den dat.; aenvallen, aengrijpen. Bormans, *Christ.*, v. 1569. Nelis, p. 8, v. 23. Devries, *Mid. Woord.*. p. 63.

v. 302. *Twaren* = in waarheit.

v. 303. *Spoorkille* = sporkelle, sporkel maend ; februarius. Kil. Cfr. S. August., *Serm.* 273, n. 3.

v. 305. Vinc., l. XII, c. 62 : « De sancto Cypriano episcopo ac martire et libris ejus ».

S. Cyprien élu évêque de Carthage après Donat, en 248.

Voy. Lactance, lib. 5, inst., c. 1. Hieron, script. in Cypr. et in Tertul. Cyprian, *epist.* 49 et 55. Fleury, *Hist. eccl.*, l. 6, c. 22, t. II, p. 152. Il se distingua principalement, comme nous l'avons vu, dans les querelles de la rebaptisation. Le récit d'Eusèbe, l. 7, c. 2 et 3, est formel : « Ad hunc Stephanum Dionysius primam earum quæ de Baptismo conscriptae sunt epistolam exaravit, cum per id tempus non mediocris controversia exorta esset, verum eos qui ex qualibet haeresi convertuntur, baptismo purgare oporteret. Quippe antiqua consuetudo invaluerat, ut in ejusmodi hominibus sola manuum impositio cum precationibus adhiberetur. Primus omnium Cyprianus, qui tunc temporis Carthaginensem tegebat ecclesiam, non nisi per baptismum ab errore prius emundatos, admittendos esse censuit. Verum Stephanus nihil adversus traditionem quæ jam inde ab ultimis temporibus obtinueral, innovandum ratus, gravissime id tulit. . » Déjà, nous trouvons dans Jaffé, *Lit. spur.*, n. 91, p. 925, dans les actes du pape S. Corneille : « Cyprianum rebaptizantem vituperat ». Cypr., p. 167. Constant, *append.* 26. Mansi, I, 832.

v. 309. Vinc. Sanctus quoque Cyprianus Carthaginensis episcopus in eadem urbe, Paterno proconsuli presentatur. S. Cyprien, dans ses *Actes*, p. 11, parle lui-même de ce proconsul, Aspasius Paterne. Cfr. S. Aug. *Civ. D.*, l. 18, c. 52. Sulp. Sev., *hist.*, l. 2, p. 250. Orose, l. 7, c. 22.

v. 310. *Baeliu,* préfet, magistrat. Verdam, p. 514.

v. 313. *Na das,* na dat, daarna. *Lek. Sp.*, l. 4, c. 1, v. 59.

v. 314. Vinc. Post diuturnum exilium revocatus jussu Ascasii proconsulis qui Paterno successerat, decollatus est. S. Cyprien fut envoyé en exil par Paterne à Curube, petite ville à 50 milles de Carthage, sur la mer, au promontoire de Mercure en face de la Sicile, accompagné du diacre Ponce qui a écrit sa vie. Strabo, l. 17. Voy. ci-dessous, note au v. 501.

v. 321. *Dinc,* nom. plur. Bormans, *Christ.*, p. 110. Nelis, p. 22, v. 19; p. 31, v. 52. Grimm, *Gram.*, t. III, p. 485.

v. 323. Vinc. Scripsit autem Cyprianus de xij abusionibus seculi librum unum.

Vinc., l. XII, c. 63 : De xij abusionibus seculi secundum ipsum.

Des auteurs ont voulu contester l'attribution de ce livre. Entre autres Jacques de Pamele, licencié en théologie et chanoine de la cathédrale de Bruges, l'annotateur érudit des *S. Cypriani Opera*, éd. Paris, 1632, s'exprime ainsi p. 590 : « Etsi autem et Gratianus et Ivo alicubi, et Ms. Anglicus, Dunensis et Coloniensis Codices, D. Cypriano adscribant; stilus tamen, ipso Trithemio teste, et scripturæ citatæ juxta versionem D. Hieronymi, non juxta 70, satis arguunt, neque ipsius esse, neque etiam D. Augustini cui adscribitur tom. 9. Si quid in re incerta conjicere licet, aut Ebradi cujuspiam est, cujus nomen ad marginem apud D. Aug. ascriptum reperio, aut quia Gratiano et Ivone vetustior, Joannis Clymaci... »

Or, le manuscrit des Dunes, qui porte aujourd'hui le n° 100 du catalogue de la Bibliothèque de Bruges, n'est pas aussi démonstratif. L'intitulé, écrit en grands caractères à l'encre rouge, est conçu en ces termes : « In hijs xij abusivis suffocatur iustitia. Incipit liber beati Augustini de abusionibus duodecim... » Et la fin : « Explicit liber beati Augustini de duodecim gradibus abusionum... » En marge, on lit, à la vérité, cette note tracée en écriture de l'époque : « Liber iste non est Augustini sed Cypriani ». Cfr. D. Ruinart, *Act. sinc.*, p. 193-203. Surius, *Vit. Sanct.*, t. IX, pp. 148-152. *Acta SS.*, sept., t. IV, pp. 191-325; 334-348; 769-778.

v. 324. *Ontmaken;* vernietigen, dit De Vries, *Lek. Sp.*, p. 539. Onghemaeckt, infectus. Kil.

Le msc. des Dunes les énumère comme suit : « Anumeratio duodecim graduum abusionis. Sapiens sine operibus. Senex sine religione. Adolescens sine obediencia. Dives sine elemosina. Femina sine pudicitia. Dominus sine virtute. Cristianus

contentiosus. Pauper superbus. Rex iniquus. Episcopus negligens. Plebs sine disciplina. Populus sine lege. »

v. 325. *Gewerken* = werken, operari, laborare.

Dul, dwaas. TIDEMAN, *Dboec*, p. 107. VAN BEAUMONT, p. 19. De là, verdult. NELIS, p. 12, v. 53.

v. 327. *Node*, var. noode, ongaarne. *De vij trappen, gloss.*, h. v. NELIS, p. 34, v. 6. THÉOPH., p. 112. *Dboec*, p 148 et v. 530. « Des wolde de koningh node günnen. » M. STOKE, II, 1002; IV, 1492. Par contraction, noo. KAMPHUYSEN, *Ps.*, p. 379. On trouve le comparatif *nóder* dans JAPICX, II, 113. HEEMSKERK, p. 279. CATS, I, 257. EPKEMA, *Gloss.*, p. 313. BORMANS. *Parthen.*, p. 111, v. 2834.

v. 334. *Rokeloos*, privatif du verbe roeken, roken, zorgen, zich bekommeren. *Lek. Sp.*, p. 577. Var. rouken. *S. Franc.* p. 434. Et roekeloeslike. *Sp. hist.*, t. I, p. 423, v. 31.

v. 336. *Meentocht*, meentucht, gemeente. Dans le compte de 1305, fol. 17r, de la ville de Bruges, ce mot qui devint ici d'un fréquent usage, est pris dans le sens d'assemblée ou réunion de la commune, c.-à-d. des autorités communales. De là, par contract., meente. *Sp. hist.*, t. I, p. 246, v. 7.

v. 337. VINC. Nec unquam fit efficax auctoritas predicantis, nisi eam effectu operis cordi affixerit.

v. 338. *Omweerde*, onwerde, onwaerde, smaad. NELIS, p. 28, v. 8. *Dboec*, p. 119. Onwaert, onwaerd of onwaerde hebben. *S. Franc.*, p. 429. *Lek. Sp.*, p. 543. CLIGNETT, *Bijdr.* pp. 145 et 196.

v. 339. *Wats* = wat es, comme hets = het es. THEOPH., p. 111.

Lyf, live, ligchaam; angl. life. HOFFMANN, t. III, p. 143. BENECKE, *Iwein, gloss.*, p. 243. *Lek. Sp.*, p. 497. *S. Franc.*, p. 421. On employait autrefois ce mot comme substantif et verbe. NELIS, p. 34, v. 10.

v. 340. *Blyf*, de blyven, manere, morari, hærere. KIL. Quant à l'expression sonder blyf, voy. VERDAM, p. 1296.

v. 341. Quid porro stolidius fieri potest, si mens ad perfectionem festinare non contendat. VINC.

v. 342. *Entie* = ende die. *Hor. belg., Anlehn.*, p. 169. Theoph., p. 110.

Niene = Nie, nye, nooit. De Vries. *Lek. Sp.*, p. 516. : « Ook als negatie, waar wij het bevestigende ooit gebruiken ».

Mict, de micken, avoir pour but, ajuster. Mick, micke, ghemick; collimacio. Kil.

v. 343. Vinc. Sicut autem sobrietas et morum perfectio requiritur, ita ab adolescentibus obsequium et subjectio rite debetur.

v. 346. Vinc. Vel quod honoratus in senectute apparebit, qui discipline laborem in adolescentia non sustinuerit.

Gemerken, pour bemerken; comme ci-dessus gewerken pour werken. V. 325.

Wale, wael, vet. fland., i. wel. Kil.

v. 347. *Teren* = te ere. *Dboec*, p. 441, dit : te cenre.

v. 348. *Ioget,* pour jeugd, comme doget pour deugd.

v. 349. Vinc. Quod enim aliquando de necessitate amittendum est, utique pro eterna remuneratione sponte distribuendum est.

v. 350. *Vroet* de vroeten, vroetelen, wroeten, suffodere. Kil. Var. wrotten. Ten Kate, I, 165; II, 95. De là, wrot, gewroet, gesloof. Id., I, 182. Epkema, *Woord.*, p. 547. Vroet, dans un tout autre sens, employé comme adjectif, signifie wys et forme un dérivé de gevroeden, verstand hebben, begrijpen. Nelis, p. 35, v. 31. *Lek. Sp.*, p. 669. *Dboec*, p. 127. *Walewein*, p. 328. Schade, p. 151, v. 529.

v. 352. *Pensen,* peynsen, cogitare. Kil. *S. Franc*, p. 430. Mais, dans le dialecte de la West-Flandre, il y a encore le sens de pijnen, operam dare, comme dans ce vers 2739 de *Fl. en Bl.*, « Ende pijnden hem te spelen wel ».

v. 353. Vinc. Sicut autem omnes bonos mores procurat et custodit in viris providentia, sic et in feminis cunctos honestos actus nutrit et fovet ac custodit pudicitia.

Vroetscap, de vroed, frugi, sapiens, industrius. Kil. Vroedschap, pro scientia idcirco venit in A. Matth., *Annal.*, t. I, p. 66;

vero etiam pro viris sapientibus usurpatur. Kil., p. 771. note.

Vroeml, de vromen, nuttig zyn, baten. Nelis, p. 22, v. 32. *S. Franc.*, v. 4953 et 7430.

v. 356. *Ontsien*, vreezen. *S. Franc.*, v. 5818 : « Ontsie meer Gode, dan enegen man ».

v. 357. Vinc. Mundi vero amor et Dei pariter in uno corde habitare non possunt.

Goods enter = God ende der. Hoffmann. *Anlehn.*, t. III, p. 169.

v. 359. Vinc. Qualiter autem alias corrigere poterit, qui mores suos non corrigit.

v. 361. Vinc. Sciat autem rex iniquus quod sicut in throno hominum primus est constitutus, sic in penis primatum est habiturus.

v. 369. *Rokelooshede*, subst. de rokeloos. Voy. ci-dessus, v. 334.

v. 372. *Beringe*, circumdare, cingere circulo. Kil. De ring; var. beringelen. Verdam, p. 944.

v. 375. Vinc., l. XII, c. 64. De gratia Dei et malicia seculi — C. 65. De laude virginitatis et sanctimonie. — C 66. De invectione ejus contra aleatores. — C. 67. De modo orandi. — C. 68. De contemptu mortis. — C. 69. De detestatione avaricie. — C. 70. De bono paciencie. — C. 71. De zelo et livore. — C. 72. De laude martirum. — C. 73. Invectio contra blasphemum et histrionem. Les vers 375 à 457 sont l'abrégé des dix chapitres.

v. 376. *Wach*, dit Hoffmann, t. III, p. 162, « aufwog, pt. von waghen; Stoke, II, 21; *waghen* pl. pt. » *Fl. en Bl.*, v. 701 : « Dat hise hem tienvout met goude wach ».

v. 378. *Daden*, subst. plur. et en même temps 3e pers. pl. du parf. doen. *S. Franc.*, v. 4121, 7380, 8490. Daad semble le mot primitif ou radical. Ses composés sont dade, anc. action, dadelijk, daadzaak, dader, dadelijkheid, dadig, terminaison qui ajoute le sens actif à l'expression weldadig. L'usage ou le caprice a dérogé parfois à cette règle. Ainsi nous avons misdaad, mis-

dadig, et non misdadigheid. Ondaad employé pour forfait, délit, est un non-sens; wandaad est exact, mais n'a pas les dérivés wandadig et wandadigheid. On a délaissé dadigheid pour le prétentieux et moins correct feytelijkheid.

Le verbe daden manque et se trouve évincé par la contraction irrégulière daen, devenue doen. De là, les dérivés doening, doenlijk, doenlijkheid, doeniet. La même irrégularité de forme se reproduit en anglais, deed et to do, et en allemand, that et thun. On dit tout aussi imparfaitement : dat is geen doen, pour : dat is sleght doen.

Enfin le mot daden, var. daten, est le plur. de dade, datte, fruit du dattier. Velthem, p. 19.

Bi Cadrus staet die palmboem mede,
Die onse vrouwe nigen dede
Tot haren voeten, daer si met staden
Pluct haer genuechte van daden;
Ende doen si daer daden had genoech,
Rechti hem op na sijn gevoech.

Dadel, qui dans ce même sens remplaça plus tard dade, est une corruption faite en dépit de l'étymologie et de la logique. Il fallait conserver, comme en allemand, le terme antérieur dattel.

v. 383. *Dicke* = dicwils. Il prend parfois la forme plurielle. dicken. Grimm, *Gram.*, t. III, p. 95. Et se contracte en dic. Van Beaumont, p. 142. Le comparatif a la signification du fréquentatif. *Fl. en Bl.*, v. 1590 : « Ende dicker hadde ghedaen ».

Gepense, var. ghepeins, gedachte. De là, le verbe gepensen, ghepeinsen, trans. *Dboec*, v. 360 : « Doen brachten God in een ghepeins ». *Sp. hist.*, part. 1, l. VI, c. 38, v. 27.

Bevet, 3e pers. pres. ind. de beven, vreezen. Verdam, p. 1184.

v. 385. *Onrechten*, var. ontrechten, onterechten. *Lek. Sp.*, l. II, c. 36, v. 1818. Et ontrichten. Huydecoper, *Proeve*, t. I, p. 500.

v. 387. Vinc. Gemma licet bibat, in convivio suspirat, et cum epulis marcidum corpus thorus mollior alto sinu condiderit, in pluma vigilat.

v. 388. *Menichfoude*, pl. de menichfout, grootelijks, dikwils. De là, le verbe intr. menichfouden, zich vermenigvuldigen. *Lek. Sp.*, p. 505.

v. 390. *Gedochte*, gedachte; cogitatio, mens. Kil. *Fl. en Bl.*, v 207 : « Mochtmen an haer ghedochte merken ».

v. 391. *Ontladen*, décharger, soulager. Clignett, *Bydr.*, p. 212.

v. 392. *Berichten*, var. berechten, soucis. Verdam, p. 915.

v. 394. *Ens* = het en es. Stoke, I, 71. Hoffmann, t. III. p. 168. *Sp. hist.*, part. 1, l. VI, c. 53, v. 30 :

> Wat es harder dan die steen ?
> Sachter dan water ens dinc geen.

v. 395. Vinc. Ex qua non amicis non liberis quicquam, non sibi denique impartiuntur; sed ad hoctam possident ne possidere alteri liceat.

v. 396. *Hoede*, possession, détention; de là, le verbe hoeden, garder, conserver, bewaren. *S. Franc.*, v. 3097. Wassenb., *Idiot.*, v. hudde. Par métaphore, il désigne aussi la chose gardée ou possédée, c'est-à-dire la fortune, l'avoir, le capital. Cfr. v. 433 ci-dessous.

v. 399. *Ontsien*, vereri, revereri, timere, metuere, Kil. Encore un ce ces mots figurés qui expriment l'effet pour la cause. On dit dans le dialecte moderne : ontsag pour gesag.

v. 405. *Maget* = maagd. De là, maghedoem, maghedom. *Lek. Sp.*, p 500.

v. 407. Vinc. Alea enim dyaboli venabulum est et delicti vulnus insanabile.

Dobbelen, ludere aleis, jacere talos, tesseras. Kil. De là, dobbelspel, dobbelscole. Voy. la belle dissert. de Hoffman, *Hor. Belg.*, t. VI, p. 171. Schade, *Nied. ged.*, p. 273, v. 819 : « Und dobbelden wer den rok hedde mit spele ».

Warande, vet. waerande. Custodia et defensio, et cautio, vulgo warandia, Kil.

v. 410. *Vaen*, vinc, ghevaen, intrans. vangen. Voy. ci-dessus, v. 61.

v. 413. Vinc. Dominus secreto in abditis et semotis locis orare precipit..... Deus non vocis sed cordis auditor est.....

v. 416. *Ghere,* gere, begeerte, ijver, aandrang, surtout dans cette locution : met groten ghere. Var. gare; de là, gaarne et geerne, qui ont une signification analogue. *Lek. Sp.*, *gloss.*, pp. 421 et 437. *Dboec*, p. 141, v. 573 : « Alsz ene ducht nach erer gher ». *S. Franc.*, p. 408. Lubitus, appetitus.Kil. Willems, *Reinaert*, v. 2306 : « Diese bedwonge na sijnre geer ».

v. 417. Vinc. Ejus est mortem timere qui ad Christum non vult ire.

v. 419. *Versten* = versterren, vet., rigere, rigescere. Kil.

v. 425. Vinc. Nihil de divina pietate impetrabit in precibus, qui ad preces pauperis non fuerit humanus.

v. 430. *Versaghen*, consternari animo. Kil. De là, versagher, bevreesdmaker. *S. Franc.*, p. 446.

v. 439. Vinc. Patientia virtus est nobis cum Deo communis, que autem gloria esse similem Deo fieri.

v. 443. Vinc. Zelus vero non habet terminum, sed est permanens jugiter malum et sine fine peccatum; quanto que ille cui invidetur meliori successu profecerit, tanto invidus in majus incendium livoris ignibus exardescit.

v. 444. *Meerret*, indic. de meerren, var. merren, constituere limites, ponere metas. Kil. Cfr. *Lek. Sp*,, *gloss.*, p. 504. Christyn. *Cout. de Brux.*, 1689, p. 308: « Als de gesworen meerers deser stadt eenige meeren oft palen vinden staende tusschen d'erfven van twee of meer partyen, sal men die meeren oft palen van weerden houden ende d'erfven daer naer scheyden... »

v. 448. *Heefstu*, heves du, hebt gij. Cfr. heefs du plus haut, v. 423.

v. 447. *Du biste*, best du, bestu. Hoffmann, *Anlehn.*, t. III, p. 167.

v. 449. Vinc. O quantum vos divina dignatio honoravit, ut ex vobis jam pars martirii in consummatione ad coronam precesserit.

v. 452. *Gebraken*, parf. de gebreken, deficere, deesse, defieri, abesse. Kil. De là, le sens de rester en défaut, déchoir, missen, feilen, mislukken. *Lek. Sp.*, *gloss.*, p. 422 et l. II, c. 61, v. 50 : « Het ghebrac an minen danc ».

v. 453. *Stranc*, strangh, strengh, arctus. Kil. De Vries, *Lek. Sp.*, p. 615 : « Sterk, hevig, ons streng in ruimere opvatting ». Angl. strong. Van den Bergh. *Limborch*, l. 8, v. 1052.

v. 456. *Ongereit*, onghereed, imparatus. Kil.

v. 458. Vinc., l. XII, c. 74 : De sancto Mellono episcopo.

v. 459. Vinc. Tempore Valeriani imperatoris, Mellonus quidam, de majore Britannia oriundus, Romam venit, ut patrie sue tributum solveret et imperatori serviret.

v. 465. *Ave*, van aves, aues, auwes, aeus. Voy. ci-dessus, v. 162. Vet. Fland. j. af; ab. de. Kinc avegaen = afgaen. Kil.

v. 466. *Gave*, gaaf, geheel en al. Nelis, p. 12, v. 58.

v. 467. Vinc. Denique Rothomagum veniens et ministerium suum fideliter implens. Cfr. *Gallia Christ.*, t, XI, p. 6.

v. 468. *Ter stat*, te der = in deze stadt.

v. 471. Vinc., l. XII, c. 75 : Passio sancti Privati episcopi.

v. 472. Primaet (sic).

v. 477. Vinc., l. XII, c. 76: Passio sancte Basille, et Prothi, et Iacincti. — Miro modo dissentiunt historie de his martiribus qui passi sunt sub Decio imperatore. Nam Cornelius pepa sub eo legitur passus fuisse, et tamen idem legitur passus fuisse in gestis beati Eugenie, Valeriano et Galieno imperatoribus, qui utique post Decium et etiam post Gallum et Volusianum leguntur imperium suscepisse.

Notre poëte a rendu et commenté ce passage, qui se rapporte à la confusion de Dèce avec Valérien faite tout d'abord par S. Jérôme, v. Paul, t. I, p. 237 et S. Optat, l. 3, p. 71 ; mais réfutée par Eusèbe, *Chron.;* S. Augustin, *Civit. Dei*, l. 18, c. 52; S. Sulpice Sévère, l. 2, p. 150 ; Orose, l. 7, c. 21-22; car entre ces deux princes, il y eut le règne de Gallus, outre celui d'Émilien qui ne dura, à la vérité, que trois mois. Baronius, 253

§ 140, explique cette confusion, par ce que Trebellius Pollio nous apprend que Valérien fut fait censeur sous Dèce et qu'il avait ainsi l'autorité de faire des lois et de publier des édits contre les chrétiens. Mais TILLEMONT, t. III, p 347, observe qu'aucune loi du Code ne porte son nom, et si Valérien fut investi de la censure par le Sénat, ce ne put être que sous le consulat des deux Dèces, c'est-à-dire vers la fin de 251, peu avant, sinon après la mort de l'empereur Dèce; et il est plus apparent que Valérien avait été nommé préfet de Rome et prit part, en cette qualité, à la persécution des chrétiens.

v. 493. *Heliand,* pour Helinand. Voy. ci-dessus v. 167.

v 478. S. Isidore, né à Carthagène vers 570, évêque de Séville en 599, où il mourut le 4 avril 636. Cfr. VINC. BELLAC., *Spec. hist.,* l. 24, c. 31-34. On lit dans sa chronicon D. Isidori Archiep. Hispalensis, insérée dans ses *Opera,* éd. Du Breul, Paris, Sonnius, 1601, p. 391 : « *An.* 5449. Decius regnat anno I.. *An.* 5451. Gallus et Volusianus ejus filius regnant annis II... *An.* 3468. Valerianus cum Galieno regnant annis XV. » Voy. MORERI, t. V, p. 177. *Sp. hist.,* part. 1, l. 3, c. 53, v. 1 :

Sente Ysidorius die seghet,
Die vele dings te telne pleget.

v. 501. *Patrine* = Aspasius Paternus, pro-consul d'Afrique, bannit St Cyprien le 30 août 257. *Cypr*, *Act. ox.*, p. 11. Son successeur, Galère Maxime, fit supplicier le saint évêque, le 14 septembre de l'année suivante, au village de Sexte sur mer, situé à six milles de Carthage. Voy. *les actes procons.* de S. CYPRIEN, dans *Ruinart,* t. VI, p. 332. FLEURY, *Hist.*, t. II, p. 310, l. 7, c. 40.

v. 502. VINC. Orta est seditio de Christianis quod Cyprianus Cartaginem everteret et Cornelius Romam. Data est auctoritas ad Paternum consulem ut Cyprianum occideret.

v. 503. *Helden,* parf. de helen, celare, occultare. KIL. A moins de l'assimiler à hilden, imp. de houden = hielden.

v. 504. *Gome,* ind. de gomen, opmerken, acht of geloof aan slaan KIL. Goomen, vetus, observare, considerare, curare, custo-

dire. Germ. Helvet, gaumer. Hinc etiam begonnen. Plantin, h. v.. Et goom nemen; *Lek. Sp.*, l. 2, c. 15, v. 135; c. 18, v. 58. « Van daar, ajoute De Vries, *glos.*, p. 456, de gewone verzekerings formule: alsict gome, of, alsic gome ». Epkema, *Woord.*, p. 31 : « Gome, v. goame, voorsorg, genade, vreugde ». *S. Franc.* v. 8619 :

Ende de gome
Getrouwe tsine der kerke van Rome.

Voy. Huydecoper, *Proeve*, t. II, pp. 205-206. Visscher, *Ferguut*, 255. Hoffmann, *Hor. Belg.*, t. III, p. 138. Willems, *Reinaert*, v. 2000 : « Gi neemt uwes neven cranken goom ».

v. 505. Cette histoire de Ste Basille est tirée des actes de Ste Eugénie que Surius a traduits du grec de Métaphraste et que Rosweide a insérés dans ses *Vies des Perses*, p. 340. Baronius, 204, § 2, et d'autres critiques à sa suite ont mis en doute leur parfaite authenticité; mais leur ancienneté ne saurait être méconnue, puisqu'elle se trouve attestée par S. Avit de Vienne, *De Virg.*, p. 312, par la *Vie de Ste Consorcie*, et par la règle appelée du Maistre, *Cod. reg.*, t. II, pp. 278, 395. Voy. Tillemont, *Hist. des emp.*, t. III, p. 694.

v. 512. *Du*, = doe, doen, tum, tunc., Kil.

v. 513. *Salt;* — v. 515 *Saltu* = salt du, zalt gy. Hoffmann, *Anlehn*, t. III, p. 171.

v. 518. *Di* = ghi, gy, Var. du. Theoph., p. xxi.

v. 519. *Dynre* = uwer. Ibid. *Dboeck.*, p. 161.

v. 520. *Bereit,* bereed, bereyd, paratus. Kil. Cfr. Verdam, p. 930.

v. 522 *Belovet* = belofd. Verdam, 368.

v. 524. Vinc. Eodem die porrexit una ex ancillis Basille ad Pompeium sponsum suum dicens, quod Basilla ab Eugenia christiana facta esset, quibus Christiani committerentur, quasi dominos excoleret.

v. 525. *Vaert,* vaerd, veerde, iter, via. Kil. Var. veert, veerde, vert. *Lek. Sp.*, 633. *S. Franc.*, p. 444. Ter vart, snel. *Dboec*, v. 734 : « Ende trockent vut ter vart ». Epkema, p. 109

« Feart, de vaert, loop; fearjen, varen, overgaan ». *Asegabuch*, pp. 204 et 251.

v. 530. *Verlevet,* verlievet, verliefd, amore captus Kil.

v. 536. *Mittien,* var, mettien, met deser dine; meteen, te gelyk daermede, vervolgens. *Lek. Sp.*, glos., p. 510. Bormans, *Christ.*, p. 255. Nelis, p. 15, v. 114.

Balch, parf. de belgen. Voy. ci-dessus, v. 176; et ci-dessous v. 561 et 562. Willems, *Reinart,* v. 1749.

v. 546. *Coene,* koen, confidens. Kil. Verwegen. Hoffmann, *Hor. belg.*, t. VI, p. 252. « Nu gaet ende sijt niet so coene ». *Drie daghe here,* v. 328.

v. 548. Vinc. Et quum ex regio genere erat et publice adiri non poterat, intra domum suam gladio transverberata est.

La fête de Ste Basille est placée au 20 mai par le martyrologe romain, après Usuard et Adon Florent, p. 540. Tillemont, p. 426, dit à ce sujet : « Les martyrologes qui portent le nom de St Jérôme, marquent ce jour-là une sainte Basile ou Basilisse à Rome sur le chemin du Sel, et on garde encore aujourd'hui à Rome dans l'église de St Paul le corps d'une sainte Basilisse. Ce qui est certain, c'est qu'on voit par le calendrier de Bucherius qu'il y a eu à Rome une sainte Basille martyrisée le 22 de septembre en l'an 304, et les martyrologes de St Jérôme qui la marquent le même jour, nous assurent qu'elle était honorée sur l'ancien chemin du Sel, dans le cimetière auquel elle donnait le nom. Ce cimetière est célèbre et est quelquefois nommé de St Herme, ou de St Prothe et St Hyacinthe. On y trouve encore une inscription qui parle de sainte Basille. Mais on marque que son corps en a été tiré par Pascal I et transféré dans l'église de sainte Praxède ».

v. 550. *Stilre ware* = stille waerde, warde, custodia, Kil.

v. 552. *Voer,* parf. de varen, intrans., gaan. *Lek. Sp.*, p. 634.

v. 560. Vinc. Sed illis orationem facientibus, simulacrum Jovis cui sacrificare compellebantur, cecidit ad pedes eorum.

v. 564. Vinc. Quod Nicesius prefectus non divine virtuti sed magice arti tribuens, jussit eos decollari.

v. 567. VINC. l. XII, c. 77 : Passio sancte Eugenie virginis.

Gedaghet, part. de gedaghen, daghen, denunciare. KIL.

v. 568. VINC. Qui etiam Eugenia ad se accersita, cepit ab ea de magicis artibus inquirere.

v. 573. *Lief*, var. leff, leue; de là, le verbe leuen, lieven, beminnen. *Lek. Sp.*, gloss., p. 144. Et le subst. lieve, liefde. *S. Franc.*, v. 3300. *Walewein*, v. 9564 : « Siet, soete lief, nu es hi doot ». Fris. Ljeaf, ljeave, lief, lieve. EPKEMA, p. 268. Lief est encore pris substantivement. SCHADE. *Nied. ged.*, p. 103 :

Bychten sonder rouwe
Lieff hauen sonder truwe
Vnd beden sonder innicheit :
Dat is verloren arbeit.

v. 581. VINC. Et ita templi fundamenta cum ydolo subversa sunt, ut nihil remaneret, nisi ara sola que erat ante januam templi ad quam stabat Eugenia.

v. 582. *Sonder*, adv.; Hall. sondern, uitgezonderd.

Stoet, imp. de staen, = stond.

v. 583. *Ghint* = ghïnder, ghender, illic, illuc. KIL.

v. 584. *Some* = sommige, aliqui, quidam, nonnulli. Plur. de som, aliquis. Hall. sumer, ancs. sume, angl. some. GRIMM, *Gram.*, t. III, p. 4.

v. 590. *Te hant*, terstond, sur-le-champ; opposé à na der hant. *S. Franc*, v. 1511, 1514.

v. 593. *Geknocht* = gheknoopt, nodatus. KIL.

v. 595. VINC. Statimque saxum diruptum est; et beata Eugenia supersedens, ita fluviali aqua ferebatur.

v. 598. Comme nous l'avons dit, les actes de Ste Eugénie sont cités par St Avit, évêque de Vienne. FORTUNAT, l. 8, c. I, 4, 6, témoigne à plusieurs reprises de sa sainteté. Le martyrologe de St Jérôme marque au 25 décembre son martyre, dans le cimetière d'Apronien, sur la voie latine. Bede, Usuard, Vandelbert et les autres chronologistes latins n'ont pas hésité à la porter sur leurs cycles. Les Grecs ont fixé sa fête au 24 décembre et ont inséré dans leurs Ménées un résumé de ses actes.

III.

Itinéraire de Charles le Hardi, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne.

(Par M. Edgar de Marneffe, attaché aux Archives générales du royaume.)

L'utilité que les itinéraires des souverains offrent pour l'étude de l'histoire n'est plus à établir. Il y a cinquante ans que M. Gachard l'a fait, lorsqu'il proposa à la Commission royale d'histoire de faire précéder la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas* d'un travail de ce genre pour les ducs de Bourgogne : « De quel prix, dit-il, » ne serait pas un pareil recueil ! La chronologie y trou- » verait un puissant secours; bien des actes et des faits » dont nos annalistes n'ont pas pu assigner la date, et qui » apparaissent confus dans leurs récits, viendraient se » ranger à leur véritable place, à l'aide des indications » précises de ce journal officiel... » (1).

Donnant suite à son projet, M. Gachard a publié les

---

(1) *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. I, p. 122.

itinéraires de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, de Philippe le Bon, de Maximilien et de Philippe le Beau.

Cet exemple a eu des imitateurs. Chez nous, M. Piot a mis au jour les itinéraires des ducs de Brabant Antoine, Jean IV et Philippe de Saint-Pol; en Allemagne, on a fait de semblables travaux pour les empereurs.

Pour les itinéraires des ducs de Bourgogne, M. Gachard s'est servi des comptes du maître aux deniers; ces comptes renseignent jour par jour, à l'occasion des dépenses faites, les lieux où le prince a séjourné. Malheureusement ces documents n'existent plus que d'une manière incomplète, et font presque totalement défaut pour le règne de Charles le Hardi. C'est ce qui explique l'absence de l'itinéraire de ce prince, parmi les itinéraires qui se trouvent dans la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas.* Le but du travail que j'ai l'honneur de présenter à la Commission, est de combler cette lacune.

Les sources où j'ai puisé les renseignements sont de nature diverse.

En première ligne viennent les rôles ou états de la maison des princes. On en conserve un certain nombre aux Archives générales du royaume, à Bruxelles (1).

Il faut citer en second lieu l'itinéraire publié dans l'édition des mémoires de Philippe de Commines, de Lenglet. Ce travail, bien que fait d'après les comptes du maître d'hôtel du duc, n'offre cependant pas toujours l'exactitude la plus parfaite; j'ai pu le constater par la comparaison avec d'autres sources, dignes de toute confiance.

---

(1) V. *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire,* 2e série, t. VI, p. 439.

Une autre catégorie de documents dont j'ai tiré parti, comprend les lettres et diplômes du prince portant, outre la date, le nom du lieu d'où la pièce a été expédiée.

Viennent ensuite les comptes communaux mentionnant, à jour précis, les dépenses faites à l'occasion de la réception du souverain. J'ai rencontré de nombreuses indications de ce genre pour les villes de Mons et d'Enghien dans l'article de M. Devillers, intitulé : *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, qui a paru dans ces Bulletins (1). J'en ai trouvé ailleurs pour les villes de Louvain, de Diest et de Namur.

Enfin, il est une dernière source d'informations à laquelle j'ai eu recours; ce sont les chroniques. Mais celles-ci, je dois le reconnaître, ne peuvent inspirer une confiance aussi grande que les autres documents; j'ai souvent pu me convaincre de l'inexactitude de leurs indications.

Les documents dont je me suis servi n'offrent donc pas tous, au point de vue qui nous occupe, la même garantie de véracité. J'ai cependant cru n'en devoir écarter aucun; il m'a semblé pouvoir admettre leurs assertions, aussi longtemps que je n'avais pas la preuve du contraire. D'ailleurs, les sources étant indiquées soigneusement, le lecteur pourra juger lui-même du degré de créance que chaque indication mérite.

Je dois, en terminant, offrir mes remercîments à MM. Piot et Wauters. Ces messieurs m'ont grandement facilité la besogne, le premier en m'indiquant un grand

---

(1) 4me série, t. VI, p. 323.

nombre d'ouvrages que j'ai consultés avec fruit, le second en mettant gracieusement à ma disposition les bulletins recueillis par lui pour la partie de sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, qui concernera le quinzième siècle.

On trouvera ici la liste des ouvrages imprimés et des manuscrits, dont les titres ont été cités dans les notes, d'une manière abrégée :

Chambre des comptes. Les volumes et cartons cités se trouvent aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Chastellain, *Chronique,* édition de M. le baron Kervyn de Lettenhove.

C. R. H. = *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire.*

De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne,* édition de M. Gachard.

De Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais.*

De Ram, *Documents relatifs aux troubles du Pays de Liège sous le règne de Louis de Bourbon.*

Devillers, *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons.*

Diegerick, *Inventaire des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres.*

Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne.*

Duclercq, *Mémoires sur le règne de Philippe le Bon,* édition du baron de Reiffenberg.

Fourdin, *Inventaire des archives de la ville d'Ath.*

Gachard, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique.*

GACHARD, *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes.*

GACHARD, *La Bibliothèque nationale à Paris.*

GACHARD, *Notice sur les archives de la ville de Gand.*

GACHARD, *Rapport sur les archives de Dijon et de Paris.*

GACHARD ET PIOT, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas.*

GALLIOT, *Histoire générale de la ville et province de Namur.*

G. D. L. = *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand Duché de Luxembourg.*

GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges.*

LENGLET DU FRESNOY, *Mémoires de messire Philippe de Commines.*

MARTÈNE ET DURAND, *Amplissima Collectio.*

MUSSELY, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai.*

NIJHOFF, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland.*

R. M. P. = *Rôles ou états de la maison des princes.* Les nos sont ceux que portent les rôles de la collection qui existe aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

VAN DEN BUSSCHE, *Inventaire des archives de l'Etat à Bruges.*

VAN DOREN, *Inventaire des archives de la ville de Malines.*

VERACHTER, *Inventaire des archives de la ville d'Anvers.*

OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Mürten.*

ITINÉRAIRE (1433-1477).

(*N. B.* Les dates sont indiquées d'après le nouveau style.)

1433.

1433.	Novembre	10	à Dijon, où il naquit ce jour (1).
		29	à Dijon (2)
?	?	?	à Gand (3).

1434.

(Pâques tomba le 28 mars.)

1434.	?	?	à Dijon (4).

1435.

(Pâques tomba le 17 avril.)

1435.	Avril	14	à Paris (5).
	»	21	à Paris, qu'il quitta ce jour (6).
	Juin	1	à Mons (7).
	»	3	à Mons, d'où il se rendit ce jour
	»	?	à Hal (8).

---

(1) *Art de vérifier les dates*, édit. in-f° de 1770, p. 676.

(2) SAINT REMY, *Mémoires*, chap. 178.

(3) « Il en fust prestement apporté (de Dijon) et fust neury en la ville de Gand, en Flandres. » DUCLERCQ, *Mémoires*, liv. IV, ch. 35.

(4) SAINT REMY, *Mémoires*, chap. 182.

(5) *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, édit. Buchon, ad ann. 1435.

(6) *Ibid.*

(7) *C. R. H.*, 4me série, t. IV, p. 336.

(8) *Ibid.*

1437.

(Pâques tomba le 31 mars.)

1437. Avril	15	à Bruxelles (1).
Novembre	?	à Soignies, d'où il se rendit
?	?	à Mons (2).

1439.

(Pâques tomba le 5 avril.)

1439. Février	21	à Bruxelles (3).
Juillet	10	à Saint-Omer (4).

1441.

(Pâques tomba le 16 avril.)

1441. Janvier	1-9	à Bruges (5).
Février	28	à Bruxelles (6).
Avril	1	à Bruxelles (7).
Mai	24-25	à Bruxelles (8).
»	27	à Bruxelles (9).
Juin	3-30	à Bruxelles (10).
Juillet	1-31	à Bruxelles (11).

(1) *R. M. P.*, n° 24.
(2) *C. R. H.*, 4me série, t. IV, p. 336.
(3) *R. M. P.*, n° 27.
(4) *Ibid.*, n° 28.
(5) Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, p. 79.
(6) Ibid., p. 81.
(7) Ibid.
(8) Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, p. 83.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.

1441. Août 1-31 à Bruxelles (1).
Novembre 12-22 à Bruxelles (2).

1444.

(Pâques tomba le 12 avril.)

1444. Mars 4 à Bruxelles (3).
Juillet 31 à Bruxelles (4).
Novembre 30 à Bruxelles (5).

1445.

(Pâques tomba le 28 mars.)

1445. Juillet 23 à Mons (6).

1447.

(Pâques tomba le 9 avril.)

1447. Septembre 1 à Bruges (7).
» 26 à Bruxelles (8).
Octobre 31 à Bruxelles (9).

1448.

(Pâques tomba le 24 mars)

1448. Avril 10 à Mons (10).
Octobre 22 à Hesdin (11).

---

(1) Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, pp. 83 et 84.
(2) Ibid., p. 85.
(3) Piot, *Chroniques de Brabant et de Flandre*, p. 58.
(4) *R M. P.*, n° 108.
(5) *Ibid*, n° 180.
(6) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p 340.
(7) *R. M. P.*, n° 101.
(8) *Ibid.*, n° 102.
(9) *Ibid.*, nos 98 et 103.
(10) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 342.
(11) *R. M. P.*, n° 97.

1448.	Novembre	3 à Louvain (1).
	?	? à Valenciennes, d'où il se rendit
	Décembre	? à Saint-Ghislain (2).

1450.

(Pâques tomba le 5 avril.)

1450.	Juillet	25 environ, à Mons (3).

1451.

(Pâques tomba le 25 avril.)

1451.	Avril	30 à Mons (4).
	Mai	1 à Mons (5).
	»	3-4 à Mons (6).
	Août	21 à Enghien (7).
	Novembre	5 à Bruxelles (8).

1452.

(Pâques tomba le 9 avril.)

1452.	Avril	15 à Bruxelles, et le soir
	»	» à Hal (9).
	»	16 à Hal, et le même jour
	»	» à Ath (10).
	»	17-21 à Ath (11).
	?	? à Grammont (12).

---

(1) Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 53.
(2) *C. R. H*, 4me série, t. VI, p. 343.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 344.
(5) *Ibid.*, p. 345.
(6) *Ibid.*, pp. 346 et 347.
(7) *Ibid*, p. 348.
(8) Chastellain, *Chronique*, t. VIII, p. 251, en note.
(9) Ibid., t. II, p. 234.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.

1452.	?	?	à Termonde (1).
	?	?	à Bruxelles (2).
	Juin	14	à Termonde (3).
	»	»	à Rupelmonde (4).
	»	16	à Basele (5)
	»	20	à Waesmunster (6).
	»	24	aux environs de Stekene et de Baudeloo (7).

1453.

(Pâques tomba le 1er avril.)

1453.	Juin	30	à Audenaerde (8)
	Juillet	?	au camp près de Gavre (9).
	»	?	à Lille (10).
	»	22	à Gavre (11).
	»	25	à Gavre (12).

1454.

(Pâques tomba le 21 avril.)

1454. Janvier 18 à Mons, d'où il se rendit

---

(1) Chastellain, *Chronique*, t. II, pp. 276 et 277.

(2) Ibid.

(3) Ibid., t. II, p. 297. Chastellain dit que le duc de Bourgogne et son fils quittèrent Termonde le 13 juin. C'est une erreur, car le duc écrivit encore une lettre, datée de cette ville, le 14. (V. Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 117.) Philippe annonce dans cette lettre son départ comme devant avoir lieu ce jour même.

(4) Chastellain, *Chronique*, t. II, p. 297.

(5) Ibid., p. 306.

(6) Namèche, *Cours d'histoire nationale*, t. VI, p. 329.

(7) Chastellain, *Chronique*, t. II, p. 313.

(8) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 130.

(9) Chastellain, *Chronique*, t. II, p. 369. — Duclercq, *Mémoires*, liv. II, chap. 49.

(10) Ibid., chap. 52.

(11) Ibid., chap. 54.

(12) Ibid., chap. 58. — Chastellain, *Chronique*, t. II, pp. 384 en note, 387 et 388.

1454.	Janvier	? à Namur (1).
	Février	17 à Lille (2).
	Juin	12 à Middelbourg (3).
	Juillet	29 à Goes en Zélande (4).
	Août	5 à Bruges (5).
	»	22 à Arras (6).
	Octobre	31 à Lille (7).
	Novembre	10 à Lille (8).
	»	15 à Lille (9).
	»	17 à Lille (10).
	Décembre	20 à Bruges (11).

1455.

(Pâques tomba le 6 avril.)

1455.	Mai	20 à Valenciennes (12).
	Juin	6 à Enghien (13).

1456.

(Pâques tomba le 28 mars.)

1456.	Février	27 à La Haye (14).

(1) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 348.

(2) Duclercq, *Mémoires*, liv. III, chap. 15. — Mathieu de Coussy, *Chroniques*, chap. 88.

(3) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. V, p. 373.

(4) Van Heurck, *Diplomata belgica* (ms. de la biblioth. de Bourgogne), t. XVI, à la date indiquée.

(5) Musselt, *Inventaire*, p. 215.

(6) Ibid., p. 216.

(7) Mathieu de Coussy, *Chroniques*, chap. 101.

(8) Ibid.

(9) Van Doren, *Inventaire*, t. p. 131.

(10) *R. M. P.*, n° 105.

(11) *C. R. H.*, 2me série, t. VII, p. 43.

(12) *Ibid.*, 4me série, t. VI, p. 349.

(13) *Ibid.*, p. 353.

(14) *R. M. P.*, n° 181.

1456.	Mars	24	à La Haye (1).
	Mai	22	à La Haye (2).
	Juin	17	à La Haye (3).
	»	29	à La Haye (4).

1457.

(Pâques tomba le 17 avril.)

1457.	Janvier	1	à Bruxelles (5).
	Mars	3	à Enghien (6).
	Juillet	?	à Enghien (7).
	Août	7	à Béthune (8).
	Septembre	3	à Mons (9).
	Octobre	20	à Mons (10).
	?	?	au Quesnoy (11).
	Novembre	20	à Mons (12).
	Décembre	18	à Valenciennes (13).
	»	31	à Bruges (14).

1458.

(Pâques tomba le 2 avril.)

1458.	?	?	au Quesnoy (15).

(1) *R. M. P.*, n° 182.
(2) *Ibid.*, n° 183.
(3) *Ibid.*, n° 184.
(4) *Ibid.*, n° 185.
(5) *Ibid.*, n° 186.
(6) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 353.
(7) *Ibid.*, p. 354.
(8) *R. M. P.*, n° 110.
(9) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 354.
(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.*
(12) *Ibid.*
(13) *Ibid.*
(14) *R. M. P.*, n° 187.
(15) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 355.

1458.	Avril	5 à Mons (1).
	Mai	25 à Bruxelles (2).
	Juin	6 à Enghien (3).
	»	? au Quesnoy (4).
	Juin	21 à Mons (5).
	»	? à Bruxelles (6).
	?	? en Hollande (7).
	Octobre	18 à Mons (8).
	Décembre	? à Valenciennes (9).

1459.

(Pâques tomba le 25 mars.)

1459.	Février	28 à Bruxelles (10).
	Avril	12 à Geervliet (11).
	»	? en Hollande (12).
	Mai	25 à Mons (13).
	Juillet	8 à Saint Ghislain, et le soir
	»	» à Ath (14).
	»	11 à Bruxelles (15).

(1) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 355.
(2) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 129.
(3) *C. R. H.*, 4me série, t. V, p. 355.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, p. 423, note 190.
(8) *Ibid*, p. 355.
(9) *Ibid.*, p. 356.
(10) *R. M. P.*, no 111.
(11) Hoynck Van Papendrecht, *Analecta*, t. VI, p. 105.
(12) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 357.
(13) *Ibid.*
(14) *R. M. P.*, no 112.
(15) *Ibid.*, p. 188.

1459	Août	13 à Bruxelles (1).
	»	21 à Malines et le soir
	»	» à Bruxelles (2).
	»	22 à Bruxelles (3).
	»	24 à Mons (4).
	Septembre	1 au Quesnoy (5).
	»	14 à Béthune (6).
	»	23 au Quesnoy (7).
	»	26 au Quesnoy (8).
	»	30 au Quesnoy (9).
	Octobre	7-8 au Quesnoy (10).
	»	23 à Saint-Quentin (11).
	»	24 à Saint-Quentin, qu'il quitta ce jour (12).
	Novembre	2 à Cambrai (13).
	»	3 à Cambrai, d'où il se rendit ce jour (14)
	»	» au Quesnoy (15).
	»	4-5 au Quesnoy (16).
	»	11 à Béthune (17).

(1) *R M. P.*, p. 189.
(2) *Ibid.*, p 113.
(3) *Ibid.*, p. 114.
(4) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 357.
(5) *Ibid.*, 2me série, t. VI, p. 446.
(6) *R. M. P.*, n° 115.
(7) *C. R. H.*, 2me série, t. VI, p. 446.
(8) *R. M. P.*, n° 116.
(9) *Ibid.*, n° 117.
(10) *C. R. H*, 2me série, t. VI, p. 446.
(11) *R. M. P.*, n° 118.
(12) *Ibid.*
(13) *Ibid.*, n° 119.
(14) *Ibid.*
(15) *Ibid.*, nos 120 et 121.
(16) *Ibid.*, n° 122.
(17) *Ibid.*, n° 123.

1459. Novembre 18 à Béthune, et le soir
» » à la Motte au Bois (1).
» 19 à la Motte au Bois, et le soir
» » à Béthune (2).
» 20 à Béthune, et le même jour
» » à Lens et
» » à Douai (3).
» 21 à Douai, et le soir
» » à Valenciennes (4).
» 22 à Valenciennes, et le même jour
» » à Mons et
» » à Soignies (5).
» 27-29 à Bruxelles (6).
Décembre 8 à Bruxelles (7).
» 12-14 à Bruxelles (8).
» 18 à Bruxelles (9).
» 23 à Soignies, et le même jour
» » à Hal et
» » à Bruxelles (10).

1460.

(Pâques tomba le 13 avril.)

1460. Février 5 à Mons (11).

---

(1) *R. M. P.*, n° 124
(2) *Ibid.*, n° 125
(3) *Ibid.*, n°s 126 et 190.
(4) *C R. H.*, 4me série, t. VI, p. 357.
(5) *R. M. P.*, n° 127.
(6) *Ibid.*, n°s 128, 129 et 130.
(7) *Ibid.*, n° 130bis.
(8) *Ibid.*, n°s 131, 132, 191, 192 et 193.
(9) *Ibid.*, n° 132bis.
(10) *Ibid.*, n° 133.
(11) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 357.

1460. Juillet 1 à Geervliet, et le même jour
» » sur l'eau (1).
» 2 à Arnemuide, et le soir
» » à Middelbourg (2).
» 4 à Middelbourg (3).
» 6-7 à Middelbourg (4)
» 8 à Middelbourg; le même jour
» » en mer, devant Arnemuide, et le soir
» » à Middelbourg (5).
» 9 à Middelbourg, et le même jour
» » à Arnemuide et
» » à Anvers (6).
» 10 à Anvers, et le même jour
» » à Malines et
» » à Bruxelles (7).
» 11 à Bruxelles (8).
» 16 à Bruxelles (9).
» 18-19 à Bruxelles (10).
» 22 à Lille, et le soir
» » à la Motte au Bois (11).
» 23 à la Motte au Bois, et le soir
» » à Béthune (12).
» 26-29 à Saint-Omer (13).

---

(1) *R. M. P*, n° 134.
(2) *Ibid.*, n° 135.
(3) *Ibid.*, n° 136.
(4) *Ibid.*, n°s 137 à 138.
(5) *Ibid*, n° 139.
(6) *Ibid.*, n° 140.
(7) *Ibid*, n° 141.
(8) *Ibid.*, n° 142.
(9) *Ibid.*, n° 194.
(10) *Ibid.*, n°s 143 et 144.
(11) *Ibid.*, n° 145.
(12) *Ibid.*, n° 146.
(13) *Ibid.*, n°s 147, 148, 149, 195 et 196.

1460.	Août	12 à Ardres (1).
	»	22 à Béthune (2).
	»	24-25 à Béthune (3).
	»	26 à Béthune, et le même jour
	»	» à Lens et
	»	» à Douai (4).
	»	27 à Douai, et le soir
	»	» à Valenciennes (5).
	»	28-31 à Valenciennes (6).
	Septembre	5 à Valenciennes (7).
	»	7-8 à Valenciennes (8).
	»	15 au Quesnoy (9).
	Octobre	1-3 au Quesnoy (10).
	»	4 au Quesnoy; il alla ce jour
	»	» à Gommegnies, et revint le soir
	»	» au Quesnoy (11).
	»	8-9 au Quesnoy (12).
	»	22 à Cambrai (13).
	Novembre	23 à Valenciennes (14).
	»	30 à Valenciennes (15).
	Décembre	9 à Mons (16).

(1) *R. M. P.*, n° 150.
(2) *Ibid.*, n° 151.
(3) *Ibid.*, n°s 152 et 153.
(4) *Ibid.*, n° 154.
(5) *Ibid.*, n° 155.
(6) *Ibid.*, n°s 156, 157, 158 et 159.
(7) *Ibid.*, n° 160.
(8) *Ibid.*, n°s 161 et 162.
(9) *Ibid.*, n° 163.
(10) *Ibid.*, n°s 164, 165 et 166.
(11) *Ibid.*, n° 167.
(12) *Ibid.*, n° 168 et 197.
(13) *Ibid.*, n° 169.
(14) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 248.
(15) *R. M. P.*, n° 170.
(16) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, 357.

1461.

(Pâques tomba le 5 avril.)

1461. Janvier	1	à Bruxelles (1).
»	21	à Mons (2).
Février	20	au Quesnoy, et le soir
»	»	à Saint-Amand (3).
Mai	1	à Saint-Omer (4).
»	2	à Saint-Omer (5).
»	4-7	à Saint-Omer (6).
»	8	à Saint-Omer, et le soir
»	»	à Aire (7).
»	9	à Aire, et le soir
»	»	à Saint-Omer (8).
Juin	8	à Saint-Omer (9).
Juillet	24	à Mons (10).
Août	?	au Quesnoy (11).
»	2-3	à Avesnes (12).
»	14	à Reims (13).

(1) *R. M. P.*, n° 171.
(2) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 358.
(3) *R. M. P.*, n° 198.
(4) Lenglet, t. II, p. 173.
(5) *R. M. P.*, n° 199.
(6) *Ibid.*, nos 200, 201, 202 et 203.
(7) *Ibid.*, n° 204.
(8) *Ibid.*, n° 205.
(9) *Ibid.*, n° 206.
(10) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 358.
(11) Lenglet, t. II, p. 173.
(12) Ibid. — *C. R. H.*, 4me série, t. VI, pp. 358 et 359.
(13) Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 32.

1461.	Août	15 à Reims (1).
	»	30 à Paris (2).
	»	31 à Paris (3).
	Septembre	13 à Paris (4).
	?	? à Saint-Denis (5).
	Octobre	11 à Dijon (6).
	»	12-19 à Dijon (7).
	»	26 à Saint-Claude, où il arriva le soir (8).
	»	27 à Saint-Claude, d'où il partit ce jour (9).
	?	? à Châlons-sur-Saône (10).
	?	? à Bourbon-Lancy (11).
	?	? à Moulins, où il resta sept jours (12).
	?	? à Nevers, où il resta quatre jours (13).
	Novembre	22 à Tours, où il arriva ce jour (14).
	»	24 à Tours (15).
	?	? à Sainte-Catherine de Fierbois (16).

(1) Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 32.
(2) Ibid.
(3) Ibid., chap. 33.
(4) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 174. — D'après les comptes du massard de Mons, allant de la Toussaint 1460 à la Toussaint 1461, le comte de Charolais aurait été à Mons, le 11 septembre 1461 (v. *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 427, note 222.)
(5) Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 35.
(6) Lenglet, t. II, p. 174.
(7) Ibid.
(8) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 35 et 38.
(9) Lenglet, t. II, p. 174.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 35.
(15) Lenglet, t. II, p. 174.
(16) Ibid.

1461. Décembre 4 à Tours (1).
» 11 à Tours, d'où il partit ce jour (2).
» ? à Blois (3).
» 19 à Rouen (4).
» 21 à Rouen, qu'il quitta ce jour (5).
» 25 à Aire (6).

1462.

(Pâques tomba le 18 avril.)

1462. Janvier 1-6 à Aire (7).
» ? au Quesnoy (8).
» 18 à Mons (9).
» 19 à Bruxelles, où il arriva ce jour (10).
Février 15 à Bruxelles (11).
» 26 à Bruxelles (12).
» 27 à Mons (13).
» 28 à Mons, qu'il quitta ce jour pour se rendre
» ? au Quesnoy (14).
? ? en Hollande (15).
Juin 4 à Mons (16).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 174.
(2) Ibid.
(3) Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 35.
(4) Ibid., chap. 38. — Lenglet, t. II, chap. 175.
(5) Ibid.
(6) Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 38.
(7) Ibid.
(8) Ibid., chap. 40.
(9) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 360.
(10) *Ibid.* — Lenglet, t. II, p. 175.
(11) Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. VI, p. 22.
(12) Van Doren, *Inventaire*, t. III, pp. 131 et 428.
(13) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, pp. 361 et 428, note 225.
(14) *Ibid.*
(15) *Ibid*, p. 428, note 226.
(16) *Ibid.*, p. 361.

1462.	Juillet	7 à Mons (1).
	»	24 à Bruxelles (2).
	»	25 à Rupelmonde (3).
	»	31 à Rupelmonde, et le même jour
	»	» à Anvers (4).
	Août	?-31 en Hollande (5).
	Septembre	1-30 en Hollande (6).
	Octobre	5 à Bruxelles, où il arriva ce jour (7).
	»	8 à Mons (8).
	»	? à Abbeville (9).
	»	23 à Mons (10).
	»	25 à Bruxelles (11).
	»	28 à Bruxelles (12).
	Novembre	14 à Bruxelles (13).
	»	20 à Arras (14).
	Décembre	3 à Mons (15).

(1) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 361.
(2) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 132.
(3) Lenglet, t. II, p. 176.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 361.
(9) Lenglet, t. II, p. 176.
(10) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 361.
(11) Lenglet, t. II, p. 176.
(12) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 133.
(13) Lenglet, t. II, p. 177.
(14) Duclercq, *Mémoires*, liv. IV, chap. 44.
(15) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 361.

1463.

(Pâques tomba le 10 avril.)

1463.	Janvier	1	au Quesnoy (1).
	Février	4	à Bruxelles (2).
	»	16	au Quesnoy (3).
	»	20	au Quesnoy (4).
	»	28	à Lille (5).
	Mars	31	au Quesnoy (6).
	Avril	30	à Bruges (7).
	Mai	17	à Bruges (8).
	»	20	à Bruges (9).
	»	31	à Bruges, et le même jour
	»	»	à Roulers (10).
	Juin	26	au Quesnoy (11).
	Juillet	7	à Bruges (12).
	»	25	au Quesnoy (13).
	»	31	au Quesnoy (14).
	Août	7	au Quesnoy (15).
	»	31	à Bruges (16).

(1) *R. M. P.*, n° 172.
(2) *Ibid.*, n° 207.
(3) Van Doren, *Inventaire,* t. III, p. 133.
(4) Lenglet, t. II, p. 177.
(5) *R. M. P.*, n° 173.
(6) *Ibid.*, n° 174.
(7) *Ibid.*, n° 208.
(8) Gachard et Piot, *Voyages,* t. I, p. 88.
(9) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccxlj.
(10) *R. M. P.*, n° 175.
(11) Lenglet, t. II, p. 177.
(12) Van Doren, *Inventaire,* t. III, p. 134.
(13) *R. M. P.*, n° 209.
(14) Van Doren, *Inventaire,* t. III, p. 135.
(15) Lenglet, t. II, p. 177.
(16) *R. M. P.*, n° 176.

1463. Octobre	?-31 à La Haye (1).
Novembre	1-30 à La Haye (2).
Décembre	1-17 à La Haye (3).
»	18 à Rotterdam (4).
»	24 à Berg-op-Zoom (5).

1464.

(Pâques tomba le 1er avril.)

1464. Janvier	? à Anvers (6).
»	? à Gand (7).
»	21 à Gand (8).
»	30 à Gand (9).
Février	13 à Bruges, où il arriva ce jour (10).
»	14 à Bruges (11).
»	15 à Bruges (12).
»	26 en mer, et le soir
»	» à Rotterdam (13).
Avril	5 à Gorkum (14).
Mai	19 à Bruxelles (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 178.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid., p. 179.
(5) Lodewyck Van Lerberghe, *Audenaerdsche mengelingen*, t. I, p. 5.
(6) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 2.
(7) Ibid.
(8) *C. R. H.*, 2me série, t. VI, p. 446.
(9) *Ibid.*
(10) Lenglet, t. II, p. 179.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) *R. M. P.*, n° 210.
(14) Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. VI, p. 64.
(15) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 144.

1464.	Juin	2	à Lille (1).
	»	23	à Aire (2)
	Juillet	17	à Mons (3).
	»	19	au Quesnoy (4).
	?	?	à Gand (5).
	Septembre	3	en Hollande (6).
	»	9	à Gorkum (7).
	»	20	à Dordrecht, qu'il quitta ce jour (8).
	»	?	à Rotterdam (9).
	»	?	à La Haye (10).
	Octobre	9	en Hollande (11).
	»	19	à Gand (12).
	Novembre	4	à Lille, où il arriva à cette date (13).
	»	8	à Lille (14).
	»	11	à Lille (15)
	»	13	à Lille (16).

(1) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 10.
(2) Lenglet, t. II, p. 180.
(3) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 361.
(4) Lenglet, t. II, p. 180.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 13.
(12) Duclercq (*Mémoires*, liv. V, chap. 13) dit : « D'illecq (de Lille) alla le duc de Bourbon à Gand, où le comte de Charollois estoit ». Comme ce départ du duc de Bourbon pour Gand eut lieu le 19 octobre (v. Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, p. 95, note 1), il en résulte que le comte de Charolais se trouvait, à cette date, dans cette ville.
(13) Lenglet, t. II, p. 181. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 15.
(14) Ibid., liv. V, chap. 16.
(15) Lenglet, t. II, p. 181.
(16) Ibid. — Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, p. 95.

1464.	Novembre	18	à Lille (1).
	»	25	à Lille (2).
	Décembre	?	à Gand (3).

1465.

(Pâques tomba le 14 avril.)

1465.	Mars	12	à Bruxelles (4).
	»	22	à Bruxelles (5).
	»	25	à Bruxelles (6).
	Avril	14	à Bruxelles (7).
	»	15	à Bruxelles (8).
	Mai	1	à Bruxelles (9).
	»	4	à Bruxelles (10).
	»	15	à Bruxelles (11).
	»	?	à Saint-Ghislain (12).
	»	21	au Quesnoy (13).
	»	25	à Fontaine-au-Pire, où il alla rejoindre son armée (14).

---

(1) *C. R. H.*, 1re série, t. I, p. 120. — Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, pp. 5 et 95.

(2) Ibid.

(3) De Barante, t. II, p. 216, note 2.

(4) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccxliij. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 142. — Van den Bussche, *Inventaire*, t. I, p. 155.

(5) Meyer, *Annales Flandriæ* (édit. de 1561), p. 335. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 20.

(6) Ibid, chap. 25.

(7) Gachard et Piot, *Voyages*, t. I, pp. 6 et 97.

(8) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, p. 26. — *C. R. H.*, 1re série, t. I, p. 121.

(9) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 192.

(10) Ibid., p. 194.

(11) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, preuves, p. ccxxvj. — *C. R. H.*, 1re série, t. III, p. 224.

(12) *Ibid.*, 4me série, t. VI, p. 362.

(13) Lenglet, t. II, p. 463. — Duclercq (*Mémoires*, liv. V, chap. 28) dit à tort qu'il en partit le 15.

(14) Lenglet, t. II, p. 183.

1465.	Mai	26-28	au camp près de Honnecourt (1).
	»	29-31	au camp près de Roisel (2).
	Juin	1-2	au camp près de Roisel (3).
	»	3	au camp près de Roisel, et le même jour
	»	»	au camp près de Bray (4).
	»	4	au camp près de Bray (5).
	»	6	au camp près de Lihons en Santerre (6).
	»	7	au camp près de Lihons en Santerre (7).
	»	8	au camp près de Lihons en Santerre (8).
	»	10	au camp près de Lihons en Santerre, et le soir
	»	»	au camp près de Roye (9).
	»	16	au camp près de Roye (10).
	»	19	au camp près de Roye, et le même jour
	»	»	au camp près d'Ercheu (11).
	»	20	au camp près de Beaulieu (12).
	»	23	au camp près de Candor (13).
	»	24	au camp près de Candor (14).
	»	25	au camp près de Ressons (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 183. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 28.

(2) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 183.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 29. — Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 205.

(6) Lenglet, t. II, p. 183.

(7) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 196.

(8) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 152.

(9) Lenglet, t. II, p. 183.

(10) *C. R. H.*, 2me série, t. VIII, p. 77.

(11) Lenglet, t. II, p. 183.

(12) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 30.

(13) *C. R. H.*, 2me série, t. VIII, p. 79. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 152.

(14) Ibid, p. 153.

(15) Lenglet, t. II. p. 183.

1465.	Juin	26	au camp près de Saint-Remi (1).
	»	27	au camp près de Frenoy (2).
	»	28	au camp près de Pont-Sainte-Maxence (3).
	»	29	au camp près de Pont-Sainte-Maxence (4).
	»	30	au camp près de Baron-sur-Nonette (5).
	Juillet	2	au camp près de Baron-sur-Nonette, et le même jour
	»	»	au camp près de Mitry (6).
	»	3	au camp près de Mitry (7).
	»	4	au camp près de Mitry (8).
	»	5	au camp près de Mitry et le même jour
	»	»	au camp près de Saint-Denis (9).
	»	6-9	au camp près de Saint-Denis (10).
	»	10	au camp près de Saint-Denis, et le même jour
	»	»	au camp près de Boulogne-lez-Saint Cloud (11).
	»	14	au camp près de Saint-Cloud (12).
	»	16	au camp près de Lonjumeau, et le même jour
	»	»	près de Montlhéry (13).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 183. — L'auteur dit Saint-Remi en Beauvoisis; il s'agit, sans doute, de Saint-Remi-en-l'eau.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 30.

(5) Lenglet, t. II, p. 183.

(6) Ibid.

(7) Ibid., pp. 183 et 481.

(8) Ibid., p. 183.

(9) Ibid. — Duclercq (*Mémoires*, liv. V, chap. 31) dit que le comte de Charolais vint camper au Lendy (?), entre Paris et Saint-Denis.

(10) Lenglet, t. II, p. 183.

(11) Ibid.

(12) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 31.— *C. R. H.*, 2me série, t. VIII, pp. 84 et 86. — Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 342.— De Barante, t. II, p. 239, en note.

(13) Lenglet, t. II, p. 183. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 32. — De Ram, *Documents*, p. 189.

1465. Juillet 17 à Montlhéry (1).
» 18 à Montlhéry, et le même jour
» » au camp près de Chastres (?) (2).
» 19-31 au camp près d'Étampes (3).
Août 1-5 au camp près de Saint-Mathurin de Larchant (4).
» 5-9 au camp près de Moret (5).
» 9 au camp près d'Héricy ou Hérissy (6).
» 10-15 au camp près de Nangis (7).
» 15 au camp près de Vitry (8).
» 16-19 au camp près de Brie-Comte Robert (9).
» 19 au camp près de Maisons-sur-Seine (10).
» 20 à Conflans (11).
» 26 à Conflans (12).
Octobre 3 à Conflans (13).
» 5 à Conflans (14).
» 16 à Conflans (15).
» 19 à Conflans (16).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 183. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 35.

(2) Lenglet, t. II, p. 183. — On lit dans De Ram, *Documents*, p. 189, qu'il s'arrêta ce jour à Thates (?).

(3) Lenglet, t. II, p. 183. — De Ram, *Documents*, p. 190.

(4) Lenglet, t. II, p. 183.

(5) Ibid. — D'après un document publié par De Ram (*Documents*, p. 190) le comte se serait trouvé à Moret, dès le 31 juillet.

(6) Lenglet, t. II, p. 184.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Gryseleers-Thys, *Additions et corrections*, 3e vol., 1re partie, p. 116.

(13) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 227.

(14) De Barante, t. II, p. 251, en note.

(15) Lenglet, t. II, p. 509.

(16) *R. M. P.*, n° 177.

1465. Octobre	21	à Conflans (1).
»	26	à Conflans (2).
»	31	à Conflans, et le même jour
»	»	à Villers le Bel (3).
Novembre	1	à Villers le Bel (4).
»	2	à Villers le Bel (5).
»	3	à Villers le Bel (6), et le soir
»	»	à Senlis (7).
»	?	à Compiègne (8).
»	?	à Noyon (9).
»	?	au Châtelet (10).
»	?	à Guise (11).
»	?	à Moncornet (12).
»	?	à Regniovez (13).
»	21	à Mézières, où il vint ce jour rejoindre ses troupes (14).
»	26	à Mézières (15). Il retourna ce jour
»	»	à Regniovez (16).
»	27	à Mézières (17).

(1) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. II, p. 27.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 228.

(3) Lenglet, t. II, p. 185. — Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 228. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap 53.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Lenglet, t. II, p. 544.

(7) Ibid., p. 185. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 53.

(8) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 185.

(9) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 53. — Lenglet, t. II, p. 185.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid. — Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 237.

(16) Lenglet, t. II, p. 185.

(17) De Barante, t. II, p. 254, note 3.

1465. Novembre ? au camp près de Maubert-Fontaine (1).
» ? au camp près de Chimay (2).
Décembre 1 au camp près de Beaumont. Il y vint dresser ses tentes ce jour (3).
» 2 au camp près de Beaumont (4).
» ? au camp près de Binche (5).
» ? au camp près de Fleurus (6).
» ? au camp près de Jodoigne (7).
» 9 à Tirlemont, où il arriva ce jour accompagné de son armée (8).
» 10-19 à Tirlemont (9).
» 20 à Tirlemont (10).
» 21 à Tirlemont (11), d'où il se rendit ce jour avec ses troupes
» » à Saint-Trond (12).
» 22-31 à Saint-Trond (13).

1466.

(Pâques tomba le 6 avril.)

1466. Janvier 1-12 à Saint-Trond (14).
» 15 au camp près de Gelinden (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 185.
(2) Ibid. — De Barante, t. II, p. 254, note 3.
(3) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 185.
(4) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 362.
(5) Lenglet, t. II, p. 185.
(6 Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Duclercq, *Mémoires*, t. I, p. 224. — Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. I, p. 105. — *Chambre des comptes*, carton n° 74, pièce n° 14.
(11) Lenglet, t. II, p. 185. — Martène et Durand, t. IV, col. 1284.
(12) Lenglet, t. II, p. 185.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) *C. R. H.*, 2me série, t. VIII, p. 88.

1466.	Janvier	22	au camp près de Petit-Jamine (1).
	»	23	au camp près de Vechmael (2).
	»	24	au camp près de Vechmael (3).
	»	25	à Saint-Trond, après avoir licencié son armée (4).
	»	26	à Saint-Trond (5).
	»	30	à Saint-Trond (6), et le soir
	»	»	à Louvain (7).
	»	31	à Bruxelles (8).
	Février	8	à Alsemberg (9).
	»	10	à Bruxelles (10).
	»	12	à Bruxelles, qu'il quitta ce jour (11).
	»	14	à Gand, où il arriva à cette date (12).
	»	15-22	à Gand (13).
	»	24-28	à Bruges (14).
	Mars	1-11	à Bruges (15).
	»	12	à Bruges (16).

(1) Lenglet, t. II, p. 185. L'auteur dit *Cleyngelme*. Klein Gelmen est le nom flamand de Petit-Jamine.

(2) Borman, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, p. 210. — De Ram, *Documents*, p. 31.

(3) Lenglet, t. II, p. 577. — Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 322.

(4) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 57.

(5) Ibid.

(6) Lenglet, t. II, p. 185.

(7) Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 54.

(8) Lenglet, t. II, p. 185.

(9) Ibid., p. 186.

(10) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 163.

(11) Lenglet, t. II, p. 186.

(12) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.

(13) Lenglet, t. II, p. 186.

(14) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.

(15) Lenglet, t. II, p. 186.

(16) Ibid.— Lodewyck Van Lerberghen, *Audenaerdsche Mengelingen*, t. II, p. 42.

1466.	Mars	15-16	à Bruges (1).
	»	17	à Bruges, et le même jour
	»	»	à Oudenbourg (2).
	»	18	à Nieuport (3).
	»	19	aux Dunes (4).
	»	20	à Dunkerque (5).
	»	21	à Berghes Saint-Winoc (6).
	»	22	à Watten (7).
	»	23-25	à Saint-Omer (8).
	»	26	à Saint-Omer (9).
	»	27	à Saint-Omer (10).
	»	28	à Saint-Omer, d'où il se rendit
	»	»	à Ardres (11).
	»	29	à Boulogne, où il arriva ce jour (12).
	Avril	15	à Boulogne (13).
	»	22	à Boulogne (14).
	»	23	à Montreuil (15).
	»	29	à Montreuil, qu'il quitta ce jour (16).
	?	?	à Rue (17).
	?	?	au Crotoy (18).

(1) LENGLET, t. II, p. 186.
(2) IBID.
(3) IBID.
(4) IBID.
(5) IBID — VAN DOREN, *Inventaire*, t. III, p. 163.
(6) LENGLET, t. II, p. 186.
(7) IBID.
(8) IBID. — DUCLERCQ, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.
(9) DIEGERICK, *Inventaire*, t. III, p. 261.
(10) LENGLET, t. II, p. 186.
(11) IBID.
(12) IBID. — DUCLERCQ, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.
(13) LENGLET, t. II, p. 187.
(14) IBID.
(15) IBID.
(16) IBID. — DUCLERCQ, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.
(17) IBID. — LENGLET, t. II, p. 187.
(18) IBID. — DUCLERCQ, *Mémoires*, livr. V, chap. 58.

1466.	Mai	2	à Abbeville, où il arriva ce jour (1).
	»	3-17	à Abbeville (2).
	»	18	à Abbeville, et le même jour
	»	»	à Amiens (3).
	»	24	à Amiens (4).
	»	25-30	à Amiens (5).
	?	?	à Corbie (6).
	Juin	6	à Péronne (7).
	»	8	à Péronne (8).
	Juillet	2	à Saint-Quentin (9).
	»	12	à Saint-Quentin, qu'il quitta ce jour (10).
	»	23	à Mons (11).
	»	26	à Bruxelles, où il arriva ce jour (12).
	Août	2	à Bruxelles (13), d'où il se rendit ce jour
	»	»	à Namur (14).
	»	11	à Namur (15).
	»	16	à Namur (16).

(1) Lenglet, t. II, p. 187. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.
(2) Lenglet, t. II, p. 187.
(3) Ibid.
(4) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 58. — Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 371.
(5) Lenglet, t. II, p. 187.
(6) Ibid. — Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 58.
(7) Ibid. — Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 334.
(8) De Barante, t. II, p. 726.
(9) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. V, p. 460.
(10) Lenglet, t. II, p. 187.
(11) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 363.
(12) Lenglet, t. II, p. 187.
(13) Ibid. — Borgnet et Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. III, p. 147.
(14) Lenglet, t. II, p. 187. — Galliot, *Histoire de Namur*, t. V., p. 20.
(15) *C. R. H.*, 2me série, t. VIII, p. 91.
(16) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 60. — Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 22. — De Barante, t II, p. 260, note 2.

1466.	Août	17	au camp près de Dinant (1).
	»	25	au camp près de Dinant (2).
	»	25-31	à Dinant (3).
	Septembre	4	aux environs de Montenaken, avec ses troupes (4).
	»	5	aux environs de Montenaken, avec ses troupes (5).
	»	6	au camp près de Montenaken (6), et le soir
	»	»	au camp près d'Oley (7).
	»	8	au camp près d'Oley (8).
	»	9	au camp près d'Oley (9).
	»	10	au camp près d'Oley (10).
	»	11	au camp près d'Oley (11), et le soir
	»	»	au camp près de Montenaken (12).
	»	12	au camp près de la Croisette (13).
	»	13	au camp près de Moustier-sur-Sambre (14).

(1) Duclercq, *Mémoires*, liv. V. chap. 60. — Charles se tint pendant toute la durée du siège de Dinant, à Leffe; v. Lenglet, t. II, p. 187.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t, II, p. 374. — Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, p, 262.

(3) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 61.

(4) Lenglet, t. II, p 188.

(5) Ibid.— D'après Duclercq (*Mémoires*, liv. V, chap. 63), Charles aurait campé, au commencement de septembre, entre Tirlemont et Saint-Trond.

(6) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 63.

(7) Martène et Durand, t. IV, col. 1297. — De Ram, *Documents*, p. 42.

(8) Martène et Durand, t. IV, col. 1297.

(9) De Barante, t. II, p. 276. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 168.

(10) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 401.

(11) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 64.

(12) Ibid. — Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, p. 279.

(13) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 64. La Croisette est une dépendance de Waret-la-Chaussée.

(14) Ibid.

1466.	Septembre	14-15	à Châtelet, où il licencia son armée (1).
	»	?	à Gembloux (2).
	»	19	à Louvain (3).
	»	20	à Louvain (4).
	»	24	à Louvain, d'où il se rendit ce jour
	»	»	à Bruxelles (5).
	»	25	à Bruxelles (6).
	»	29	à Bruxelles (7).
	Octobre	1	à Gand (8).
	»	16	à Gand (9).
	»	22	à Gand (10).
	?	?	à Peteghem (11).
	Novembre	4	à Gand (12).
	»	9	à Gand (13).
	»	13	à Gand, d'où il se rendit ce jour
	»	»	à Bruges (14).
	»	26	à Bruges (15).
	»	?	à l'Écluse (16).
	Décembre	1	à Brielle, d'où il se rendit ce jour

(1) Ibid. — Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, p. 296.

(2) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 64.

(3) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 419. — Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 55.

(4) *R. M. P.*, n° 178.

(5) Lenglet, t. II, p. 188.

(6) *R. M. P.*, n° 179.

(7) *Ibid*, t. VIII, p. 93. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 172

(8) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 69 v°.

(9) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclj.

(10) Lenglet, t. II, p. 188.

(11) Ibid.

(12) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. V, p. 461.

(13) De Barante, t. II, p. 225, note 3.

(14) Lenglet, t. II, p. 188.

(15) Ibid. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclj.

(16) Lenglet, t. II, p. 188.

1466.	Décembre	?	en Hollande (1).
	»	?	à Gorkum (2).

1467.

(Pâques tomba le 29 mars.)

1467	Janvier	10	à Gorkum (3).
	Février	10	à Bruxelles, où il arriva ce jour (4).
	»	16	à Bruxelles, qu'il quitta ce jour (5).
	»	?	à Termonde (6).
	»	?	à Gand (7).
	»	?	à Bruges (8).
	»	?	à l'Écluse (9).
	»	23	à Gand (10).
	»	24	à Lille (11).
	Mars	10	à Gand (12).
	»	14	à Gand, et le même jour
	»	»	à Bruges (13).
	Avril	4	à Bruges (14).
	»	8	à Bruges (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 188.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid., p. 189.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 188.
(13) Lenglet, t. II, p. 189.
(14) *Recueil des traités de paix, etc.* (Amsterdam, 1700), t. I, p. 561.
(15) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 21 v°. — *C. R. H.*, 2me sér, t. VIII, p. 95.

1467. Mai	1	à Bruges (1).
»	8	à Bruges (2).
»	10	à Bruges (3).
»	20	à Bruges (4).
Juin	14	à Gand (5).
»	15	à Bruges (6).
»	17	à Bruges (7).
»	18	à Bruges (8).
»	19	à Bruges (9).
»	22	à Bruges (10).
»	26	à Bruges (11), et le soir
»	»	à Deynze (12).
»	27	à Swynaerde (13).
»	28	à Gand (14).
»	29-30	à Gand (15).
Juillet	1	à Gand, qu'il quitta ce jour (16).

(1) *C. R. H.*, 1re sér., t. X, p. 129. — *Ibid.*, 3me série, t. VII, pp. 21 et 23.

(2) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 246. — *Chambre des comptes*, carton n° 74, pièce n° 68.

(3) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 191.

(4) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 158.

(5) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 66.

(6) Ibid.

(7) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccliij.

(8) *C. R. H.*, 2me série, t. VIII, p. 97. — Gachard, *Analectes belgiques*, p. 259.

(9) Lenglet, t. II, p. 260. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccliij.

(10) Duclercq, *Mémoires*, liv. V, chap. 66.

(11) De Barante, t. II, p. 274.— Lenglet, t. II, p. 189.— Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccliij.

(12) De Barante, t. II, p. 274. — Lenglet, t. II, p. 189.

(13) Ibid. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 210.

(14) Lenglet, t. II, p. 189. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 210, en note.

(15) Lenglet, t. II, p. 189. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 213.

(16) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 190.

1467.	Juillet	2	à Termonde (1).
	»	3	à Termonde, et le même jour
	»	»	à Malines (2).
	»	4-8	à Malines (3).
	»	9	à Malines, et le même jour
	»	»	à Héverlé (4).
	»	12	à Héverlé (5), et le même jour
	»	»	à Louvain (6).
	»	13	à Vilvorde (7).
	»	14	à Vilvorde, et le même jour
	»	»	à Bruxelles (8).
	»	22	à Bruxelles (9).
	»	28	à Bruxelles (10).
	Août	2	à Bruxelles (11).
	»	7	à Bruxelles (12).

---

(1) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 350. — *C. R. H.*, 2me série t. VIII, p. 104.

(2) Lenglet, t. II, p. 190. — De Ram, *Documents*, p. 196. — Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 43.

(3) Lenglet, t. II, p. 190.

(4) Ibid.

(5) *Placcaerten van Braband*, t. I, p. 168. — *Inventaire chronol. et anal. des chartes, etc., app. aux archives de la ville de Louvain*, pp. 157 et 378.

(6) Lenglet, t. II, p. 190. — Boonen, *Geschiedenis van Leuven* p. 56. — *Placcaerten van Braband*, t. I, p. 168.

(7) Lenglet, t. II, p. 190.

(8) Ibid. — D'après Papebrochius (*Annales Antverpienses*, édit. Mertens et Buschmann, t. II, p. 95), Charles ne serait arrivé à Bruxelles que le 18 juillet.

(9) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 188.

(10) Lenglet, t. II, pp. 629 et 630.

(11) Verachter, *Inventaire*, p. 147.

(12) Gyselbers-Thys, *Additions et corrections*, 3me vol. 2me partie, p. 38.

1467.	Août	8	à Bruxelles (1).
	»	12	à Bruxelles (2).
	»	13	à Bruxelles (3).
	»	26	à Bruxelles (4).
	»	27	à Bruxelles (5).
	»	28	à Bruxelles (6).
	»	?	à Vilvorde (7).
	»	?	à Malines (8).
	Septembre	5	à Anvers (9), et le même jour
	»	»	à Lierre (10).
	»	7	à Lierre (11).
	»	8	à Bruxelles, où il rentra ce jour (12).
	»	14	à Bruxelles (13).
	»	17	à Bruxelles (14).
	»	18	à Bruxelles (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 190.

(2) Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 398.

(3) *Chambre des comptes*, vol. 157, fol. 13 v° et 14 v°.

(4) *Ibid.*, carton n° 74, pièce n° 16 et vol. 134, fol. 64. — Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. I, p. 108.

(5) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 156. — D'après Lenglet (t. II, p. 190), il aurait quitté Bruxelles ce jour.

(6) *Chambre des comptes*, vol. 781, fol. 210 et 212 v°. — *Annales du Cercle archéolog. de Namur*, t. III, p. 86.

(7) Lenglet, t. II, p. 190.

(8) Ibid.

(9) Ibid. — Papebrochius, *Annales Antverpienses*, édit. Mertens et Buschmann, t. II, p. 95.

(10) Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 585.

(11) Verachter, *Inventaire*, p. 147.

(12) Lenglet, t. II, p. 190.

(13) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 21.

(14) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 157.

(15) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 51 v°. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. CCLIV.

1467. Septembre	19	à Bruxelles (1).
»	21	à Bruxelles (2).
»	24	à Bruxelles (3).
»	25	à Bruxelles (4).
Octobre	8	à Bruxelles (5).
»	12	à Bruxelles (6).
»	13	à Bruxelles (7).
»	14	à Bruxelles (8).
»	16	à Louvain (9).
»	19	à Louvain, et le soir
»	»	à Tirlemont, où se trouvait son armée (10).
»	20	à Tirlemont (11).
»	24	à Tirlemont (12).
»	26	à Tirlemont, et le même jour
»	»	à Léau, avec ses troupes (13).
»	27	au camp près de Saint-Trond (14).
»	28	au camp près de Saint-Trond et
»	»	à Brusthem (15).

(1) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccliv.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 158.

(3) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, pp. 170 et 165.

(4) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 159.

(5) Ibid., p. 164.

(6) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 56 — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 165. — De Ram, *Documents*, p. 196.

(7) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 41. — Lenglet (t. II, p. 190) dit à tort qu'il se rendit ce jour à Louvain.

(8) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol 23 v°.

(9) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 43. — Van Doren, *Inventaire*, t. I, p. 150.

(10) Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 56. — Lenglet, t. II, p. 190.

(11) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 166.

(12) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 31 v° et 61.

(13) Lenglet, t. II, p. 190.

(14) Ibid. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 167.

(15) Ibid., t. I, p. 168. — Lenglet, t. II, p. 190.

1467.	Novembre	1	au camp près de Saint-Trond (1).
	»	2	au camp près de Saint-Trond et
	»	»	à Saint-Trond (2).
	»	3	à Saint-Trond (3).
	»	5	à Saint-Trond (4).
	»	6	à Saint-Trond, qu'il quitta ce jour (5).
	»	7	au camp près de Lowaige. Il arriva en cet endroit, ce jour même (6).
	»	8	au camp près de Lowaige (7).
	»	9	au camp près de Lowaige, et le même jour
	»	»	au camp près d'Othée (8).
	»	11	aux portes de Liège, où il arriva ce jour (9).
	»	13	à l'abbaye de Saint-Laurent lez-Liège (10).
	»	14	au faubourg Saint-Nicolas lez-Liège (11).
	»	15	à l'abbaye de Saint-Laurent (12).
	»	16	à l'abbaye de Saint-Laurent (13).

---

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 426.

(2) Ibid., t. I, pp. 169 et 170. — Lenglet, t. II, p. 190.

(3) Martène et Durand, t. IV, col. 1317.

(4) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p, 174.

(5) Ibid., t. I, p. 180, en note. — Lenglet fait erreur lorsqu'il dit (t. II, p. 190) que le duc se rendit devant Tongres; Charles n'y alla pas en personne. V. Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 179.

(6) Lenglet, t. II, p. 190.

(7) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 178 et t. II, p. 437.

(8) Ibid., t. I, p. 179. — Lenglet, t. II, p. 190.

(9) Ibid. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 181. — D'après Jean de Los (De Ram, *Documents*, p. 53) le duc aurait campé, le 12, dans les champs de Bollezée, à quelque distance de Liège.

(10) Martène et Durand, t. IV, col. 1319.

(11) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 159. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclvij.

(12) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 139. — *C. R. H.*, 3me série, t. V, p. 99.

(13) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 180.

1467. Novembre 17 à l'abbaye de Saint-Laurent (1).
» 18 à Liège (2).
» 23 à Liège (3).
» 25 à Liège (4).
» 26 à Liège (5).
» 28 à Liège, d'où il se rendit ce jour
» » à Huy (6).
» 29-30 à Huy (7).
Décembre 1-6 à Huy (8).
» 7 à Huy, et le même jour
» » à Marche (9).
» 9 à Marche, d'où il se rendit ce jour
» » à Saint-Hubert (10).
» 10 à Saint-Hubert, et le soir
» » à Marche (11).
» 12 à Marche, d'où il revint ce jour
» » à Huy (12).
» 13 à Huy (13).
» 14 à Huy (14).

---

(1) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclvi. — Martène et Durand, t. IV, col. 1320.
(2) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 469.
(3) Ibid., t. I, p. 183.
(4) Ibid., t. I, p. 184.
(5) Martène et Durand, t. IV, col. 1320.
(6) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pp. 479 et 484. — Martène et Durand, t. IV, col. 1323. — De Ram, *Documents*, p. 55.
(7) Lenglet, t. II, p. 190. D'après cet auteur le duc resta dix jours à Huy.
(8) Ibid.
(9) Ibid. — Martène et Durand, t. IV, col. 1323.
(10) Lenglet, t. II, p. 190.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Gachard, *Documents inedits*, t. I, p. 185.
(14) Ibid., t. I, p. 187.

1467. Décembre ? à Tongres (1).
» 19 à Maestricht (2).
» 20 à Maestricht (3).
» ? à Hasselt (4).
» 22 à Diest (5).
» 23 à Louvain (6).
» 24 à Bruxelles (7).
» 25 à Bruxelles (8).
» 28 à Bruxelles (9).
» 30 à Bruxelles; il se rendit ce jour
» » à Termonde (10).

1468.

(Pâques tomba le 17 avril.)

1468 Janvier 1 à Termonde (11).
» 3 à Bruxelles, où il rentra ce jour (12).
» 4 à Bruxelles (13).
» 10 à Bruxelles (14).
» 12 à Bruxelles (15).

---

(1) Martène et Durand, t. IV, col. 1323. — Lenglet, t. II, p. 190.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 189. — Lenglet (t. II, p. 190) dit qu'il y resta cinq jours.

(3) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 193.

(4) Martène et Durand, t. IV, col. 1323. — Lenglet, t. II, p. 191.

(5) Ibid. — *C. R. H.*, 3me série, t. II, p. 423 en note.

(6) Ibid. — Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 57. — Lenglet, t. II, p. 191.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 24, v°.

(12) Lenglet, t. II, p. 191.

(13) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 53, v°.

(14) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 190.

(15) *Chambre des comptes*, vol. 137, fol. 16.

1468.	Janvier	13	à Bruxelles (1).
	»	24	à Bruxelles (2).
	»	28	à Bruxelles (3).
	»	29	à Bruxelles (4).
	Février	4	à Bruxelles (5).
	»	5	à Bruxelles (6).
	»	8	à Bruxelles (7).
	»	18	à Bruxelles (8).
	Mars	4	à Bruxelles (9).
	»	7	à Bruxelles (10).
	»	14	à Bruxelles (11).
	»	18	à Bruxelles (12).
	»	26	à Bruxelles, et le même jour
	»	»	à Nivelles (13).
	»	27	à Mons (14).

---

(1) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 31.

(2) Van Doren, *Inventaire*, t. I, p. 152.

(3) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 274.

(4) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 190.

(5) *C. R. H.*, 4me série, t. XI, p. 295. — Borgnet et Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. III, p. 51.

(6) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 275.

(7) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 246. — Id., *Inv. de la Ch. des comptes*, t. II, p. 10. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 45, et vol. 781, fol. 172. — Van Doren, *Inventaire*, t. II, p. 68.

(8) *Inventaire chron. et anal. des chartes, etc., app. aux archives de la ville de Louvain*, p. 157.

(9) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. II, p. 4.

(10) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 275.

(11) Verachter, *Inventaire*, p. 148.

(12) Charte par laquelle le duc confirme la nomination de Josse de Peroen en qualité de clerc de Berghes-Saint-Winoc. Aux Archives générales du Royaume, parmi les *Documents à échanger avec la France*.

(13) Lenglet, t. II, p. 191.

(14) Ibid. — De Barante, t. II, p. 300 note 2. — *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 364.

1468.	Mars	31	à Mons (1).
	Avril	1	à Mons (2), et le même jour
	»	»	à Soignies (3).
	»	2	à Mons (4).
	»	?	à Maubeuge (5).
	»	4	au Quesnoy (6).
	»	5	à Valenciennes (7).
	»	6	à Antoing (8).
	»	7	à Lille (9).
	»	8	à Lille (10), et le même jour
	»	»	à Roulers (11).
	»	9	à Bruges (12).
	»	20	à Bruges (13).
	»	?	à L'Écluse (14).
	»	?	à Middelbourg (15).
	»	27	à Bruges (16).
	Mai	2	à Bruges (17).
	»	5	à Bruges (18).

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, p. 492.
(2) *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 368.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.* — Lenglet, t. II, p. 191.
(7) Ibid. — *C. R. H.*, 4me série, t. VI, 368.
(8) Lenglet, t. II, p. 191.
(9) Ibid. — De Barante, t. II, p. 726.
(10) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. I, p. 109.
(11) Lenglet, t II, p. 191.
(12) Ibid. — Gilliodts van Severen, *Inventaire*, t. V, p. 471.
(13) Lenglet, t. II, p. 191.
(14) Ibid.
(15) Ibid.
(16) Ibid.
(17) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 41 v°.
(18) De Barante, t. II, p. 301, note 1.

1468.	Mai	10	à Bruges (1).
	»	16	à Bruges (2).
	»	20	à Bruges (3).
	»	26	à Bruges (4).
	Juin	27	à L'Écluse (5).
	»	28	à Bruges, où il revint ce jour (6).
	»	30	à L'Écluse (7).
	Juillet	1	à Bruges (8).
	»	2	à Dam, et le soir
	»	»	à Bruges (9).
	»	3	à Bruges, d'où il se rendit le matin
	»	»	à Dam (10). Il rentra le soir
	»	»	à Bruges (11).
	»	11	à Bruges (12).
	»	13	à Bruges, d'où il se rendit ce jour
	»	»	en Zélande (13).
	»	19	en Hollande (14).
	Août	1	en Hollande, d'où il partit ce jour (15).

(1) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 191.
(2) Lenglet, t. III, p. 6.
(3) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 295.
(4) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclviij.
(5) Lenglet, t. II, p. 191.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid. — *C. R. H.*, 1re série, t. V, p. 170 et 4me série, t. VI, p. 368. — De Barante, t. II, p. 308, note 2.
(11) Lenglet, t. II, p. 192. — *C. R. H.*, 1re série, t. V, p. 170.
(12) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 210.
(13) Lenglet, t. II, p. 192.
(14) Ibid.
(15) Ibid.

1468.	Août	3	à Bruxelles, où il arriva à cette date (1).
	»	4	à Bruxelles (2).
	»	7	à Bruxelles (3).
	»	10	à Alost (4).
	»	18	au Quesnoy (5).
	»	26	au Quesnoy, d'où il se rendit
	»	26	à Péronne (6).
	»	28	à Péronne (7).
	Septembre	11	à Péronne (8).
	»	12	à Péronne (9).
	»	15	à Péronne, et le même jour
	»	»	au camp près de Moyencourt (10).
	»	22	au camp près de Moyencourt (11), et le même jour
	»	»	au camp près de Lihons en Santerre (12).
	Octobre	2	au camp près de Lihons en Santerre (13).
	»	5	à Péronne, où il revint ce jour (14).
	»	8	à Péronne (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 192. Cet auteur dit que le duc y resta huit jours. — Verachter, *Inventaire*, p. 149.

(2) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 54.

(3) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 192.

(4) D'après un extrait du *Privilegienboek* de la ville d'Alost, fol. 309, v°. Cet extrait se trouve aux Archives du Royaume, dans la liasse n° 24 des *Papiers d'État et de l'Audience*, restitués par l'Autriche, en 1856.

(5) De Barante, t. II, 726

(6) Lenglet, t. II, p. 192

(7) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 130.

(8) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 192.

(9) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 278.

(10) Lenglet, t. II, p. 192. L'auteur écrit *Mérancourt*.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid., t. III, p, 19. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclviij.

1468. Octobre 9 à Péronne (1).
» 13 à Péronne (2).
» 14 à Péronne (3).
» 15 à Péronne (4), et le soir
» » à Bapaume (5).
» 16 à Bapaume, et le même jour
» » à Cambrai (6).
» 17 à Cambrai, et le soir
» » au Quesnoy (7).
» 19 au Quesnoy, et le soir
» » à Givry (8).
» 20 à Châtelet (9).
» 21 à Namur, où il arriva le matin (10).
» 22 à Namur (11).
» 23 à Namur (12).
» 24 à Namur, et le soir
» » à Fallais (13).
» 25 à Fallais (14).
» 26 à Fallais, et le soir
» » à Momalle (15).

---

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 198.

(2) Lenglet, t. II, p. 192.

(3) Ibid., t. III, p. 44. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 200, en note — Id., *Biblioth. nat. à Paris*, t. II, p. 27.

(4) Lenglet, t. II, p. 192.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Ibid. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 201.

(8) Lenglet, t. II, p. 192.

(9) Ibid.

(10) Ibid. — Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 23.

(11) Ibid.

(12) Ibid., p. 24.

(13) Lenglet, t. II, p. 192.

(14) Ibid. — Martène et Durand, t. IV, col. 1338.

(15) Lenglet, t. II, p. 193.

1468. Octobre 27 à Momalle (1), et le même jour
» » à Sainte-Walburge lez-Liège, où il vint rejoindre ses troupes (2).
» 29 à Sainte-Walburge (3).
» 30 à Liège, où il entra ce jour (4).
Novembre 1 à Liège (5).
» 2 à Liège (6).
» 3-8 à Liège (7).
» 9 à Liège, et le soir
» » à l'abbaye de Vivegnis lez-Liège (8).
» 10 à l'abbaye de Vivegnis, et le même jour
» » à Maestricht (9).
» 11 à Maestricht (10).
» 12 à Maestricht, et le soir
» » à Warsage (11).
» 13 à Herve (12).

---

(1) Lenglet, t. II, p 193.
(2) Ibid. — Martène et Durand, t. IV, col. 1339.
(3) Ibid , t. IV, col. 1341.
(4) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 193. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 202.
(5) *C. R. H.*, 2me série, t. VI, p. 446.
(6) Lenglet, t. II, p. 193.
(7) Martène et Durand, t. IV, coll. 1343 et 1344.
(8) Lenglet, t. II, p. 193. — Philippe de Commines rapporte dans ses mémoires (liv. II, chap. 14) que le duc, lorsqu'il quitta Liège, « alla loger à quatre lieues » de cette ville. Cette distance est, sans aucun doute, exagérée, car le chroniqueur ajoute lui-même qu'en cet endroit on entendait parfaitement le fracas des maisons incendiées de Liège, qui s'écroulaient. Il est probable que c'est réellement à Vivegnis que Charles prit ses quartiers.
(9) Lenglet, t. II, p. 193.
(10) Ibid.
(11) Ibid. Lenglet écrit *Wersel;* c'est la forme flamande du nom de Warsage, dont il se sert.
(12) Ibid.

1468. Novembre	14	à Polleur (1).
»	17	à Polleur (2), et le soir
»	»	à Louveigné (3).
»	18	à Fraiture (4).
»	?	à Huy (5).
»	19	à l'abbaye du Val-Notre-Dame lez-Huy (6).
»	26	à l'abbaye du Val-Notre-Dame, et le soir
»	»	à Landen (7).
»	27	à Louvain, où il arriva ce jour (8).
»	29	à Louvain, et le même jour
»	»	à Bruxelles (9).
Décembre	4	à Bruxelles (10).
»	9	à Bruxelles (11).
»	10	à Bruxelles (12).
»	12	à Bruxelles (13).

---

(1) Philippe de Commines, *Mémoires*, liv. II, chap. 14. — Lenglet, t. II, p. 193.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Martène et Durand, t. IV, col. 1345.

(6) Lenglet, t. II, p. 193. — D'après Adrien de Vieux-Bois (Martène et Durand, t. IV, col. 1345), le duc se serait trouvé à l'abbaye du Val-Notre-Dame dès le 18.

(7) Lenglet, t. II, p. 193. Les indications fournies par Lenglet touchant la manière dont le duc retourna du pays de Franchimont vers le Brabant ne concordent pas, à ce qu'il semble du moins, avec le récit de Commines. Cet auteur, qui prit part à l'expédition contre les Franchimontois, dit que Charles, après avoir passé huit jours dans leur pays, rentra en Brabant en passant par Namur. V. *Mémoires*, liv. II, chap. 14.

(8) Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 58. — Lenglet, t. II, p. 193.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 58 v°.

(12) *R. M. P.*, n° 232.

(13) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, p. 6.

1468. Décembre 14 à Bruxelles (1).
» 18 à Bruxelles (2).
» 25 à Bruxelles (3).

1469.

(Pâques tomba le 2 avril.)

1469. Janvier 1 à Bruxelles (4).
» 8 à Bruxelles (5).
» 10 à Bruxelles (6).
» 13 à Bruxelles (7).
» 15 à Bruxelles (8).
» 17 à Bruxelles (9).
» 20 à Bruxelles (10).
» 28 à Bruxelles (11).
» ? à Alost (12).
» ? à Audenaerde (13).
» ? à Courtrai (14).
» ? à Lannoy (15).

---

(1) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 69.
(2) De Barante, t II, p. 327, note 2.
(3) Lenglet, t. II, p. 193.
(4) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 59 v°, 78 et 121 v°. — Duclercq, *Mémoires*, t. I, p. 224.
(5) De Barante, t. II, p. 326, note 1.
(6) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 190.
(7) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 248. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 79 v° et 95 v°.
(8) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 204.
(9) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 75 v°.
(10) *Ibid.*, fol. 68 v°.
(11) Lenglet, t. II, p. 193.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Ibid.

1469.	Février	1	à Lille, où il arriva ce jour (1).
	»	2-14	à Lille (2).
	»	15	à Lille (3).
	»	16	à Lille, et le même jour
	»	»	à l'abbaye de Saint-George près de Hesdin (4).
	»	21	à Hesdin, où il arriva ce jour (5).
	»	24	à Hesdin (6).
	»	25-28	à Hesdin (7).
	Mars	1-14	à Hesdin (8).
	»	15	à Hesdin, et le même jour
	»	»	à Arras (9).
	»	21	à Arras (10).
	»	24	à Arras, d'où il revint ce jour
	»	»	à Hesdin (11).
	»	26	à Hesdin (12).
	Avril	2	à Hesdin (13).
	»	10	à Hesdin (14).
	»	12	à Hesdin (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 193.
(2) Ibid.
(3) Ibid. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 191.
(4) Lenglet, t. II, p. 193.
(5) Ibid.
(6) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 280.
(7) Lenglet, t. II, p. 193.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Verachter, *Inventaire*, p. 150.
(15) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 70.

1469.	Avril	15	à Hesdin (1).
	»	16	à Hesdin (2).
	»	?	à Rue (3).
	»	?	au Crotoy (4).
	»	21	à Boulogne, et le même jour
	»	»	à Ardres (5).
	»	22	à Saint-Omer (6).
	»	29	à Saint-Omer, et le même jour
	»	»	à Aire (7).
	Mai	1	à Saint-Omer, où il revint ce jour (8).
	»	2	à Saint-Omer (9).
	»	3	à Saint-Omer (10).
	»	4	à Saint-Omer (11).
	»	5-11	à Saint-Omer (12).
	»	12	à Saint-Omer et le même jour
	»	»	à Aire (13).
	»	13	à Aire (14).
	»	14	à Aire, et le même jour
	»	»	à Cassel (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 193.
(2) *Chambre des comptes*, vol. 781, fol. 193 v°.
(3) Lenglet, t. II, p. 193.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 192, et 2me série, t. VI, p. 446.
(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.* — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 193.
(12) *C. R. H.*, 1re série, t. VI, p. 446.
(13) Lenglet, t. II, p. 194.
(14) Ibid. — *C. R. H.*, 2me série, t. VI, p. 446.
(15) Lenglet, t. II, p. 194.

1469.	Mai	15 à Cassel, et le même jour
	»	» à Ypres (1).
	»	16 à Ypres (2).
	»	17-23 à Courtrai (3).
	»	24 à Courtrai (4).
	»	25-29 à Courtrai (5).
	»	30 à Courtrai, et le soir
	»	» à Deynze (6).
	»	31 à Deynze, et le même jour
	»	» à Gand (7).
	Juin	1-5 à Gand (8).
	»	6 à Gand (9).
	»	7-9 à Gand (10).
	»	10 à Gand (11).
	»	11 à Gand (12).
	»	12-13 à Gand (13).
	»	14 à Gand (14).
	»	15-19 à Gand (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 198. — *C. R. H.*, 2me série, t. VI, p. 446.
(2) *Ibid.* — Lenglet, t. II, p. 194.
(3) *R. M. P.*, nos 233 et 240. — *C. R. H.*, 2me série, t. VI, p. 446 — Lenglet, t. II, p. 194.
(4) De Barante, t. II, p. 706. — Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 161.
(5) *C. H. R.*, 2me série, t. VI, p. 446. — Lenglet, t. II, p. 194.
(6) Ibid.
(7) Ibid. — De Barante, t. II, p.329, note 4.
(8) Ibid .
(9) Mussely, *Inventaire*, p. 235.
(10) De Barante, t. II, p. 329, note 4.
(11) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 73.
(12) Verachter, *Inventaire*, p. 150.
(13) De Barante, t. II, p. 329, note 4.
(14) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 193.
(15) De Barante, t. II, p. 329, note 4.

1469. Juin	20	à Gand (1).
»	21-30	à Gand (2).
Juillet	1-2	à Gand (3).
»	3	à Gand (4).
»	4-7	à Gand (5).
»	8	à Gand (6).
»	9-10	à Gand (7).
»	11	à Gand (8).
»	12	à Gand (9).
»	13	à Gand, d'où il se rendit ce jour
»	»	à Bruges (10).
»	14	à Bruges (11).
»	15	à Bruges (12).
»	20	à Bruges (13).
»	28	à Bruges (14).
»	29	à Bruges et le soir
»	»	à L'Écluse (15).
»	30	à Notre-Dame d'Aerdenbourg, et le soir

(1) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 170 v°.
(2) De Barante, t. II, p. 329, note 4.
(3) Ibid.
(4) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 193.
(5) De Barante, t. II, p. 329, note 4.
(6) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 429.
(7) De Barante, t. II, p. 329, note 4.
(8) *Chambre des comptes*, vol. 157, fol. 11 v°. — *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 295.
(9) De Barante, t. II, p. 329, note 4.
(10) Ibid., p. 326, note 1. — Lenglet, t. II, p. 194.
(11) Verachter, *Inventaire*, p. 151. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 588.
(12) *Chambre des comptes*, vol. 824 (non paginé).
(13) Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. IV, p. 442.
(14) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 213.
(15) Lenglet, t. II, p. 194.

1469.	Juillet	30	à L'Écluse (1).
	»	31	à L'Écluse, et le soir
	»	»	à Middelbourg en Zélande (2).
	Août	4	à Arnemuide, et le soir de retour
	»	»	à Middelbourg (3).
	»	6	à Middelbourg, et le soir
	»	»	à Veere (4).
	»	11	à Veere, et le même jour
	»	»	à la Brielle (5).
	»	12	à la Brielle, d'où il se rendit ce jour
	»	»	à La Haye (6).
	»	22	à La Haye (7).
	Septembre	1	à La Haye (8).
	»	2	à La Haye (9).
	»	8	à La Haye (10).
	»	12	à La Haye (11).
	»	16	à Notre-Dame de s'Gravenzande, et le soir
	»	»	à La Haye (12).
	»	21	à Saint-George près de La Haye, et le soir
	»	»	à La Haye (13).

(1) Lenglet, t. II, p. 194.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid. Lenglet dit qu'une maladie y retint le duc pendant un mois.
(7) De Ram, *Documents*, pp. 593 et 594. — Verachter, *Inventaire*, p. 151.
(8) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p. 283. — Mussely, *Inventaire*, p. 235.
(9) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 194.
(10) Verachter, *Inventaire*, p. 151.
(11) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, p. 6.
(12) Lenglet, t. II, p. 194.
(13) Ibid.

1469. Septemb.	27	à La Haye (1), et le même jour
»	»	à Delft (2).
»	28	à Saint-George près de La Haye, et le soir
»	»	à La Haye (3).
Octobre	1	à La Haye (4).
»	12	à La Haye (5).
»	13	à La Haye (6).
»	15	à La Haye (7).
»	21	à La Haye (8).
»	27	à La Haye (9).
»	29	à La Haye (10).
Novembre	3	à La Haye, d'où il se rendit ce jour
»	»	à Saint-George,
»	»	à Delft et
»	»	à Rotterdam, où il arriva le soir (11).
»	4	sur l'eau, près de l'île de Wolfersdijk (12).
»	6	sur l'eau, près de l'île de Wolfersdijk (13).
»	?	à Anvers (14).
»	13	à Anvers, d'où il se rendit ce jour

(1) *Archives du chapitre de Sainte-Gudule,* aux Archives du Royaume, carton n° 11, pièce n° 2.

(2) Lenglet, t. II, p. 194.

(3) Ibid.

(4) De Barante, t. II, p. 726.

(5) *Inventaire anal. et chronol. des chartes, etc., app. aux archives de la ville de Louvain,* p. 159.

(6) Verachter, *Inventaire,* p. 152.

(7) *Chambre des comptes,* vol. 781, fol. 227.

(8) De Ram, *Documents,* p. 598.

(9) Verachter, *Inventaire,* p. 152.

(10) Ibid.

(11) Lenglet, t. II, p. 19..

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

1469. Novembre 13 à Malines, puis
» » à Vilvorde (1).
» 14 à Bruxelles (2).
» 22 à Bruxelles (3).
» 24 à Bruxelles (4).
Décembre 3 à Bruxelles (5).
» 4 à Bruxelles (6).
» 6 à Hal (7).
» 7 à Hal, et le même jour de retour
» » à Bruxelles (8).
» 12 à Bruxelles (9), et
» » à Linkebeek (10).
» 16 à Saint-Josse-ten-Noode (11).
» 17 à Linkebeek, et le soir
» » à Saint-Josse-ten-Noode (12).
» 18 à Saint-Josse-ten-Noode, et le soir
» » à Termonde (13).
» 19 à Termonde, d'où il se rendit ce jour
» » à Gand (14).
» 22 à Gand (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 194.
(2) Ibid.
(3) *C. R. H.*, 3me série, t. III, p. 345.
(4) Lenglet, t. II, p. 194.
(5) Ibid.
(6) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 185.
(7) Lenglet, t. II, p. 194.
(8) Ibid.
(9) *Chambre des comptes*, vol. 137, fol. 17 v°.
(10) Lenglet, t. II, p. 194.
(11) Ibid., p. 195.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) *Chambre des comptes*, vol. 134, ffol. 87, 89 et 90 v°.

1470.

(Pâques tomba le 22 avril.)

1470	Janvier	1	à Gand (1).
	»	3	à Gand (2).
	»	6	à Gand (3).
	»	14	à Gand (4).
	»	18	à Gand (5).
	»	31	à Gand (6).
	Février	4	à Gand (7).
	»	6	à Gand (8).
	»	8	à Gand (9).
	»	15	à Gand (10).
	»	16	à Gand (11).
	»	18	à Gand (12).
	»	20	à Gand, et le même jour
	»	»	à Bruges (13).
	»	28	à Bruges (14).

(1) De Barante, t. II, p. 727.
(2) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 296.
(3) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 99.
(4) Verachter, *Inventaire*, p. 153.
(5) Ibid.
(6) Diegerick, *Inventaire*, t. t. III, p. 284. — Lenglet, t. II, p. 195.
(7) Ibid.
(8) Diegerick, *Inventaire*, t III, p. 285. — Mussely, *Inventaire* p. 236.
(9) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 130.
(10) *Inventaire anal. et chron. des chartes, etc., app. aux archives de la ville de Louvain*, p 158. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol 105.
(11) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 296.
(12) Lenglet, t. II, p. 195.
(13) Ibid.
(14) Verachter, *Inventaire*, p. 154.

1470.	Mars	4	à Bruges (1).
	»	6	à Bruges (2).
	»	17	à Aerdenbourg, et le soir
	»	»	à Bruges (3).
	»	27	à Bruges (4).
	»	28	à Bruges (5).
	»	29	à Bruges (6).
	Avril	5	à Bruges (7).
	»	6	à Lille (8).
	»	16	à Hesdin (9).
	»	19	à Lille (10).
	»	24	à Lille (11).
	»	30	à Lille, et le soir
	»	»	à Roulers (12).
	Mai	1	à Roulers, et le soir
	»	»	à L'Écluse (13).
	»	2	à L'Écluse (14).
	»	3	à Bruges, et le soir
	»	»	à L'Écluse (15).

(1) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. VI, p. 5.
(2) Lenglet, t. II, p. 195.
(3) Ibid.
(4) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 148.
(5) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 100.
(6) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 215.
(7) Lenglet, t. II, p. 195.
(8) Ibid.
(9) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 296.
(10) Lenglet, t. III, p. 120.
(11) Mussely, *Inventaire*, p. 237
(12) Lenglet, t. II, p. 195.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Ibid.

1470. Mai 5 à L'Écluse (1).
» 8 à L'Écluse, et le soir
» » à Middelbourg (2).
» 10 à Middelbourg, et le même jour
» » à Veere (3).
» 11 à Veere, et le même jour
» » à Middelbourg (4).
» 12 à Middelbourg, et le soir
» » à Duinebourg (5).
» 13 à Flessingue, et le même jour
» » à L'Écluse (6).
» 19 à Middelbourg (7).
» 22 à L'Écluse, et
» » à Middelbourg (8).
» 25 à Middelbourg (9).
» 29 à Middelbourg (10).
Juin 3 à Middelbourg (11).
» 4 à Middelbourg (12).
» 9 à Notre-Dame aux Poldres (13).
» 10 à Middelbourg (14).

---

(1) Dom Plancher, t. IV, preuves, pp. cclxij et cclxiij. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p 194.
(2) Lenglet, t. II, p. 195.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid., t. IV, p. 416.
(8) Ibid., t. II, p. 195.
(9) Ibid., t. III, p. 122. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 215. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclxviij
(10) Ibid., pp. cclxix et cclxxj.
(11) Lenglet, t. II, p. 195. — Dom Plancher, t. IV, preuves, cclxxj.
(12) Ibid., p. cclxxij.
(13) Lenglet, t. II, p. 196.
(14) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 231.

1470.	Juin	12	à Middelbourg (1), et le même jour
	»	»	à Flessingue,
	»	»	à Stoppeldam, et
	»	»	à Middelbourg en Flandre, où il logea (2).
	»	17	à Middelbourg en Flandre (3).
	»	22	à Middelbourg en Flandre, et le soir
	»	»	à Bruges (4).
	»	23	à Bruges (5).
	»	24	à Bruges (6).
	»	25	à Bruges, et le soir
	»	»	à Oudenbourg (7).
	»	26	à Nieuport (8).
	»	27	à Furnes, et le soir
	».	»	à Berghes-Saint-Winoc (9).
	»	28	à Saint-Omer (10).
	Juillet	4	à Saint-Omer, et le même jour
	»	»	à Aire (11).
	»	5	à Aire, et le soir
	»	»	à Saint-Omer (12).
	»	7	à Saint-Omer (13).
	»	20	à Saint-Omer (14).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 196. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. CCLXXIV.
(2) Lenglet, t. II, p. 196.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Verachter, *Inventaire*, p. 154.
(7) Lenglet, t. II, p. 196.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Borgnet et Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. III, p. 173.
(14) *Chambre des comptes*, vol. 134. fol. 112 v°.

1470.	Juillet	22	à Saint-Omer (1).
	»	24	à Saint-Omer (2).
	»	25	à Saint-Omer, et le soir
	»	»	à Desvres (3).
	»	26	à Boulogne (4).
	»	27	à Saint-Omer (5).
	»	28	à Étaples (6).
	»	29	à Saint-Josse,
	»	»	à Verton, et le soir
	»	»	au Crotoy (7).
	Août	2	à l'abbaye de Dammartin (?), et le soir
	»	»	à Hesdin (8).
	»	3	à Hesdin (9).
	»	6	à Hesdin (10).
	»	10	à Hesdin (11).
	»	11	à Hesdin (12).
	»	20	à Hesdin (13).
	»	27	à Hesdin (14).
	Septembre	1	à Hesdin (15).

(1) Van den Bussche, *Inventaire*, t. I, p. 161.
(2) Verachter, *Inventaire*, p. 155.
(3) Lenglet, t. II, p. 196.
(4) Ibid.
(5) Diegerick, *Inventaire*, t. III, p 286. — Zaman, *Exposé des trois États de Flandre*, p. 66.
(6) Lenglet, t. II, p. 196.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 105 v°.
(10) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 214.
(11) *Messager des sciences historiques*, 1860, p. 135.
(12) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 106.
(13) *Ibid.*, vol. 24639, fol. 12.
(14) *Ibid.*, vol. 134, fol. 109 v°.
(15) *Ibid.*, fol. 118 v°.

1470. Septembre 4 à Hesdin (1).
» 7 à Hesdin (2).
» 18 à Hesdin (3).
» 22 à Hesdin (4).
Octobre 2 à Hesdin (5).
» 5 à Hesdin (6).
» 12 à Hesdin (7).
» 13 à Hesdin (8).
» 23 à Hesdin (9).
» 27 à Hesdin (10).
Novembre 8 à Hesdin (11).
» 11 à Hesdin (12).
» 19 à Hesdin (13).
» 25 à Hesdin (14).
Décembre 5 à Hesdin (15).
» 6 à Hesdin (16).

---

(1) *Chambre des comptes*, fol. 107 v°. — *C. R. H.*, 1re série, t. IX, p. 192.

(2) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 108 v°.

(3) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, 297. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 140.

(4) *Ibid.*, fol. 110.

(5) *Ibid.*, fol. 111 v°.

(6) *Ibid.*, fol. 174 v°.

(7) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 346. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cclxxxix. — Lenglet. t. IV, p. 417.

(8) De Barante, t. II, p. 707.

(9) Ibid.

(10) Ibid., p. 357, note 1. — Verachter, *Inventaire*, p. 155.

(11) De Barante, t. II, p. 357, note 1. — Dom Plancher, t. II, preuves, p. ccxcij.

(12) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 117 v°.

(13) De Barante, t. II, p. 707.

(14) Ibid.

(15) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 145.

(16) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccxcviij. — Lenglet, t. III, p. 147.

1470. Décembre 8 à Hesdin (1).
» 11 à Hesdin (2).
» 13 à Hesdin (3).
» 19 à Hesdin (4)
» 26 à Hesdin (5).
» 27 à Hesdin (6).
» 28 à Hesdin (7).
» 31 à Hesdin (8).

1471.

(Pâques tomba le 14 avril.)

1471. Janvier 1 à Hesdin (9).
» 2 à Hesdin, et
» » à Aire (10).
» 3 à Aire (11).
» 4 à Aire, et le soir
» » à Hesdin (12).
» 7 à Saint-Pol (13).

---

(1) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 297.
(2) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p 346. — Lenglet, t. III, p. 149.
(3) Dom Plancher, t. IV, p. ccxcix.
(4) Van den Bussche, *Inventaire*, t. I, p. 161.
(5) De Barante, t. II, 707.
(6) Ibid., t II, p. 727. — Borgnet et Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. III, p. 175.
(7) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 440.
(8) De Barante, t. II, p. 707 — Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 147.
(9) De Barante, t. II, 707.
(10) Lenglet, t. II, p. 197.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.

1471.	Janvier	8	à Saint-Pol, et le même jour
	»	»	à Hesdin (1).
	»	9	à Hesdin (2).
	»	11	à Hesdin (3).
	»	12	à Hesdin (4).
	»	14	à Hesdin (5).
	»	16	à Hesdin (6)
	»	17	à Hesdin (7), et le même jour
	»	»	à Doullens (8).
	»	21	à Doullens (9).
	»	22	à Doullens (10).
	»	27	à Doullens (11).
	»	28	à Doullens (12).
	»	29-31	à Doullens (13).
	Février	1-2	à Doullens (14).
	»	3	à Doullens, et le même jour
	»	»	à Avesnes-le-Comte (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 197.

(2) De Barante, t. II, p. 707. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 199. — Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, p. 310.

(3) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 199.

(4) De Barante, t. II, p. 707 — Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, p. 310.

(5) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccc.

(6) De Barante, t. II, p. 365. — Lenglet, t. II, p. 239. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 199.

(7) De Barante, t. II, p. 707.

(8) Lenglet, t. II, p. 197.

(9) De Barante, t. II, p. 707.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Ibid., p. 727.

(13) Lenglet, t. II, p. 197.

(14) Ibid.

(15) Ibd.

1471.	Février	4	à Bapaume (1).
	»	5	à Arras (2).
	»	6-9	à Arras (3).
	»	10	à Arras, et le soir
	»	»	au camp près de Wailly (4).
	»	12	au camp près de Wailly (5).
	»	13	au camp près de Wailly, et le soir
	»	»	au camp près d'Hébuterne (6).
	»	16	au camp près d'Hébuterne (7), et le soir
	»	»	au camp près de Toutencourt (8).
	»	18	au camp près de Dours (9).
	»	21	au camp près d'Allonville (10).
	»	23	au camp près de Vignacourt (11).
	»	24	au camp près de Belloy (12).
	»	25	au camp près de Belloy, et le même jour
	»	»	au camp près de Picquigny (13).
	Mars	4	au camp près de Picquigny, et le même jour
	»	»	au camp près de Clary (14).

(1) Lenglet, t. II, p. 197.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) De Barante, t. II, p. 707.
(6) Lenglet, t. II, p. 197.
(7) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 441. — Lenglet, t. II, p. 197.
(8) Ibid.
(9) Ibid. Cette localité, dont le nom s'écrit aussi Daours, est située sur la Somme, entre Corbie et Amiens.
(10) Ibid. L'auteur a lu *Louville*.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid., p. 198.
(14) Ibid.

1471.	Mars	5	au camp près de Clary, et le même jour
	»	»	au camp entre Ver-Saleux et Salouel (1).
	»	6	au camp près de Pont de Metz (2).
	»	10	au camp près de Pont de Metz, et le soir
	»	»	au camp près d'Amiens (3).
	»	16	au camp près d'Amiens (4).
	»	18	au camp près d'Amiens (5).
	»	20	au camp près d'Amiens (6).
	»	22	au camp près d'Amiens (7).
	»	27	au camp près d'Amiens (8).
	Avril	4	au camp près d'Amiens (9).
	»	9	au camp près d'Amiens (10).
	»	10	au camp près d'Amiens (11), et le même jour
	»	»	au camp près de Glisy (12).
	»	11	au camp près de Corbie (13).
	»	14	à Corbie (14).
	»	16	à Corbie (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 198.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 446.

(5) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 120 v°.

(6) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. VI, pp. 22 et 23.

(7) De Barante, t. II, p. 371, note 1.

(8) Lenglet, t. II, p. 198.

(9) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 120.

(10) Lenglet, t. II, p. 198.

(11) De Barante, t. II, p. 375, note 1. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccciij. — Lenglet, t. II, p. 198.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 216. — Fourdin, *Inventaire des archives de la ville d'Ath*, t. I, p. 32.

1471.	Avril	18	à Corbie, et le même jour
	»	»	à Doullens (1).
	»	20	à Doullens, et le même jour
	»	»	à Bucquoy et
	»	»	à Bapaume (2).
	»	22	à Bapaume, et le même jour
	»	»	à Péronne (3).
	»	23	à Péronne (4).
	»	24	à Péronne (5).
	»	25	à Péronne (6).
	»	27	à Péronne (7).
	Mai	2	à Péronne (8).
	»	4	à Péronne (9).
	»	8	à Péronne (10).
	»	13	à Péronne (11).
	»	20	à Péronne (12).
	»	24	à Péronne (13).
	Juin	4	à Péronne (14).
	»	6	à Péronne (15).
	»	10	à Péronne, et le même jour

(1) Lenglet, t. II, p. 198.
(2) Ibid. — De Barante, t. II, p. 708.
(3) Lenglet, t. II, p. 198.
(4) Ibid. — De Barante, t. II, p. 708.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. ccciv.
(8) Lenglet, t. II, p. 198.
(9) Ibid.
(10) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 200
(11) Ibid.
(12) De Barante, t. II, p. 708.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 447.

1471.	Juin	10	à Bapaume (1).
	»	11	à Souastre, et le soir
	»	»	à Doullens (2).
	»	13	à Doullens (3).
	»	14	à Doullens, et le soir
	»	»	à Abbeville (4).
	»	17	à Abbeville, et le même jour
	»	»	au Crotoy (5).
	»	18	au Crotoy, et le même jour
	»	»	à Abbeville (6).
	»	25	à Abbeville (7).
	»	26	à Abbeville (8).
	»	29	à Abbeville (9).
	Juillet	4	à Abbeville (10).
	»	16	à Abbeville (11), et le même jour
	»	»	au Crotoy (12).
	»	19	au Crotoy, et le même jour
	»	»	à Abbeville (13).
	»	22	à Abbeville (14).

(1) Lenglet, t. II, p. 198.
(2) Ibid.
(3) De Barante, t. II, p. 708.
(4) Lenglet, t. II, p. 198.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) De Barante, t. II, p. 708.
(8) Ibid.
(9) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, 2me partie, p. 285.
(10) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 127 v°.
(11) De Barante, t. II, p. 708. — Lenglet, t. II, p. 198.— *Chambre des comptes*, vol. 157, fol. 20 et vol. 157bis, fol. 32.
(12) Lenglet, t. II, p. 198.
(13) Ibid.
(14) Ibid. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 122 v°.

1471. Juillet	23	à Abbeville (1), et le même jour
»	»	au Crotoy (2).
»	24	au Crotoy, et le même jour
»	»	à Rue et
»	»	à Saint-Josse (3).
»	25	au Crotoy (4).
»	26	à Abbeville, où il arriva ce jour (5).
»	28	à Abbeville (6).
»	31	à Abbeville (7).
Août	1	à Abbeville (8).
»	5	à Abbeville, et le même jour
»	»	au Crotoy (9).
»	9	à Abbeville, où il revint ce jour (10).
»	14	à Abbeville (11).
»	18	à Abbeville, et le soir
»	»	à Auchy (12).
»	19	à Auchy, et le même jour
»	»	à Heuchin et
»	»	à Aire (13).
»	20-23	à Aire (14).

(1) Diegerick, *Inventaire*, t. IV, p. 2.
(2) Lenglet, t. II, p. 198.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Verachter, *Inventaire*, p. 155.
(7) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 249. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, 2me partie, p. 286.
(8) Lenglet, t. II, p. 199.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 150.
(12) Lenglet, t. II. p. 199.
(13) Ibid.
(14) Ibid.

1471.	Août	24	à Aire, et le même jour
	»	»	à Auchy (1).
	»	25	à Auchy (2).
	»	26	à Abbeville, où il revint ce jour (3).
	»	30	à Abbeville (4).
	»	31	à Abbeville (5).
	Septembre	6	à Abbeville (6).
	»	7	à Abbeville (7).
	»	8	à Abbeville (8).
	»	10	à Abbeville (9).
	»	11	à Abbeville (10).
	»	15	à Abbeville (11).
	»	26	à Abbeville, et le même jour
	»	»	au Crotoy (12).
	Octobre	3	au Crotoy (13).
	»	13	au Crotoy, et le soir
	»	»	à Hesdin (14).
	»	14	à Heuchin, et le soir
	»	»	à Aire (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 199.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid. — Verachter, *Inventaire*, p. 156.
(9) Lenglet, t. II. p. 199.
(10) Ibid.
(11) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 192.
(12) Lenglet, t. II, p. 199
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Ibid.

1471. Octobre 17 à Aire, et le même jour
» » à Saint-Omer (1).
Novembre 1 à Saint-Omer (2).
» 3 à Saint-Omer (3).
» 4-14 à Saint-Omer (4).
» 15 à Saint-Omer, et le même jour
» » à Tournehem (5).
» 16 à Boulogne, où il arriva ce jour (6).
» 17-27 à Boulogne (7).
» 28 à Boulogne, et le même jour
» » à Tournehem (8).
» 29 à Saint-Omer (9).
Décembre 1 à Saint-Omer (10).
» 2 à Arques, où il arriva ce jour (11).
» 3 à Saint-Omer, où il arriva ce jour (12).
» 10 à Saint-Omer, et l'après-dîner
» » à Aire (13).
» 13 à Saint-Omer, où il revint ce jour (14).
» 16 à Saint-Omer, et le même jour
» » à Aire (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 199.
(2) Ibid.
(3) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 183.
(4) Lenglet, t. II, p. 199.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 457.
(11) Lenglet, t. II, p. 199.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid., p. 200.
(15) Ibid.

1471. Décembre 17 à Aire (1).
» 18 à Saint-Omer (2).
» 20 à Aire, et le même jour
» » à Arques (3).
» 24 à Arques, et le soir
» » à Saint-Omer (4).
» 25 à Saint-Omer, et le soir
» » à Arques (5).
» 29 à Arques (6).
» 30 à Arques, et le même jour
» » à Saint-Omer (7).

1472.

(Pâques tomba le 29 mars.)

1472. Janvier 2 à Saint-Omer, et le même jour
» » à Térouanne (8).
» 3 à Lillers (9).
» 4 à Lillers (10), et le même jour
» » à Gosnay (11).
» 5 à Gosnay (12), et le soir
» » à Béthune (13).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 200.
(2) *Chambre des comptes*, vol. 824 (non paginé).
(3) Lenglet, t. II, p. 200.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Lenglet, t. II, p. 200.
(9) Ibid.
(10) *Chambres des comptes*, vol. 134, fol. 128 v°.
(11) Lenglet, t. II, p. 200.
(12) De Barante, t. II, p. 727. — Lenglet, t. II, p. 200.
(13) Ibid.

1472.	Janvier	6	à Béthune (1).
	»	7	à Béthune, et le même jour
	»	»	à Lille (2).
	»	8-20	à Lille (3).
	»	21	à Lille, et le soir
	»	»	à Menin (4).
	»	22	à Courtrai, où il logea (5).
	»	23	à Ingelmunster (6).
	»	24	à Bruges, où il arriva ce jour (7).
	Février	10	à Bruges, et le même jour
	»	»	à Maele (8).
	»	11	à Bruges, où il revint ce jour (9).
	»	16	à Bruges (10).
	»	18	à Bruges (11).
	»	19	à Bruges (12), et le même jour
	»	»	à L'Écluse (13).
	»	21	à Bruges (14).
	»	25	à Bruges, et le même jour
	»	»	à Maele (15).
	»	28	à Maele, et le même jour

(1) Lenglet, t. II, p. 200.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid. — Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. VI, p. 65.
(8) Lenglet, t. II, p. 200.
(9) Ibid. — De Barante, t. II, p. 727.
(10) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 249.
(11) Ibid.
(12) Lenglet, t. II, p. 200.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Ibid., p. 201.

1472. Février 28 à Bruges (1).
Mars 14 à Bruges, et le même jour
» » à Maele (2).
» 15 à Maele (3).
» 18 à Maele, et le même jour
» » à Bruges (4).
» 20 à Bruges (5).
» 24 à Bruges (6).
» 29 à Bruges (7).
Avril 1 à Maele, où il se rendit ce jour (8).
» 3 à Bruges, où il revint ce jour (9).
» 6 à Bruges (10).
» 15 à Maele, où il se rendit ce jour (11).
» 17 à Bruges, où il revint ce jour (12).
» 18 à Bruges (13).
» 21 à Bruges (14).
» 23 à Bruges (15).
» 28 à Maele, où il se rendit ce jour (16).
» 29 à Bruges, où il revint ce jour (17).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 201.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Hagemans, *Histoire du pays de Chimay*, p. 560. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 129 v°.
(6) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 199.
(7) Lenglet, t. II, p. 201.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid. — *C. R. H.*, 2me série, t. IX, p. 298.
(13) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 37.
(14) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 216.
(15) Lenglet, t. II, p. 201.
(16) Ibid.
(17) Ibid.

1472.	Avril	30	à Bruges (1).
	Mai	3	à Bruges (2).
	»	4	à Bruges (3).
	»	5	à Bruges, et le soir
	»	»	à Eecloo (4).
	»	6	à Gand (5).
	»	8	à Tronchiennes (6).
	»	9	à Gand (7).
	»	10	à Gand (8).
	»	11	à Gand (9).
	»	12	à Gand (10), et le même jour
	»	»	à Audenarde (11).
	»	13	à Leuze (12).
	»	14	à Valenciennes (13).
	»	15	à Cons (Abscon?), et le soir
	»	»	à Douai (14).
	»	16	à Arras (15).
	»	17	à Arras (16)

(1) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 201. — Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. VI, p. 45.

(2) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 132 v°.

(3) Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, p. 320.

(4) Lenglet, t. II, p. 201.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Ibid. — Gachard, *Inv. de la ch. des comptes*, t. III, p. 408.

(8) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 138.

(9) *Ibid.*, vol. 20782. V. l'acte transcrit en tête du cinquième compte.

(10) Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 163. — De Barante, t. II, p. 707.

(11) Lenglet, t. II, p. 201.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid

(16) Ibid.

1472.	Mai	20	à Arras (1).
	»	22	à Arras (2).
	»	24	à Arras (3).
	»	25	à Arras (4).
	»	30	à Arras (5).
	Juin	4	à Arras (6), et le soir
	»	»	au camp près de Bapaume (7).
	»	5	au camp près de Bapaume (8).
	»	6	au camp près de Bapaume (9).
	»	9	à Péronne (10), et le soir
	»	»	au camp près d'Éclusier (11).
	»	10	au camp près d'Éclusier, et le soir
	»	»	au camp près de Lihons en Santerre (12).
	»	12	au camp près de Nesle (13).
	»	13	au camp près de Nesle (14).
	»	14	au camp près de Nesle (15), et le soir

---

(1) LENGLET, t. II, p. 201. — VAN DOREN, *Inventaire*, t. III, p. 202.

(2) VERACHTER, *Inventaire*, p. 156.

(3) MUSSELY, *Inventaire*, p. 238.

(4) LENGLET, t. II, p. 191.

(5) *Invent. anal. et chronol. des chartes, etc., app. aux archives de la ville de Louvain*, p. 159.

(6) DE RAM, *Documents*, p. 609. — GACHARD, *Inv. de la Chambre des comptes*, t. IV, p. 130. — FOURDIN, *Inventaire des archives de la ville d'Ath*, t. I, pp. 33 et 34. — GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire*, t. VI. p. 47. — LENGLET, t. II, p. 201.

(7) IBID.

(8) IBID.

(9) IBID.

(10) IBID.

(11) IBID.

(12) IBID.

(13) IBID.

(14) IBID.

(15) IBID. — DIEGERICK, *Inventaire*, t. IV, pp. 5 et 7.

1472.	Juin	14	au camp près de Roye (1).
	»	15	au camp près de Roye (2).
	»	21	au camp près de Roye (3).
	»	25	au camp près de Roye, et le soir
	»	»	au camp près du Mesnil lez Montdidier (4).
	»	26	au camp près du bois du Gart lez Breteuil (5).
	»	27	au camp près de Tillé (6).
	»	28	au camp près de l'abbaye de Saint-Lucien lez Beauvais (7).
	Juillet	9	au camp près de Beauvais (8).
	»	16	au camp près de Beauvais (9).
	»	22	au camp près de Beauvais, et le soir
	»	»	au camp près de Lucy (Bury ?) (10).
	»	23	au camp près de Sareus (11).
	»	24	au camp près de Croixrault lez Poix (12).
	»	25	au camp près de Croixrault (13).
	»	26	au camp près de Rambures (14).

(1) Lenglet, t. II, p. 201.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Ibid., p. 202.

(6) Ibid.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

(9) Ibid., t. III, p. 200. — Gachard, *Bibliothèque nat. à Paris*, t. I, p. 332.

(10) Lenglet, t. II, p. 202. Il n'existe pas de Lucy en Picardie, mais on y trouve Bury; c'est une localité de peu d'importance, située au nord et à peu de distance de Beauvais.

(11) Ibid. L'auteur lit *Fercus*.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

1472.	Juillet	27	au camp près de Bouvaincourt (1).
	»	28	au camp près d'Eu (2).
	»	29	au camp près d'Eu (3).
	»	30-31	au camp près d'Eu (4).
	Août	1-8	au camp près d'Eu (5).
	»	9	au camp près d'Eu, et le soir
	»	»	au camp près de Criel (6).
	»	17	au camp près de Martin-Église (7).
	»	24	au camp près de Saint-Laurent lez Arques (8).
	»	26	au camp près de Longueville (9).
	»	27	au camp près de Tôtes (10).
	»	28	au camp près de Cailly (11).
	»	30	au camp près de Rouen (12).
	»	31	au camp près de Rouen (13).
	Septembre	1	au camp près de Rouen (14).
	»	3	au camp près de Rouen (15).
	»	4	au camp près de La Boissière (16).
	»	5	au camp près de Neufchâtel (17).

(1) Lenglet, t. II, p. 202.
(2) Ibid.
(3) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, p. 469.
(4) Lenglet, t. II, p. 202.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Ibid.
(16) Ibid., p. 258.— *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4me série, t. II, p. 249,
(17) Lenglet, t. II, p. 202.

1472. Septembre 9 au camp près des Essarts-Varumpré (1).
» 11 au camp près de Blangy (2).
» 14 au camp près de Framicourt (3).
» 15 au camp près de Framicourt (4).
» 16 au camp près d'Airaines (5).
» 17 au camp près de Picquigny (6).
» 19 au camp près de Prousel (7).
» 20 au camp sur la montagne de Coppegueulle (8).
» 21 au camp près de La Falaise (9).
» 22 au camp près de Merville-au-Bois (10).
» 23 au camp près de Mézières en Santerre (11).
» 25 au camp près de Lihons en Santerre (12).
» 27 au camp près de Pargny (13).
Octobre 4 à Péronne (14), et le même jour
» » au camp près de Pargny (15).
» 7 au camp près de Pargny (16) et le même jour

---

(1) Lenglet, t. II, p. 202.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid. Cette montagne se trouve située entre Nampty et Saint-Sauflieu.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid., p. 203.
(15) Ibid. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 131.
(16) De Barante, t. II, p. 727.

1472. Octobre	7	au camp près de Falvy (1).
»	12	au camp près de Pargny, et le soir
»	»	au camp près de Hombleux (2).
»	15	au camp près de Verlaines lez Ham (3).
»	16	au camp près de Flavy-le-Martel (4).
»	17	au camp près de Genlis (5).
»	18	au camp près de Chauny-sur-Oise (6).
»	21	au camp près de La Fère (7).
»	24	au camp près de La Fère (8), et le même jour
»	»	au camp près de Devillet Saint-Aubain (9).
»	26	au camp près de Nouvion-l'Abesse (10).
»	27	au camp près de Ribemont (11).
»	28	au camp près de Ribemont (12) et le soir
»	»	au camp près de Villers-le-Vert (13).
»	29	au camp près de Villers-le-Vert (14).
»	30	à Fonsomme et

(1) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 140 v°. Falvy et Pargny sont deux localités limitrophes, séparées par la Somme. Les indications : au camp près de Pargny et au camp près de Falvy, doivent, sans doute, être considérées comme équivalentes.

(2) Lenglet, t. II, p. 203.

(3) Ibid. Verlaines est un hameau, situé entre Eppeville et Muille.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Ibid.

(8) De Barante, t. II, p. 727.

(9) Lenglet, t. II, p. 203.

(10) De Barante, t. II, p. 727.

(11) Lenglet, t. II, p. 203.

(12) De Barante, t. II, 727.

(13) Lenglet, t. II, p. 203. Villers-le-Vert est un hameau, situé au nord de Ribemont, entre Sissy et Origny.

(14) Ibid.

1472.	Octobre	30	au camp près de Fervaques (1).
	Novembre	1	au camp près de Beaurevoir (2).
	»	4	au camp près de Beaurevoir (3).
	»	5	au camp près de Beaurevoir (4).
	»	6	au camp près de Prémont lez Serain (5).
	»	8	au camp près de Bohain (6).
	»	13	au camp près de Bohain (7).
	»	14	au camp près de Busigny (8).
	»	16	au Câteau-Cambrésis (9).
	»	18	à Cambrai (10).
	»	20	à Péronne (11).
	»	24	à Péronne et le soir
	»	»	à Bray-sur-Somme (12)
	»	26	à Doullens (13).
	»	28	à Saint-Riquier (14).
	»	29	à Abbeville (15).
	Décembre	14	à Abbeville, et le soir
	»	»	au Crotoy (16).

(1) Lenglet, t. II, p. 203. Fervaques est une dépendance de Fonsomme.

(2) Ibid.

(3) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 194.

(4) Lenglet, t. II, p. 203 et t. III, p 194.

(5) Ibid., t. II, p. 203.

(6) Ibid.

(7) Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanoise*, col. 1245 à 1257.

(8) Lenglet, t. II, p. 203.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid.

(16) Ibid.

1472. Décembre	16	au Crotoy, et le même jour
»	»	à Rue et
»	»	à Montreuil (1).
»	17	à Bellefontaine, et le soir
»	»	à Boulogne (2).
»	18	à Desvres (3).
»	19	à Térouanne (4).
»	20	à Lillers, et le soir
»	»	à Gosnay (5).
»	21	à Gosnay (6).
»	22	à Gosnay, et le soir
»	»	à Lille (7).
»	23	à Roulers (8).
»	24	à Bruges (9).
»	26	à Bruges (10).
»	27	à Bruges (11).
»	28	à Bruges (12).
»	29	à Bruges (13).
»	30	à Bruges (14), et le même jour

---

(1) Lenglet, t. II, p. 202.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) *Chambre des comptes*, vol. 157bis, fol. 37 v°.
(9) *Ibid.*, vol. 157, fol. 21.
(10) *Ibid.*, vol. 134, fol. 134 v°. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, pp. 478 et 480.
(11) *Chambre des comptes*, vol. 157, fol. 23 et vol. 157bis. fol 39 v°.
(12) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. IV, pp. 482 et 485.
(13) Lenglet, t. II, p. 204.
(14) Ibid.

1472. Décembre 30 à Dam (1).
» 31 à L'Ecluse, où il logea (2).

1473.

(Pâques tomba le 18 avril.)

1473. Janvier. 2 à L'Ecluse, et le soir
» » à Arnemuide (3).
» 3 à Zierikzee (4).
» 4-6 à Zierikzee (5).
» 7 à Zierikzee, et le soir
» » à Arnemuide, où il logea (6).
» 8 à L'Ecluse (7).
» 9 à Dam, et le même jour
» » à Bruges (8).
» 10 à Bruges (9).
» 13 à Bruges (10).
» 14 à Bruges (11).
» 16 à Bruges, il se rendit ce jour
» » à Aerdenbourg, et revint le soir
» » à Bruges (12).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 204.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Devillers, *Inventaire*, t. I, 217.
(10) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 154 v°.
(11) Lenglet, t. II, p. 204.
(12) Ibid.

1473.	Janvier	23	à Bruges, et le même jour
	»	»	à Gand (1).
	»	28	à Gand, et le soir
	»	»	à Terneuzen (2).
	»	29	à Terneuzen (3), et le soir
	»	»	sur l'eau en face de Reimerswael (4).
	»	30	à Zierikzee (5).
	»	31	sur l'eau en face de Geervliet (6).
	Février	1	sur l'eau en face de Nieuhavre (?), et le soir
	»	»	à La Haye (7).
	»	2	à La Haye (8).
	»	3	à 's Gravenzande (9).
	»	4	à Saint-Georges lez-Delft (10).
	»	5	à La Haye, et l'après-diner
	»	»	à Leyde (11).
	»	7	à Harlem (12).
	»	8	à Harlem, et le soir
	»	»	à Amsterdam (13).
	»	9	à Amsterdam, et le soir
	»	»	à Gouda (14).
	»	10	à Gouda, et la nuit

(1) Lenglet, t. II, p. 204.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid.

1473	Février	10	sur l'eau entre Rotterdam et Dordrecht (1).
	»	11	à Gorkum (2).
	»	15	à Gorkum, et le soir
	»	»	à Dordrecht (3).
	»	17	à Dordrecht, et le soir
	»	»	à Biervliet (4).
	»	19	à Biervliet, et le soir
	»	»	à Zierikzee (5).
	»	22	à Zierikzee, et le même jour
	»	»	à Veere et
	»	»	à Middelbourg, où il logea (6).
	»	24	à Middelbourg, et le soir
	»	»	à Anvers (7).
	Mars	1	à Anvers, et le soir
	»	»	à Malines (8).
	»	2	à Bruxelles, où il arriva ce jour (9).
	»	3	à Bruxelles (10).
	»	7	à Bruxelles (11).
	»	11	à Bruxelles (12).
	»	12	à Bruxelles (13).

(1) Lenglet, t. II, p. 204.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 137. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 3.
(12) Van den Bussche, *Inventaire*, t. I, p. 162.
(13) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4me série, t. VI, p. 166.

1473.	Mars	18	à Bruxelles (1).
	»	20	à Bruxelles (2).
	»	26	à Bruxelles (3).
	»	27	à Bruxelles (4).
	»	28	à Bruxelles (5).
	»	30	à Anvers (6).
	»	31	à Malines (7).
	Avril	1	à Malines, et le soir
	»	»	à Bruxelles (8).
	»	4	à Bruxelles (9).
	»	7	à Bruxelles (10).
	»	8	à Anvers (11).
	»	9	à Geertruidenberg (12).
	»	10	à Anvers, où il revint ce jour (13).
	»	11	à Anvers (14).

(1) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 3.

(2) Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. VI, p. 35.

(3) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 218. — Van den Bussche, *Inventaire*, t. I, p. 163 et t. II, p. 19.

(4) Ibid., t. I, p. 164. — D'après Lenglet, Charles se serait rendu ce jour à Anvers; le lendemain il se serait trouvé sur l'eau, en face de Reimerswael, et le 30 il aurait été de retour à Anvers (v. t. II, p. 204). Ces indications paraissent devoir être inexactes.

(5) De Barante, t. II, p. 707. — Gachard, *Rapp. sur Dijon et Paris*, p. 163.

(6) Lenglet, t. II, p. 204.

(7) Ibid.

(8) Ibid., p. 205.

(9) Ibid.

(10) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, pp. 149 et 354. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cccxvj. — De Barante, t. II, p. 707.

(11) Lenglet, t. II, p. 205.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. IV, p. 447.

1473.	Avril	12	à Anvers, et le même jour
	»	»	à Pots (Saint-Paul ?) et
	»	»	à Gand (1).
	»	13	à Courtrai (2).
	»	14	à Lille (3).
	»	18	à Lille (4).
	»	20	à Béthune (5).
	»	21	à Saint-Pol, et le soir
	»	»	à Hesdin (6).
	»	22	à Abbeville (7).
	»	24	à Doullens (8).
	»	26	à Miraumont (9).
	»	27	à Miraumont, et le soir
	»	»	à Péronne (10).
	»	28	à Cambrai (11).
	»	30	à Cambrai, et le soir
	»	»	à Haspres (12).
	Mai	1	à Haspres, et le même jour
	»	»	à Valenciennes (13).
	»	3	à Valenciennes (14).

(1) Lenglet, t. II, p. 205.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid. — *C. R. H.*, 1re série, t. VI, 373.
(14) Lenglet, t. II, p. 205.

1473.	Mai	5	à Valenciennes (1).
	»	6	à Valenciennes (2).
	»	8	à Valenciennes (3).
	»	13	à Valenciennes (4).
	»	14	à Valenciennes (5).
	»	18	à Valenciennes (6), et le même jour
	»	»	à Mons (7).
	»	19	à Binche (8).
	»	20	à Nivelles (9).
	»	21	à Louvain (10).
	»	24	à Louvain, et le soir
	»	»	à Léau (11).
	»	25	à Saint-Trond, et le soir
	»	»	à Tongres (12).
	»	26	à Maestricht (13).
	»	30	à Maestricht (14).
	Juin	1	à Maestricht (15).
	»	7	à Maestricht (16).

(1) *C. R. H.*, 1re série, t. XI, pp. 118 et 119. — Verachter, *Inventaire*, p. 157.

(2) Van Doren, *Inventaire*, t. I, p. 156.

(3) Diegerick, *Inventaire*, t. IV, p. 11. — Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 203.

(4) Devillers, *Inventaire*, t. I, p. 218.

(5) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 352.

(6) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 205. — Lenglet, t. II, p. 205.

(7) Ibid. — *C. R. H.*, 4me série, t. VI, p. 374.

(8) Lenglet, t. II, p. 205.

(9) Ibid.

(10) Ibid. — Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 59.

(11) Lenglet, t. II, p. 206.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) De Barante, t. II, p. 727.

(15) Ibid.

(16) Van Doren, *Inventaire*, t. III, p. 205.

1473. Juin 8 à Maestricht (1).
» 9 à Maestricht (2).
» 10 à Maestricht (3), et le soir
» » au camp près de Dilsen (4).
» 12 au camp près d'Echt (5).
» ? au camp près de Montfort (6).
» 15 à Ruremonde (7).
» 16 au camp près de Tegelen (8).
» 21 à Venloo (9).
» 24 à Venloo (10).
» 25 à Venloo et le soir
» » au camp près de Wanssum et de Weil (11).
» 26 au camp près de Goch (12).
» 27 à Goch, et le soir
» » à Clèves (13).
» 29 à Clèves, et le même jour
» » au camp près de Gennep (14).
» 30 au camp près de Nimègue (15).

---

(1) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes,* t. III, p. 23.
(2) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden,* t. V, p. 4.
(3) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris,* t. I, p. 344. — Van Doren, *Inventaire,* t. III, p. 206.
(4) Lenglet, t. II, p. 206. L'auteur dit près d'*Elsem.*
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden,* t. V, p. 5.
(15) Lenglet, t. II, p. 206.

1473. Juillet 2 au camp près de Nimègue (1).
» 3 au camp près de Nimègue (2).
» 18 au camp près de Nimègue (3).
» 19 au camp près de Nimègue (4).
» 22 à Nimègue, et le soir
» » au camp près de cette ville (5).
» 23 au camp près de Nimègue (6).
» 24 à Nimègue (7), et le soir
» » au camp près de cette ville (8)
» 25 à Nimègue (9).
» 26 à Nimègue (10).
» 27 à Nimègue (11), et le soir
» » au camp près de cette ville (12).
» 28 au camp près de Nimègue, et le soir
» » au camp près de Griethausen (13).
» 31 au camp près de Griethausen (14), et le même jour
» » au camp près d'Elten (15).

---

(1) De Barante, t. II, p. 727.—Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 6.
(2) Lenglet, t. II, p. 206.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 299. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, pp. 8 et 11.
(7) Ibid., t. V, p. 13.
(8) Lenglet, t. II, p. 207.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 15.
(12) Lenglet, t. II, p. 207.
(13) Ibid.
(14) *C. R. H.*, 4me série, t. IX, p. 299.— Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, pp. 15 et 16.
(15) Lenglet, t. II, p. 207.

1473.	Août	1	au camp près d'Elten (1).
	»	2	au camp près de Griethausen (2).
	»	3	au camp près de Baak (3).
	»	4	à Zutphen (4).
	»	5	à Zutphen (5).
	»	6	à Zutphen (6).
	»	7	à Zutphen (7).
	»	8	à Zutphen (8).
	»	11	à Zutphen, et le même jour
	»	»	à Arnhem (9).
	»	12	à Arnhem (10).
	»	14	à Nimègue (11).
	»	15	à Nimègue (12).
	»	16	à Nimègue (13).
	»	17	à Nimègue, et le même jour
	»	»	à Goch (14).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 207.

(2) De Barante, t. II, p. 727. Griethausen et Elten sont deux localités, situées l'une en face de l'autre et séparées par le Rhin. C'est en cet endroit que le duc fit, sans doute, passer le fleuve à ses troupes.

(3) Lenglet, t. II, p. 207.

(4) Ibid. — Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvigne*, t. I, p. 148.

(5) Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. IV, p. 465. — Lenglet, t. II, p. 207.

(6) De Barante, t. II, p. 727.

(7) Nijhoff, *Gedendwaardigheden*, t. V, p. 17.

(8) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 143. — De Barante, t. II, p. 727.

(9) Lenglet, t. II, p. 207.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Nijhoff, *Gendenkwaardigheden*, t. V, pp. 20 et 22.

(13) Lenglet, t. II, p. 207.

(14) Ibid.

1473.	Août	18	à Straelen, et le soir
	»	»	à Dulken (1).
	»	20	à Breynner ou Breymber (Prummeren ?) près de Linnich (2).
	»	21	à Rolduc, où il logea (3).
	»	22-25	à Aix-la-Chapelle (4).
	»	26	à Aix-la-Chapelle, et le même jour
	»	»	à Ketteniss (5).
	»	27	à Sart lez-Spa, où il logea (6).
	»	28	à Halleux (7).
	»	29	à Limerlé, où il logea (8).
	»	30	à Bastogne (9).
	»	31	à Martelange (10).
	Septembre	1	à Arlon (11).
	»	6	à Arlon (12).
	»	9	à Arlon (13).
	»	10	à Luxembourg (14).
	»	13	à Luxembourg (15).

(1) Lenglet, t. II, p. 207.

(2) Ibid.

(3) Ibid. Rolduc, ou Rode-le-Duc comme on disait anciennement, s'appelle en allemand Herzogenrath.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Ibid., p. 208. L'auteur dit *Harleu-Saint-Laurent.*

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) De Barante, t. II, p. 727. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 25.

(14) *C. R. H.*, 2me série, t. VII, p. 52.

(15) *Ibid.*, 1re série, t. III, p. 345 et t. V, p. 276.

1473. Septembre	14	à Luxembourg (1).
»	16	à Luxembourg (2).
»	29	à Luxembourg, et le même jour
»	»	à Macheren (3).
»	30	à Macheren, et le même jour
»	»	à Trèves (4).
Octobre	1	à Trèves (5).
»	4	à Trèves (6).
»	12	à Trèves (7).
»	18	à Trèves (8).
Novembre	3	à Trèves (9).
»	13	à Trèves (10).
»	25	à Trèves (11), et le même jour
»	»	à Macheren (12).
»	26	à Thionville (13).
Décembre	6	à Thionville (14).
»	8	à Thionville (15).
»	9	à Thionville (16).

---

(1) *C. R. H.*, t. III, p. 345.
(2) *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 141 v°.
(3) Lenglet, t. II, p. 208.
(4) Ibid. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 232.
(5) Lenglet, t. II, p. 208.
(6) *Register van charters en bescheiden in het oude archief van Kampen*, t. I, p. 243.
(7) Lenglet, t. II, p. 208.
(8) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 28. — De Barante, t. II, p. 728.
(9) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 31.
(10) Gachard, *Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 346.
(11) Gilliodts-van Severen, *Inventaire*, t. VI, p. 60.
(12) Lenglet, t. II, p. 209.
(13) Ibid.
(14) Ibid.
(15) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. I, p. 113.
(16) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 34.

1473. Décembre	10	à Thionville (1).	
»	11	à Thionville, et le même jour	
»	»	à Sainte-Marie-aux-Chênes (2).	
»	12	à Chambley (3).	
»	13-14	à Pierrefort (4).	
»	15	à Frouard (5).	
»	16	à Nancy (6).	
»	18	à Saint-Nicolas (7).	
»	19	à Saint-Nicolas, et le même jour	
»	»	à Neuville (Lunéville ?), où il logea (8).	
»	20	à Baccarat, et le soir	
»	»	à l'abbaye de Moyenmoutier (9).	
»	21	à Villers (Neuviller ?) (10).	
»	22	à Bergheim (11).	
»	23	à La Heuze (Haussen ?) (12).	
»	24-30	à Brisack (13).	
»	31	à Brisack, et le soir	
»	»	à Ensisheim (14).	

(1) Lenglet, t. II, p. 209.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid., p. 210.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid.

1474.

(Pâques tomba le 10 avril.)

1474.	Janvier	3	à Ensisheim (= Angleçon ?) (1), et le soir
	»	»	à Thann (2).
	»	11	à Belfort, et le soir
	»	»	à Montbéliard (3).
	»	12	à Montbéliard, et le soir
	»	»	à Baume-les-Dames (4).
	»	13	à Baume-les-Dames, et le soir
	»	»	à Besançon (5).
	»	17	à Besançon, et le soir
	»	»	à Marnay (6).
	»	18	à Auxonne, où il logea (7).
	»	19	à Rouvres (8).
	»	20	à Rouvres (9).
	»	21	à Rouvres, et le soir
	»	»	à Perrigny lez-Dijon, où il logea (10).
	»	23	à Dijon, où il arriva ce jour (11).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 211. — D'après Dom Plancher (t IV, preuves, p. cccxxvj) et d'après M. Gachard (*La Biblioth. nat. à Paris*, t. I, p. 345) Charles se serait trouvé, à cette date, à *Angleçon*. Angleçon serait-il la forme française du nom d'Ensisheim ?

(2) Lenglet, t. II, p. 211.

(3) Ibid.

(4) Ibid. L'auteur écrit : *Baume-les-Nones*.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Ibid. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cccxxij.

(8) Lenglet, t. II, p. 211. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cccxxvij.

(9) Ibid.

(10) Lenglet, t. II, p. 211. — Dom Plancher, t. IV, cccxxvij et seq.

(11) Ibid. — Lenglet, t. II, p. 211.

1474.	Janvier	26	à Dijon (1).
	Février	6	à Dijon (2).
	»	8	à Dijon (3).
	»	19	à Dijon, et le soir
	»	»	à Rouvres, où il logea (4).
	»	20	à Auxonne (5).
	»	21	au Mont Roland, et
	»	»	à Dôle, où il logea (6).
	»	29	à Dôle (7).
	Mars	1	à Dôle (8).
	»	5	à Dôle (9).
	»	6	à Dôle (10).
	»	8	à Dôle, et le soir
	»	»	à Arbois (11).
	»	9	à Salins (12).
	»	10	à Salins (13).
	»	11	à Salins, et le soir
	»	»	à Quincey (14).
	»	12	à Besançon (15).

(1) *Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 355. — *G. D. L.*, t. III, p. 96.

(2) *Ibid.*, p. 97.

(3) Lenglet, t. II, p. 212.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Ibid. Le Mont Roland se trouve au nord et à peu de distance de Dôle.

(7) *G. D. L.*, t. III, p. 132.

(8) Verachter, *Inventaire*, p. 159.

(9) *G. D. L.*, t. III, p. 97.

(10) Lenglet, t. II, p. 212.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid.

1474.	Mars	15	à Besançon, et le même jour
	»	»	à Vesoul (1).
	»	23	à Vesoul (2), et le soir
	»	»	à Luxeuil (3).
	»	28	à Luxeuil, et le même jour
	»	»	à Remiremont (4).
	»	29	à Epinal (5).
	»	30	à Bayon (6).
	»	31	à Saint-Nicolas, et le soir
	»	»	à Nancy (7).
	Avril	2	à Nancy, et le même jour
	»	»	à Nomény (8).
	»	3	à Thionville (9).
	»	4	à Thionville, et le soir
	»	»	à Luxembourg (10).
	»	7	à Luxembourg (11).
	»	16	à Luxembourg (12).
	»	22	à Luxembourg (13).
	»	23	à Luxembourg (14).

(1) Lenglet, t. II, p. 212.
(2) *G. D. L.*, t. III, p. 134.
(3) Lenglet, t. II, p. 212.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) De Barante, t. II. p. 709.
(12) *C. R. H.*, 3me série, t. XII, p. 148. — Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. IV, p. 471.
(13) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 36.
(14) Lenglet, t. II, p. 213. — Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. IV, p. 472.

1474.	Avril	24	à Luxembourg (1).
	»	28	à Luxembourg (2).
	»	29	à Luxembourg (3).
	Mai	2	à Luxembourg (4).
	»	25	à Luxembourg (5).
	»	31	à Luxembourg (6).
	Juin	3	à Luxembourg (7).
	»	9	à Luxembourg (8).
	»	10	à Luxembourg (9).
	»	22	à Luxembourg (10), et le soir
	»	»	à Arlon (11).
	»	23	à Bastogne (12).
	»	25	à Bastogne, et le soir
	»	»	à Marche (13).
	»	26	à Namur, où il arriva ce jour (14).
	»	27	à Namur, et le même jour
	»	»	à Wavre et
	»	»	à Bruxelles (15)

(1) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, p. 52.

(2) Dieggerick, *Inventaire*, t. IV, p. 12. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, pp. 36 et 37.

(3) Ibid., t. V, p. 38.

(4) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cccxxxiv.

(5) De Barante, t. II, p. 709.

(6) Ibid. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, pp. 39 et 41.

(7) De Barante, t. II, p. 710.

(8) Lenglet, t. II, p. 213.

(9) Ibid.

(10) De Barante, t. II, p. 442, note 4. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 41. — *Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 357. — *G. D. L.*, t. III, p. 98. — Lenglet, t. II, p. 213.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid. — *Chambre des comptes*, vol. 134, fol. 186.

1474.	Juillet	3	à Bruxelles, et
	»	»	à Malines, où il logea (1).
	»	5	à Malines (2).
	»	7	à Malines (3).
	»	8	à Malines (4).
	»	10	à Malines (5).
	»	11	à Malines (6).
	»	12	à Malines (7), et
	»	»	à Louvain, où il logea (8).
	»	13	à Louvain, et le soir
	»	»	à Tirlemont (9).
	»	14	à Tirlemont (10), et le même jour
	»	»	à Saint-Trond (11).
	»	15	à Saint-Trond, et le soir
	»	»	à Tongres (12).
	»	16	à Tongres, et le même jour
	»	»	à Maestricht (13),
	»	20	à Maestricht (14).
	»	21	à Maestricht, d'où il se rendit ce jour

---

(1) Lenglet, t. II, p. 213.
(2) Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, p. 322.
(3) Diegerick, *Inventaire*, t. IV, p. 13.
(4) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 47.
(5) Ibid. — De Barante, t. II, p. 461, note 2. — Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. I, p. 115.
(6) Lenglet, t. II, p. 213.
(7) Ibid.
(8) Ibid. — Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 60.
(9) Lenglet, t. II, p. 213. — *R. M. P.*, n° 242.
(10) *Ibid.*
(11) Lenglet, t. II, p. 213.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) *R. M. P.*, n° 243. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 49. — Jean de Dadizeele, *Mémoires*, p. 42.

1474.	Juillet	21	au camp près de la prévôté de Saint-Gerlache (sous Houthem) (1).
	»	22-24	au camp près de la prévôté de Saint-Gerlache (2).
	»	25	au camp près de la prévôté de Saint-Gerlache, et le soir
	»	»	au camp près de Teveren (3).
	»	26	au camp près de Teveren, et le même jour
	»	»	au camp près de Linnich (4).
	»	30	au camp près de Neuss (5).
	Août	1-31	au camp près de Neuss.
	Septembre	1-30	au camp près de Neuss.
	Octobre	1-31	au camp près de Neuss.
	Novembre	1-16	au camp près de Neuss.
	»	17	aux environs de Dusseldorf, et le même jour
	»	»	au camp près de Neuss (6).
	»	18-30	au camp près de Neuss.
	Décembre	1-31	au camp près de Neuss.

1475.

(Pâques tomba le 26 mars.)

1475.	Janvier	1-31	au camp près de Neuss.
	Février	1-28	au camp près de Neuss.

(1) Lenglet, t. II, p. 213.

(2) Ibid.

(3) Ibid. L'auteur écrit *Thyver*.

(4) Ibid., p. 214.

(5) Ibid. La présence du duc de Bourgogne au siège de Neuss, pendant l'espace d'environ un an, est un fait trop connu pour qu'il ait semblé nécessaire de recueillir les nombreux témoignages que les documents fournissent à ce sujet. Il a paru suffisant de rappeler le séjour de Charles auprès de cette ville et d'indiquer la date à laquelle il y arriva et celle à la quelle il en partit.

(6) Lenglet, t. II, p 215.

1475.	Mars	1-31	au camp près de Neuss.
	Avril	1-30	au camp près de Neuss.
	Mai	1-31	au camp près de Neuss.
	Juin	1-12	au camp près de Neuss.
	»	13	au camp près de Neuss, et le même jour
	»	»	au camp près de Grimlinghausen (1).
	»	17	au camp près de Grimlinghausen (2).
	»	21	au camp près de Grimlinghausen (3).
	»	24	au camp près de Grimlinghausen (4).
	»	26	au camp près de Grimlinghausen (5), et le même jour
	»	»	au camp près de Chapelle (?) (6).
	»	27	au camp près de Hulckenrode (7).
	»	30	au camp près de Hulckenrode, et le même jour
	»	»	au camp près de Linnich (8).
	Juillet	1	au camp près de Linnich, et le soir
	»	»	au camp près de Rolduc (9).
	»	2	au camp près de Rolduc (10).
	»	3	au camp près de Rolduc (11).

(1) Lenglet, t. II, p. 216.

(2) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 246. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 365.

(3) *Ibid.*, p. 366. — *G. D. L.*, t. III, p. 121.

(4) *Ibid.*, p. 125.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* — *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 367.

(7) *R. M. P.*, n° 256. — Lenglet, t. II, p. 217. Le nom de Hulckenrode est en allemand Hülchrath.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 367. — *G. D. L*, t. III, p. 126.

(11) Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cccxlviij.

1475.	Juillet	4	au camp près de Rolduc (1), et le même jour
	»	»	au camp près de Heerlen (2).
	»	5	au camp près du mont de Galoppe (3), et le soir
	»	»	à Maestricht (4).
	»	6	à Hasselt et
	»	»	à Diest, où il logea (5).
	»	7	à Malines (6).
	»	8	à Malines (7).
	»	9	à Malines (8).
	»	10	à Malines (9), et le même jour
	»	»	à Termonde et
	»	»	à Gand, où il logea (10).
	»	11	à Gand, et le soir
	»	»	à Bruges (11).
	»	12	à Bruges (12), et le soir
	»	»	à Nieuport, où il logea (13).

(1) Lenglet, t. II, p. 217.
(2) Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvigne*, t. I, p. 162. — *C. R. H.*, 3me série, t. VIII, p. 274. — *G. D. L.*, t. III, p. 127.
(3) Lenglet, t. II, p. 217.
(4) Ibid. — *G. D. L.*, t. III, p. 126.
(5) Lenglet, t. II, p. 217.
(6) Ibid.
(7) *Archives ecclésiastiques*, aux Archives générales du Royaume, carton n° 225, pièce n° 3.
(8) Gachard, *Inv. de la Ch. des comptes*, t. IV, p. 150.
(9) Ibid., p. 155. — De Gingins, *Dépêches*, t. I, p. 192. — *G. D. L.*, t. III, p. 128.
(10) Lenglet, t. II, p. 217. — De Gingins, *Dépêches*, t. I, p. 192.
(11) Lenglet, t. II, p. 217.
(12) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 249. — Ibid., *Inv. de la Ch. des comptes*, t. III, p. 7.
(13) Lenglet, t. II, p. 217.

1475.	Juillet	13	à Dunkerke, et le soir
	»	»	à Gravelines (1).
	»	14	à Calais (2).
	»	16	à Calais (3).
	»	18	à Guines (4).
	»	19	à Guines, et le même jour
	»	»	à Saint-Omer (5).
	»	20	à Saint-Omer (6).
	»	22	à Saint-Omer (7).
	»	23	à Saint-Omer (8), et le même jour
	»	»	à Fauquembergue (9).
	»	24	à Fauquembergue, et le même jour
	»	»	à Arras (10).
	»	27	à Arras, et le soir
	»		à Doullens (11).
	»	29	à Doullens, et le même jour
	»	»	à la cense de Hamencourt (?) (12).
	»	30	au camp des Anglais près de Doullens (13).
	Août	1	à la cense de Hamencourt (?), et le soir

(1) Lenglet, t. II, p. 217.
(2) Ibid.
(3) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 368. — *G. D. L.* t. III, p. 128.
(4) Lenglet, t. II, p. 217.
(5) Ibid.
(6) *G. D. L.*, t. III, p. 128.
(7) Lenglet, t. II, p. 217.
(8) De Gingins, *Dépêches*, t. I, p. 187. — D'après Lenglet le duc aurait quitté Saint-Omer, le 22.
(9) Lenglet, t. II, p. 217.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) *G. D. L.*, t. III, p. 129.

1475.	Août	1	à Acheux (1).
	»	2	à Acheux, et le même jour
	»	»	à Ancre (Albert) (2).
	»	3	à Ancre (Albert), et le soir
	»	»	à Curlu (3).
	»	5	au camp (des Anglais) près d'Éclusier (4), et le même jour
	»	»	à Feuillères, où il logea (5).
	»	6	à Feuillères, et le même jour
	»	»	au camp des Anglais (près d'Éclusier) et
	»	»	à Péronne, où il logea (6).
	»	9	au camp (des Anglais) près d'Éclusier (7).
	»	12	à Péronne et
	»	»	à Cambrai, où il logea (8).
	»	13	à Cambrai, et le même jour
	»	»	à Valenciennes (9).
	»	18	à Valenciennes, et le même jour
	»	»	à Cambrai et
	»	»	à Péronne, où il logea (10).
	»	19	à Péronne, et le même jour
	»	»	au camp des Anglais près de Saint-Christ et
	»	»	à Péronne, où il revint coucher (11).
	»	20	à Péronne, et le même jour

(1) Lenglet, t. II, p. 217.
(2) Ibid. Le nom actuel d'Ancre est Albert.
(3) Ibid.
(4) Verachter, *Inventaire*, p. 162.
(5) Lenglet, t. II, p. 217. — *G. D. L.*, t. III, p. 129.
(6) Lenglet, t. II, p. 217.
(7) *G. D. L.*, t. III, p. 130. Le copiste a lu, à tort, *Stilusters*.
(8) Lenglet, t. II. p. 217.
(9) Ibid. — De Barante, t. II, p. 473, note 2.
(10) Lenglet, t. II, p. 217.
(11) Ibid.

1475.	Août	20	au camp des Anglais près de Saint-Christ et
	»	»	à Cambrai, où il logea (1).
	»	21	à Valenciennes (2), et le soir
	»	»	à Mons (3).
	»	22	à Nivelles (4), et le même jour
	»	»	à Namur (5).
	»	24	à Namur (6).
	»	26	à Namur (7).
	»	28	à Namur (8).
	Septembre	1	à Namur. Il dîna ce jour
	»	»	à Chimay, et logea
	»	»	à Marche (9).
	»	2-3	à Marche (10).
	»	4	à Marche (11), et le même jour
	»	»	à Laroche (12).
	»	5	à Laroche, et
	»	»	à Rollé, où il logea (13).
	»	6	à Martelange, et le soir

(1) Lenglet, t. II, p. 217.
(2) Ibid. — *C. R. H.*, 4e série, t. IX, p. 300.
(3) *C. R. H.*, t. VI, p. 375. — Lenglet, t. II, p. 217.
(4) Ibid.
(5) Ibid. — Galliot, *Hist. de Namur*, t. V, p. 27. — *Annales du Cercle archéologique de Namur*, t. II, p. 295.
(6) *Ibid.*, p. 296, note 1.
(7) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. V, p. 123.
(8) *Annales du Cercle archéologique de Namur*, t. II, p. 296.
(9) Lenglet, t. II, p. 218.
(10) Ibid.
(11) Musselt, *Inventaire*, p. 240. — Lenglet, t. II, p. 218.
(12) Ibid.
(13) Ibid. Rollé est un hameau, dépendant de la commune de Longchamps-en-Ardenne.

1475.	Septembre	6	à Arlon (1).
	»	7	à Aix (Esch?), et le soir
	»	»	à Differdange (2).
	»	8	à Soleuvre (3).
	»	13	à Soleuvre (4).
	»	23	à Soleuvre, et le même jour
	»	»	à Bassompierre (5).
	»	24	à Gorze (6).
	»	25	à Gorze (7), et le soir
	»	»	à Pont-à-Mousson (8).
	»	29	à Pont-à-Mousson, et le soir
	»	»	à Condé (9).
	»	31	à Condé, et le même jour
	»	»	à La Neuveville, (10).
	Octobre	3	à La Neuveville, et le soir
	»	»	à Haussonville (11).
	»	5	à Haussonville, et le même jour
	»	»	au camp près de Bayon (12).
	»	7	au camp près de Charmes (13).
	»	10	au camp près de Charmes, et le même jour

---

(1) Lenglet, t. II, p. 218.
(2) Ibid.
(3) Ibid. Soleuvre ou Soleure, en allemand Zolver.
(4) Gachard, *La Biblioth. nat. à Paris*, t. II, p. 27. — *C. R. H.*, 1re série, t. XI, p. 341, note 3. — Dom Plancher, t. IV, preuves, p. cccl. — Verachter, *Inventaire*, p. 162. — Lenglet, t. III, pp. 418, 421 et 424.
(5) Lenglet, t. II, p. 218.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid. A une lieue de Saint-Nicolas, dit Lenglet.
(11) Ibid.
(12) Ibid.
(13) Ibid.

1475. Octobre 10 au camp près de Dommard (1).
» 13 au camp près de l'Abbergement-sur-Moselle (?) (2).
» 14 au camp près d'Épinal (3).
» 16 au camp près d'Épinal (4).
» 19 au camp près d'Épinal (5).
» 20 au camp près d'Épinal (6), et le soir
» » au camp près de Sauvigny (7).
» 21 au camp près de Sauvigny, et le même jour
» » au camp près de Vaudemont (8).
» 23 au camp près de Vaudemont, et le soir
» » au camp près de Pont-Saint-Vincent (9).
» 24 au camp près de Pont-Saint-Vincent, et le même jour
» » au camp près de Nancy (10).
» 30 au camp près de Nancy (11).
Novembre 4 au camp près de Nancy (12).
» 6 au camp près de Nancy (13).
» 30 à Nancy (14).
Décembre 1-31 à Nancy (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 218. Dommard se trouve à l'est et à peu de distance de Dompaire.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) *G. D. L.*, t. III, p. 131.
(5) Lenglet, t. II, p. 218.
(6) *G. D L.*, t. III, p. 131.
(7) Lenglet, t. II, p. 218.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) De Gingins, *Dépêches* t. I, p. 254.
(12) Lenglet, t. II, p. 218.
(13) Ibid.
(14) Ibid., p. 219.
(15) Ibid. — *R. M. P.*, nos 258 et 259.

1476.

(Pâques tomba le 14 avril.)

1476.	Janvier	1	à Nancy (1).
	»	10	à Nancy (2).
	»	11	à Nancy, et le soir
	»	»	à Toul (3).
	»	12	à Neufchâteau (4).
	»	17	à Neufchâteau, et le soir
	»	»	à Dombrot (5).
	»	18	à Dombrot, et le soir
	»	»	à Jonvelle (6).
	»	19	à Jonvelle, et le même jour
	»	»	à Amance, où il logea (7).
	»	20	à Vesoul (8).
	»	22	à Vesoul (9), et le même jour
	»	»	à Besançon (10).
	»	29	à Besançon (11).
	Février	2	à Besançon (12).
	»	6	à Besançon, et le soir

(1) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, t. V, p. 62.
(2) Gyseleers-Thys, *Additions et corrections*, 3me vol., 2me partie, p. 81.
(3) Lenglet, t. II, p. 219.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid. Lenglet écrit *Mans*.
(8) Ibid.
(9) De Barante, t. II, p. 728.
(10) Lenglet, t. II, p. 219. — Dom Plancher, t. IV, p. 449.
(11) Ochsenbein, p. 5.
(12) *G. D. L.*, t. III, p. 131.

1476.	Février	6	à Châteauneuf (1).
	»	7	à Châteauneuf, et le soir
	»	»	à La Rivière (2).
	»	8	à La Rivière, et le même jour
	»	»	à Jougne (3).
	»	12	à Jougne, et le même jour
	»	»	à Orbe (4).
	»	19	à Orbe, et le même jour
	»	»	au camp près de Grandson (5).
	»	24	au camp près de Grandson (6)
	»	28	au camp près de Grandson (7).
	Mars	1	au camp près de Grandson (8).
	»	2	aux environs de Grandson (9).
	»	3	à Nozeroy (10).
	»	4	à Nozeroy (11)
	»	7	à Nozeroy (12).
	»	8	à Nozeroy (13).
	»	9	à Nozeroy (14), et le soir
	»	»	à Jougne (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 219.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) *G. D. L.*, t. III, p. 132.
(7) *Art de vérifier les dates*, édit. cit., p. 676.
(8) Lenglet, t. II, p. 219.
(9) Ibid.
(10) Lenglet, t. II, p. 219.
(11) Ibid.
(12) De Gingins, *Dépêches*, t. I, pp. 336 et 338.
(13) Ibid., p. 340.
(14) *G. D. L.*, t. III, p. 132.
(15) Lenglet, t. II, p. 219.

1476.	Mars	11	à Jougne, et le soir
	»	»	à Orbe (1).
	»	12	au camp près de Lausanne (2).
	»	22	au camp près de Lausanne (3).
	»	25	au camp près de Lausanne (4).
	Avril	6	au camp près de Lausanne (5).
	»	14	au camp près de Lausanne (6).
	»	29	à Lausanne, où il logea (7).
	Mai	1	au camp près de Lausanne (8).
	»	6	au camp près de Lausanne (9).
	»	26	au camp près de Lausanne (10).
	»	27	au camp près de Lausanne, et le même jour
	»	»	au camp près de Morrens lez-Échallens (11).
	Juin	4	au camp près de Morrens, et le même jour
	»	»	au camp près de Biolay lez-Yverdon (12).
	»	6	au camp près de Biolay, et le soir
	»	»	au camp près d'Estavayer (13).
	»	7	au camp près de Montet (14).
	»	9	au camp près de Montet, et le soir

(1) Lenglet, t. II, p. 219.
(2) Ochsenbein, p. 29.
(3) *G. D. L.*, t. III, p. 133.
(4) *Chambre des comptes*, vol. 782, fol. 22.
(5) Lenglet, t. II, p. 219.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid.
(9) De Gingins, *Dépêches*, t. II, p. 124.
(10) Ibid., p. 190.
(11) Lenglet, t. II, p. 219. Morrens se trouve à droite de la route qui va de Lausanne à Yverdon.
(12) Ibid.
(13) Ibid.
(14) Ibid.

1476.	Juin	9	au camp près de (Faoug lez-) Morat (1).
	»	10	au camp près de Faoug (2).
	»	11	au camp près de Morat (3).
	»	22	au camp près de Morat, et le même jour
	»	»	à Morges (4).
	»	23	à Morges, et le soir
	»	»	à Gex (5).
	»	24-26	à Gex (6).
	»	27	à Gex, et le soir
	»	»	à Mijoux (7).
	»	28	à Saint-Claude et
	»	»	à Moirans, où il logea (8).
	»	29	à Moirans,
	»	»	à Châtillon et
	»	»	à Poligny, où il coucha (9).
	Juillet	1	à Poligny, et le soir
	»	»	à Arbois (10).
	»	2	à Salins (11).
	»	3-13	à Salins (12).
	»	14	à Salins, et le même jour
	»	»	à Rochefort (13).

(1) Lenglet, t. II, p. 219.
(2) Ibid. — De Barante, t. II, p. 518.
(3) Lenglet, t. II, p. 219.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid., p. 220.
(7) Ibid. Mijoux est situé un peu à l'ouest de Gex.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid. — De Barante, t. II, p. 526, note 1.
(13) Lenglet, t. II, p. 220.

1476.	Juillet	15	à Rochefort, d'où il retourna ce jour
	»	»	à Salins (1).
	»	21	à Salins (2).
	»	22	à Salins (3), et le soir
	»	»	à La Rivière (4).
	»	27	à Joux, et le même jour
	»	»	à La Rivière (5).
	Août	6	à La Rivière, et le soir
	»	»	à Arlay (6).
	»	7	à Arlay, et le soir
	»	»	à Domblans (7).
	»	8	à La Rivière (8).
	»	11	à La Rivière (9).
	»	19	au camp près de La Rivière (10).
	»	28	au camp près de La Rivière (11).
	Septembre	25	au camp près de La Rivière, et le même jour
	»	»	au camp près de Levier (12).
	»	27	au camp près de Levier, et le même jour
	»	»	au camp près d'Ornans (13).

(1) Lenglet, t. II, p. 220.
(2) Ochsenbein, p. 368.
(3) Lenglet, t. II, p. 220.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid. Arlay se trouve, à deux lieues environ, au nord de Lons-le-Saunier.
(7) Ibid. Domblans est situé un peu à l'est d'Arlay.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid.
(12) Ibid. Lenglet a lu *Liniers*.
(13) Ibid.

1476. Septembre 28 au camp près de Saône (1).
» 30 à Besançon, et le soir
» » au camp près de Châtillon-le-Duc (2).
Octobre 1 au camp près de Châtillon-le-Duc (3).
» 2 au camp près de Vesoul (4).
» 3 au camp près de Vesoul (5).
» 4 au camp près de Buffignécourt (6).
» 5 au camp près de Jonvelle (7).
» 6 au camp près de Bellemeville (Bulgnéville?) (8).
» 7-9 au camp près de Neufchâteau (9).
» 10 aux champs (10).
» 11-12 au camp près de Toul (11).
» 13 au camp près de Novéant-aux-Prés (12).
» 14 au camp près de Dieulouard (13).
» 15 au camp près de Condé (14).
» 16 au pont de Condé et
» » à Pont-à-Mousson, où il logea (15).

---

(1) Lenglet, t. II, p. 220. Saône se trouve, à une lieue environ, à l'est de Besançon. Lenglet l'appelle *Sonne-le-Grand* et la carte de Cassini *Grand-Saône.*

(2) Ibid.

(3) Ibid. Châtillon-le-Duc est situé un peu au nord de Besançon.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

(15) Ibid.

1476.	Octobre	17	au camp à une lieue de Pont-à-Mousson(1).
	»	19	à Pont-à-Mousson, et le même jour
	»	»	au camp près de Condé (2).
	»	20	au camp près d'Essey lez-Nancy (3).
	»	21	au camp près de La Neuveville (4).
	»	22	au camp près de Nancy (5).
	Novembre	18	au camp près de Nancy (6).
	»	30	au camp près de Nancy (7).
	Décembre	13	au camp près de Nancy (8).
	»	14	au camp près de Nancy (9).
	»	31	au camp près de Nancy (10).

1477.

1477.	Janvier	5	aux environs de Nancy, où il trouva la mort (11).

(1) Lenglet, t. II, p. 221.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) *G. D. L.*, t. III, p. 137.
(7) Lenglet, t. II, p. 221.
(8) *G. D. L.*, t. III, p. 138.
(9) *Ibid.*
(10) *Ibid.*, p. 139.
(11) *Art de vérifier les dates*, édit. cit., p. 677.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — VIe BULLETIN.

Séance du 6 juillet 1885.

Présents : MM. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président; GACHARD, secrétaire; ALPHONSE WAUTERS, CHARLES PIOT, LÉOPOLD DEVILLERS, GILLIODTS-VAN SEVEREN, membres; NAPOLÉON DE PAUW, membre suppléant.

M. Stanislas Bormans écrit qu'il est retenu à Liège par une séance du jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est lu et approuvé.

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les sociétés savantes de la France, 1re livraison. Paris, 1885; in-4°.

— *Rôles Gascons,* transcrits et publiés par Francisque-Michel, t. Ier, 1242-1254. Paris, 1885; in-4°.

— *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale,* par G. Demay, t. Ier, Paris, 1885; in-4°.

— *Lettres de Catherine de Médicis,* publiées par M. le comte Hector de la Ferrière, t. II, 1563-1566. Paris, 1885; in-4°.

—*Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* par Alexandre Bruel. T. III, 987-1027. Paris, 1885; in-4°.

— Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts de France : *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1882.* Tome II (supplément-index); t. III, n° 2. Paris, 1884; in-8°.

— Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 41e : *Les Stratèges athéniens,* par Am. Hauvette-Besnault; fascicule 42e : *Étude sur l'histoire des Sarcophages chrétiens,* par René Grousset. Paris, 1885; in-8°.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. XIX (1884-1885), in-8°.

— *Bulletin historique de la même Société,* 132e et

133e livraisons (octobre-novembre-décembre 1884 et janvier-février-mars 1885), in-8°.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, t. XXXVIII, nos 3 et 4 (mars et avril 1885), in-8°.

— *Inventaire analytique des Archives des États du Hainaut*, par L. Devillers, t. Ier, 1884; in-4°.

— *Inventaire des Archives de la ville de Bruges. Table analytique*, par Edw. Gailliard. 1883-85, in-4°.

— *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, t. X, 2e livraison, juin 1885; in-8°.

— *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* 1885; in-8°.

— *Extraits des comptes de la Recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, publiés par le Cercle archéologique de Mons. Supplément au t. Ier, 1885; in-8°.

— *Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, t. XVI. Tongres, 1884; in-8°.

— *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI, 3e livraison, 1885; in-8°.

— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.* Deuxième série, t. III, 4e livraison, 1883-1884; in-8°.

— *Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Köln.* Erstes Heft. 1882; in-8°.

— *Quartalblätter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen.* 1883 (1 und 2). Darmstadt. 1883; in-8°.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque de l'Académie.

CORRESPONDANCE.

Par deux dépêches, datées l'une du 22 avril, l'autre du 11 mai, M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics envoie une liste de ceux de MM. les membres du Sénat qui demandent le compte rendu des séances de la Commission et fait connaître le désir, exprimé par MM. les membres de la Chambre des représentants, que rien ne soit changé au mode de répartition actuel des publications mises au jour aux frais de l'État.

La Commission se conformera, en ce qui la concerne, aux intentions de M. le Ministre.

— Une troisième dépêche ministérielle fait connaître que M. Estrup, président du conseil des Ministres à Copenhague, autorise M. Stanislas Bormans à conserver, pour un nouveau terme de trois mois, le manuscrit du légat Onufrius traitant des événements arrivés au pays de Liège sous l'épiscopat de Louis de Bourbon.

— LL. EE. M. le marquis de Salisbury et M. Merry del Val, milord Calthorpe, M. Thompson, directeur du British Museum, M. Edwards, au nom du maître des rôles à Londres, M. le chevalier d'Arneth, directeur des archives impériales à Vienne, M. Diaz, directeur des archives royales de Simancas, à qui le tome IV des *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre sous Philippe II* a été envoyé, adressent leurs remerciements à la Commission.

— Le conseil d'administration de l'Académie d'archéo-

logie de Belgique envoie, avec les projets des statuts et règlements, le programme et la liste de souscription au Congrès d'archéologie et d'histoire qui se tiendra les 27, 28, 29 et 30 septembre prochain, à Anvers, sous la direction de cette Académie.

— La Société pour l'encouragement des connaissances historiques et de la littérature de l'Alsace-Lorraine, à Strasbourg, offre la première année de ses publications. Elle s'engage à en faire parvenir régulièrement la suite en échange d'autres publications.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

Le secrétaire fait connaître l'état des différentes publications de la Commission. Sont imprimées :

9 feuilles du tome V des *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre sous le règne de Philippe II* (éditeur, M. Kervyn de Lettenhove) ;

50 feuilles du tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique,* par M. Alphonse Wauters ;

77 feuilles du tome Ier de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas, par Renon de France* (éditeur, M. Charles Piot) ;

78 feuilles des *Tables des Chroniques de Jean de Stavelot et de Jean d'Outremeuse,* par M. Stanislas Bormans ;

38 feuilles du tome III du Cartulaire du Hainaut (éditeur, M. Devillers) ;

86 feuilles du tome V de la Correspondance du cardinal de Granvelle (éditeur, M. Ch. Piot).

Deux autres volumes — le *Mémoire du légat Onufrius* et l'*Histoire généalogique des Artevelde* — sont prêts à être imprimés, et la Commission n'attend, pour les mettre sous

presse, que l'autorisation de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

— A propos du *Mémoire d'Onufrius* et vu l'importance d'en collationner les épreuves sur le manuscrit même, la Commission estime qu'il ne sera pas possible de restituer ce manuscrit dans le délai fixé en dernier lieu par M. le président du conseil des Ministres de S. M. le roi de Danemark, et elle décide de prier M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir solliciter de M. Estrup un nouveau délai de plusieurs mois.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME DOUZIÈME. — VIIe BULLETIN.

Séance du 9 novembre 1885.

Présents : MM. le baron Kervyn de Lettenhove, président; Gachard, secrétaire; Alphonse Wauters, Stanislas Bormans, Charles Piot, Léopold Devillers, Gilliodts-Van Severen, membres; Léon Vanderkindere et Napoléon de Pauw, membres suppléants.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION.

Annuaire statistique de la Belgique. Quinzième année, 1884, t. XX, 1885; in-8°.

Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875, publié par les soins de la Commission centrale de statistique, t. Ier, in-8°, 1885. Introduction et table des matières. — *Idem,* t. II, 14e fascicule.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. II, 3e liv. 1885; in-8°.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. III, 1re livraison; in-8°.

CORRESPONDANCE.

Par dépêche du 25 juillet, M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics informe la Commission qu'il l'autorise à contracter avec la maison Hayez, pour l'impression de son *Bulletin* et pour celle du *Mémoire du légat Onufrius* sur les événements dont le pays de Liège fut le théâtre sous l'épiscopat de Louis de Bourbon.

— Une deuxième dépêche ministérielle, en date du 10 août, transmet à la Commission un arrêté royal du 1er de ce mois, qui rend applicables à ses publications in-8°, autres que le *Bulletin,* les prescriptions de l'article 21 de l'arrêté royal du 21 avril 1869.

— Une troisième dépêche ministérielle, datée du 13 août, met à la disposition de la Commission une somme complémentaire de 3,000 francs, à valoir sur le reliquat

de l'allocation générale de l'article 31 du budget du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'année 1884.

— Une quatrième dépêche, du 15 octobre, autorise la Commission à confier à la maison Hayez l'impression de la notice sur Van Artevelde et sa famille, préparée par M. de Pauw.

— Une dernière dépêche ministérielle demande l'avis de la Commission sur une requête de M. Wouters, professeur à l'Université de Gand, tendant à obtenir la collection des Chroniques belges.

— M. le lieutenant général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, accuse la réception des ouvrages que la Commission lui a fait parvenir, le 10 septembre, pour la bibliothèque de cette Compagnie.

Il transmet à la Commission des demandes qui ont été adressées à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, par M. l'abbé Fiévez, professeur au collège patronné de Herve, et M. Malfait De Coninck, littérateur à Roulers, pour obtenir les publications historiques faites aux frais de l'État, ainsi qu'une lettre où la Société des antiquaires de la Morinie exprime le désir de recevoir le *Bulletin* de la Commission et la correspondance de Philippe II tirée des archives royales de Simancas.

— La Commission avait désiré savoir comment se répartissent les exemplaires du *Bulletin* qui sont remis au secrétariat de l'Académie. M. le secrétaire perpétuel lui envoie la liste de cette répartition.

— M. Alphonse Diegerick, conservateur adjoint des archives de l'État, à Gand, rappelle que feu son père,

archiviste et bibliothécaire de la ville d'Ypres, pour les services qu'il avait rendus à l'histoire nationale, recevait les publications de la Commission. Il sollicite pour lui la continuation de cette faveur, qui lui serait précieuse pour les travaux dont il s'occupe aux archives de Gand.

La requête de M. Diegerick est favorablement accueillie par la Commission.

FORMATION DU BUDGET DE 1886.

Conformément aux instructions ministérielles, la Commission procède à la formation de son budget pour l'exercice 1886.

Les différents articles en sont successivement discutés et adoptés.

Le budget, dans son ensemble, sera soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

COMMUNICATIONS.

M. Alphonse Wauters présente un exposé des travaux auxquels a donné lieu le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, tome qui constitue un supplément aux volumes précédents. Ce tome a pris des développements tels qu'il sera nécessaire, selon M. Wauters, de le scinder en deux parties, dont la première comprendra, outre une introduction, le supplément aux trois premiers volumes se terminant en 1225; la seconde, outre le

supplément aux volumes IV à VI, des tables communes aux deux parties. Chacune de ces parties aura de la sorte de 600 à 700 pages. La première pourra être prochainement livrée au public.

M. Wauters donne la liste de trente-deux ouvrages, pour la plupart parus dans les deux dernières années, soit en Belgique, soit à l'étranger, dont il lui a fallu faire le dépouillement, et qui lui ont fourni quatre mille bulletins.

La Commission, après en avoir délibéré, approuve le plan de M. Wauters et vote l'insertion au *Bulletin* de l'exposé présenté par l'honorable membre.

— M. Piot donne lecture d'une note sur six ouvrages, publiés à l'étranger, qui contiennent des faits ou des documents relatifs à l'histoire de Belgique.

— M. de Pauw donne également lecture d'une note sur un ancien livre censal dont la publication est projetée par M. le baron Béthune, qui a récemment fait imprimer le Cartulaire du Béguinage de Ste-Élisabeth à Gand.

Ces deux communications seront insérées au *Bulletin*.

I.

Exposé des travaux de la Table des chartes et diplômes.

(Par M. Alphonse WAUTERS, membre de la Commission.)

Le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, qui constitue le supplément des volumes précédents, a pris des développements tels qu'il sera nécessaire de le répartir entre deux volumes. En effet, on n'en est arrivé, pour l'impression, qu'à l'année 1222, et déjà l'on dépasse la feuille 70. Afin d'éviter de donner à ce tome VII des dimensions excessives, je propose de le scinder en deux parties, dont la première comprendrait, outre une introduction qui paraîtra plus tard, le supplément aux trois premiers volumes, se terminant en 1225; la seconde, où la même pagination serait continuée, contiendrait, outre le supplément aux volumes IV à VI, des tables communes aux deux parties. Chacune de ces parties aurait, de la sorte, de six à sept cents pages environ, et la première pourrait être livrée au public dans le courant de ce mois.

Elle serait précédée d'un avis au public, présentant, en résumé, le contenu de ce qui précède.

Les travaux de préparation auxquels j'ai dû me livrer pour le tome VII de la Table chronologique ont rendu nécessaire le dépouillement d'un très grand nombre d'ouvrages, pour la plupart parus dans ces dernières années,

soit en Belgique, soit à l'étranger. En voici un certain nombre, que je signale à la Commission, en y ajoutant l'indication du nombre de bulletins qu'ils m'ont fournis :

Titres des ouvrages.	Nombre de Bulletins.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XV à XVIII	304
Bormans, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*	92
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés de Tournai, formant les tomes XII et XIII des *Mémoires de la Société historique et littéraire* de cette ville	247
Comte de Limminghe, *Cronicque du conté de Namur par De Croonendael*, 2 vol. in-f°	137
De Ridder, *Documents extraits du cartulaire de l'abbaye de Grimberghe*	24
De Ridder, *Essai sur l'origine des Béguines* . .	12
De Villers, *Documents sur Marchiennes-au-Pont* .	9
De Villers, *Les chartes de Gerpinnes*.	3
Essai historique sur l'histoire de l'église Saint-Paul, de Liége	28
Feys et Nélis, *Les Cartulaires de la prévôté de Saint-Martin à Ypres*.	936
Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions*	131
Giry, *Les Châtelains de Saint-Omer*	3
Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*	247
Gourjault et Wauters, *Chartes extraites du cartulaire de Saint-Nicaise, de Reims*	54

Ignace de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing* 325
Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Courtrai* 182
Neugart, *Codex diplomaticus Alemannicus* . . 15
Nemsgern, *Histoire de la ville et comté de Gorze* . 1
Petrus A Marca, *Marca Hispanica* 3
Pinchart, *Extraits des archives du conseil souverain du Hainaut* 15
Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eenham* 414
Publications de la Société du Grand-Duché de Luxembourg 371
Prud'homme, *Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut* 8
Pruvost, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc* 142
Stein, *Cartulaire de l'abbaye de Ribemont* . . . 13
Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden und Afbildungen*. 23
Thierry (Augustin), *Histoire de la conquête de l'Angleterre* 3
Tiraboschi, *Storia dell' augusta badia da Nonantila*. . . . . . . , ... 2
Tolner, *Historia palatina*, *Codex diplomaticus* . 23
Van Drival, *Cartulaire de l'abbaye de St-Vaast, d'Arras* 98
Varenbergh, *Relations diplomatiques entre la Flandre et l'Angleterre* 45
Vredius, *Flandria Ethnica* et *Flandria Christiana*. 90

II.

Sur différentes publications faites à l'étranger, qui ont rapport à l'histoire de Belgique.

(Par M. Charles Piot, membre de la Commission.)

I. — *Souvenirs de la Flandre wallone, recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France*, publiés sous les auspices de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai, par un comité historique et archéologique, 2e série, t. IV. Douai, 1884; in-8°.

Dans ce volume nous avons remarqué une notice intitulée : Bans et arrière-bans de la Flandre wallone sous Charles le Téméraire et Maximilien d'Autriche, comprenant : 1° une liste de cent trente-sept fieffés de la salle de Lille en 1470; 2° la prisée de plusieurs fiefs et arrière-fiefs de ladite salle, pour percevoir la taxe du 6e denier de leur revenu, 1475; 3° rôle des nobles fieffés de la Flandre wallone, 1476; 4° déclarations de plusieurs seigneurs et gentilshommes de la Châtellenie de Lille, sur le service volontaire que leur demandait Maximilien d'Autriche, 1481. Le tout est suivi d'une table onomastique des familles et des fiefs. Bon nombre de membres d'anciennes familles belges y figurent.

Cet article est suivi de renseignements historiques et héraldiques sur Pierre de Hauteville, dit le Prince d'Amour,

et sur son bâtard, personnages qui ont rempli des fonctions importantes au XVe siècle, telles que celles de maître d'hôtel et maître général des monnaies du duc de Bourgogne et de Brabant et de garde de la monnaie de Tournai. Ils sont alliés aux Li Muisis de cette ville et à d'autres familles importantes du Tournaisis.

L'article intitulé : *Liste des bienfaiteurs du chapitre de la cathédrale de Cambrai,* dressée par un chanoine vers 1180, fournit des renseignements sur le cartulaire A de la cathédrale de Cambrai, actuellement déposé à la Bibliothèque nationale de Paris. Ce codice renferme : le cartulaire proprement dit, rédigé en 1192 avec une addition de 1251; un abrégé des *Gestes des évêques de Cambrai.*

L'auteur mentionne aussi : les *Gestes* rédigés vers 1040 par un personnage imaginaire nommé Baudry; un abrégé des *Gestes* de St Lietbert (1049 à 1076); un abrégé composé vers 1135 des *Gesta episcoporum ;* les *Gesta brevia episcoporum,* depuis Nicolas de Mons jusqu'à Roger de Wavrin (1135-1191); un supplément aux *Brevia gesta,* composé vers 1197. La liste des bienfaiteurs, dressée vers 1190, renferme plusieurs noms de donateurs et de lieux qui appartiennent à la Belgique et sur lesquels l'auteur donne des explications en note. Tels sont : Anderlecht, Herent, Thieldonck, Gouy-sur-Sambre, Quiévrain, Angre, Oosterzeele, Jurbise, Casterlé, Vorsselaer, Massenhoven, Poederlé, Mainvault, Malines, Waudrez, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Lessines, Ogy, Kain, Tournai, Wetteren, Meslin-l'Évêque et Ath.

Pierre de Flandre, Gérard de Crèvecœur, Baudouin III, comte de Hainaut, Arnoul, Robert Ier et Thierri, comtes de Flandre, Sibille, comtesse de Flandre, Yolende, comtesse de Hainaut, y figurent.

A propos des armoiries de Jean Molinet, l'auteur donne sur le manuscrit de ce chroniqueur des renseignements qui seront consultés avec fruit et des détails sur plusieurs hérauts d'armes des Pays-Bas.

Une notice sur Gilbert Roy, chroniqueur anversois, termine le volume.

II. — C.-C.-N. Krom et Aug. Sassen, *Oorkonden betreffende Helmond* (Documents concernant Helmond). Bois-le-Duc, 1884; in-8°.

La Société provinciale des arts et des sciences de la province du Brabant septentrional, au royaume des Pays-Bas, a publié ce travail, qui concerne exclusivement Helmond, l'une des communes les plus importantes de cette province. Le document le plus ancien date de 1108, le plus moderne de 1500. Lorsque l'acte est publié, les auteurs se contentent d'en donner une simple analyse, en renvoyant le lecteur à l'ouvrage dans lequel il est imprimé.

Helmond ayant fait partie du duché de Brabant, bon nombre des actes reproduits dans ce livre émanent de nos ducs ou de seigneurs appartenant à la Belgique, et même de quelques évêques de Liège. L'abbaye de Floreffe possédait à Helmond des dîmes et le droit de patronat en cette localité.

Les textes de ces actes semblent bien imprimés. Les auteurs ont eu le soin d'ajouter à la fin du volume une table alphabétique des noms d'hommes et de lieux.

III. — Jean Muller, *Vor-und frühreformatorische Schulordnungen und Schulverträge in deutscher und niederländischer Sprache* (Ordonnances et législation scolaires avant l'époque de la réforme en langue allemande et en langue neerlandaise); Zschopau, 1885; in-8°.

Voici une publication de documents d'une nature toute

spéciale et destinée à servir à l'histoire de l'instruction primaire en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse.

L'éditeur y reproduit des règlements et des actes d'institutions d'écoles primaires à partir de 1296 jusqu'en 1503. Au nombre de ces documents figurent le règlement des écoles de Bruxelles en 1320, d'après le texte d'A-Thimo, et d'autres actes relatifs à des écoles en Hollande, d'après les textes imprimés dans le *Charterboek* de Van Mieris.

IV. — Jules Weizsäcker, *Deutsche Reichstagsakten unter König Ruprecht* (Actes des diètes de l'empire sous le roi Robert), 2e division, de 1401 à 1405. Gotha, 1885; gr. in 8°.

Cette publication, sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention des historiens belges, continue à nous intéresser par le grand nombre d'actes qu'elle renferme concernant notre pays.

Nous y avons vu différents passages concernant Jeanne, duchesse de Brabant, son successeur Antoine de Bourgogne, la femme de celui-ci, le duché, les seigneurs et les villes de Brabant, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, et le pays de Liège. Les actes concernant le Luxembourg sont surtout nombreux.

Les bonnes tables dont l'éditeur a enrichi son volume permettent de reconnaître immédiatement ces actes. Cette circonstance nous dispense d'entrer dans des détails ultérieurs à ce sujet.

V. — Constant Höhlbaum, *Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Köln* (Communications tirées des archives de la ville de Cologne), 8e livraison. Cologne, 1885; in 8°.

Le chapitre premier intitulé : *Zur Geschichte der Belagerung von Neuss*, 1474-1475 (A propos de l'histoire du siège de Neuss de 1474 à 1475), est en quelque sorte

une chronique abrégée de tout ce qui s'est passé jour par jour à Neuss pendant le siège de cette ville par Charles le Téméraire. Elle est rédigée au moyen de sommaires d'un grand nombre de lettres qui sont déposées aux archives communales de Cologne.

A la page 43 se trouve une liste indiquant le nombre d'hommes et de chariots étant au service de Maximilien pendant l'année 1488 aux Pays-Bas. Les noms des princes et seigneurs allemands qui ont servi dans cette armée y sont également indiqués.

VI. — Alfred de Reumont, *Kaiser Karls V Krönung in Aachen, beschrieben von Baldassar Castiglione* (Le couronnement à Aix-la-Chapelle de l'empereur Charles-Quint, décrit par Balthazar Castiglione). Aix-la-Chapelle 1885; in 8°. (Extrait des publications de la Société d'histoire à Aix-la-Chapelle.)

M. de Reumont, si familiarisé avec la littérature du Midi, appelle, dans cette brochure, l'attention des écrivains allemands sur une source historique qu'ils ont négligée en décrivant le couronnement de Charles-Quint.

C'est la collection des lettres imprimées par Giralmo Reoscelli de Viterbe, sous le titre de *Littere di principi,* et renfermant des missives politiques. Au nombre de celles-ci figure une relation très circonstanciée, rédigée par Balthazar Castiglione, à propos du couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle.

M. de Reumont en raconte toutes les fêtes, toutes les cérémonies, dans la brochure citée ci-dessus. Les lettres des princes, ajoute-t-il, sont pour l'histoire du XVIe siècle d'un intérêt incontestable.

III.

Note sur UN VIEIL RENTIER *des seigneurs d'Audenarde aux XIIIe et XIVe siècles.*

(Par M. Napoléon DE PAUW, membre suppléant de la Commission.)

M. de Pauw attire l'attention de la Commission sur un travail qui lui a été communiqué par M. le baron Jean Bethune, avantageusement connu par la publication récente du cartulaire du Béguinage de Ste-Élisabeth à Gand. Il s'agit, cette fois, d'un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, reposant à la bibliothèque de Bourgogne, sous le n° 1175, et connu sous le nom de *Un vieil rentier*. C'est, en effet, le livre des rentes du seigneur d'Audenarde dans les diverses communes du sud de la Flandre orientale et du nord du Hainaut (Noeve, Leupenghien, Matrene, Bas-Eham, Escornai, Paumle, Nueve-Église, Miaunes, Florbiert, Goy, Eleziele, Wandeke, Ogy, Lessines, Watrelos, Papenghien, Ysier, Lengessam, Tongre et Baffe). Il contient des indications très précises sur un grand nombre de terres et de lieux-dits de ces localités et sur leurs propriétaires et censitaires. Les dates successives que l'on y rencontre vont de 1275 à 1291; il contient, en outre, de charmantes miniatures, dont M. de Pauw a déjà publié les principales dans sa *Conspiration d'Audenarde*, et des armoiries curieuses, entre autres les plus anciennes armoiries de cette ville, qui n'étaient pas encore connues.

Au point de vue du droit, il révèle des indications précieuses sur la condition des personnes et sur les plaids généraux.

Le propriétaire de ce livre paraît avoir été Arnoul VI, seigneur d'Audenarde, dont la Commission a déjà publié un grand nombre de chartes touchant ses procès *au sujet des Terres des débats aux XIIIe et XIVe siècles* (*Bulletin*, 4e série, t. III, p. 467). Quelques extraits de poésies du moyen âge concernant les fortunes diverses des seigneurs de ce temps y sont probablement écrites de sa main.

La Commission estime que cette publication serait éminemment utile et devrait se faire, eu égard à son caractère local, qui concerne pour les trois quarts l'ancien comté de Hainaut, par l'une des sociétés historiques de cette province; elle la recommande donc spécialement à M. Léopold Devillers, archiviste de l'État à Mons, membre de la Commission.

La feuille de garde du manuscrit porte de diverses mains les fragments de poésies ci-dessous, dont les numéros 1, 3 et 5 sont écrits d'une traite comme de la prose. Il serait intéressant d'en connaître l'origine et de découvrir les poèmes dont les possesseurs du livre de comptes les ont extraits :

1.

Nulle dolours n'est comparée
A celi que mes cuers sent
Quand iaiuch de cuer et de pensée
Ma douche dame, et nullement
Ne voet que j'ay aligement
Ne confort qui vigne de li
Teneis me fort qu'il est ensi.

2.

Moult remaint de chou que folz pense
Trop i trouvai crueil deffense
Grans biens n'avient pas et pau deure
Il y convient paine et demeure.

3.

Jou, Fortune, fach à tous assavoir
Que je ne querch à nul homme yestre aimé
Car de mes biens, soit honneurs u avoirs,
Prens aucuns quant je sui endormié
Il le m'emblent, mais pour chou n'esse miés,
Qu'à mon plaisir ne le puisse reprendre,
Car en la fin comment u pendre u rendre.

4.

D bis cum C ter 1 bis, tunc putruit ether
Francorum morte, quos vincit Flandria sorte.

5.

Chius sont plus mauvais que mourdreurs
Et sour tous autres li pieur
Qui reprendent en vilonnie
Parlers que on dist en compagnie.

6.

Petit gueredon mi rent dur et amer,
Dist li Rois, par biaus parlers, piteusement
Franche pour vo droit garder
Voech mon corps abandonner piteusement
Or me vois enclos de mer
Ne vous puis reconforter nullement.

FIN DU TOME DOUZE DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DOUZIÈME.

Séance du 7 avril 1884.

Pages.

INSTALLATION DE MM. VANDERKINDERE ET DE PAUW. — Arrêté ministériel qui les nomme membres suppléants de la Commission . . 1

CORRESPONDANCE. — Dépêches de M. le Ministre de l'Intérieur : Accusé de réception de l'état de situation du fonds des Chroniques au 31 décembre 1883; Avis réclamé de la Commission sur différentes demandes tendantes à obtenir les Chroniques ou les Bulletins; Envoi d'un rapport du département de l'intérieur d'Italie sur les Archives de ce royaume . . . . *ib.*

Lettre de M. le général Liagre accusant réception des ouvrages qui lui ont été adressés pour la Bibliothèque de l'Académie . . 3

Lettre de M. Schoolmeesters touchant un manuscrit du British Museum renfermant une relation du schisme de Liège en 1407. — Résolution prise sur cette lettre. . . . . *ib.*

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION. — État des volumes en cours d'impression. 4

COMMUNICATIONS. — I. A propos de deux documents apocryphes ou altérés : l'Inscription de Conrad Ier, comte de Luxembourg, et la Charte de fondation de l'abbaye de Laach en 1093. Origine probable de la tradition de Geneviève de Brabant. (Par M. ALPHONSE WAUTERS.) 6-17

II. Correspondance artistique du comte de Cobenzl, 4e fascicule. (Par M. ALEXANDRE PINCHART.) 18-53

III. La réinstallation du conseil de Brabant en 1793, d'après une relation officielle (Par M. L. GALESLOOT.) 54-71

IV. La légende des Marengeois (Par M. CHARLES RAHLENBECK.) . 72-90

Séance du 7 juillet 1884.

Pages.

Ouvrages offerts a la Commission. — Le Département de l'Intérieur; le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France; la Société des antiquaires de la Morinie; l'Université de Leipzig; la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes; la Société des sciences, des arts et lettres du Hainaut; le Cercle archéologique de Mons; la Société archéologique de Namur; la Revue des questions historiques; MM. Léopold Devillers, Van Spilbeeck. 92

Correspondance. — Approbation du Budget de la Commission . . 94

Lettre de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie accusant réception de livres envoyés par la Commission. . . . . *ib.*

Résolution d'imprimer la Relation du schisme de Liège, présentée par M. Schoolmeesters . . . . *ib.*

Publications de la Commission. 95

Communications. — I. Sur une description de Madrid à la fin du XVIe siècle, faite en vers latins par Henri Cock, de Gorcum. (Par M. Gachard.) 97-98

II. Sur des publications faites à l'étranger et qui contiennent des faits et des documents relatifs à l'histoire de Belgique. (Par M. Ch. Piot.) 99-107

III. Le testament et les codicilles de l'infante Isabelle. (Par le même.). 108-122

IV. Documents concernant la vie privée de d'Artevelde et de sa famille; proposition de les publier. (Par M. de Pauw.). . . 123-132

Séance du 3 novembre 1884.

Correspondance. 134

Renouvellement des contrats pour l'impression des Chroniques et des Bulletins . . . . *ib.*

Publications de la Commission . . . . *ib.*

Formation du Budget pour 1885. 136

Communications.— Sur un mémoire d'Onufrius, évêque de Tricaria, envoyé à Liège en 1468 comme légat du Saint-Siège, pour tâcher de réconcilier Louis de Bourbon avec ses sujets. (Par M. Stanislas Bormans) 137

Pages

Itinéraire de Charles le Hardi. (Par M. Edg. de Marneffe.) . . . 139

Sur des publications faites à l'étranger et qui contiennent des faits et des documents relatifs à l'histoire de Belgique. (Par M. Charles Piot.) 140-154

Séance du 5 janvier 1885.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics communique une lettre de M. le conseiller De le Court, qui demande l'envoi des publications de la Commission à la bibliothèque de la Cour d'appel à Bruxelles. 156

Envoi par MM. les questeurs du Sénat de cartes permanentes pour la tribune réservée de cette Chambre. . . . . *ib.*

Dépêche de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France, prescrivant l'ordonnancement d'une somme de 469 francs pour les cinquante exemplaires du t. IV de la *Correspondance de Granvelle* fournis à son département . . . . *ib.*

Lettre de M. Curtius, bibliothécaire de la ville de Lubeck, proposant l'échange des publications de la Commission contre celles de la Société d'histoire hanséatique 157

Ouvrages offerts a la Commission. — Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France, l'Institut archéologique du Luxembourg, la Société archéologique de Namur, la Société historique et littéraire de Tournai, le Cercle archéologique du pays de Waes, le Cercle archéologique d'Enghien, la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes; MM. Reusens, Van Spilbeeck, Ernest Mathieu . . 157

Fonds des publications. — État de situation au 31 décembre 1884. 159

Rapport annuel à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . *ib.*

Programme des travaux pour 1885. — Les six volumes en cours de publication seront continués par MM. Kervyn de Lettenhove, Wauters, Piot et Devillers; M. de Pauw est chargé de publier l'histoire généalogique des d'Artevelde; M. Stanislas Bormans le mémoire d'Onufrius. 166

Communications. — I. Sur des publications faites à l'étranger concernant l'histoire de Belgique (par M. Charles Piot). . . 168 à 178

II. Un exemplaire de la chronique de Pierre de Hérenthals, d'après un mémoire du marquis du Chasteler (par le même) . . . 179 à 183

III. Note sur des manuscrits de l'abbaye d'Everbode (par le même) . . . . 184 à 186

Séance du 13 avril 1885.

Pages.

Ouvrages offerts a la Commission. — Le Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts de France, la Smithsonian Institution, de Washington; l'Université de Leipzig, la Société des antiquaires de la Morinie, la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes; le Cercle archéologique de Mons, le Cercle archéologique du pays de Waes, M. Lameere, MM. Edm. Reussens et Victor Barbier 188-189

Correspondance. — Dépêches de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 189

Hommage présenté par M. Lameere 190

Envoi par l'Administration communale de Bruges du tome IX de l'inventaire des archives de cette ville. 191

Lettre de M. Liagre accusant réception d'ouvrages envoyés à l'Académie. . . . . *ib.*

Proposition d'échange faite au nom de la Société historique de Schleswig-Holstein-Lauenbourg. . . . . *ib.*

Contrat avec la maison Hayez . . . . *ib.*

Communications. I. La guerre de Hollande de 1401 à 1412 (par M. Léopold Devillers) 192-244

II. Un fragment du *Spiegel historiael* (par M. Gilliodts-Van Severen) 245-310

III. Itinéraire de Charles le Hardi, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne (par M. Edgar de Marneffe). 311-426

Séance du 6 juillet 1885.

Ouvrages offerts a la Commission. — Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts de France, Société des antiquaires de la Morinie, Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, M. Devillers, M. Gailliard, Cercle archéologique du pays de Waes, Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, Société scientifique du Limbourg, Société archéologique de Namur, Société historique pour le Grand-Duché de Hesse, etc. 428

Correspondance. — Dépêche ministérielle relative à l'envoi des *Bulletins* aux membres des Chambres législatives; autorisation nouvelle de conserver pendant un nouveau délai le manuscrit du *Mémoire* du légat Onufrius; remerciements pour l'envoi des publications; proposition de la Société pour l'encouragement des connaissances historiques et de la littérature de l'Alsace-Lorraine. 430

Publications de la Commission 431

Séance du 9 novembre 1885.

Pages.

Ouvrages offerts a la Commission. — Publications officielles, Cercles archéologiques d'Enghien et de l'arrondissement de Nivelles. 434

Correspondance. — Dépêche ministérielle autorisant la Commission à traiter avec M. Hayez; application aux publications in-8° des prescriptions de l'article 21 de l'arrêté royal du 21 avril 1869; mise à la disposition de la Commission d'une somme de 3,000 fr.; demande d'un avis sur la requête de M. le professeur Wouters . *ib.*

Lettre de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie accusant réception d'ouvrages envoyés par la Commission 435

Lettre relative à la répartition des exemplaires envoyés au secrétariat de l'Académie . . . . *ib.*

Demande de M. Diegerick; avis sur cette requête . . . . *ib.*

Formation du Budget de 1886 436

Communications. — I. Exposé des travaux de la Table des chartes et diplômes (par M. Alph. Wauters) 438-440

II. Sur différentes publications faites à l'étranger et qui ont rapport à l'histoire de Belgique (par M. Charles Piot) 441-445

III. Note sur un *Vieux rentier* des seigneurs d'Audenarde aux XIIIe et XIVe siècles (par M. de Pauw) 446-448

Fin de la table des matières du tome douzième.

UNIV. OF MICHIGAN.

JAN 25 1912